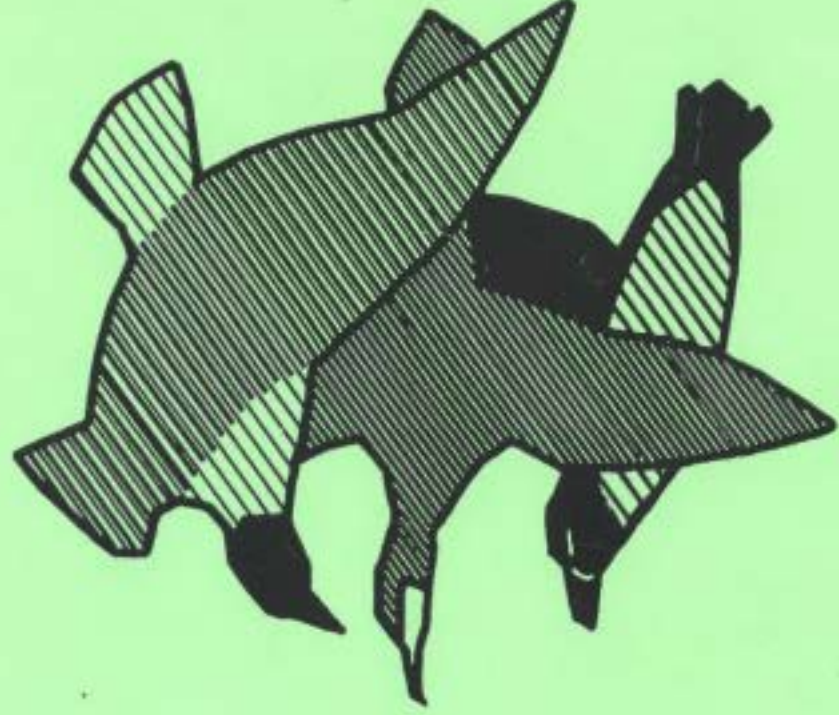


**SOCIÉTÉ POUR
L'ÉTUDE ET LA
PROTECTION
DE LA NATURE
EN BRETAGNE**

RAPPORT D'ACTIVITÉ



1993

SOMMAIRE

L'Association, Structure et fonctionnement	p. 1
Le réseau des réserves de Bretagne	p. 11
L'éco-conseiller	p. 27
Une structure d'animation et de formation	
Les rapports des animateurs	p. 33
Journées nationales de l'environnement	p. 69
Le domaine de Bois-Joubert	p. 77
Expositions	p. 89
Edition	p. 93
Centre de documentation et photothèque	p. 99
Connaître pour protéger	p. 105
Actions de protection de la nature	p. 109
La participation institutionnelle	p. 121
Communiqués de presse	p. 127
Les rapports d'activités des sections	p. 147
L'assemblée générale de Brest	p. 213

Vie assoc

L'ASSOCIATION :
STRUCTURE ET
FONCTIONNEMENT

La protection de la nature fait son nid aux Quatre-Moulins

La SEPNB, brestoise depuis 27 ans

La Société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne confirme son installation aux Quatre-Moulins. Une réactualisation de la convention d'occupation des locaux vient d'être signée avec la ville. Une façon pour celle-ci de souligner les relations privilégiées qu'elle entretient avec une association partenaire de nombreux projets sur l'agglomération.

La Société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne est une « vieille » institution brestoise. Fondée voici 35 ans, elle avait d'abord expérimenté un siège quimpérois puis parisien, au Muséum d'histoire naturelle, en suivant son fondateur Michel-Hervé Julien. Au décès de celui-ci en 1966, Brest, où les militants de la SEPNB étaient déjà très actifs, l'a récupéré. Dans les locaux de la jeune faculté des sciences, dans un premier temps, puis au pavillon d'accueil du Conservatoire botanique du Stangalard, un projet porté en large partie par l'association.

Ceci avant de se voir attribué par la ville de Brest, en 1981 dans les locaux scolaires désaffectés des Quatre-Moulins, un espace plus approprié à son développement. Ce n'était que l'avant-dernière étape du parcours. La restructuration de tout le secteur, avec en particulier la MAPA en construction, a imposé un dernier déménagement. C'est le premier étage de la bibliothèque des Quatre-Moulins, qui accueille désormais la SEPNB. Sur 150 mètres carrés comprenant des bureaux,



Pierre Maille en compagnie de Max Jonin, de Jean Champeau et de Daniel Maloisel. Les rapports ville-SEPNB sont au beau fixe.

une documentation bien tournée et un hall d'exposition.

2 800 militants, 40 permanents

Mardi Pierre Maille et Max Jonin, secrétaire général de la SEPNB, ont apposé leurs signatures au bas du document qui confirme cette nouvelle situation. Pour le maire, c'est une façon de souligner « la vocation d'accueil des activités à caractère scientifique des Quatre-Moulins » et de manifester l'intérêt de la collectivité locale « pour une association

culturelle de formation qui joue un rôle de contre-pouvoir tout en étant un partenaire apprécié dans de nombreuses actions. »

Max Jonin s'est attaché à en rappeler les grandes lignes. La SEPNB réunit à la fois la gestion de 40 espaces protégés sur les cinq départements historiques bretons ; l'éducation à l'environnement et l'édition de revues à caractère naturaliste, telle « Pen-ar-Bed ». Des objectifs qui réunissent aujourd'hui 2 800 adhérents

et 40 permanents dont vingt salariés. Brest qui accueille le siège régional est aussi un champ d'expérimentation particulier pour les actions de terrain de l'association. Il y a les actions-école qui concernent 80 classes maternelles et primaires et les conseils apportés pour l'élaboration du plan d'occupation des sols, pour la gestion de l'usine d'incinération ou de la population de goélands. « Un rôle précieux même si ses représentants sont parfois agaçants pour les élus, » a reconnu Pierre Maille.

2.800 adhérents

Incontournable SEPNB

Le Télégramme
6.10.93

Contre-pouvoir ou comité de défense ? La question a été posée, quelque peu malicieusement, par le maire, Pierre Maille. « Comité de défense certainement pas, contre-pouvoir oui », a répondu Max Jonin. La SEPNB est effectivement devenue une organisation très puissante, et redoutée par certains élus.

La SEPNB a pu installer son siège régional à Brest, grâce à une aide municipale, sous la forme d'un prêt de locaux qui a été officialisé hier sous la forme d'une convention.

Bien avant la vague écologiste, elle a pu démontrer ce que peut être le pouvoir vert.

La communauté urbaine de Brest en a fait l'expérience, à l'occasion de la construction de l'usine d'incinération du Sprenot. Ce gros dossier n'aurait pu être rapidement bouclé s'il n'y avait eu la caution de la SEPNB. A l'inverse, d'autres collectivités ont dû ferrailler avec cette association, se trouvant contraintes de faire machine arrière, parfois de démolir.

L'arme juridique

Cette force, la SEPNB la tient, d'abord, au nombre de ses adhérents - deux mille huit cents -, des adhérents qui sont pour la

plupart des militants, et non de simples cotisants, répartis dans dix-neuf sections au sein de la Bretagne historique. Elle réside aussi dans les actions. La SEPNB ne se contente pas de faire de l'opposition verbale : elle a appris à utiliser l'arme juridique, en usant notamment de procédures devant le tribunal administratif. Sur bien des dossiers, cela s'est avéré payant.

L'indépendance politique dont elle se prévaut, même si dans ses partisans se fondent des membres de partis, notamment écologistes, a certainement contribué aussi à sa puissance. Enfin, sa participation dans différentes instances consultatives, son travail sur le terrain, particulièrement dans la gestion de quarante espaces protégés visités annuellement par cent mille personnes, et la présence parmi ses membres de multiples scientifiques, la rendent incontournable sur les sujets chauds.

« Si toutes les villes... »

La SEPNB emploie aujourd'hui vingt personnes. Et c'est à Brest que se trouve son siège régional, rue Anatole-France, derrière la bibliothèque des Quatre-Moulins, où la mairie a mis à sa disposition des locaux qui ont été entièrement rénovés. Pierre Maille et Max Jonin ont formalisé, hier, sous la forme d'une convention cette aide. Mais le maire a souligné que la SEPNB



Le maire, Pierre Maille, et Max Jonin, secrétaire général de la SEPNB.

ne reçoit pas « énormément de subventions ».

Celles-ci constituent la moitié de son budget. L'association trouve ses ressources dans d'autres formes de partenariat. Par exemple : les deux postes d'animateur nature pris en charge par la communauté urbaine ou des missions d'éducation à l'environnement dans les écoles. « La ville et la CUB font de gros efforts, a reconnu Max Jonin. Si toutes les grandes villes en faisaient autant pour nos sections, ce serait un bon investissement pour l'intérêt général ».

Institution

Max Jonin en a profité pour faire un peu d'histoire, en rendant hommage à l'un des pionniers de la défense de l'environnement en Bretagne et qui fut à l'origine de la SEPNB, Michel-Hervé Julien. Professeur de musique à Quimper, puis assistant au Muséum de Paris, Michel-Hervé Julien avait créé le centre ornithologique d'Ouessant où des dizaines de passionnés sont venus en stage. « A partir de ces jeunes se sont constituées un peu partout en France d'autres sociétés de protection de la nature », a souligné le secrétaire général de la SEPNB, ajoutant que Michel-Hervé Julien a aussi « inventé » le parc d'Armorique.

L'histoire administrative de la SEPNB, qui eut aussi pour militants de la première heure Albert Lucas et Marcel Gauthier, a d'ailleurs suivi le parcours de son fondateur. Le siège s'installa d'abord à Quimper et émigra à Paris, pour revenir à Brest, dans les locaux de la faculté des sciences naissante, à la mort de Michel-Hervé Julien. Une faculté qui a servi de ferment à la SEPNB. Trente ans après, c'est devenu une institution régionale.

La structure associative

I - LES ADHERENTS

* Au 31 décembre 1993, la SEPNE comptait 2 701 membres

répartis en 2 426 membres adhérents
275 associés

* Répartition des adhérents par département :

Finistère	:	730 + 101 =	831
Morbihan	:	373 + 34 =	407
Côtes-d'Armor	:	189 + 34 =	223
Ille-et-Vilaine	:	366 + 40 =	406
Loire-Atlantique	:	341 + 35 =	376
Hors-Bretagne	:	427 + 31 =	458
		2 426 + 275 =	2 701

* En 1993, la diffusion de la revue Penn-ar-Bed était de 1 910 exemplaires,
dont 113 échanges
et 167 services gratuits

II - LES ASSOCIATIONS ADHERENTES

Finistère

- * Alde Beva e Bro Daoulas - Logonna Daoulas
- * Les Hauts de Penfeld - Brest
- * Ass. Environnement Patrimoine - Kerlouan
- * Ass. de Défense de Langazel - Trémaouézan
- * Ass. de Protection des Sites de Plougonvelin - Plougonvelin
- * Association Keremma - Nantes
- * La Forêt Environnement - La Forest Landerneau
- * Ass. pour la Défense de la Qualité de la Vie - Locmaria-Plouzané
- * Ass. Renouveau - Loctudy
- * Ass. Renouveau - Fouesnant

Loire-Atlantique

- * Renouveau La Baule
- * Association des Naturistes de la Côte d'Amour - Piriac sur Mer
- * Les Amis de Kervoyal - St-Herblain
- * Association pour la sauvegarde de Pors er Ster - Piriac sur Mer
- * Prosimar - Pornichet
- * Association Les Amis du Bois-Jo - St Herblain
- * Association de Protection du Littoral Croisicais - Le Croisic

Ille-et-Vilaine

- * Ass. Cantonale pour la Protection et la Défense de l'Environnement Pleuguneuc
- * St-Gilles Nature Environnement - St-Gilles
- * Vacances pour Tous - Gennes-sur-Seiche
- * Ass. Le Beruchot - Nouvoitou
- * Association Scarabée - Rennes

Morbihan

- * Association Tarz Heol - Ploemeur

Hors-Bretagne

- * Astur Epervier - St-Denis-du-Payre (Vendée)

*** Chaque association compte pour un adhérent

III - NOTRE FEDERATION NATIONALE

La SEPNE adhère à la

Fédération Française des Sociétés de Protection de la Nature :
France Nature Environnement
33 rue de la Brèche aux Loups
75012 PARIS
Tél. (1) 44.68.90.00
Fax. (1) 44.68.90.01

Espaces Naturels de France

Groupement des éleveurs des moutons d'Ouessant

CRIL-RAD

GALCOB (Groupe d'Action Locale du Centre Ouest Bretagne)

REEB (Réseau pour l'Education à l'Environnement en Bretagne)

Association pour l'animation nature de la Base de Loisirs de Kerguelen (District de Lorient)

Collectif contre le remembrement

Coordination Eau Pure - Finistère

Collectif Eau Potable - Finistère

IV - LES SECTIONS DEPARTEMENTALES ET LOCALES

Finistère

*** SECTION NORD-FINISTERE**

Prigent Lamour
Coatmeur - 29830 Ploudalmézeau
Tél. 98.48.14.55

*** SECTION PAYS DE MORLAIX**

23 rue Ange de Guernisac
29600 MORLAIX
Tél. 98.63.33.21

*** SECTION QUIMPER - PONT L'ABBE**

Nelly Le Provost
3 rue de Silguy - 29000 Quimper
Tél. 98.55.53.72

*** SECTION CONCARNEAU - TREGUNC**

Charles Leroux
Pendruc - 29910 Trégunc
Tél. 98.87.62.48

*** SECTION DOUARNENEZ**

Jeannette Le Boëdec
Lanevry - 29100 KERLAZ
Tél. 98.92.11.37

*** SECTION CROZON**

Marie-Thérèse Thierry
Le Gouerest - 29570 ROSCANVEL
Tél. 98.27.48.89

Morbihan

*** SECTION VANNES - GOLFE DU MORBIHAN**

Cité Radieuse - B.P. 209
56006 Vannes Cédex
Tél. 97.40.92.85

*** SECTION LORIENT**

1 avenue de la Marne
56100 LORIENT
Tél. 97.21.41.94

*** SECTION PLOERMEL**

B.P. 47
56802 Ploermel
Tél. 97.93.60.25

*** SECTION GUIDEL**

Annie RIO
1 rue Roz Avel - 56520 GUIDEL
Tél. 97.32.82.47

Côtes-d'Armor

*** SECTION PAYS DE GOELO**

Annie Roudaut
B.P. 93 B - 22500 Paimpol
Tél. 96.20.84.03

*** SECTION ANSE D'YFFINIAC**

Maison de la Baie
22120 HILLION

*** SECTION LANNION**

Joël GUERIN
2 rue F. Mistral - 22330 LANNION
Tél. 96.48.32.28

*** SECTION DE MATIGNON**

Michel GUET
4 rue Ville Orien - 22550 MATIGNON
Tél. 96.41.73 78

Ille-et-Vilaine

*** SECTION DE RENNES**

M.C.E. - 48 Bd Magenta
35000 RENNES
Tél. 99.30.35.50

*** SECTION DE ST-MALO**

Christian PIAN
26 impasse Lorette - 35400 ST-MALO
Tél. 99.81.65.74

Loire-Atlantique

*** SECTION DE NANTES**

Maison des Associations
10 Bd de Stalingrad
44000 NANTES
Tél. 40.29.36.50

*** SECTION PRESQU'ILE GUERANDAISE**

Rémy GAUTRON
Ecole Paul Minot
44500 LA BAULE
Tél. 40.24.42.68

*** SECTION DU PAYS DE CHATEAUBRIANT**

Françoise LACHERON
15 bis rue de la Libération
44100 CHATEAUBRIANT
Tél. 99.47.98.28

V - LE SIEGE ADMINISTRATIF REGIONAL

SEPNB

186 rue Anatole France - B.P. 32
29276 BREST CEDEX

Tél. 98.49.07.18
Fax. 98.45.08.42

Les bureaux sont ouverts :

- du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 00
et de 13 h 00 à 17 h 15

- le vendredi de 8 h 30 à 12 h 00
et de 13 h 00 à 18 h 30

Un répondeur téléphonique enregistreur peut prendre les messages auxquels réponse sera faite.

VI - LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Jean-Paul	AUCHER	- Larmor Plage	(Morbihan)	97.33.79.30
Paul	CANEVET	- Pont L'Abbé	(Finistère)	98.87.35.76
Jean	DENIER	- Rennes	(Ille-et-Vilaine)	99.83.10.33
Yves	DONGUY	- St-Briac	(Ille-et-Vilaine)	99.88.35.98
André	FORLOT	- Séné	(Morbihan)	97.66.92.70
Michel	GARNIER	- Nantes	(Loire-Atlantique)	40.46.83.76
Jacques	GARREAU	- Douarnenez	(Finistère)	98.92.76.79
François	GENDRE	- Paule	(Côtes-d'Armor)	96.29.80.24
Bernard	GUILLEMOT	- Thorigné Fouillard	(Ille-et-Vilaine)	99.62.43.61
Max	JONIN	- Plabennec	(Finistère)	98.40.47.39
Prigent	LAMOUR	- Ploudalmézeau	(Finistère)	98.48.14.55
Erwann	LE CORNEC	- Paris		
Daniel	MALENGREAU	- Plougastel-Daoulas	(Finistère)	98.04.23.61
Michel	MELOU	- Brest	(Finistère)	98.80.73.10
Raymond	SIBILEAU	- Basse Goulaine	(Loire-Atlantique)	40.06.00.65
Alain	THOMAS	- Pont L'Abbé	(Finistère)	98.87.11.10
Michel	TREUSSIÉ	- Quimper	(Finistère)	98.55.09.84

Le C.A. s'est réuni 6 fois dans l'année

VII - LE BUREAU

Président	: Bernard GUILLEMOT
Vices-Présidents	: Jean-Paul AUCHER
	: Jacques GARREAU
	: Raymond SIBILEAU
Secrétaire Général	: Max JONIN
Trésorier	: Michel MELOU

Le bureau s'est réuni 4 fois dans l'année

Bonjour

Nous sommes à en
grande section
de maternelle et
nous partons en
classe de

mer en Bretagne
informa photo de

Brest.

Nous voyons pour
ce qu'il y a comme animaux
en Bretagne

Est-ce que vous avez
des posters
d'animaux? Tu nous
enverras la liste de l'écologie
Nantes

Classe de l'écologie Nantes
Ecole mat. Louis Pergaud
Rue Jules Ferry
73410 Aubergenville

Je suis prête à payer
votre cours: contre remboursement
V.Vance

VIII - LES PERSONNELS

Fin 1993, la SEPNB emploie 20 salariés permanents

- * 3 postes administratifs : Secrétariat de direction
Comptabilité (mi-temps)
Secrétariat, accueil, standard,
ventes (mi-temps)
- * 7 postes au secteur Réserves : 1 chargé de mission
6 gardes-animateurs
dont 2 à temps partiel
- * 7 animateurs-nature dont 2 à temps partiel
- * 4 postes au Domaine de Bois-Joubert : 1 directeur
1 technicien
1 animateur-nature
1 personnel de service

A ce personnel permanent, il faut ajouter des personnels saisonniers sur les réserves, des objecteurs de conscience en service national civil (14), des C.E.S. et des stagiaires.

IX - COMMISSIONS DE TRAVAIL PERMANENTES

- * Commission Réserves
Max Jonin, Jean-Yves Monnat, Fred Bioret - animateurs
- * Commission Edition
Michel Garnier - animateur
- * Commission Eau, Déchets, Pollution
Jean Salaun - animateur
- * Commission Chasse
Bernard Guillemot - animateur
- * Commission Animation-Formation
Raymond Sibileau, Max Jonin - animateurs
- * Commission Juridique
Erwann Le Cornec, Yves Donguy - animateurs

X - ASSOCIATIONS ADHERENTES

* Les associations adhérentes à la SEPNE ont été invitées à se rencontrer le 12 juin à Lorient

* Trois d'entre elles nous ont adressé leur rapport d'activité

1 - Association "Les Amis de Keroyal" - St-Herblain (44) 90 à 100 adhérents

L'association travaille à la protection du littoral à travers plusieurs dossiers :

- recours contre un permis de construire de collectif en zone UB du POS mais avec dépassement de hauteur et de COS. Recours perdu en Conseil d'Etat.
- modification du POS : intervention positive pour réduire les modifications jugées trop importantes et pour faire faire une étude sur les capacités de la station d'épuration.
- délimitation des espaces naturels littoraux remarquables : Intervention positive pour étendre le zonage proposé par la DDE sur la commune d'Ambon ce qui aura des conséquences également positives sur la commune voisine de Damgan.
- information locale pour une pêche à pieds respectueuse du milieu littoral.
- restauration d'un vieux moulin à vent.

2 - Maison de l'Agriculture Biologique du Finistère

L'intitulé dit bien ce qu'est le secteur d'activité de cette association avec laquelle la SEPNE travaille dans le cadre du "collectif eau potable".

Formation, promotion de l'agriculture biologique et de ses produits. Interventions pédagogiques en milieu scolaire. Organisation de débats.

3 - Association naturiste de la Côte d'Armor - Piriac (44) 62 adhérents

Cette association propose à ses adhérents des activités de découverte de la nature et des actions pratiques de meilleurs comportements dans notre environnement. Elle est en relation avec la section Presqu'île de Guérande.

LE RESEAU
DES RESERVES
DE BRETAGNE

I - RESSOURCES HUMAINES

*** PERSONNEL SALARIE**

Guillemette ROLLAND	Coordination du Réseau
Pierre Le FLOC'H Patrick HAMON	Gardes-animateurs à la réserve de Goulien Cap Sizun
Catherine PICHOT	Garde-animatrice à la Réserve Naturelle de Groix
Nathalie DELLIOU	Garde-animatrice détachée à temps partiel sur la Réserve Naturelle de Saint-Nicolas-des-Gléan
Jean-Yves LE GALL	Garde à la Réserve Naturelle d'Iroise
Danièle PESQUER	Garde-animatrice à la Réserve des Landes du Cragou à temps partiel

*** Bénévoles**

Max JONIN	Maîtres de Conférences
Jean-Yves MONNAT	à l'université
Frédéric BIORET	de Bretagne Occidentale

*** CONSERVATEURS ET GARDES**

28 conservateurs, 8 gardes assermentés, 3 sections et de nombreux sympathisants participent aux divers travaux des équipes locales.

*** CONTRAT EMPLOI SOLIDARITE**

- La fin du contrat de Danièle Pesquer (mars 1993) a permis de voir son poste transformé en contrat à temps partiel.
- Un contrat à Groix sur 12 mois
- Un contrat de six mois à Falgüerrec, reconduit jusqu'en mars 1994.

*** SAISONNIERS**

Un poste de trois mois (avril à juin) pour la réserve de Goulien Cap Sizun et un de deux mois (juin et juillet) pour le secteur de la baie d'Audierne ont été occupés par la même personne.

Réserve naturelle : inauguration du sentier pédagogique



Les personnalités ont suivi le sentier pédagogique, balisé de panneaux explicatifs.

La Fondation Yves-Rocher, placée sous l'égide de la Fondation de France, s'est fixé deux objectifs concernant l'environnement : la protection de la sauvegarde du monde végétal et l'éducation du public dans ce domaine.

Se conformant à ces options, elle vient de participer à la création d'un nouveau sentier pédagogique à la réserve naturelle de Goulien en fournissant une dizaine de pupitres, illustrés d'espèces animales et végétales remarquables, le long d'un trajet de 900 m à 200 m sur le site.

Représentée par Michel Cambornac, la Fondation Yves-Rocher était félicitée et remerciée pour son mécénat, lundi après-midi à Goulien, à l'occasion de l'inauguration du sentier pédagogique, en présence de MM. Priser et Cogan, conseillers généraux, Garnier du service « Environnement » à la préfecture, Max Jonin de la SEPNB, Henri Goardon et Jean-Guillaume Donnart, respectivement maires de Goulien et de Clédén-Cap-Sizun, Pierre Floch et Pa-

trick Hamon, animateurs à la réserve.

« Le but est de faire en sorte que la réserve soit accessible à un large public et dans les meilleures conditions; ces panneaux contribuent à automatiser la visite et à éduquer les visiteurs au sujet de leur environnement, ils partent ainsi avec de nouvelles connaissances sur ce milieu naturel, sur sa faune et sa flore... », devait déclarer M. Priser.

Rappelons, qu'à cette époque, toutes les espèces d'oiseaux marins sont présentes sur le site avec leurs progénitures ou encore leurs œufs : cormorans huppés, mouettes tridactyles, goélands marins, bruns ou argentés, guillemots de Troïl, pétrels fulmar.

On peut les observer de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h, tous les jours. Le prix d'entrée est de 7 F pour les adultes, 2 F pour les enfants, 6 F pour les adultes en groupe, 1,50 F pour les enfants en groupe, avec possibilité d'animation pour adultes ou scolaires en téléphonant au 98.70.13.53.

* OBJECTEURS DE CONSCIENCE EN SERVICE CIVIL

- Réserve Naturelle de l'île de Groix
- Réserve de Falguérec : un poste détaché à temps partiel
- Réserve des Landes du Cragou : deux postes détachés de la section de la baie de Morlaix.
- Site d'animation des marais de la presqu'île de Guérande : un poste détaché pour trois mois de la section de Nantes.
- Réserve de baie de Morlaix : un poste détaché à temps partiel de la section de la baie de Morlaix pendant 5 mois.

* BENEVOLES

30 jeunes animateurs ont complété ou formé les équipes d'accueil sur les sites d'animation estivales.

6 surveillants se sont succédés sur 3 sites de nidifications des sternes nécessitant une surveillance rapprochée.

II - ACTIVITES DU RESEAU

* DIVERSES PUBLICATIONS

- L'annuaire des réserves - 1993
- Rapports spécifiques de certaines réserves
 - RN de Groix
 - RN d'Iroise
 - RN de Saint-Nicolas-des-Glénan
 - Réserve de Goulien
 - Réserve des Landes du Cragou
 - Données naturalistes de la baie d'Audierne
 - Rapport d'activité de la station de baguage de Trunvel
 - Observatoire de sternes
- Lettre de la Réserve destinées aux habitants des communes pour les réserves :
 - Landes du Cragou
 - Groix
- Journal des réserves diffusé dans la bulletin de liaison : 4 numéros en 1993
- Brèves annuelles destinées à tous les partenaires du réseau

LA SOCIÉTÉ GUERNESIAISE



Candie Gardens.
St Peter Port.
Guernsey.
Tel. (0481) 25093

13 June 1993

Max Jonin
President S.E.P.N.B.
186 Rue Anatole France
BP 32
29200 Brest - Cedex

Dear Monsieur Jonin

I have pleasure in enclosing a cheque for Fr 1000 as a donation to S.E.P.N.B. It is to thank the S.E.P.N.B. and particularly Guillemette Rolland for the arrangements which she made to provide guides for the group from La Société Guernesiaise during their recent visit to Brittany. Yves Constantin who took us to Cap Frehel and Jacques Petit who took us to the Forêt de Lorges were both excellent guides and we had a very enjoyable and instructive visit.

I hope the good relations between S.E.P.N.B. and La Société Guernesiaise will continue.

F G Caldwell
Honorary Secretary

F G Caldwell
Stubb Caldwell

III - NOUVELLES DE NOUVELLES RESERVES

La SEPNB est désignée gestionnaire de la Réserve Naturelle d'Iroise, en collaboration avec la fédération des chasseurs. Le garde a pris ses fonctions en août 1993.

Une cinquième Réserve Naturelle en Bretagne : Tourbière du Venec dans les Monts d'Arrée.

Deux nouvelles réserves pour le réseau :

- Site à Orchidées sur la commune de Saffré (44) est créée grâce à l'achat de parcelles sur le profit des ventes de timbres botaniques.
- Une convention de gestion a été signée avec le propriétaires de la tourbières des Petits Prés en Ille-et-Vilaine.

IV - COMMISSION DE TRAVAIL DU RESEAU

*** ASSEMBLEE GENERALE DU RESEAU**

Le programme comportait une réflexion sur l'animation estivale sur les sites protégés. Sachant que cette activité est l'un des moyens de promotion les plus importants de l'action de la SEPNB, des améliorations sont à apporter pour permettre de satisfaire au mieux public et encadrants.

Une demi-journée a été réservée à une présentation du CREN-Bretagne, et à la recherche d'une ouverture vers d'autres associations bretonnes concernées par la protection et la gestion des espaces naturels. Des observateurs représentaient la DIREN, le Conservatoire du Littoral, Le Conservatoire Botanique. A la suite de la réunion, un comité de liaison a donc été proposé entre les diverses associations pour un fonctionnement qui recherchera des partenaires extérieurs.

La troisième partie de cette assemblée générale, a été l'occasion de proposer aux conservateurs présents de travailler à un mini plan de gestion de la réserve dont ils sont responsables.

*** COMMISSION SCIENTIFIQUE**

La Commission scientifique s'est réunie sur Belle-Ile au début du printemps. Ce site, parmi les plus anciens du réseau des réserves, d'un intérêt patrimonial évident et multiple (naturel, archéologique, paysager...) mérite toute notre attention.

Une visite sur le terrain, puis une discussion ont permis de revoir les objectifs de gestion de cette réserve, où le manque de disponibilité bénévole pose de gros problème de suivi et d'organisation.

Aux Landes du Cragou, la nature reprend ses droits Une surveillance au long cours



La visite des Landes du Cragou : un vivant et bon exemple de gestion du milieu naturel.

A deux pas de Morlaix, s'étendent dans les Monts d'Arrée, les Landes du Cragou, réserve de 250 ha gérées par la Société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne (SEPNB). Lieu de balade, on y apprend aussi ce que gestion du milieu veut dire.

Au zèle naturaliste ou au citadin en manque de retour aux sources, les landes du Cragou offrent leurs curiosités tous les jours sauf le lundi. Le rendez-vous, fixé à 15 h à Park Kreis, est fléché à partir du bourg du Cloître-Saint-Thégonnec. Une bonne direction pour faire connaissance avec deux des derniers spécimens de vaches nantaises existant sur terre, les insectes coprophages que sont les bousiers, les quatre sortes de bruyère, la discrète droséra, plante carnivore, les sphaignes hydrophiles, les 120 espèces de papillons de nuit, etc. ou tout simplement les po-

neys Dartmoore de la réserve. Bref, devant vos yeux tout un petit monde qui paraît vivre dans la symbiose la plus parfaite et la plus naturelle du monde. Qu'on ne s'y trompe pas pourtant. Ici depuis 1984, la nature est sous haute surveillance. A l'époque, quelques naturalistes émus par les dangers qui menaçaient le milieu mettent en œuvre leur énergie. La SEPNB arrive à la rescousse, les parcelles s'achètent, les premières visites commencent. Depuis, la réserve des landes du Cragou ne cesse d'être un terrain d'expérimentation.

Inventaire entomologique

Qu'on s'entende : on n'y décorique pas les bestioles, on les répertorie, on les surveille. Actuellement, et sur un an encore, est en cours un inventaire entomologique. Ici encore, dans le cadre d'une étude expérimentale sur le « pâturage extensif en milieu difficile », la Fondation EDF et le ministère de l'Environnement

financent une balance pour la pesée mensuelle des poneys afin de mesurer leur état sanitaire face au milieu. Pour ces derniers, deux abris ont été édifiés, chacun suivant une méthode expérimentale. La construction du second, terminé l'an passé, reposait sur l'utilisation de balles de landes séchées reliées entre elles par un mélange de chaux, de sable, et de landes. Le principe de fonctionnement de la réserve est simple, il s'appelle « gestion du milieu ». Il vise à maintenir dans l'espace le plus d'espèces possible, tout en favorisant le travail des agriculteurs, fauche des landes et pâturage extensif. L'expérience a également suscité l'intérêt de la Fondation de France, laquelle a versé des subsides pour cette expérience de « gestion du milieu naturel abandonné ». Mais les partenaires ne sont pas tous si lointains : la commune du Cloître-Saint-Thégonnec comme le Département figurent aussi sur la liste.

Dominique BOTTE.

Ouv. France 17.08.93.

Une OGAF agriculture-environnement dans les Monts d'Arrée

8,8 millions pour gérer les landes OF 8.9.93

Un crédit de 8,8 millions va être dégagé, sur cinq ans, pour faucher et entretenir les landes des Monts d'Arrée. L'Europe finance, mais aussi le ministère de l'Agriculture.

22 communes des Monts d'Arrée (de Hanvec à Guerlesquin), réparties sur sept cantons, sont concernées par cette mesure. Les agriculteurs de la zone seront en première ligne : ils pourront toucher une prime s'ils s'engagent par contrat, pour une durée de cinq ans, à faucher ou entretenir des landes ou des prairies humides. La prime peut varier de 450 à 1 000 F par hectare et par an, selon la formule choisie par l'exploitant.

Cel ensemble de mesures est à replacer dans le cadre de la politique « agro-environnementale » encouragée par la Communauté européenne. Pour les Monts d'Arrée, il s'agit de « préserver un biotope rare et sensible ». Plusieurs milieux ont été considérés comme « éligibles » : lande humide ou peu humide, prairie humide à jonc, prairie tourbeuse...

Favoriser la nidification

A l'origine de ce type d'initiative, on trouve la SEPNB (Société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne). Autour de



Lande un peu humide, haute, à jonc d'Europe : un des milieux naturels « éligibles » pour le versement de primes à des agriculteurs qui signent un contrat pour la faucher ou l'entretenir.

François de Beaulieu, dans le secteur des landes du Cragou (le Cloître Saint-Thégonnec), elle avait joué les précurseurs en encourageant la fauche des landes pour permettre la nidification des courlis cendrés et autres busards. Le relais a ensuite été pris par le Parc régional d'Armorique qui, avec Louis-Marie Guillon, a « porté » le dossier devant les

instances françaises et européennes.

C'est une opération groupée d'aménagement foncier (OGAF) qui servira de cadre juridique. Sur le terrain, l'ADASEA (Association départementale pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles) organisera des réunions d'information dès la rentrée et les dossiers se-

ront ensuite examinés en DDAF.

50 à 70 agriculteurs du secteur ont déjà manifesté leur intérêt pour ce type d'opération. Il est important de préciser que ces pratiques « environnementales » sont appelées à s'intégrer dans la vie normale de l'exploitation agricole. (Lire aussi en page agriculture).

P.T.

*** ECHANGES INTERNATIONAUX**

L'échange CTNC-SEPNB prend de nouvelles dimensions. Le CTNC ayant obtenu des financements pour un contrat de trois ans avec la CEE, pour le suivi et la gestion des sites naturels des Cornouailles anglaises par GIS (systèmes de gestion et de visualisation informatiques des données variables (scientifiques, naturalistes...)). La SEPNE participera à ce projet en tant qu'observateur.

Le réseau a été invité par le RSPB à aller voir de près et en vrai le travail scientifique effectué sur la plus importante colonie de sternes de Dougall du Nord de l'Europe : Rockabill en Irlande.

Au cours de cette même saison, un essai de baguage a été expérimenté sur quelques poussins de la colonie de la baie de Morlaix, sous la responsabilité double du RSPB/BTO et le SEPNE/Museum de Paris.

V - COMMISSIONS - STAGES - COLLOQUES

INTERVENTIONS DANS STAGES

* Formations BAFA, BEATEP "Technicien milieu marin" de la NEF, de l'INB et le BEATEP DE L'UBAPAR (gardes-animateur de Goulien).

FORMATION INTERNE

* Stage d'initiation pour la détermination des Crustacés décapode marin, dans le cadre de l'inventaire national, organisé par le Museum de Paris. Bailleron, en février (Catherine PICHOT, Nathalie DELLIOU, Patrick HAMON, Luc GUIHARD)

ASSEMBLEE GENERALE - COMMISSION - COLLOQUES

* **Espaces Naturels de France**
(voir avec Max)

* **Réserves Naturelles de France - CPRN**

* Assemblée générale de - octobre, à Prats de Mollo dans les Pyrénées Orientales (Max Jonin, Fred Bioret, Patrick Hamon, Danièle PESQUER).

* Travaux de la Commission Géologie - Toute l'année (Max Jonin)

* Travaux de la Commission Scientifique - Toute l'année (Fred Bioret)

* Travaux au Brouteurs Fan club - Toute l'année (Danièle Pesquer)

* Travaux sur le suivi scientifique des îlots marins dans le cadre de la commission scientifique de la CPRN - Corse, en septembre (Fred Bioret)

* **ICBP - BirdLife International**

La SEPNE a été invitée à représenter la France au cours d'un workshop où il a été question des espèces dispersées (oiseaux marins et oiseaux d'eau) fréquentant le littoral nord-européen - Helgoland (Allemagne), en novembre (Guillemette Rolland)

Un projet de 530 hectares de marais en réserve 3.4.93

Pour donner de l'air aux oiseaux du Golfe

SÉNÉ (56). L'échasse blanche vient de rejoindre l'avocette, le tadorne et le chevalier gambette. C'est le moment d'aller observer le manège des oiseaux dans les salines de Falguérec. En attendant qu'un projet fasse passer la réserve de 35 à 530 hectares : pour le plus grand confort de ses merveilleux hôtes.

Bec fin et ailes noires, pieds dans l'eau, en équilibre d'apparence fragile sur d'interminables pattes rouges, les échasses blanches paradent depuis plusieurs jours au milieu des groupements de tadornes. Oubliées les fatigues du long voyage (du Sénégal ou Mali jusqu'au golfe du Morbihan) : les couples se forment pour la reproduction.

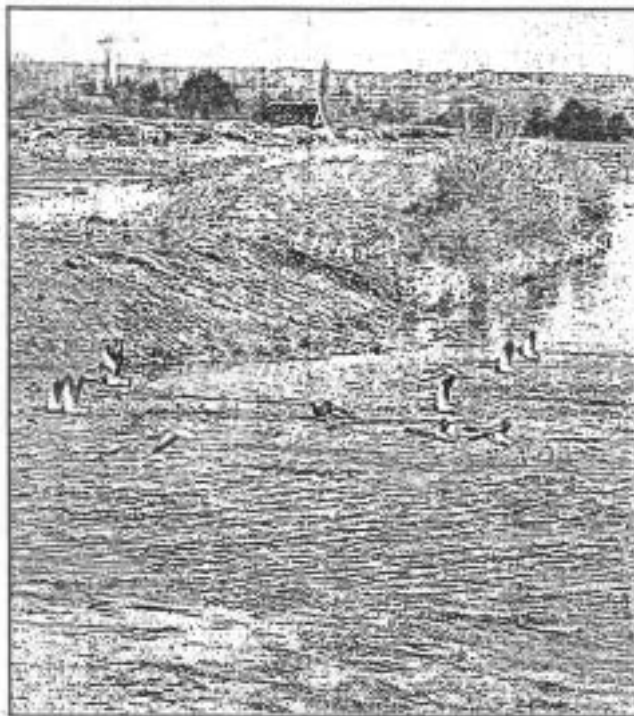
L'œil vissé à dans sa longue vue, Jean David savoure et décrit le spectacle. Une à une, il nomme les espèces présentes sur le site. Vanneau huppé, chevalier gambette, avocette, barge à queue noire, héron cendré... L'animateur de la SEPNEB (Société pour l'Etude et la Protection de la Nature en Bretagne) explique surtout les miracles accomplis dans ces salines aujourd'hui érigées en réserve biologique.

Paradis retrouvé

Sur 35 hectares de marais, depuis bien longtemps désertés par les paludiers, la SEPNEB avait parié de rétablir le droit des oiseaux rares à vivre et se multiplier en paix. Mission accomplie, au prix de quelques investissements intelligemment consacrés à rétablir les conditions indispensables.

En perdition, l'hydraulique des marais salins est restaurée. Quelques clôtures préservent un minimum de tranquillité. Les lois de la nature font le reste. Site de nidification pour certaines espèces, étape migratoire pour d'autres, zone d'alimentation pour la plupart, les marais sont redevenues ce paradis des oiseaux qu'ils n'auraient jamais dû cesser d'être.

Dans cette affaire d'animaux, l'homme n'a rien perdu au



Une invitation permanente au spectacle. (Photo Claude Prigent)

change. Car les visiteurs ne sont pas refoulés à l'entrée du site.

Précieux mais fragile

Deux observatoires, idéalement placés, permettent en effet d'assister au spectacle. « Ouverte pendant l'été, la réserve est aussi accessible tous les jours pendant les vacances

de printemps » indique Jean David. Il rappelle que 5.000 personnes ont ainsi été accueillies, en 1992, par les animateurs auxquels la SEPNEB confie la mission d'expliquer la richesse du patrimoine protégé ici.

Précieux, mais encore terriblement fragile, ce patrimoine fait maintenant l'objet d'une dé-

marche qui veut définitivement assurer la reconquête initiée par la société naturaliste bretonne. « Il s'agit d'étendre la protection à 530 hectares et de placer l'ensemble sous statut de réserve naturelle d'Etat » résume Jean David.

Deux ans pour aboutir

Le lancement du projet n'a évidemment pas manqué de provoquer quelques résistances.

Pourtant les positions entre partisans et adversaires du classement semblent s'être rapprochées. Notamment depuis que protecteurs de la nature et chasseurs se sont entendus pour signer une trêve, sur le principe de partager équitablement le site agrandi et d'en gérer chacun une moitié.

Soumis à enquête d'utilité publique, le dossier dépend du préfet du Morbihan qui peut donner le premier feu vert. Mais rien ne sera décidé avant l'aboutissement d'une remontée jusque sur le bureau du premier ministre qui signera le décret final.

Marcel Carteau, maire de Séné, pilote la démarche convaincu, qu'il défend « une bonne cause » parce qu'elle milite à la fois pour le développement et la préservation de sa commune.

L'écu sait cependant que l'attente peut s'avérer longue. « Deux ans au moins » dit-il néanmoins confiant. Surtout depuis qu'il sait que « 73% des avis recueillis par le commissaire enquêteur se sont révélés favorables à la réserve ».

Louis Roger Dautriat

A Séné, tranquillité des oiseaux oblige : aucune visite n'est autorisée sans la présence d'un animateur. Mais, dès ce week-end et jusqu'au 9 mai, l'accueil sera assuré chaque jour de 14 h à 19 h, comme en juillet et août.

Du 9 mai à fin juin la réserve restera accessible, aux mêmes heures, les samedis, dimanches et jours fériés.

Entrées : adultes 10F, enfants 5F, scolaires et groupes sur rendez-vous.

Renseignements : SEPNEB (97 66 92 76 ou 97 40 92 95) et Office du tourisme de Vannes (97 87 24 34)

* Participation à l'assemblée générale du GISOM - Paris, en mars (Jean-Yves Monnat, Jean-Claude Linard et Guillemette Rolland).

* Présence au 20ème Colloque Francophone d'Ornithologie - Paris, en mars (Jean-Yves Monnat, Jean-Claude Linard et Guillemette Rolland)

* Assemblée Générale du Colonial Waterbird Society. La SEPNE y était invitée par la RSPB, du fait d'un symposium international sur la sterne de Dougall. Arles, en octobre (Jean-Yves Monnat et Guillemette Rolland).

* Intervention au cours d'une journée de formation, organisée par le RSPB, pour les gardes de réserves concernés par le suivi et la protection des colonies de sternes dans le sud-est de l'Angleterre. Pulborough Brooks, en novembre (Guillemette Rolland)

VI - PROMOTION

* Réalisation, édition et diffusion du dépliant sur l'animation et l'accueil en été sur les sites protégés et les réserves où intervient la SEPNE (9 000 exemplaires).

* Campagnes de presse pour les diverses animations et événements, sur toute l'année.

* Réalisation ou actualisation de divers dépliants de présentation des sites suivants Groix, Pointe de Trévignon, Keremma, Falguérec, Cragou, Goulien et de leurs modalités d'accueil.

VII - ANIMATION

* Conception et édition de brochures pédagogiques : Groix, Keremma, Goulien, Falguérec, Pointe de Trévignon.

* Réalisation et actualisation de panneaux pédagogiques ou d'information : Falguérec, Kerfontaine, Cragou, Goulien , et d'une exposition de photos de R-P Bolan à Groix.

* Organisation du stage d'information pour les animateurs bénévoles, Contrats Emploi Solidarité et objecteurs en service civil, intervenant sur les sites (accueil et animation) en été ou tout au long de l'année. En collaboration avec l'IRPa _ Goulien, en avril.

* Animations estivales et scolaires (toute l'année)

Réserve de sternes de la baie de Morlaix Le biologiste bague les « dames »

Opération commando la semaine dernière sur l'île-aux-Dames, joyau de la réserve ornithologique de la baie de Morlaix. Adrian Delnevo, biologiste Gallois, venait baguer des poussins de sternes de Dougall, oiseau marin la plus rare en Europe. Un événement sur ce « only bird's land ».

Un immense charivari. Une nuée d'oiseaux blanc mouchetant le ciel bleu au dessus de l'île-aux-dames (baie de Morlaix). C'est une grosse colère de sternes. Pour la première fois sur ce site ornithologique fragile et ultra protégé, la Société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne (SEPNB) a accepté de lancer une opération de baguage. Sur proposition d'Adrian Delnevo, scientifique de la britannique Royal society for protection of birds (RSPB). Le chercheur gallois coordonne le programme européen de protection consacré à l'oiseau marin le plus rare d'Europe : la sterne de Dougall.

Risque d'abandon de l'îlot

« Il n'y a pas d'étude précise possible si on laisse une colonie de côté. A Morlaix, elle est importante et c'est la seule qui n'était pas suivie scientifiquement » explique Adrian. « Les effectifs de Dougall diminuent régulièrement en Europe. Il nous faut établir des comparaisons entre tous les sites pour trouver ce qui éventuellement ne vas pas sur l'un ou l'autre et tenter d'y remédier. » Le débat dans les rangs de la SEPNB a été serré. Ewenn de Kergariou, conservateur de la réserve, qui se bat chaque printemps contre les pêcheurs de

Premiers baguages sur l'île-aux-Dames. Il faudra poursuivre les études pendant les trois prochaines saisons de reproduction.



crevettes et plaisanciers rétractaires (1), s'opposait au débarquement. Mais le bureau régional a tranché. Adrian est un spécialiste. « Ces jours-ci, nous débarquons sur toutes les colonies de Dougall. Sur certaines, nous baguons depuis vingt ans. Nous respectons des règles précises. Il n'y a jamais eu de problème » assure le Gallois.

Bilan : dix-neuf poussins bagués, mesurés, pesés. Onze œufs passés à la toise et la balance. L'œuvre de reproduction des « dames » de Morlaix est « très bonne » estime Adrian devant les chiffres obtenus. Malgré la confu-

sion provoquée par l'intrusion humaine, l'opération, bien calculée, a été digérée par les oiseaux. Ce qui était indispensable : on sait qu'un dérangement de trop peut conduire à l'abandon de l'îlot par la colonie complète. Sur l'île-aux-dames, véritable « only bird's land », outre 150 sternes de Dougall, nichent plus de 2 500 sternes Caugek et Pierregarin. Sans la stricte protection assurée par la SEPNB, il n'y en aurait aucune.

Thierry CREUX.

(1) Un arrêté de biotope interdit légalement l'approche de l'îlot à moins de 80 mètres du rivage.

Dunes et étangs littoraux

Baie de Goulven (29)

Baie d'Audierne - Trunvel (29)

Pointe de Trévignon (*) - Saint-Nicolas-des-Gléan (29)

Falaises littorales

Pointe du Grouin - Iles des Landes (35)

Groix (56) (*)

Belle-Ile-en-Mer (56)

Goulien Cap Sizun (29) (*)

Marais salants (exploités ou non)

Falguérec (56) (*)

Salines de la Presqu'île de Guérande (44)

Monts d'Arrée

Landes du Cragou (29) (*)

Castor et Chevreuil (29)

(*) : sites accueillants des scolaires ou du tout public tout au long de l'année ou au moins au printemps.

* Les équipes ont accueilli divers public répartis comme suit (nombres approximatifs):

- 6 500 scolaires
- 7 000 personnes en balades nature
- 61 500 personnes ont visité les maisons de site ou le stands avec exposition aménagés temporairement.
- 35 000 ont visité les réserves à accès règlementé

On estime donc à 115 000 le nombre de personnes touchées.

VIII - OBSERVATOIRE DE STERNES

Les équipes locales aidées de surveillants indemnisés lorsque cela est nécessaire, se sont relayées pour l'éradication, la surveillance et le suivi des colonies de sternes sur l'ensemble de la Bretagne. 46 personnes sont impliquées dans ce travail rendu possible grâce à de nombreux partenaires

IX - RECHERCHES ET INVENTAIRES

Les réserves sont les terrains privilégiés pour les inventaires des espèces animales s'y reproduisant ou ne faisant qu'y passer. Il en est de même pour les espèces végétales, souvent indicatrices de l'état d'évolution des milieux. Les équipes de bénévoles et de permanents assurent donc les suivis naturalistes nécessaires à une bonne connaissance des sites et à la gestion.

Des recherches scientifiques sont entreprises sur certains sites : étude des populations d'oiseaux de mer (démographie, génétique), études de l'impact des animaux sur la végétation (goélands, lapins, brouteurs), études géologiques et geomorphologiques, suivi de populations d'insectes... Si dans de nombreux cas n'est pas le maître d'oeuvre de ces programmes scientifiques, la SEPNB accepte, dans la mesure du possible, que de tels travaux soient effectués dans le cadre de la protection et de la gestion des sites et des espèces.

X - LE CHEPTEL DE LA SEPNB

Landes du Cragou :

- 2 vaches nantaises
- 3 femelles de poney Dartmoor et deux naissances

Goulien Cap Sizun :

- 31 moutons Landes de Bretagne (au 31 août)

Etang de Trunvel :

- 18 moutons ouessantins

Saint-Nicolas-des-Gléan : 2 ânes et 1 poney

Falguérec : 28 moutons Landes de Bretagne

Domaine de Bois-Joubert : 21 vaches nantaises

BREVES ANNUELLES

1993

CONSERVATOIRE REGIONAL DES ESPACES
NATURELS DE BRETAGNE

Société pour l'Etude et la Protection
de la Nature en Bretagne

186, rue Anatole France - BP 32 - 29276 BREST Cedex
Tél : 98-49-07-18 / Fax : 98-45-08-42



RESERVE BOTANIQUE DES PERRIERES EN SAFFRE (Loire-Atlantique)

Nouveau site du réseau

Station d'Orchidées : 8 espèces présentes

dont * *Platanthera clorantha*, seule station en Loire-Atlantique

* *Dactylorhiza incarnata*, 2 stations en Loire-Atlantique

* *Epipactis palustris*, seule station connue à l'intérieur
du département

1 ha 31 a/Acquisition pour partie et location pour
le reste

Ancienne carrière de pierre à chaux

Une gestion bien partie : débroussaillage,
fauchage, carte de végétation, inventaire
botanique, repérage des orchidées et décompte :
3 122 pieds !

Bel exemple d'une action bien conduite dans ses
différents aspects

IROISE

LA SEPNEB désignée comme
gestionnaire.

Jean-Yves Le Gall, ancien marin-
pêcheur de Molène en est le garde-
animateur. Surveillance, contrôle
de la chasse, gestion des îles...
c'est bien parti !

FALGUEREC

Deux beaux observatoires tout
neufs pour un accueil confortable.
Partenariat de la commune de Séné
(office des marais), de la DIREN,
de l'Europe.

GROIX

Le CNPN a approuvé le
plan de gestion de la
réserve naturelle.

GOULIEN

Avec le soutien de la Fondation
Yves Rocher, mise en place d'un
sentier pédagogique pour une
visite plus facile de la réserve.



LES CORNEILLES ATTAQUENT...

Les falaises de Fréhel sont depuis quelques années pillées par des corneilles spécialisées dans la prédation des oeufs. Cette année, Falguérec a connu un vrai drame : 500 oeufs ainsi prélevés et pratiquement aucune production sur la réserve. Une stratégie de riposte s'impose.

INFOS D'OISEAUX

LA CHEVECHE de retour à Goulien

DES MOUETTES TRIDACTYLES de nouveau dans les falaises de Groix

AIGRETTE GARZETTE: essai confirmé en Baie de Morlaix

Du nouveau en Baie d'Audierne : la Grande Aigrette observée, ... ainsi que l'Ibis ! et nidification de la Mouette rieuse.

GRAND CORMORAN Tentative sur l'îlot de la Colombière

1993 - ANNEE A STERNES

Le peu de stabilité des sternes (effectifs reproducteurs et sites de reproduction) était l'une des caractéristiques connues de ces oiseaux en Bretagne. Depuis quelques années, il semble que les faibles effectifs soient concentrés toujours sur les mêmes sites (quasiment tous en réserves). La sterne naine fait néanmoins bande à part et après des saisons pratiquement nulles, on a eu le plaisir de constater la nidification de 41 couples sur Enez Ar C'Hrizienn dans l'Archipel de Molène cette année.

Le bilan global pour les autres espèces (Dougall, Caugek et Pierregarin) est relativement positif. Sur certains sites, les effectifs ont augmenté considérablement pour les Caugek (La Colombière, l'Archipel de Molène, Les Moutons près des Glénan). Dougall et Pierregarin restent stables. A noter que l'un des sites historiques (Trevorc'h dans les Abers) demeure, cette année, déserté.

Dans le cadre d'un programme européen, en collaboration avec le RSPB, des poussins de sterne de Dougall ont été bagués en Baie de Morlaix.

SAINT NICOLAS DES GLENAN

Toujours plus de narcisses : 57 000 !
Toujours plus de gestion pour un objectif simple : retrouver une pelouse littorale.

PENN-AR-BED

Encore un numéro entier consacré au travail et à la connaissance du réseau. - PAB n°147



Rédaction : Max JONIN
Illustration-Maquette : Bruno PONDAC

LE CREN DE BRETAGNE évolue

L'assemblée générale du CREN fut celle de l'ouverture. Plusieurs associations sont invitées à devenir membres du CREN et diverses structures (DIREN, Conservatoire du Littoral, Conseil Régional, Conseils Généraux...) à devenir partenaires. L'objectif affiché est de parvenir à une politique régionale et une stratégie concertée de protection des habitats sur la base des ZNIEFF et de regrouper compétences, énergies et moyens pour une gestion optimale.



L'ECO-CONSEILLER

24.2.93

Avant la réhabilitation complète de la Pointe du Raz

La pose du tapis végétal est engagée

La Pointe du Raz fait partie de l'un des grands sites nationaux classés dont la réhabilitation a été décidée en 1989. L'opération vient d'entrer dans sa phase active. Depuis hier, une entreprise spécialisée met en place, à titre expérimental, les premiers éléments du tapis végétal qui recouvrira en partie ce sites prestigieux. Et les deux autres qui le prolongent : la Baie des Trépassés et la Pointe du Van.

Sous l'œil intrigué de quelques rares visiteurs courbés sous un fort vent de nord-est, la lande de la Pointe du Raz commençait hier à se reconstituer. Sur des parcelles de quelques mètres carrés seulement. Il faudra en effet observer de très près les résultats de cette expérimentation, avant de l'étendre sur huit hectares environ. Ce qui devrait être possible à partir de l'automne 1994.

Trois techniques essayées

« Ce que nous faisons là est une première. Elle doit d'ailleurs fournir des enseignements pour restaurer d'autres sites du même type sur le littoral. » Pierre Celton, des services de l'Équipement, et Bernard Fichaut, de la SEPNEB (Société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne), ont mission d'assurer le suivi des travaux engagés à la Pointe du Raz. « Dans un premier temps, il y a eu à effectuer un



Sous l'œil intéressé du maire de Plogoff et des techniciens de l'Équipement et de la SEPNEB, la mise en place d'une végétation broyée qui doit repousser toute seule.

diagnostic très fin, expliquent-ils. A base de photos aériennes, d'analyses et d'observation du terrain. »

Ce diagnostic a permis d'établir une échelle représentant huit degrés de la dégradation du sol — selon sa nature — par plus de 800 000 visiteurs annuels.

« C'est à partir de ce constat que l'on a choisi l'intervention la plus judicieuse possible des entreprises spécialisées. »

Leur travail consiste à arracher des mottes de lande là où elle pousse sans entraves et à les réimplanter dans des parcelles

délimitées par des fils ou des clôtures en bois. La technique est la même pour de la pelouse. Une autre technique consiste à broyer de la végétation de lande qui, en principe, repartira toute seule une fois mise en place. Enfin, des ensemencements sont prévus en d'autres endroits. « De la graine, avec un fixateur pour la protéger du vent. »

Le tour complet sur un sentier côtier

« Il y a aussi des endroits où aucune intervention n'est prévue », ajoutent Bernard Celton et Christian Fichaut. En particulier là où la pierre affleure. Mais la reconquête végétale se fera aussi sur plus de deux hectares... l'emplacement de l'actuel centre commercial, de l'hôtel et du parking. « Cet ensemble sera reconstruit, comme prévu, dissimulé dans un vallon et à un kilomètre en retrait », précise Nicolas Perfézou, maire de Plogoff, la commune de la Pointe du Raz.

Si le calendrier est respecté, c'est au début de 1996 que le site offrira à ses visiteurs un visage nouveau. En attendant, ceux du printemps prochain pourront contempler l'intérêt du chantier ouvert, grâce à des panneaux trilingues disposés près des parcelles expérimentales. En été, une exposition leur dira toute l'histoire des lieux. Et les marcheurs pourront même faire le tour complet de la pointe sur un sentier côtier dont l'aménagement s'achève.

Jean-Charles PERAZZI.

I - CONTRATS AVEC LA D.D.E. - DIREN

* Proposition de délimitation des espaces où s'applique la "loi littoral" sur les communes suivantes : Camaret, Roscanvel, Telgruc-sur-Mer (Finistère).

* Finition et présentation devant les services de l'état et les élus locaux d'études "loi littoral" sur les communes de La Forest-Landerneau, Dirinon, Loperhet, Santec, Roscoff, Cléder, Batz (Finistère).

II - CONTRAT AVEC LE CONSERVATOIRE DE L'ESPACE LITTORAL (Comité de gestion des dunes et étangs de Trévignon)

* Etude de faisabilité du projet de curage du Loch Coziou, commune de Trégunc. A la demande du comité de gestion, sensibilisé par le colmatage progressif de ce marais littoral, étude des coûts et des types d'intervention pour augmenter les surfaces d'eau libre en période de basses eaux.

III - CONTRAT AVEC LE SYNDICAT MIXTE POUR LA PROMOTION DU CAP SIZUN :

Projet de restauration des sites naturels de la Pointe du Raz et de la Pointe du Van (Finistère).

* En collaboration avec F. Bioret, UBO. Après les diagnostics de 1992, phase expérimentale d'ensemencement, de transplant de mottes de pelouse ou de lande, de suivi de la recolonisation végétale spontanée, sur les secteurs dégradés des pointes du Raz et du Van.

* En cours, étude comparative des divers procédés dans le but de sélectionner la ou les méthodes qui permettront de faire repousser landes et/ou pelouses sur ce site dégradé.

IV - POUR L'ASSOCIATION

* Participation à la deuxième opération de lutte contre les friches, sur l'île de Trielen, Réserve Naturelle de la Mer d'Iroise (Septembre 1993).

Stériliser les œufs pour enrayer les nuisances



Le secteur de la ville sur lequel a porté l'opération de stérilisation.



Les stérilisateurs à l'œuvre sur les toits de Brest.

Le goéland argenté n'a pas que des amis. Il faut dire que sa prolifération dans plusieurs quartiers de Brest soulève maints problèmes. Bruits, salissures provoquées par les fientes dont font les frais le linge, les carrosseries de voitures et parfois les passants, dégradations occasionnées aux toitures, ont fortement entamé le crédit d'oiseaux qui n'ont plus de marins que le nom. La Municipalité a donc décidé de réagir. En stérilisant les œufs des « coupables ».

En 1988, on dénombrait à Brest environ deux cents nids de goélands. Les estimations réalisées cette année les évaluent à cinq cents, ce qui fait de Brest une ville leader en la matière. Avec une forte concentration dans le Centre-Ville autour de l'axe Siam-Jaurès. Là où s'entassent les sacs-poubelles en plastique qui constituent pour les volatiles un garde-manger permanent. « Nous recevons de plus en plus de plaintes, constate François Cuillandre, adjoint chargé de l'Environnement. Beaucoup de doléances portent sur le caractère bruyant des oiseaux. Le phénomène se manifeste dès le mois de janvier, à la période de recherche des sites de nidification. Il augmente jusqu'à la ponte des œufs au mois de Mai. S'ensuit une période de calme pendant la période de couvain, avant de reprendre à l'éclosion en juin et surtout au moment de l'envol des jeunes en juillet ».

Une expérience sur 150 nids

Comment résoudre ce vérita-



De gauche à droite : Jean-Yves Monat, Max Jonin, de la SEPNB, et François Cuillandre, adjoint à l'environnement : trouver un point d'équilibre.

ble casse-tête ? Plutôt que de se lancer dans une destruction systématique des goélands, qui rayerait de la carte une population dont la présence fait partie du paysage d'une ville littorale et qui, de toute manière, serait rapidement remplacée, la Mairie a préféré jouer une autre carte. En l'occurrence, tenter d'enrayer les nuisances elles-mêmes. Avec la collaboration de la SEPNB (Société d'Etudes pour la Protection de la Nature en Bretagne) et le Groupe Ornithologique Breton, elle a lancé une expérience de stérilisation des œufs dans le quartier Siam. L'opération a nécessité le feu vert du ministère de l'Environnement puisque le goéland fait partie des espèces protégées. Elle s'est déroulée à la fin du mois de Mai selon des modalités bien précises (lire en encadré) et a porté sur cent-cin-

quante nids. Un suivi sera, bien entendu, assuré avant de procéder l'an prochain à un renouvellement, voire à une extension, éventuelle. Un premier bilan sera dressé en septembre.

Introduire la notion « d'infidélité »

« La méthode a été retenue en raison des avantages certains qu'elle présente », expliquent François Cuillandre, Jean-Yves Monat et Max Jonin, de la SEPNB. La stérilisation permet de maintenir l'oiseau en couvée, donc au calme, pensent les intéressés. Il n'y aura pas d'éclosion en juin et surtout pas d'envols en juillet. Les oiseaux partiront plus vite en raison de l'échec de la reproduction. Ce dernier induit, selon les spécialistes, la notion d'infidélité chez le goéland. Statistiquement, il est établi qu'un

couple de goélands qui aura échoué avec un partenaire tiendra à en changer l'année suivante. Une tendance qui peut s'accompagner d'une envie de changement de site. L'émigration sera d'autant plus lointaine que l'échec se sera révélé massif. L'échec a un autre avantage : les individus en cours d'accession à la reproduction seront moins socialement attirés par la colonie. Enfin, cette disposition a le mérite de ne pas porter atteinte aux oiseaux nicheurs.

Pas de solutions miracle

L'avenir dira si la parade est efficace. Mais il s'agit de toute évidence d'une action de longue haleine. Tant il est vrai qu'il serait vain de négliger la « philopatrie » du goéland. Autrement dit son « attachement au pays », sa capacité d'adaptation à un milieu urbain d'autant plus confortable que le ravitaillement quotidien y est assuré et les prédateurs absents.

Brest n'est d'ailleurs pas la seule agglomération de France confrontée au problème. De Dieppe à Douarnenez en passant par Le Havre, Fécamp, Cherbourg, St Brieuc, Morlaix et même Rennes, on cherche des solutions. Certaines villes ont utilisé l'effarouchement acoustique. Cherbourg a mis à profit la réhabilitation de certains immeubles pour favoriser la mise en place de toits pentus moins accueillants que les terrasses.

« N'oublions tout de même pas, souligne Jean-Yves Monat, que si le goéland apporte des inconvénients, son existence rend bien des services. C'est un éboueur exceptionnel. Il est aussi sur les côtes un des rares prédateurs d'étoiles de mer, lesquelles causent bien des tracas aux marins-pêcheurs ».

André Rivier

L'art et la manière de leurrer le goéland

La stérilisation entreprise à Brest a été confiée à une entreprise bricochène, « Acrobate », la bien nommée. En quoi consiste-t-elle ? On asperge les œufs, à l'aide d'un pulvérisateur, d'un produit composé de formol, d'huile très liquide et de détergent. Ce liquide se solidifie sur l'œuf en dix minutes. Il provoque l'asphyxie de l'œuf qui ne peut plus « respirer » à travers la coquille rendue totalement imperméable. Grâce au formol, l'œuf ne pourrit pas. Le couple nicheur est donc leurré et ne se doute pas que la ponte sera définitivement stérile. Il est donc impératif que les habitants des quartiers concernés ne retirent pas les œufs et ne détruisent pas les nids. Si les œufs sont enlevés, l'effet de leurre recherché est annulé et le couple est encouragé à pondre à nouveau.

CONTROLE DES NUISANCES DES GOELANDS EN MILIEU MARIN

*** Ville de Brest (Finistère)**

La SEPNB a été sollicitée par la ville de Brest pour mettre en oeuvre un protocole de suivi de la colonie urbaine de goélands et pour une opération expérimentale de contrôle des nuisances.

La mission, réalisée en étroite collaboration avec le groupe ornithologique breton et le service municipal de la santé et de l'environnement, a connu un succès certain.

Un rapport interne a été fait pour cette action qui devrait être reconduite en 1994.

*** Ville du Havre (Seine-Maritime)**

La SEPNB a été invitée comme intervenant au colloque des 10 et 11 février 1993, organisé par la ville du Havre sur les problèmes causés par la présence de colonies de goélands en milieu urbain.

Jean-Yves Monnat et Max Jonin y ont présenté l'expérience et les connaissances de la SEPNB.

Textes des interventions disponibles dans les actes de ce colloque

REHABILITATION DU SITE DE LA POINTE DU RAZ

La SEPNB a été sollicitée pour participer aux travaux de la commission technique auprès du syndicat mixte des Caps (Max Jonin).

UNE STRUCTURE
D'ANIMATION ET
DE FORMATION

Le kayak de mer pour mieux surveiller les sternes

OF 17.4.92

L'union des jumelles et de la pagaie

La pratique du kayak de mer est en pleine expansion. Il permet de concilier performance sportive et découverte du milieu marin. Après s'être longtemps ignorés, kayakistes et ornithologues ont décidé d'échanger leurs savoirs pour mieux surveiller, en toute sécurité, les colonies de sternes.

Les amis des oiseaux voyaient d'un mauvais œil les kayakistes approcher de (trop) près ces colonies d'oiseaux de mer farouches. De leur côté, certains adeptes du kayak de mer comprenaient mal qu'on veuille les empêcher de jouer dans les vagues à proximité des îlots de nidification et même d'y débarquer pour pique-niquer ou bivouaquer.

Au cours des derniers mois, chacun a fait un pas vers l'autre, sous l'égide notamment de l'association CK-Mer (1) et de la société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne (SEPNB) qui gère 23 réserves d'oiseaux marins de l'Ille-et-Vilaine à la Loire-Atlantique.

Tout récemment une quarantaine d'ornithologues et de kayakistes confirmés se sont retrouvés à Santec (Finistère) pour échanger leurs savoirs. Les amis des oiseaux ont découvert ou perfec-

Silencieux et bas sur l'eau, le kayak de mer est un instrument d'observation idéal. A condition d'évoluer sur la pointe... des pagaies.



tionné la pratique du kayak, les pagayeurs se sont familiarisés avec les différentes espèces d'oiseaux marins.

L'énigme des dispersions

Bruno Bargain, ornithologue, et Guillemette Rolland, responsable du réseau des réserves de la SEPNB, ont fait la part belle aux trois espèces « d'hirondelles de mer » nichant sur les îlots bretons : la sterne caugek, la sterne pierregarin et la sterne de Dougall, l'oiseau le plus rare de

l'Atlantique-nord. Avec les kayakistes, ils ont jeté les bases d'un réseau d'observateurs. Il suivra régulièrement (et le plus discrètement possible) l'évolution des colonies, du début du printemps au milieu de l'été.

De la rivière d'Étel à l'embouchure de la Rance en passant par l'archipel de Molène et la baie de Morlaix, chaque groupe de kayakistes travaillera avec les « ornithos » locaux et plus particulièrement avec les conservateurs des réserves.

En visitant des « cailloux » hors d'atteinte des observateurs habi-

tuels, les kayakistes permettront peut-être de résoudre une énigme qui intrigue depuis des années : tous les amis des « hirondelles de mer ». Où vont s'installer les sternes quand leur colonie de nidification est dispersée par de trop fréquentes incursions d'hommes ou de prédateurs ?

André FOUQUET.

(1) Contacts : CK-MER, BP 22500 Paimpol. Réseau des réserves de la SEPNB, BP 29276 Brest cedex. Tél. 984907 18.

Les rapports d'activité des animateurs

Finistère

Bruno BARGAIN

I - FORMATION CONTINUE

* Session "Entretien des paysages" pour le CMB

La baie d'Audierne, richesses naturalistes. Journée pour les personnels de la DDE finistère

II - FORMATION NATURALISTE

* Stages d'ornithologie à Ouessant,
du 6 au 10 septembre et du 11 au 15 octobre

* Ecologie d'un ruisseau avec l'association de la vallée du Menguen,
3 et 4 avril

* Les oiseaux de la baie du Mont St Michel, les 16 et 17 janvier

* Stage d'ornithologie pour les membres de CK/MER les les 27 et 28 mars

III - TOURISME NATURE

* ARCATOUR, voyage ornithologique du 14 au 22 mai

* ARCATOUR, voyage botanique du 31 mai au 8 juin

* Voyage naturaliste au Lac du Der, les 13, 14, 15 février

* Voyage naturaliste en Espagne, du 25 avril au 2 mai

* Excursion botanique dans le Morbihan, pour la section de Quimper
les 19 et 20 juin

IV - MISSION EUROSITE

Etude du Phragmite aquatique dans les marais de Biebrza en Pologne :

- statut,
- milieu fréquenté,
- projet de jumelage de site pour conservation de l'habitat

1993

STAGES

VIE CULTURELLE

LANGUE BRETONNE
MUSIQUE, DANSE, THÉÂTRE
ARCHÉOLOGIE
ENVIRONNEMENT
SAUVEGARDE DU PATRIMOINE
DIVERS



ENVIRONNEMENT

- **Société d'Etude et de Protection de la Nature en Bretagne**
Stages sur la faune et la nature
Contact
186, rue Anatole France
BP 32 - 29276 BREST
cedex
Tél. 98.49.07.18

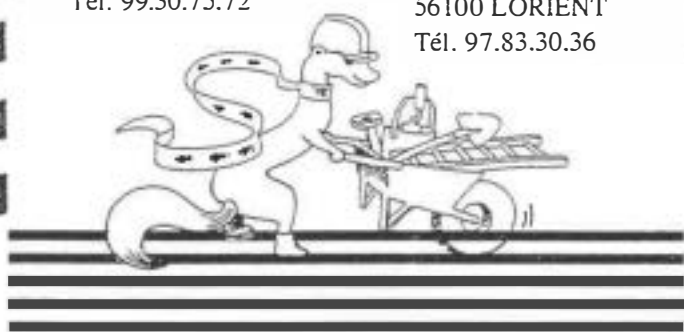
- **Eaux et rivières de Bretagne**
Chantiers de nettoyage de rivières
Contact
1, Impasse Camille Pelletan
56100 LORIENT
Tél. 97.87.92.45

SAUVEGARDE DU PATRIMOINE

- **Breizh Santel**
Chantiers de restauration de bâtiments religieux
Contact
Kerblaizy - BP 22
56260 LARMOR PLAGE
- **Etudes et Chantiers**
Chantiers de restauration de bâtiments historiques
Contact
28, rue Duhamel
35000 RENNES
Tél. 99.30.75.72

DIVERS

- Broderie**
 - **Stage d'initiation à la broderie et stage de langue et cultures bretonnes**
du 19 au 23 Juillet
2, place de la Tour d'Auvergne - BP 77
29103 QUIMPER cedex
Tél. 98.55.53.53
- **Conférences (gratuites)**
du 9 au 12 Août (à 18 h)
21, quai des Indes
BP 136
56101 LORIENT
Tél. 97.02.40.00
Fax : 97.64.48.73
- **Lutte bretonne Ti ar Gouren**
Stages durant l'année
Contact
Le Poullic
29690 BERRIEN
Tél. 98.99.03.80
- **Gastronomie**
Possibilité de stages à la demande tout l'été
Contact
Robert MAHEO
Innomer
56100 LORIENT
Tél. 97.83.30.36



V - OBSERVATOIRE DE L'AVIFAUNE MIGRATRICE ET ANIMATION SCIENTIFIQUE

- . Suivi de la migration des passereaux paludicoles à la station de baguage de Trunvel,
- . Accueil et information du public sur le travail de recherche réalisé en baie d'Audierne
- . Réalisation de 2 documents vidéo Umatic+VHS sur la biologie de reproduction de la Rousserolle effarvatte et sur le protocole de suivi de la migration des oiseaux dans les roselières de la réserve de Trunvel.
- . Réalisation d'émissions entre la station et la Maison de la baie d'Audierne, quotidiennement de 10 H à midi en juillet/août, par réseau hertzien.
- . Traitement des données, réalisation du rapport d'activité annuel
- . Accueil du groupe FRAPNA Isère dans le cadre de l'échange SEPNEB/FRAPNA
- . Encadrement technique du camp SEPNEB "à l'envol des guépiers"

VI - PROGRAMME DESTINATION NATURE EN BAIE D'AUDIERNE

Sortie de week-end pour tout public, et club nature le mercredi pour les enfants :

- . Les oiseaux hivernants, le 2 janvier et le 28 février
- . Découverte de l'estran, le 10 janvier et le 7 février
- . Ecologie d'un ruisseau le 21 mars

VII - ANIMATIONS PONCTUELLES

- . Découverte de l'avifaune des marais de Lescors avec l'école St Joseph de Penmarc'h le 18 mars
- . Ecologie des falaises avec la maison familiale de Poullan le 8 avril
- . Randonnée naturaliste à Tronoën avec Renouveau Loctudy le 14 avril et le 21 avril
- . Les oiseaux de Trunvel avec une 5ème de Quimper le 22 avril
- . Richesses naturalistes et gestion du patrimoine avec l'association des professeurs de mathématiques du Finistère
- . Sortie naturaliste pour une classe de 5e le 15 juin
- . Le baguage des oiseaux, avec une classe de CM1 et CM2 de Tréméoc le 16 juin

LE POTEAU ET LE MENHIR

Le pays bigouden est riche en vestiges archéologiques... et était, récemment, encore, bien pourvu en poteaux.

La cohabitation entre poteaux et menhirs n'était pas tout à fait d'autant que ces derniers jouissaient d'une certaine protection... contredira...

Et c'est ainsi que le menhir de...
classé depuis 1923...
La remise...

le...
C...
et...
avo...

...est bien plus imposant à l'origine
...ectué laisse prévoir que sa hauteur réelle
...On le beau caillou !

ATTENTION ORCHIDÉES !

La mise en terre des câbles n'est pas sans danger pour la nature... Ainsi sans la vigilance de P. QUEFFELEC, une station d'orchidées à Plomeur a failli disparaître sous les dents de la trancheuse... L'orchis pyramidal (*Anacamptis pyramidalis*) avait élu domicile sur le bas-côté, en plein tracé du câble !

Après avoir contacté Bruno BARGAIN (éminent orchidophile) une opération de sauvetage est entreprise. Les plans sont précautionneusement déterrés (avec la motte) et remis en place après passage de l'engin.

Cette orchidée, sans être rare (il existe 51 stations réparties sur 37 communes en Bretagne) est localisée principalement sur le littoral. Les palus bigoudens sont particulièrement riches et une petite prospection autour de la station précitée a permis de repérer dans un rayon de 50 mètres, 4 autres espèces :

- l'orchis tacheté (*dactylorhiza maculata*), l'orchidée la plus commune et présente partout,
 - l'orchis incarnat (*dactylorhiza incarnata*),
 - l'orchis à fleurs lâches (*orchis laxiflora*)
- et l'helliborine des marais (*Epipactis palustris*)
il convient donc de regarder où l'on met les pieds avant de poser un câble !

Henri GRIFFON



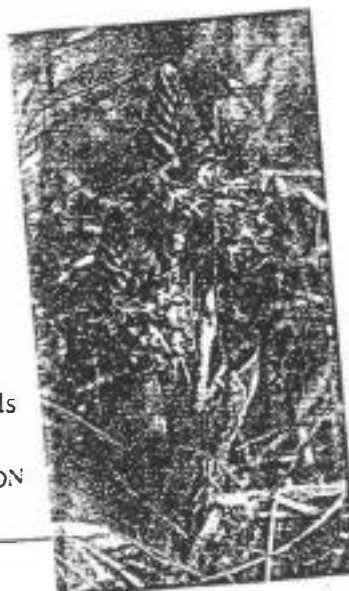
Orchis à fleurs lâches



Helliborine des marais



Orchis incarnat



Orchis pyramidal

VIII - DIVERS

- * Réunion de préparation pour la formation des personnels de la CUB
- * Réunion commission "animation"
- * Préparation programme d'été avec Renouveau Loctudy le 4 mars
- * Réunion contrat de Rivière "Odet" à Plomelin le 26 mars
- * Réunion SMVM à Loctudy le 1er avril
- * Synthèse bibliographique des oiseaux du bassin versants de l'Odet et de ses affluents (Contrat de rivière)
- * Journée avec Olivier Gane sur le terrain pour préparer l'animation estivale en baie d'Audierne (27 mai)
- * Réunion avec Fondation Yves Rocher à Rennes le 3 novembre
- * Réalisation contenu plaquette stages 94 et expéditions
- * Préparation BEATEP 94 le 9 décembre
- * Réunion bilan animation les 10 et 11 décembre
- * Travail de permanent à Brest (réponse au courrier, contacts avec le secrétaire général, les salariés du siège)

Sorties découvertes et cinéma pour grands et petits

OF 25.9.93

Nouvelle saison de la SEPNB

L'automne revenu, il n'est que temps de réenfiler pull-overs et bottes de pluie pour emboîter le pas aux deux animateurs de la SEPNB (Société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne). Au programme de l'association: animations scolaires sur la nature, sorties découvertes et séances de cinéma.

Le succès des dernières saisons a encouragé les membres de la SEPNB à reconduire leur programme d'activités et même à l'étoffer. Ainsi, le ciné-club nature a attiré plus de 500 spectateurs tandis que les sorties tout public du dimanche après-midi ont réuni près de 300 randonneurs avides de découvrir la nature.

C'est surtout auprès des enfants que la SEPNB a frappé fort avec 8 407 animations en temps scolaire (soit 3 289 enfants de grande section à CM2 concernés et plus de 1 000 heures d'animation). Cette collaboration avec les instituteurs s'avère fructueuse. « Nous sommes les techniciens qui épaulons le projet de l'ensei-

gnant » souligne Luc Guihard, animateur.

Avec le club nature ou un centre aéré, les enfants partent à la découverte du milieu naturel dans lequel ils évoluent. Les thèmes du ruisseau, du littoral, des déchets et des oiseaux ont été abordés.

L'an dernier, les bambins ont même fait du jardinage, bouturant de jeunes fruitiers et les plantant quand il ne s'agissait pas de nettoyer une mare ou encore mieux de fabriquer des cerfs-volants.

Les animations sont l'objet d'un tel engouement que les deux animateurs Luc Guihard et Paskall Le Dœuff (il succède à Isabelle de Lanjamet) ont leur planning des animations scolaires quasiment complet jusqu'à juillet prochain. En revanche, il reste quelques places dans les centres aérés (notamment ceux de Pontanézen et Guilers où des animations régulières sont prévues avec la SEPNB) et de loisirs du mercredi. Sur un mode pédagogique et ludique, les enfants de 8 à 12 ans sont invités à découvrir la nature. Pour cela, il ne leur en coûtera que 35 F et une grande dose de curiosité.

Quant aux adultes, rendez-vous



Les deux animateurs, Luc Guihard et Paskall Le Dœuff se feront un plaisir de conduire les Brestois à la découverte de la nature.

leur est donné une fois par mois pour une randonnée pédestre dans les environs de la Communauté urbaine pour découvrir la faune et la flore en bonne compagnie. La première est prévue le dimanche 17 octobre à la découverte de la Penfeld et de ses affluents. Enfin, les cinéphiles retrouveront le rythme des séances mensuelles dans l'une des trois salles qui projettent les films ani-

malières : au Mac Orlan à Brest, le mercredi, de 18 h à 19 h ; à l'Image de Plougastel, le mardi, de 18 h à 19 h et à la salle Joubin de Guilers, le jeudi, de 18 h à 19 h.

♦ **Renseignements et inscriptions** auprès de la SEPNB, 186, rue Anatole-France, tél. 98 49 07 18.

Animation Communauté Urbaine de Brest

Luc GUIHARD

Paskall LE DOEUFF

I - ANIMATIONS HORS TEMPS SCOLAIRE

A - Club Nature

Le club-nature a fonctionné chaque mercredi après-midi, excepté durant les vacances scolaires.

Un renouvellement partiel du groupe s'opère lors de la rentrée scolaire.

- Du 6 janvier au 30 juin un groupe de 7 enfants a suivi les activités du club

soit 22 séances (154 demi-journées/enfants).

- Reprise le 13 octobre jusqu'au 15 décembre avec un groupe de 5 enfants (il faut remarquer que quelques "anciens" reviennent participer à certaines séances en fonction de leurs disponibilités)

soit 9 séances (14 demi-journées/enfants)

Total 31 séances (168 demi-journées/enfants)

Exemples d'activités :

- * Orientation et jeux nature au bois de Keroual
- * Découverte de la faune du ruisseau
- * Moulage d'empreintes aux polders du port de commerce
- * Construction de nichoirs
- * Nettoyage d'une mare....

B - Sorties naturalistes grand public

* Destinées au tout public, ces sorties sont proposées un dimanche après-midi par mois depuis le 10 janvier jusqu'au 19 décembre.

- 10 janvier : L'anse du Relecq Kerhuon
0 participant (très mauvais temps)
- février : le seul dimanche disponible a été consacré au conseil municipal d'enfants de Plougastel
- 21 mars : qualité de l'eau, indices biotiques
avec le groupe rando du P.L. de la Cavale Blanche
14 participants.
- 25 avril : découverte ornithologique en rivière de Daoulas

Sitelle torchepot, qui es-tu ?

OF 6.7.93

La société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne (SEPNB), propose des balades (gratuites) d'une demi-journée à la découverte de la nature sur divers sites de la CUB, en juillet et en août. Pour ne plus rien ignorer de la sitelle torchepot, du bruant jaune ou de l'osmonde royale.

Pour la seconde année, la Société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne organise des balades estivales à la découverte de la nature à l'intention du grand public. On sait que, hors vacances, la plus grosse partie des activités mises en place par la SEPNB est destinée aux écoliers, même si, durant l'année scolaire, l'association propose aussi aux grands son « ciné-club nature » ainsi qu'une sortie naturaliste chaque mois.

Quatre sorties par semaine

Le rythme s'accélère dès à présent avec un programme qui comprend environ quatre sorties par semaine durant juillet et août. Deux guides, Luc Guihard et Pascal Le Doeuff, tous deux experts en plantes, oiseaux et petites bêtes, se relaient pour promener des groupes d'une vingtaine de personnes maxi de par les sen-

tiers fleurant bon la noisette et l'aubépine.

Chaque sortie dure environ deux et heures et demie et est consacrée à l'un des cinq sites sélectionnés dans la CUB. Ces sites sont : **Sainte-Anne-du-Portzic**, ses sentiers et ses ruisseaux ; **Feuteun Aon**, étude de la faune et de la flore, entre flux et reflux ; **deux vallons brestois**, du Stang-Alar au Costour, entre un conservatoire botanique et un vallon sauvage ; **Plougastel**, les landes et les vasières de Keraenez à l'Auberlac'h ; et le **bois de Keroual**, où l'on observe plus particulièrement les oiseaux, notamment l'injustement méconnue sitelle torchepot, qui bétonne avec talent l'entrée du nid laissé vide par le pic-vert.

Le but de ces sorties est, on l'aura deviné, d'aider le piéton vulgare à ouvrir les yeux sur une nature qui, pour être quotidienne, n'est pas moins passionnante. Pour ce faire, peu de contraintes. Il suffit de se présenter à la bonne heure au bon endroit, selon le petit calendrier publié par la SEPNB. Les jumelles, loupes, épuisettes et autre menu matériel du parfait naturaliste, sont fournis par la SEPNB. Bien veiller, par contre, à se munir de bottes lorsque cela est précisé.

♦ Renseignements auprès de la SEPNB, 186, rue Anatole-France ; 98 49 07 18.



Luc Guihard et Pascal Le Doeuff se relaient tout l'été pour faire découvrir une nature finistérienne qui, pour être quotidienne, n'est pas moins passionnante.

Recouvrance

Le Télégramme
26.1.93

Ecole maternelle de Quéliverzan Le recyclage des déchets

Vendredi après-midi, la classe de Mme Bodéré, de la maternelle de Quéliverzan, participait à sa deuxième demi-journée d'animation environnement sur le thème des déchets.

M. Pascal Le Doeuff, de la SEPNB (Société d'étude et de protection de la nature en Bretagne), qui animait la journée, a conduit les enfants dans le bois de Kervalon pour étudier le recyclage des déchets dans la nature.

M. Cuillandre, adjoint au maire chargé de l'environnement, est venu sur le terrain suivre cette animation. Cette politique de sensibilisation est destinée à apprendre aux enfants les gestes simples quotidiens pour préserver notre environnement. Il s'agit d'une véri-

table éducation à de nouveaux comportements réalisée auprès des enfants, qui, à leur tour, savent très bien sensibiliser leurs parents.

Cette année, six thèmes étaient proposés aux enseignants : l'eau, les déchets, la découverte de la nature, l'énergie, la découverte du paysage à partir de la géologie et de l'agriculture biologique.

Comme dans toutes les écoles où une classe s'intéresse au thème des déchets, Mme Bodéré a reçu un dossier « 100 mots pour comprendre les déchets » faisant suite à « 100 mots pour comprendre l'environnement » et « 100 mots pour comprendre l'eau » adressés aux écoles les deux années précédentes.



M. Cuillandre avec les élèves sur le terrain, entourés des enseignants et de l'animateur, M. Le Doeuff.

avec le groupe rando de la Caisse Allocations Familiales
34 participants

- 16 mai : découverte d'une friche urbaine, Mesdoun à Brest
4 participants
- 20 juin : présentation d'une zone humide à Kergoff (Plougastel)
dans le cadre de la manifestation radio-rade
135 participants
- 04 juillet : Découverte des oiseaux à l'anse du Relecq-Kerhuon avec un
groupe des papillons blancs
13 participants
- 17 octobre : Découverte de la faune et de la flore de la Penfeld
16 participants
- 21 novembre : Les oiseaux de l'anse du Relecq Kerhuon
50 participants
- 19 décembre : Découverte des rives de l'Elorn
19 participants

soit **285 participants**

* Durant les mois de juillet et août, un programme de 5 balades nature aux
environs de Brest a été proposé (cf. annexe page suivante)
124 personnes y ont participé

Total : 409 participants

C - Ciné-Club Nature

En 1993, 9 séances, proposant 14 films, ont été programmées dans 3 salles
de la Communauté Urbaine de Brest :

Cinéma Mac Orlan à Brest
Cinéma Image à Plougastel
Centre Culturel à Plouzané

A la rentrée 1993, le ciné-club ne fonctionnant pas à Plouzané, il s'est
déplacé à la salle R. Joubin à Guilers

9 séances pour 402 spectateurs

Tonnerre de Brest

sf 10.7.93

par Lannig al Louarn

Sans appel

Bref échange, mardi, au tribunal. Une avocate demande le renvoi d'une affaire « à la première audience utile ». Réplique pince-sans-rire du président Vieilleville : « Ici, toutes les audiences sont utiles... »

L'avocate n'a pas jugé utile de répondre.

A poil

La Société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne (SEPNB) organise, tout l'été, des « sorties nature ». L'an dernier, la SEPNB avait baptisé ces balades, « sorties naturalistes ». Les responsables ont préteré changé d'appellation. Certains touristes croyaient que c'étaient des promenades pour nudistes.

Ça ferait peut-être marrer les bêtes à plumes de voir des types à poil avec une grosse paire de jumelles.



LA CAVALE BLANCHE

**Club nature :
la mare de Kervallon
a été nettoyée**

28/4/93
Tds



Les jeunes du club nature de la SEPNB ont nettoyé la mare

La Société d'étude de la protection de la nature en Bretagne propose aux jeunes de son club nature des activités le mercredi. Pour passer à des activités concrètes, les deux animateurs de la SEPNB ont proposé aux jeunes de nettoyer la mare des jardins de Kervallon. C'est ainsi que sept jeunes ont retiré des bois morts et des plantes et ont ainsi éclairci cette mare. Les jeunes ont été surpris par la décou-

verte d'un nombre impressionnant de tritons. Luc Guihard et Pascal Le Dœuff ont expliqué que les batraciens venaient pondre à cet endroit depuis la disparition des lavoirs et des autres mares. D'où la nécessité de maintenir celle-ci en bon état.

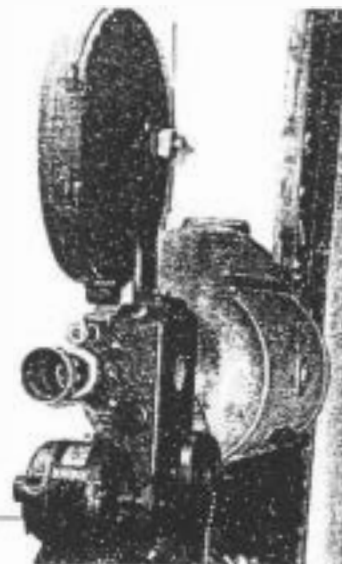
Pour cette opération de nettoyage, les services techniques des espaces verts de la CUB avaient fourni le matériel nécessaire aux jeunes du Club nature.

La saison 1992-1993 s'est achevée hier sf 18.6.93

Succès pour le ciné-club nature



SCN : CUB



Pascal Le Dœuff, animateur à la Société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne lors de la dernière du ciné-club nature à Brest, au cinéma Mac-Orlan.

La SEPNB (Société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne) organise depuis deux ans un ciné-club sur la nature. Deux films sur les mammifères projetés à Plougastel clôturent aujourd'hui la saison 92-93.

Une fois par mois trois salles de cinéma, le Mac-Orlan à Brest, L'Image à Plougastel et le Centre culturel à Plouzanet, s'ouvrent aux grands espaces et au monde animal. La nature investit le grand écran une heure durant dans le cadre du ciné-club nature. Une manifestation qu'organise depuis deux ans la SEPNB en

collaboration avec la ville de Brest et la CUB. « Notre but premier est de montrer des images de nature. Mais à l'arrivée on espère que les spectateurs auront l'envie d'aller découvrir ces espaces par eux-mêmes », explique Pascal Le Dœuff, animateur à la SEPNB.

Films inédits où à redécouvrir rassemblant les plus grandes signatures du cinéma animalier, les organisateurs soignent leur programmation. « On essaie d'apporter le plus de diversité en montrant la faune, les animaux ou les interactions entre l'homme et la nature. » Parmi les moments forts de la saison écoulée : l'histoire des faucons de Notre-Dame, la sauvegarde des busards dans le

Marais Poitevin, les mouettes du Cap Sizun ou la faune cachée des étangs.

Le rendez-vous attire tous les âges. Un public, de fidèles pour la plupart, qui paie 20/F l'entrée, avec des tarifs réduits à 15/F et un abonnement pour neuf films de 100/F. « On totalise 258 spectateurs pour la saison à Plougastel, 173 à Brest et seulement 40 à Plouzanet. » La programmation reprendra dès septembre prochain. « Mais pour Plouzanet on va peut-être transformer le ciné-club en festival afin de ramener plus de public. Par contre l'expérience devrait s'étendre à Guilers ». En attendant la SEPNB organise cet été six excursions dans la nature.

D - Chronique Environnement Info

Nous proposons chaque mois depuis 1991 un article d'information sur "l'environnement au quotidien" aux bulletins municipaux de la CUB. En voici les titres :

* Chassez le logo... NF Environnement	- 7 janvier
* S.O.S. Poubelle en détresse	- 4 février
* Le jardinier d'intérieur naturel	- 4 mars
* Encore plus de doc.	- 4 avril
* Taille repoussée, oiseaux protégés	- 19 mai
* Même l'eau se récupère	- 8 juin
* A la Ste-Catherine, vive la biodiversité	- 2 novembre
* Antimite confidentiel	- 15 décembre

Il faut souligner que quelques-uns de ces articles ont amené les lecteurs à nous contacter afin d'obtenir un supplément d'information, voire à modifier leurs pratiques.

Ils ont également été adressés à la rédaction de l'Echo de Saint-Pierre ainsi qu'au groupe de rédacteurs du bulletin du conseil municipal enfants de Plouzané.

E - Animations centres aérés

* C.A. Pontanézen

Un club nature bimensuel a fonctionné du 3 février au 16 juin et a réuni 15 enfants durant 10 demi-journées,
soit 150 demi-journées/enfants.

Différents thèmes ont été abordés :

- Jeu-nature à Keroual
- Ornithologie au Relecq-Kerhuon
- Pêche à pied à Feunteun-Aon
- Observation de traces au Costour
- Botanique des dunes à Keremma
- Petits jouets buissonniers à Keroual
- Pêche en ruisseau à Keroual
- Observation de la faune des bords de la Penfeld.

Ce même club-nature a fonctionné à partir du 13 octobre pour 4 demi-journées avec environ 10 enfants
soit 40 demi-journées/enfants.

* Centre de loisirs de Guilers

Le centre de loisirs de Guilers nous a sollicité pour un club-nature. Celui-ci se place en alternance avec le centre aéré de Pontanézen. Il fonctionne depuis le 20 octobre pour 4 demi-journées avec 5 enfants
soit 20 demi-journées/enfants.

Plougastel-Daoulas

Discussion-débat après « Chronique d'une falaise sans histoire » **Jean-Yves Monnat communique sa passion**

Dans le cadre du ciné-club nature, la Société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne a projeté, mercredi, dans la salle du cinéma l'Image, le film **Chronique d'une falaise sans histoire**, suivi d'une discussion-débat avec M. Jean-Yves Monnat.

L'originalité de ce film est que les oiseaux, des mouettes tridactyles, sont les acteurs et où l'on découvre comment s'organiser la bruyante activité d'une colonie, l'identification des acteurs se faisant à partir de bagues de couleurs, avec, dans l'un des rôles principaux Jojo (jaune-orange,

jaune-orange). A flanc de falaise, les spectateurs ont pu suivre des pans de vies, avec ses joies et ses drames. Ce document a nécessité trois ans de tournage (1989, 1990 et 1991) à Danielle et Yvon Le Gars où Jean-Yves Monnat, maître de conférence à l'UBO, a été l'auteur, le conseiller technique et scientifique. L'intérêt du débat qui a suivi a tenu en la personnalité de ce dernier responsable du programme de bagage qui, s'adressant à un public hétérocyte constitué d'enfants et adultes, a su répondre non seulement clairement et simplement aux multiples questions mais en sachant captiver son auditoire par un détail, une anecdote, une explication en faisant poindre derrière chaque intervention sa passion pour la nature.



M. Jean-Yves Monnat, maître de conférence à l'UBO, entouré des animateurs SEPNE ; M. Paskall Le Dœuff et M. Luc Gaihard.

● Cinéma l'Image

Ce lundi 24, *Ma saison préférée*, à 14 h et 20 h 30.

* Patronage laïque Guérin

- Du 1er mars au 5 mars, 5 demi-journées d'animations en ateliers sur le thème de la forêt avec 16 enfants

soit 80 demi-journées/enfant.

- Du 26 avril au 30 avril, 5 demi-journées d'animations sur le thème de l'estran avec production d'un jeu de synthèse. 14 enfants ont suivi cette semaine

soit 70 demi-journées/enfants.

* Comité d'Animation de Gouesnou

- Du 26 avril au 30 avril : 4 demi-journées sur la découverte de l'environnement (ruisseau, traces d'animaux, ornithologie...) avec 6 enfants (10-12 ans),

soit 24 demi-journées/enfants.

- Du 03 mai au 7 mai, 4 demi-journées sur la découverte de l'environnement (jouets buissonniers, ruisseau, traces d'animaux...) avec 6 enfants (5-8 ans),

soit 24 demi-journées/enfants.

* Papillons-blancs, foyer Rodin

- 3 demi-journées avec 9 adolescents les 17 février, 14 avril, 12 mai.

soit 27 demi-journées/enfants

Les thèmes abordés furent :

- Découverte des animaux du Bois de Keroual
- Ornithologie à l'Anse du Relecq-Kerhuon
- Pêche à pied à Feunteun-Aon

F - Activités diverses

- 15 juin : Intervention dans le cadre du stage de circonscription Brest VII dont le thème était "Découverte et appropriation du patrimoine maritime à partir du site du Moulin Blanc (Brest)"

- Courant 1993 : Mise en place d'une formation de terrain des personnels des espaces verts communautaires

L'objectif de cette formation est de permettre aux personnels de mieux connaître leur lieu de travail sous ses aspects naturalistes et écologiques.

Ces acquis peuvent permettre de mieux apprécier l'impact des mesures de gestions entreprises.

Cinq équipes sont concernées par cette formation qui se déroule en 3 temps :

- . 1er temps : Découverte générale du site
- . 2ème temps : Appréhension plus fine du fonctionnement de deux milieux (le ruisseau, la prairie humide)
- . 3ème temps : Analyse et critique des mesures de gestion, l'objet étant de déterminer les techniques assurant une augmentation de la diversité du site.

- 21 février : Animation d'une commission déchets lors de la rencontre des conseils municipaux d'enfants qui s'est tenue à Plougastel.

- 24 mars : Participation à une réunion de la commission environnement du conseil municipal d'enfants de Plouzané.

- 18 mai : Intervention auprès des stagiaires DEFA dans le cadre d'un stage intitulé "Technique d'animation science et environnement". Cette intervention visait à présenter la SEPNB et son rôle en tant qu'acteur dans l'éducation à l'environnement. Elle a eu lieu lors du séjour des stagiaires à l'auberge de jeunesse du Moulin Blanc.

- 3 septembre : Animation d'un stage enseignants USEP dans les Monts d'Arrées. Le thème était : "Découverte des traces et indices de présences de mammifères".

- 19 au 21 octobre : Participation au forum des produits bio lors des journées du goût. Tenue d'un stand SEPNB et animation (accueil de groupes scolaires) sur les thèmes du recyclage et du goût.

- 23 octobre : Présentation de la SEPNB et de ses activités en matière d'éducation à l'environnement lors des rencontres régionales organisées par le REEB (Réseau d'Education à l'Environnement en Bretagne).

- 4 novembre : Participation en tant qu'expert à la sélection de candidats à la formation guide-aimateur nature proposée par l'UBAPAR.

- Fin 1993 : Participation à la mise en forme et au lancement du concours des "jeunes naturalistes bretons" en collaboration avec la Fondation Yves Rocher.

- 11 octobre : Participation à la mise en place des futures rencontres nationales du réseau Ecole et Nature

- Décembre : Deux interventions sur la dune et les oiseaux marins au BEATEP "Technicien du milieu marin et du nautisme" des CEMEA.

II - ANIMATIONS SCOLAIRES

Ce bilan représente le total des animations réalisées auprès des écoles primaires et maternelles publiques et privées de la Communauté Urbaine de Brest.

Nombre total de classes	: 210
Nombre d'élèves	: 5 422
Nombre d'animations	: 375
Nombre d'heures d'animation	: 1 131

Nombre total de demi-journées/enfants : 9 119

Maison des Dunes de Keremma

Isabelle de Lanjemet

Pendant cette année, la maison des dunes de Keremma a pu fonctionner grâce à l'activité d'animatrice à mi-temps de Isabelle de Lanjemet, et à celle de Marie-Christine Cueff, CES à mi-temps, à partir du 27 Janvier 1993 jusqu'à début décembre, assurant l'accueil, la permanence et les aspects administratifs de la gestion du comité d'animation de la maison des dunes.

Les objectifs de cette année sont de faire connaître la maison des dunes comme un centre d'Education à l'Environnement littoral auprès des écoles et des centres aérés, et d'effectuer le plus possible d'animations auprès du public scolaire, des centres de vacances et du public adulte. Les animations sont payantes : 10 F/pers/demi-journée, 15 F pour les adultes.

Présentations des activités effectuées cette année à la maison des dunes :

- **Une pochette de présentation** des animations pour les classes primaires et centres aérés a été réalisée l'hiver.

- **Animations scolaires** : le nombre de scolaires a augmenté, mais les écoles ont tendance à considérer la maison des dunes comme un endroit où effectuer des sorties de fins d'année. A la rentrée 93, nous nous sommes diversifiés en travaillant sur la forêt, ce qui nous a amené de nouvelles classes. A l'automne 93, nous avons aussi reçu des classes du secondaire pour des cycles suivis. Les classes viennent de tout le Finistère, et d'autres régions de France, dans le cadre d'échanges.

- Animations en centres de loisirs :

Cette année la maison des dunes a mis en place en collaboration avec le centre socio-culturel de Lesneven un Club-nature fonctionnant un mercredi après-midi sur deux. Une fois par mois, le Club était suivi d'un vidéo-club nature. D'autres mercredis et les vacances scolaires permettaient de recevoir d'autres centres de loisirs.

- Accueil et animation auprès des adultes :

A partir de fin janvier la maison des dunes fut ouverte régulièrement à mi-temps, ce qui a permis de recevoir 846 visiteurs dans l'exposition (entre Janvier et début Juillet)

Des animations pour le grand public sont proposées une fois par mois l'hiver et au printemps. Les animations "oiseaux" sont les plus prisées (entre 20 et 40 personnes) à chaque séance.

-Journées de l'Environnement :

Un **chantier de reprofilage** a été réalisé dans l'optique de restaurer les dunes mise à mal lors du Printemps 93 par les grandes marées et les tempêtes, et de sensibiliser les gens à la protection des dunes et aux problèmes que pose leur gestion. Une séance faisant appel au grand public a été programmée le "jour de la fête de la planète", le Dimanche 6 Juin, ce qui tombait le jour de la fête des mères, ce qui explique une mobilisation faible, soit 15 personnes. Cela n'empêche pas le travail d'avoir été réalisé au-delà de toutes les espérances. Une deuxième séance a eu lieu avec des élèves du lycée Vauban de Brest, soit 40 élèves

Portes ouvertes : Les samedi et dimanche 5-6 Juin, la maison fut ouverte de 10 h à 13 h et de 15 h à 18 h, les permanences furent assurées bénévolement par des personnes du Comité d'animation de la maison des dunes. Ces "Portes ouvertes" n'ont pas attiré grand monde soit 15 personnes chaque jour.

Exposition : Pendant la semaine de l'Environnement du 8 au 12 juin furent exposés au centre socio-culturel de Lesneven les travaux des enfants ayant été réalisés à la maison des dunes. Le nombre de personnes l'ayant vu n'a pas pu être comptabilisé, mais il semblerait que cette exposition n'a pas eu l'impact qu'elle aurait mérité, en raison d'un manque de mobilisation des écoles déjà très sollicitées en cette période de l'année, d'une publicité insuffisante pour les journées de l'Environnement, et pour l'exposition elle-même.

Tréfléz

Exposition « Keremma et la baie de Goulven » Faîtes halte à la Maison des dunes

La Maison des dunes a été créée il y a 3 ans, à la suite d'un don au conservatoire du littoral, survenu en 1987. Elle abrite actuellement une exposition baptisée « Keremma et la baie de Goulven ». Mais ses activités et les animations qu'elle propose sont multiples, comme on le découvre en écoutant l'animatrice, Isabelle de Lanjamet.

L'exposition « Keremma et la baie de Goulven, un ensemble dunaire dans le Finistère » sera visible tout l'été (1). Simple, illustrée de grandes photos, elle présente le site sous toutes ses facettes (dunes, oiseaux, végétation) en les regroupant par milieux (vases, grèves, milieux humides, îlots rocheux, dunes).

Mais la vocation de la Maison des dunes ne s'arrête pas à parler du site sur lequel elle est installée, puisqu'elle évoque les dunes en Finistère, de façon plus générale. Durant l'année scolaire, des classes viennent suivre des demi-journées d'animation ; une activité qui s'étend aux centres aérés durant les vacances(1).

Balades

Employée à mi-temps par la SEPNB, Isabelle de Lanjamet aimerait que son activité soit étendue à temps plein. Améliorer l'exposition, effectuer le suivi ornithologique (comptage des oiseaux)



Balade à cheval derrière les dunes. La Maison des dunes propose, elle, des balades-découvertes pendant tout l'été.

avec le groupe ornithologique de Bretagne, développer ses connaissances en botanique...l'emploi du temps est chargé. D'autant que durant l'été il faut également accompagner les groupes qui suivent les balades natures(1).

La Maison des dunes est gérée par le syndicat des dunes (Tré-

flez, Plounévez), qui a mis en place le comité d'animation de la Maison des dunes. La SEPNB a été chargée par ce dernier de s'occuper du fonctionnement. Le conseil général et le conservatoire du littoral participent au subventionnement. Mais l'aisance financière est encore loin. Pourtant, des actions comme le

reprofilage de dunes creusées par le vent montrent que la préservation de ce patrimoine naturel exceptionnel est indispensable.

(1) Maison des dunes, Keremma, 29430 Tréfléz. Accueil et information tous les jours de 10 h à 13 h et de 15 h à 18 h. Renseignements au 98 61 68 31.



♦ **Lesneven.** Harpe celtique : concert à 21 h à l'église, avec « An Triskell ». Entrée gratuite.

♦ **Brignogan.** A 21 h, « boum » au camping municipal. Voile : National de « Vaurien », au club nautique. Exposition : « Nos oiseaux marins », jusqu'au 20 août à la gale-

rie de Pontusval. Salon des « Léon'art », à l'école Jean Guilou jusqu'au 22 août.

♦ **Kerlouan.** Exposition : la reconstitution du village de pêcheurs de Menez-Ham, à la chapelle Sainte-Anne de 10 h à 12 h.

♦ **Treflez.** Balade nature : de

10 h à 12 h, « Sables, dunes, oyats, vents et marées, quel équilibre ? ». Rendez-vous à la Maison des dunes (à gauche, sur RD 10 de Goulven vers Plouescat). 15 F pour les adultes, 10 F pour les moins de 12 ans. Possibilité d'abonnement à la semaine : 50 F (tous âges). Renseignements à la Maison des dunes, tél. 98 61 68 31.

● Balades natures SEPNB

Exceptionnellement, la sortie découverte du vallon de Sainte-Anne du Portzic qui était programmée ce lundi 26, à 14 h 30, est annulée. Le reste du programme de la semaine est maintenu. SEPNB : tél. 98 49 07 18.

OF 26.7.93

Goulven

OF 27.7.93

● Maison des dunes du Finistère

Balade-nature « La faune et la flore des dunes » en compagnie d'un animateur SEPNB, ce mardi, à 10 h. Rendez-vous à la maison des dunes (à gauche sur le CD 10 de Goulven vers Plouescat). Tarif : adultes, 15 F ; 8-12 ans, 10 F. Prévoir des jumelles. Mercredi, à 18 h : « Les oiseaux de la baie de Goulven ». Maison des dunes du Finistère : exposition, accueil et animation, tél. 98 61 68 31.

- Eté

Pendant la période estivale, afin d'étoffer le mi-temps de l'animatrice, un animateur SEPNE à temps complet est recruté pour assurer les animations pour les adultes, et une partie des permanences.

Mois de juillet : Sébastien Delonglée - Mois d'août: Isabelle Allano

Les animations ont lieu tous les jours sauf le lundi. La maison est ouverte tous les jours pendant 6 h. L'accueil des groupes se fait les lundis, mercredis et jeudis, il est assuré par Isabelle de Lanjamet

Un film fait par l'institut de Géoarchitecture est diffusé en vidéo dans une petite salle attenante à l'exposition. Ce film a été vu en juillet par 27 personnes et en août par 159 personnes, soit 186 personnes au total..

Cette différence importante entre les deux mois s'explique par la personnalité différente des animateurs qui ne pensaient pas à le proposer systématiquement aux visiteurs lors de leurs permanences. Il s'avère que si l'on propose, les gens le regardent volontiers, et restent jusqu'au bout.

Remarques : La fréquentation de l'après-midi est en général du double ou plus que celle de la matinée. De même, les animations d'après-midi semblent plus fréquentées que celle du matin. Les animations les plus prisées sont celles sur les oiseaux, ainsi que la marée basse qui a lieu une fois par mois. L'animation "Histoire" intéresse beaucoup les gens de Keremma et suscite des échanges fructueux et sympathiques. La sortie à Plougoulm a mobilisé peu de personnes (moins que l'an passé), il faudrait revoir la publicité, en revanche les sorties à Menez ham. ont toutes été bien suivies. L'animation sur les mouvements du sable n'a pas attiré grand monde.

Comparaison avec l'été 92 :

Pour les mois de juillet et août, le nombre de visiteurs a été légèrement plus faible que l'été dernier, en raison probablement du mauvais temps en juillet, de plus le mois de juillet 93 a commencé le 6. Malgré cela, le nombre de personnes en animation est supérieur à l'année précédente, il dépasse les 500, alors que nous en étions à 439 l'été dernier. Le nombre d'animations proposées a été nettement diminué par rapport à l'an passé : 52 au lieu de 80, ce qui fait que les 4/5 ont été assurées (parfois avec 1 seule personne...) Les animations avec les groupes (colonies) ont été un peu plus faibles en raison aussi du mauvais temps au mois de juillet, au mois d'août, les colonies sont moins présentes.

BILAN GLOBAL SUR L'ANNEE

	1992	1993
VISITEURS		
. Hiver	3 190	3 321
. Eté	853	1 235
	2 337	2 086
ANIMATIONS SCOLAIRES	694	1 613
ANIMATIONS PARASCOLAIRES	210	435
. Hiver		236
. Eté	210	172
ANIMATIONS ADULTES	465	628
. Hiver	331	295
. Eté	234	333
Total ANIMES	1 369	2 676

On remarque une fréquentation plus forte en 92 qu'en 93, avec un chiffre relativement élevé l'hiver (la maison n'étant ouverte qu'à partir du 6 Juin 92), cela est dû à l'impact de la fête des dunes qui avait attiré beaucoup de monde en juin lors des journées de l'Environnement.

D'une année sur l'autre, la maison des dunes s'affirme vers les scolaires, Un effort est à faire pour attirer le public des centres aérés et des colonies de vacances.

Réunion du comité d'animation de la maison des dunes Le nombre des scolaires a doublé en un an

Le comité d'animation de la maison des dunes présidé par Michel Corre s'est réuni, mardi en fin d'après-midi. Le bilan 1992-1993 a été dressé par Isabelle de Lanjamet, animatrice, en présence notamment du secrétaire général de la SEPNB, M. Max Jonin.

tenant sous forme de « balades-nature » avec, pour commencer, dimanche 17 octobre (11 h), le thème suivant : « Grande marée, les animaux et les algues à basse mer ».

M. Corre a souhaité que des communes autres que Plounévez-Lochrist et Tréfléz adhèrent concrètement aux projets d'ani-

mation en décidant, par exemple, de verser 2 F par habitant et par an. En échange, les écoles bénéficieraient de la gratuité des séances. De plus, cette aide permettrait d'accorder un plein temps à la personne chargée de l'animation.

Les activités du club nature ont repris. Elles ont lieu un mercredi

après-midi sur deux. Coût : 200 F pour l'année. Inscriptions au centre socioculturel de Lesneven. Enfin, la direction de l'environnement proposera un concours national sous le titre : « Mille défis pour la planète ». Le comité d'animation de la maison des dunes, tout naturellement, fera si une telle proposition.

Ce sont surtout les écoles primaires qui ont été touchées : 1 549 scolaires, soit le double de l'année précédente, ont bénéficié des programmes d'animation. Ces jeunes visiteurs sont venus de quelques écoles du secteur — certaines n'en voient peut-être pas suffisamment l'intérêt — mais aussi de plus loin : de Brest, Saint-Pol et même du Guilvinec. S'y ajoutent 434 enfants des centres aérés et des colonies de vacances.

Le total des visites de l'exposition permanente s'élève à 3 018. Quant aux « dimanches de Keremma », une fois par mois, et les animations de l'été, 600 adultes y ont participé. Ce programme est reconduit dès main-



Troisième dimanche de Keremma Oiseaux hivernants avec la maison des dunes

CF 21.12.93



Une trentaine de personnes ont pu admirer les oiseaux hivernants à marée montante.

La baie de Goulven, l'hiver, est un site privilégié pour l'hivernage des petits échassiers, canards et oies qui fuient les rigueurs du grand nord (Norvège, Sibérie). Ils viennent par centaine se nourrir sur les immenses grèves où il est possible de les observer sans les déranger.

Dimanche dernier, c'est à marée montante que ces oiseaux repoussés par la mer ont offert leur merveilleux ballet à la trentaine de visiteurs venus les admirer. La balade-nature de ces derniers, sur les grèves de Goulven, était conduite par Isabelle de Lanjamet, animatrice de la maison des dunes et mandatée par la SEPNB.

Animation Concarneau-Melgven-Nevez-Trégunc

Nathalie DELLIOU

I - ANIMATIONS GRAND PUBLIC

* Dunes et étangs de Trévignon	-	26	sorties	-	225	personnes
* V.T.T.	-	8	"	-	12	"
* Eau douce	-	2	"	-	3	"
* Animation enfant	-	8	"	-	51	"
* Le Henan	-	16	"	-	199	"
* Découverte du bord de mer	-	8	"	-	76	"
* Les Glénan	-	24	"	-	171	"
* Kayak	-	9	"	-	33	"
* Bois d'Amour	-	10	"	-	92	"
* Randonnée à la journée	-	4	"	-	29	"
* Corniche	-	1	"	-	11	"
* Rivière de Pont l'Abbé	-	1	"	-	12	"
* Baie d'Audierne	-	1	"	-	21	"
* Groupe	-	22	"	-	446	"
13 thèmes	-	141	sorties	-	1 378	personnes

II - MAISON DU LITTORAL

- * Installation de matériel vidéo
- * Accueil du public : 9 320 visiteurs

III - ANIMATION EN MILIEU SCOLAIRE

- * Programme régulier auprès de 14 écoles de Concarneau, Melgven, Névez et Trégunc, de la maternelle au cours moyen 2.
168 interventions pour 1 933 scolaires.



Finistère 2015 : le forum de Ouest-France

Notre journal donne la parole aux jeunes Finistériens

Nathalie, 25 ans, animatrice-nature

Pour rien au monde, elle n'irait vivre en dehors de son Sud-Finistère natal. Et de la nature que chaque jour, elle fait découvrir aux écoliers. Nathalie Delliou, 25 ans, animatrice dans la région de Concarneau, estime que c'est dans ses racines que le Finistère trouvera sa voie vers 2 015.

Originaire de Névez, issue d'un milieu marin, Nathalie « rêvait de trouver un embarquement. Quand j'étais petite. J'allais à la pêche avec mon père, à 11 ans j'ai commencé la voile. Et découvert autour de moi un milieu naturel si riche ».

La suite est logique : fac de bio, puis brevet d'animatrice en milieu marin. Pour « travailler au pays », Nathalie va elle-même contacter quatre communes (Trégunc, Névez, Melgven et Concarneau). Et en mars 1992, avec l'aide du conseil général et en partenariat avec la SEPNE, son poste d'animatrice-nature est créé.

Les métiers manuels

Et avec quel succès : l'agenda de Nathalie Delliou ne suffit plus face aux demandes des écoles

des quatre communes. Les CM 2 (re) découvrent la nature. « On parle aux gens des forêts d'Amazonie mais il est important de les sensibiliser à la nature qui nous entoure. Mes parents ont pris le temps de me la montrer, on vivait dehors. Aujourd'hui, la télé risque de créer une génération de passifs... qui seront les adultes de 2 015 ».

Écologiste du quotidien, Nathalie a des convictions. Elle croit que demain, l'environnement et le milieu associatif (« nous sommes déjà 21 salariés SEPNE en Bretagne ») peuvent créer des emplois. « Mais au lieu de laisser des milliers d'étudiants s'égarer dans les filières générales, il faudra revaloriser la technique. Le chômage des cadres s'amplifie... mais il faudra toujours de bons menuisiers ».

Un équilibre

Les labels du terroir finistérien, le bel et bon travail de l'artisan, le recyclage des déchets, l'entretien des terres en friche, l'arrêt des productions agricoles intensives... « Des idées qui peuvent paraître anclennes sauveront peut-être la Bretagne, en adoptant un environnement économique plus restreint géographique ».



C'est à partir de la maison du littoral, ouverte en 1988 à Trégunc, que Nathalie Delliou exerce son métier d'animatrice.

Pour la pêche qu'elle connaît aussi, Nathalie Delliou regrette l'exploitation intensive de la ressource. « Quand on voit sous criée des lottes de 15 cm, on se dit qu'il faudrait laisser se reposer certaines zones ». L'équilibre à trouver ne doit pas aller contre nature.

la chance d'avoir un département très attractif. Attention à ne pas gâcher ces sites comme en Méditerranée, à ne pas construire trop d'infrastructures touristiques qu'un jour, se retourneraient contre le Finistère en faisant fuir les estivants ».

Idem pour le tourisme. « On a

Recueilli par
Michel TANNEAU.

IV - FORMATION

- * Animateur en milieu marin N.E.F. - 1 demi-journée - 25 participants
- * Technicien en milieu marin I.N.B. - 1 journée - 16 participants
- * BEATEP I.N.B. - 1 journée - 17 participants
- * Accueil de trois stagiaires :
 - . B.T.S protection de la nature à Auray (une semaine)
 - . Lycée agricole de Lesneven (deux semaines)
 - . DEUST gestion des espaces littoraux (deux semaines)

V - DIVERS

- * Participation au Cinature de Trégunc : sorties, présentation des films
- * Exposition et animation réalisées par les écoles pour les journées de l'Environnement : environ 350 visiteurs et 709 scolaires.
- * Participation au jury du BEATEP
- * Comité de gestion du conservatoire du littoral pour Trévignon

Concarneau

le Télégramme
18.06.93

1.328 élèves sensibilisés Le bilan positif de l'animatrice nature

Nathalie Furic est une jeune femme très demandée. L'animatrice nature, deux ans après la création du poste, peut se prévaloir d'un bilan très positif. Pas moins de 1.328 élèves, de la maternelle jusqu'au CM2, ont été sensibilisés cette année à l'environnement dans le cadre de 181 séances.

Créé par les communes de Concarneau, Trégunc, Névez et Melgven, ce poste d'animateur nature, financé à 50 % par le conseil général, a trouvé à l'évidence un écho favorable dans les écoles et au-delà.

Nathalie Furic dont l'enthousiasme et la disponibilité ne manquent pas de séduire, a été d'emblée adoptée par les enfants et leurs instituteurs. Qui la sollicitent beaucoup...

Si bien que l'animatrice a dû, pour faire face aux demandes, s'adjoindre depuis le 15 mars un collaborateur dans le cadre d'un contrat CES. Contrat financé sur le poste.

Les adultes aussi

Le travail accompli par Nathalie Furic, qui est employée par la SEPNE, ne se limite pas aux écoles. Elle assure également des soirées pour adultes. Tout l'hiver, au moins une fois par mois, il en était proposé une. 691 personnes en ont bénéficié.

Nathalie Furic a également en charge la Maison du littoral à la



Nathalie Furic, l'animatrice « Nature » avec une classe de Melgven sous la criée.

pointe de Trévignon. Une maison ouverte depuis un mois tous les samedis et dimanches après-midi. Elle a déjà accueilli 1.600 visiteurs.

Enfin, l'animatrice nature est responsable de la gestion de la réserve de narcisses aux Glénan. À ce titre, elle a entrepris avec des bénévoles le défrichage de zones qui ne l'avaient jamais été. Un comptage des pieds de narcisses a également été réalisé avec le conservatoire botanique de Brest. Résultat : 58.00 pieds ont été dénombrés. C'est plus que prévu...

Beaucoup de travail donc pour Nathalie Furic qui déjà pense à la prochaine rentrée. Aux thèmes déjà proposés aux enfants (la forêt, le ruisseau, les dunes, le bord de mer, les oiseaux...) elle envisage d'ajouter le circuit des déchets avec visite de stations de pompage et d'épuration.

Privilégier la qualité

Nathalie Furic entend, en tout cas, privilégier la qualité. « J'ai refusé des classes, il faut un suivi ».

Le nombre de séances peut aller pour une classe jusqu'à trois ou quatre demi-journées. Ce suivi permet par ailleurs aux instituteurs de se former et ainsi d'aborder, l'année suivante, certains thèmes.

À la fin de la prochaine année scolaire, une enquête sera réalisée auprès des instituteurs pour mieux connaître leurs souhaits. L'animatrice a aussi le projet d'une exposition itinérante tout ce qui a été fait.

Et ce n'est pas peu...

Kérandon

Les élèves de l'école primaire au chevet du ruisseau

Le ruisseau de Kérandon reprend vie. Grâce aux élèves de l'école primaire. Hier, ils étaient au chevet du cours d'eau, le débarrassant de branchages, ronces et détritus en tous genres. Une manière irremplaçable de les sensibiliser à la qualité de l'eau et de l'environnement en général.

Les instituteurs maniaient les faucilles, les élèves de cours moyen les sécateurs et les plus jeunes (cours élémentaire) enlevaient les détritus, des plus gros (morceaux de ferraille) aux plus petits (papiers, notamment).

A Kérandon, une quarantaine d'élèves étaient à pied d'œuvre hier matin sur les bords du ruisseau qui coule en contrebas de l'établissement et qui est, cette année, l'objet du projet d'école.

Le chantier de débroussaillage, précédé voici quelques semaines d'une étude de la faune du ruisseau, recevait le concours de Nathalie Delliou, l'animatrice nature de la SEPNB (société d'étude et de protection de la nature en Bretagne). Celle-ci, rappelons-le, intervient régulièrement dans les écoles de Concarneau, Trégunc, Melgven et Névez.

Au total, environ 500 mètres de rives sont à nettoyer. Les élèves n'ont, bien sûr, pas effectué la totalité de la tâche. Les employés des services techniques devraient prendre le relais.

L'équipe enseignante a l'ambition ensuite de faire aménager un sentier nature ou sportif sur le site. Elle sollicitera, pour cela, l'aide la municipalité. Suivez l'exemple...



Les élèves de cours élémentaire en compagnie de Nathalie Delliou, animatrice nature de la SEPNB.



Débarrassé des branchages et des ronces le ruisseau va retrouver vie.

I - ANIMATIONS SCOLAIRES

* Demi-journées de sorties pédagogiques

- Falguérec	: 40 demi-journées 44 classes 1 250 élèves
- Golfe du Morbihan	: 14 demi-journées 14 classes 320 élèves environ
- Belle île	: 1 demi-journée et 2 journées 48 élèves environ
- Autres sites du Morbihan	: 3 demi-journées et 1 journée 80 élèves environ

* "Contrat d'aménagement du temps de l'enfant"

- Ecole de Conleau : 24 séances courtes (1 h 30)
auprès de 2 classes (28 élèves).
- Ecole de Penestin : 4 séances d'une demi-journée
auprès d'une classe (13 élèves).

* "Projet 1 000 Défis"

Préparation d'un projet en collaboration avec le collège
d'Arradon à réaliser en 1994

II - ANIMATIONS POUR LES JEUNES HORS TEMPS SCOLAIRE

* Opération "Contrat de ville"

- . 5 interventions en après-midi au troisième trimestre à Vannes
9 enfants
- . 5 demi-journées pendant les vacances de février et de Pâques à Vannes
65 enfants
- . 2 demi-journées pendant les vacances d'été à Malestroit
34 enfants

* Voyage découverte de la Fondation Ushuaïa dans le Golfe

- . 1 journée et 1 soirée de projection
12 enfants

Dans le cadre du jumelage Vannes-Mons

Six jeunes Montois en visite à Falguérec

Six enfants, originaires de Mons en Belgique, ont découvert la réserve d'oiseaux de Falguérec, mercredi après-midi. Le groupe est arrivé dans le Golfe samedi dernier, dans le cadre du jumelage Vannes-Mons.

Pensionnaires de l'Institut spécialisé le « Clair-Logis » à Mons, ces enfants sont handicapés ou en difficulté sociale. Leur séjour fait suite à un accord passé entre l'établissement belge et le centre départemental de l'enfance à Vannes.

Au programme du séjour : la visite de Vannes et sa région. Invités par la Croix rouge de Vannes, les enfants ont découvert les oiseaux de la réserve sous la houlette du guide Jean David, spécialiste des oiseaux.



Les six enfants Montois entourés de leurs accompagnateurs belges, de Jean David, animateur à la réserve, et de Louis Kierand, président de la Croix-Rouge de Vannes.

Sarzeau, Muzillac

Ouest-France
26 juillet 1993

Sorties nature dans le pays de Muzillac

Comment apprendre à regarder

Tous les lundis matins de 9 h 30 à 12 h, et ce jusqu'au 28 août, le Syndicat intercommunal à vocation multiple de Muzillac (SIVOM), propose la découverte de la faune et de la flore du pays en compagnie du guide Jean David.

Ces visites, qui attirent le plus souvent des scolaires ou des touristes de passage, font découvrir des sites exceptionnels que l'on ne connaît jamais assez. « Il suffit de savoir regarder. D'observer ce qu'il y a autour de nous, à nos pieds ou devant notre nez », explique

d'une visite près des marais de Saint-Mamers, quelques échasses blanches. « Il n'existe qu'une centaine de couple de cette espèce en France. Six couples ont choisi cette année de venir ici », précise cet amoureux de la vie qui, depuis l'âge de 16 ans explore les mystères de la nature avec sa longue vue. Mais c'est aussi le héron cendré, comme sorti de la fable de La Fontaine, l'aignette garzette, le vanneau huppé, le courlis corlieu, ou encore le gravelot à collier interrompu, que l'on peut admirer dans ces marais salants du Morbihan.

Des sorties intelligentes

De St-Mamers à Betahon, d'Arzon aux bords de la Vilaine et de la mer au moulin de Pen Mur « les gens veulent bien marcher mais en regroupant l'utile à l'agréable » explique notre guide

qui dénombre plus de 400 visiteurs à la fin de l'été 92. Un chiffre croissant, semble-t-il, pour Arzon et Sarzeau dont il s'occupe, en plus de Muzillac, depuis 1989. « Il y a 4 ans il n'y avait qu'une seule sortie sur Arzon et Muzillac. Aujourd'hui, on arrive à deux pour Arzon et une pour Sarzeau. J'attends le même développement pour Muzillac qui a des sites aussi intéressants. Je n'accepte cependant toujours pas plus de 15 personnes par sortie pour un meilleur travail de sensibilisation », ajoute M. David qui croit « qu'en développant le sens de l'observation de ses invités ils prendront conscience que la protection de la nature, ça commence d'abord à leur porte, chez eux ».

Le lundi 12 juillet c'était ainsi 8 amateurs de ces sorties « intelligentes » qui ont suivi notre guide dans les marais et les dunes de

Betahon. Proche de l'océan, ils ont accepté de se frotter un moment, au vent de la mer qui caresse parfois les ailes des ibis sacrés venus du parc de Brantère ou celles des sternes Caugeks. Ces dernières, venues d'Angleterre ou d'Hollande, émigrent vers la chaleur de l'Afrique. Elles s'arrêtent dans ces lieux où poussent, parfois, la fleur de panicaut et la salicorne des marais qui à la particularité d'être comestible.

E.L.

Programme : 9 août : rivières de Pénérif, 16 août : l'estuaire de la Vilaine, 23 août : Marais et dunes de Betahon. Lieu de rendez-vous devant l'office de tourisme de Muzillac. Participation : adultes 15F, enfants 6 à 14 ans 5F. Pour renseignements Tél : 97 66 92 76.

Ouest-France
7 et 8 août 1993

Muzillac

La rivière de Pénerf et ses oiseaux migrateurs Sortie nature dans le pays de Muzillac

Jean David, permanent de la Société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne (SEPNB), ici observant les marais de Saint-Mamers, invite adultes et enfants de 6 à 14 ans, à venir voir le retour des oiseaux migrateurs, lundi 9, en rivière de Pénerf.

Rendez-vous à 9 h 45, près de l'église de Pénerf. Participation adulte : 15 F ; enfant : 5 F.

Renseignements : office de tourisme du pays de Muzillac, tél. 97 41 5304.



Jean David, un spécialiste des oiseaux.

Arzon : la découverte

de la nature avec Jean David

ARZON. - Depuis plusieurs années, Jean David, animateur permanent à la Société pour l'Etude et la Protection de la Nature en Bretagne (SEPNB), grâce à l'office du tourisme, met ses compétences à la disposition des vacanciers et des gens du pays. Dernièrement, il proposait une conférence à la maison du port. Elle a été suivie attentivement par une assistance intéressée qui se plaisait à dialoguer avec le conférencier. Au cours de cette soirée, à l'aide d'une vidéo et d'un diaporama, il a montré la richesse naturelle du Golfe du Morbihan qu'il n'hésite pas à qualifier de « l'un des plus importants sites du monde pour certaines espèces d'oiseaux ».

Jean David a le don de montrer ce que la nature apporte à la faune. Des vases souvent peu appréciés, il fait découvrir la nécessité pour ces milliers d'oiseaux. « Sans elle, qui leur fournit la nourriture indispensable, nous n'aurions pas une telle présence d'oiseaux en hiver ».

Jean David est passionnant à écouter. Chaque semaine, ceux qui lui emboîtent le pas pour les différentes sorties sont émerveillés par ses connais-



Jean David est animateur permanent à la Société pour l'Etude et la Protection de la Nature en Bretagne (SEPNB).

sances et sa façon simple de transmettre : savoir. Belle-Ile et Suscin des noms qui attirent foule, sont l'occasion de rencontres importantes, chacun de ses rendez-vous méritent d'être vécus. La prochaine sortie est programmée pour ce mercredi 11 août.

III - ANIMATIONS POUR LES ADHERENTS

- * Week-end ornitho "Les oiseaux du Golfe" les 11 et 12 décembre
 . 1 journée + 1 soirée + 1 demi-journée 15 participants

IV - ANIMATIONS TOURISTIQUES - "GRAND PUBLIC"

* Le meilleur client reste la maison de tourisme d'Arzon. C'est aussi le plus sûr puisque les offices de tourisme de Penestin et d'Erdeven ont abandonné les sorties nature.

- demi-journée de balades nature	42	505 participants
- journées complètes de balades nature	4	95 participants
- projections-conférences en soirée	11	700 participants env.

* Accueil du public à Falguérec au printemps

La réserve a été ouverte au public 48 après-midi (14 h à 19 h 00) du 1er avril au 30 juin permettant d'accueillir presque 1 400 visiteurs. J'ai personnellement assuré 35 de ces 48 après-midi, soient environ les 2/3 de 1 400 : 930 visiteurs.

* Accueil du public à Falguérec en été

Vu la faiblesse numérique de l'équipe d'animateurs bénévoles de juillet et août, j'ai dû faire l'appoint à plusieurs reprises:

- 6 journées et 13 demi-journées (après-midi).

* Visite détaillée de Falguérec en juillet et août

6 visites (matinées) ont eu lieu concernant 41 participants

IV - FORMATION

* Formation des enseignants de biologie-géologie de l'enseignement libre du Morbihan

 . 3 journées 46 participants

* Stage de la F.F.R.P. (randonneurs)

 . 1 journée 20 participants

* I.U.F.M. de Vannes

 . 1 demi-journée à Falguérec 15 participants

* Divers

 . 2 demi-journées 20 participants

V - DIVERS

* Etudes-réalisation d'un bilan ornithologique du marais de Penvins pour la S.E.T.U.R.

* Falguérec :

- Encadrement des animateurs, suivi des stocks
- Déposer des dépliants des syndicats d'initiative
- Main d'oeuvre pour rajeunir le mirador, faire les caillebotis, etc..
- Répondre aux demandes de renseignement
- Participer au suivi naturaliste
- Maquettes des panneaux d'information
- ...

* Copinage

- . Projection-conférence gratuite pour le comité pour la protection des marais

ANIMATION - FORMATION

Agglomération nantaise et Loire-atlantique

I - ACTION EDUCATIVE/PUBLIC SCOLAIRE

En 1993, ce type d'action a concerné les élèves de 13 écoles primaires dont 11 sont situées dans l'agglomération nantaise et, ponctuellement, ceux d'un collège du Finistère en séjour de découverte.

I-A - Interventions pédagogiques répétées

Ces interventions ont été réalisées de manière suivie, sur un ou deux trimestres, dans le cadre de projets définis en commun avec les enseignants concernés.

Tout au long du déroulement de ce type de projet, l'enseignant reste le responsable pédagogique du projet et s'implique dans sa réalisation, notamment en dehors des interventions de l'animateur SEPNB. Une bonne concertation entre ce dernier et l'instituteur est donc primordiale pour l'aboutissement du travail entrepris. Elle est facilitée par l'étalement de la réalisation de la plupart des projets, et par la proximité des écoles intéressées.

L'Animateur SEPNB trouve souvent dans ce cadre un rôle de formateur et de conseiller technique auprès de l'enseignant, autant que d'animateur d'activités.

En 1993, ce type de projet a concerné les thèmes suivants :

. La nature sur le territoire communal au fil des saisons : cycles, diversité biologique, "traces d'animaux",...
Initiation à l'observation par l'approche sensorielle du milieu (classes de CP).

. Etude d'un milieu aquatique, la mare, l'étang : faune, flore, adaptations, chaînes alimentaires, impact des activités humaines...
Identification et inventaire des espèces, comparaison de sites...

. Découverte des oiseaux : reconnaissance, statuts, habitats, écologie, protection... avec le territoire communal et la proche région comme terrain d'observation.

. L'arbre et son milieu : les différentes essences, les "habitants" des arbres et des espaces plantés d'arbres (faune et flore) ; espaces boisés urbains et sauvages : approche comparative.

. Evolution d'un paysage péri-urbain : les transformations d'un paysage gagné par l'urbanisation vues à travers l'étude de la carte, du cadastre, du POS, les types architecturaux, l'observation du paysage actuel. Conséquences.

Les classes ayant traité ces différents thèmes ont bénéficié de 2 à 7 interventions chacune, en sortie ou à l'école.

Ont été concernées les écoles suivantes :

- Ecoles primaires de Bouguenais : 66 interventions d'une heure et demi ou demi-journée, pour 622 élèves du CP au CM2

- Ecoles primaires de Bouaye : 23 interventions d'une heure et demi ou demi-journée pour 113 élèves du CE1 au CM2

- Ecole primaire des Ardillets/Coueron : 6 interventions d'une heure et demi ou demi-journée pour 24 élèves de CM2.

- Ecole primaire publique de St-Colomban : 11 interventions d'une heure et demi ou demi-journée pour 37 élèves du CE1 au CM2.

I-B - Prestations pédagogiques ponctuelles

* Ecole primaire Jules Ferry/La Montagne : 2 interventions d'une demi-journée pour 25 élèves de CE2 - Découverte des oiseaux

* Collège Ste-Anne/Brest : 1 intervention d'une journée et une intervention d'une demi-journée pour quatre classes de 5ème en séjour de découverte, hébergées à Bois-Joubert.

Découverte du milieu, en Brière et dans les marais salants de Guérande : faune, flore, activités humaines.

* Association départementale de plein air du territoire de Belfort : deux interventions d'une demi-journée pour 20 élèves de 11 à 14 ans en voyage de découverte du milieu maritime.

Escale du Croisic : les Marais salants, saliculture et avifaune.

II - FORMATION D'ADULTES

* Interventions dans le cadre du B.T.S. "Gestion et protection de la nature" proposé par le centre supérieur de perfectionnement agricole (CSPA) de Carquefou : 3 séances d'initiation à l'ornithologie d'une demi-journée pour 24 personnes.

* Intervention dans un stage d'initiation à la photographie organisé par le CREPS de Chatenay-Malabry, à Batz-sur-Mer, une soirée diaporama, pour 15 stagiaires : richesses naturelles et problème de protection des marais salants guérandais.

* Intervention dans le cadre de la formation professionnelle de paludiers 1993 : 1/2 journée, pour 10 stagiaires, ZNIEFF, ZICO et directives européennes : définitions et applications. Le cas des marais salants guérandais.

III - LOISIR ET TOURISME DE NATURE

III-A - Prestations ponctuelles

Pour la 7ème année consécutive, le public touristique des VVF de la Presqu'île Guérandaise a bénéficié des interventions pédagogiques d'un animateur SEPNB ; près de 1 000 personnes ont participé à :

- . 12 soirées/diaporama - Connaissance des marais Briérons et Guérandais, problèmes de protection.
- . 18 sorties sur les marais salants - Faune, flore et saliculture, initiation à l'ornithologie.

A l'instar de celles proposées par le musée des marais salants de Batz-sur-Mer, ces sorties préfigurent l'un des modes de prise en charge du public à mettre en place, dans ce site extrêmement sensible à la pénétration touristique.

- Office municipal des loisirs de St-Aignan de Grandlieu : 5 interventions d'une demi-journée pour 30 personnes ayant participé à une ou plusieurs sorties d'un cycle consacré à l'initiation à l'ornithologie, la botanique, et la mycologie (avec le concours de Gilles Mabon - section Pays Nantais).

- O.M.J.L.C. - Bibliothèque de Bouyae : 1 Intervention d'une demi-journée avec diaporama dans le cadre de "la fureur de lire" ; richesses naturelles du Lac de Grandlieu - 18 personnes

- ACCOORD - Ville de Nantes : une intervention d'une journée dans le cadre d'un week-end en forêt de Paimpont : le brame du cerf : 21 personnes

- Résidence FJT Porte-Neuve / Nantes : 1 soirée et 1 week-end de sensibilisation à la protection de la nature - projection débat à Nantes, week-end dans le Cap Sizun avec visite de la réserve M.H. Julien. 11 personnes (avec le concours de Daniel Rebière - section du Pays Nantais).

- Résidence FJT Edit de Nantes/Nantes : une intervention d'une soirée pour 9 personnes - projection débat : l'aménagement de la Loire.

- Association Rouans-Environnement : une intervention d'une soirée pour 30 personnes. Projection débat : gestion et protection des zones humides

- Association "Une Basse-Loire sans nucléaire" : une intervention d'une demi-journée pour 20 personnes. Sortie : les oiseaux hivernants de l'estuaire de la Loire.
- Association Nature et Environnement brévinnoise : 1 intervention d'une demi-journée. Sortie : les oiseaux d'eau de l'estuaire de la Loire. 15 personnes.

III-B - Stages et animations ponctuelles/SEPNB

- "Les oiseaux des Causses de Lozère" : stage de 7 jours, pour 7 participants. Ornithologie, botanique, écologie, découverte du programme de ré-introduction du Vautour fauve...
- "Visiteurs d'hiver" : stage d'ornithologie de 4 jours, pour 9 personnes. Initiation à l'ornithologie, découverte de 4 zones humides d'importance internationale, le suivi et la protection des populations d'oiseaux d'eau..
- Intérêt ornithologique hivernal du complexe marais poitevin + baie de l'Aiguillon : soirée d'information pour la section SEPNB du Pays Nantais, avec support audio-visuel. 35 Personnes.
Sortie ornithologique d'une demi-journée sur place - 20 personnes
- Découverte de l'avifaune nicheuse des marais de Mazerolles
sortie d'une demi-journée dans le cadre des journées de l'environnement. 25 personnes.

* Volume total d'intervention pédagogique : 86 journées (en journées complètes)
* Nombre de personnes concernées : 2 191 dont 941 scolaires

DIVERS : Formation - Information - Conférences

Jean SALAUN

- * Formation du personnel de la DDE - Finistère (1 journée):
Eau - Déchets - Installations classées
- * Conférence aux bâtonniers de Brest : "la pollution de la rade"
- * Exposé à l'AG des Verts à Carhaix
"Le fonctionnement des structures départementales"
- * Participation à des groupes de travail :
 - groupe de réflexion du Préfet "Finistère 2015"
 - contrat pour l'environnement de la ville de Landerneau
 - "schéma départemental des déchets" avec le SIVOM de Daoulas
 - enquête "eau et agriculture"

Raymond SIBILEAU et collaborateurs

- * Journée de formation "agriculture et environnement"

Erwann LE CORNEC

- * Formation interne de l'association
 - Protection des espaces : 1 journée
 - Protection des espèces : 1 journée

Yves LE GAL

- * Table ronde organisée par le cercle Condorcet de Brest (13 avril)
"La mer : des enjeux économiques et écologiques contradictoires ou complémentaires"

Max JONIN

- * Réunion de travail avec Mayenne Nature (6 janvier) à leur demande afin de présenter l'action et l'expérience de la SEPNE pour la protection et la gestion d'un réseau d'espaces naturels
- * Formation interne : "La protection des espaces" (16 janvier)
- * Colloque du Havre sur les problèmes causés par les goélands en milieu urbain (10-11 février) avec Jean-Yves Monnat
- * Cercle Condorcet de Brest (17 février) : animation d'une réunion sur la gestion de l'espace marin

Ce soir, la mer et ses enjeux : conférence à l'auditorium

« La mer : des enjeux économiques et écologiques, contradictoires ou complémentaires ? ». C'est le thème d'une table ronde organisée ce soir à 20h45 par le cercle Condorcet de Brest et le patronage laïque Guérin (à l'occasion de son 60ème anniversaire). Le débat, animé par Alain Massiot, réunira Jean Boncœur, économiste à

l'UBO, Jean-Pierre Carval, secrétaire du comité local des pêches maritimes de Brest, Patrick Berthou, du département « ressources halieutiques » d'Irremer, Yves Le Gall, conseiller scientifique de la SEPNB. Ce soir, à l'auditorium de l'école de musique, rue Emile-Zola.

Le Tréhou

9F 19.4.93

Soirée-débat salle communale

Que faire des déchets ?

Une soirée-débat s'est tenue à la salle commune pour débattre du problème des déchets : ramassage, recyclage, déchetterie. Jean Salaün, de la SEPNB, est venu animer le débat. Une trentaine de personnes participait à la réunion, représentant près de la moitié des familles de la commune.

Jean Salaün a exposé les différents dangers résultant des mauvaises habitudes des gens. Puis, il a classé les déchets suivant leur nature et leur toxicité. L'intérêt et les limites du recyclage avec le problème de l'encombrement. Le coût élevé du traitement des ordures ménagères avec le problème du transport vers un centre d'enfouissement. A noter, au passage, que 45 % des compostés (déchets verts) pouvaient parfaitement, dans les communes rurales, rester au fond des jardins ! Dans un deuxième temps, guidé par les questions des participants, Jean Salaün a fait le point sur la situation.

D'abord, un coup d'œil sur les services qui existent sur la commune : ramassage des ordures ménagères tous les quinze jours, collecte des bouteilles plastiques, collecte du verre.

Mais il y a des déchets qui posent problème : les objets encombrants, les huiles usagées, les produits pharmaceutiques périmés (seringues, flacons...), les bâches

plastiques, les bidons de produits d'entretien... Les produits phytosanitaires posent un sérieux problème : personne n'en veut. Pour les autres déchets, la solution est le recours à la déchetterie. Mais il faudrait sur la commune, un ramassage périodique d'objets encombrants. D'autre part, pour bénéficier des services de la déchetterie existante, il faudrait adhérer au SIVOM. « J'ai un gros tas d'ordures chez moi, qu'est-ce que j'en fais ? » demande un participant. « Il faut très rapidement des réponses concrètes, souligne Louis Léon. L'absence de certaines personnes parmi les jeunes et des représentants de la municipalité (deux membres présents) laisse perplexe. Indifférence de leur part à l'égard de l'environnement, ou sujet tabou ? La balle est désormais dans le camp de la municipalité. Nous attendons une réponse concrète. »

Autre préoccupation : la protection des sources et des ruisseaux. La qualité de l'eau se trouve de plus en plus menacée, aujourd'hui. L'origine de la pollution est à chercher pour 5 % dans les industries, pour 5 % elle est d'origine humaine et pour 90 % d'origine agricole. La présence de pesticides, de métaux lourds, de phosphates, de nitrates dans l'eau est vraiment préoccupante. Un appel à la vigilance et à la fertilisation raisonnée est lancé aux agriculteurs. Appel aussi aux municipalités et aux services techniques pour supprimer l'emploi abusif des produits chimiques polluants.

* Actions extérieures de formation :

- Personnels DDE Finistère : 3 journées
- Personnels Préfecture du Finistère : 2 journées
(1 avec Jean-Yves Monnat)
- IUFM du Finistère, 1 journée (avec l'IRPa) : le patrimoine naturel
- BTS Lycée Jeanne d'Arc de Rennes "Tourisme et Loisirs",
module de sensibilisation au patrimoine naturel 16 heures
- BTS Lycée de Kerplouz - Auray : présentation de la SEPNB
(dimension historique) et de son expérience protection-gestion
des milieux
- BEATEP - CEMEA "animateur en milieu marin" ;
sensibilisation au patrimoine naturel
- Lycée agricole de Chateaulin - BTA :
Présentation de la SEPNB et de son action conservatoire.

LA SEPNB

a organisé, pour ses personnels et adhérents principalement, un stage de formation sur la connaissance des Crustacés Décapodes dans le cadre de l'inventaire national conduit par le muséum.

Monsieur NOEL du muséum l'a encadré ainsi que Jean-Yves MONNAT (Bailleron -Morbihan- 6-7 février).

JOURNEES NATIONALES
DE L'ENVIRONNEMENT

Gérer ou laisser faire la nature ?

Friches : l'état sauvage

cf 7.6.93

Que faire des territoires abandonnés par l'agriculture ? Question posée, samedi en Morbihan, lors d'un débat organisé dans le cadre des journées de l'environnement. Thèse des naturalistes : il faut laisser s'accomplir le retour à l'état sauvage. Une idée mal vécue par le monde agricole.

Petit public, mais grand débat, samedi après midi, à Séné, une commune riveraine du golfe du Morbihan. Il s'agissait des friches, sujet sensible. Et la société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne (SEPNB) avait invité pour débattre de leur devenir un maire, des représentants du ministère de l'Environnement et, pour le monde agricole, Jean Salmon qui préside la commission environnement de la chambre d'agriculture de Bretagne.

L'idée d'abandon

Un point d'accord, d'abord, sur la définition de la friche. Il s'agit d'un « espace rural durablement abandonné ». C'est le résultat d'une déprise et le phénomène n'est pas nouveau dans l'ouest, notamment sur le littoral.



Faut-il laisser faire la nature sur le territoire que devra abandonner l'agriculture ?

Mais tout le monde est d'accord, aussi, sur le constat que ce phénomène prend et prendra de nouvelles dimensions. « La friche dit Jean Salmon, va augmenter très sensiblement sur le territoire national ». Et Max Jonin, le président de la SEPNB, confirme : On ne pourra pas jardiner, gérer, les 550 000 km² de la France... ».

Question : que faire du territoire abandonné ? On sent bien que le monde agricole se fait mal

à l'idée même de cet abandon. C'est Jean Salmon qui affirme : « On voudrait trouver un système pour éviter le développement de la friche. Parce que la terre, pour nous, c'est un outil de production. Parce que l'idée d'abandon est insupportable à ceux qui ont sué pendant des générations pour défricher. Et parce que les hommes s'en vont quand le paysage est abandonné... ».

Quant à Max Jonin, il propose

une réflexion à la fois écologique et paysagère au niveau des communes, cantons, pays, qui définisse les objectifs de la collectivité et ses moyens quant au devenir des zones abandonnées. Dans beaucoup d'endroits, la solution la meilleure et la moins coûteuse lui semblerait de ne rien faire. Il propose même « un nouveau remembrement qui intègre cette nécessité de voir se développer la friche, se ré-ensauvager une partie du territoire. »

Les barrières culturelles

Mais on touche là à des barrières psychologiques et culturelles. Sans parler d'autres sujets qui ont été abordés (notamment les charges qui pèsent sur le foncier et la remise en cause du modèle agricole), l'idée de laisser faire la nature évoque immédiatement chez les agriculteurs, « les ronces, les genêts, les chaudons », plus un territoire devenu impenétrable, vide d'hommes.

« Votre discours, dit Jean Salmon, est intenable devant un public d'agriculteurs ». Et Max Jonin, de son côté : « Il faudra bien admettre cette modification de l'espace rural dont une partie restera réservée à la production et le reste ne le sera plus... ».

Jean-Michel LE CLAIRE.

ILLE ET VILAINE

RENNES

MARCILLE - ROBERT - ETANG

Espace Naturel Sensible Départemental

- * Dimanche 6 juin 1993 - Toute la journée
10 H - 12 H / 14 H - 17 H
Accueil sur le site
Observation des oiseaux

30 personnes

CHATELAIN EN VENDELAIS - ETANG

Espace Naturel Sensible départemental

- * Dimanche 6 juin 1993 - Toute la journée
10 H - 12 H / 14 H - 17 H
Accueil sur le site
Observation des oiseaux

40 personnes

FOUGERES - VALLEE DU NANCIN

- * Du 7 au 12 juin
Semaine d'animation pour scolaire et grand public
écouverte du milieu (Faune/Flore)
Mise en valeur d'un site pour l'initiation à la découverte
de la nature.
- * Samedi 6 juin
Sortie détermination et recensement des orchidées sur le
district de Rennes

130 enfants

20 adultes
(enseignants)

35 personnes

ILE DES LANDES - POINTE DU GROUIN

- * Observations des oiseaux de l'Ile des Landes à partir de
la Pointe du Grouin
Samedi et Dimanche de 14 h à 18 h.

env. 300 personnes

2/06/93 Ouest France

Samedi et dimanche Journées de l'environnement

La SEPNB de Guidel propose à tous de participer, samedi 5 et dimanche 6 juin, aux animations qu'elle organise à l'occasion des journées de l'environnement.

La section propose à tous le programme suivant. Samedi 5 juin : de 15 h à 17 h, à la déchetterie, démonstration de broyage de végétaux et réflexion

au sujet du compost ; à 20 h 30, au camping de la Fontaine, à Larmor, écoute des oiseaux du marais (vidéo et écoute sur le site). La manifestation est organisée par animation nocturne du parc de Kerguelen, la SEPNB et la société lorientaise d'archéologie.

Dimanche 6 : 10 h, au parking de la Villeneuve-Ellé, départ de

randonnée pour la journée intitulée « Si la route côtière n'existait pas... Découverte de nouveaux espaces ». Cette randonnée a pour objectif de montrer que, en arrière de la plage, mais coupés par la route côtière, existent des espaces présentant des intérêts divers pour le corps et l'esprit, le sport et la culture des grands et

des petits.

Le groupe peut être rejoint à 14 h 30 près du camping de Pen-er-Malo. L'après-midi commencera par une présentation du site médiéval de Pen-er-Malo.

Prévoir pour cette journée : pique-nique, jumelles, loupe et maillot de bain.

Guidel

12.13 / 06 Ouest France

Journées de l'environnement avec la SEPNB « Si la route côtière n'existait pas »



Le groupe au départ de la randonnée pédestre sur le littoral.

Le week-end dernier, à l'occasion des journées de l'environnement, la SEPNB (Société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne) a mené deux actions : d'une part le traitement des déchets verts à la déchetterie et une randonnée sur le thème « Si la route côtière n'existait pas ».

Le jour ne pouvait être mieux choisi pour cette randonnée si ce n'est la concurrence de la fête des mères. En effet, il faisait très beau et, « la route côtière était particulièrement encombrée, alors que les randonneurs disposaient de tout le reste de l'espace pour eux », note Mme Rio, initiatrice de cette promenade.

Parti de la Villeneuve-Ellé, le groupe a pu découvrir, tout au long de la journée, différents domaines qui ne demandent qu'à être mis en valeur. Botanique, or-

nithologie, archéologie... et en prime, la météo s'y prêtant, une baignade entre deux distributions de tracts. Ces derniers proposent de réfléchir à une nouvelle organisation de l'espace littoral où, « la meilleure place ne serait pas réservée à la voiture ».

Du vallon du Pouldu qui accueille les promenades familiales, en passant par les dunes, espace riche mais fragile, à l'étang du Loc'h et à celui de Lannéec, les randonneurs ont découvert des richesses : faune et flore évidemment mais également histoire. Les blockaass représentent celle d'hier, tandis que le site archéologique médiéval de Pen-er-Malo fait remonter encore plus dans le temps.

La SEPNB regrette évidemment que rien ne soit encore fait dans ce secteur pour protéger la nature. Les dunes de Guidel-plages n'ont toujours pas été réaménagées alors que la saison a débuté. Du côté du projet d'aménagement du littoral, on ne voit toujours rien venir.

« Les principes énoncés dans la loi littoral, amènent à prévoir des accès aux plages par des voies perpendiculaires à la côte, précise l'association dans son tract, le stationnement des véhicules se faisant en retrait, avec des facilités d'accès et des navettes collectives de desserte. » Mais entre ces principes et la réalisation concrète, le chemin est sinueux et la route côtière verra passer des tonnes de sable d'ici là.

MORBIHAN

SENE - RESERVE DE FALGUEREC

- * Samedi 6 juin 14 h - 18 h) Accueil du public
 - * Dimanche 7 juin 14 h - 18 h) et visite commentée de la réserve
- env. 250 personnes

SENE

A propos de la déprise agricole

- * Samedi 5 à 14 h 30 :
Table ronde débat sur la déprise agricole -
Avec la participation de :
 - . Monsieur SALMON de la Chambre Régionale d'Agriculture
 - . Monsieur LASNE de la DIREN
 - . Mademoiselle ACK, chargée de mission au ministère de l'environnement pour la réalisation de la plaquette "Ecologie et friches dans les paysages agricoles"
 - . Monsieur CARTEAU, maire de Séné
 - . Max JONIN, Secrétaire Général de la SEPNE
 - * Samedi 5 à 16 H 00
Les friches sur les rives du Vincin
 - * Mercredi 9 au soir : Visite de friches à partir des chemins de Séné.
 - * Du 5 au 12 juin :
"Programme d'animation avec les élèves des écoles et des collèges de Séné durant la semaine en partenariat avec la commune".
 - Présentation de l'exposition Orchidées de Bretagne dans les locaux de la mairie - Projection d'un film sur les orchidées au collège Cousteau
 - Présentation de l'exposition sur les marais de Falguérec à la salle des Fêtes de Séné le 5 juin et ensuite à la mairie.
- 30 personnes
- 15 personnes
- 10 personnes
- Ecoles primaires de Séné

LARMOR-PLAGE

- * 5 juin : "Initiation aux chants d'oiseaux et au milieu naturel"
En collaboration avec l'association Animation-Nature de Kerguelen
 - * 13 juin : "Environnement et paysage agricole"
En collaboration avec l'association Animation-Nature de Kerguelen
- 48 personnes
- 20 personnes

LANDAU

- * 6 juin : "L'Environnement à la ferme"
(ornithologie, botanique, etc...).
Animation durant toute la journée

12 personnes

GUIDEL

- * Samedi 5 juin à 15 h à la déchetterie :
Démonstration de broyage de végétaux,
distribution de tracts sur le compost.
- * Dimanche 6 juin à 10 h : à Villeneuve,
Randonnée : "Et si la route côtière n'existait pas".

50 personnes

20 personnes

GROIX - RESERVE NATURELLE

- * Mardi 8 juin à Pen Men
Ornithologie, botanique
- * Jeudi 10 juin à Port-Mélite
Géologie
- * Samedi 5 juin et Dimanche 6 juin en matinée, la maison
de la Réserve, rue Maurice Gourong, sera ouverte avec une
exposition photographique "Groix, l'île aux Grenats" -
Variations- de René-Pierre BOLAN.

4 personnes

1 personne

9 personnes

FINISTERE

LE CLOITRE ST-THISENNET

RESERVE BIOLOGIQUE DES LANDES DU CRAGOU

- * Dimanche 6 juin : "C'est beau une lande, le jour"
Découverte de la réserve biologique des landes du Cragou

50 personnes

PLOUEGAT MOYSAN - LE BOCAGE TREGORROIS

- * Samedi 5 juin :
"Botanique et insectes dans le bocage trégorrois"

GOULIEN - RESERVE BIOLOGIQUE

* 5 et 6 juin : réserve ouverte gratuitement sur le circuit de visite de 10 H à 12 H et de 14 H à 18 H

env. 300 personnes

* Lundi 7 juin à 17 H, inauguration du sentier pédagogique réalisé avec le concours de la Fondation Yves Rocher.

CONCARNEAU, TREGUNC, NEVEZ, MELVEN

Valorisation du travail pédagogique fait avec les établissements scolaires.

1 059 personnes

Rendez-vous au Centre des Arts et de la Culture le 5 juin à 18 heures. Spectacle chorégraphique sur le plancton en collaboration avec l'association Déferlante (entrée gratuite), et exposition s'organisant sur le modèle d'un sentier partant de la mer et rejoignant la forêt en passant par la dune et la rivière.

dont 709 scolaires
et 350 adultes

LANDUNVEZ

Samedi 5 juin et Dimanche 6 juin
Exposition "Connaître pour protéger" - salle communale
Sorties sur le terrain "Le paysage rural de demain"

20 personnes

Démonstration de compostage sur le parking de la salle communale de Landunvez,
Samedi à 17 h 30 et dimanche à 11 h 30.

50 personnes

DOUARNENEZ

Sensibilisation à la protection du patrimoine naturel
Avec présence de l'exposition "les réserves de Bretagne" à la MJC de Douarnenez du 2 au 15 juin, et sorties naturalistes avec les enfants des écoles et les jeunes de la M.J.C.
Inauguration : le 4 juin à 18 heures.

500 personnes
dont 80 % de
scolaires

ROSCANVEL

* Randonnée pédestre à travers un site classé à Roscanvel
Réflexion sur le devenir des territoires traversés : marais, landes tourbeuses, valon. Sur les atteintes portées au classement du site.

20 personnes

BILAN

Nombre de manifestations : 27

Nombre de personnes concernées : en. 3020

LE DOMAINE
DE BOIS-JOUBERT

De la découverte à la gestion de l'environnement au Bois-Joubert **Sur la piste du héron et du renard**

Avec ses 60 ha de terres, de bois et de marais, son conservatoire de la faune et de la flore et sa ferme biologique, la maison de la nature du bois du Bois-Joubert constitue un site exceptionnel pour l'éducation à l'environnement. En juillet, plus de 130 adolescents se sont mis (pacifiquement) sur la piste des hérons et des renards.

Géré par la Société d'études et de protection de la nature en Bretagne (SEPNB), le centre d'éducation à l'environnement du Bois-Joubert applique, depuis des années, une pédagogie « qui permet à l'enfant de passer de la découverte du milieu, perçu dans sa globalité, à l'apprentissage de sa gestion ».

Cette démarche a acquis une réputation justifiée, qui se traduit par une fréquentation, de plus en plus importante, de la maison du Bois-Joubert.

« En juillet, nous avons accueilli plus de 130 filles et garçons en camps nature, confirme Yann Gourraud, le directeur du centre. Certains d'entre-eux, comme ceux de Nantes, d'Orvault ou d'Orléans disposent de leur équipe d'encadrement, mais les animateurs nature de la SEPNB interviennent ponctuellement pour des opérations boulange au feu de bois, ou des missions d'observation de la faune et de la flore dans les canaux et les mares pédagogiques ».



Apprendre à porter et à se servir de jumelles : une des « épreuves » du passeport Brière.

Le passeport Brière

De son côté, la maison de la nature organise ses propres camps de deux semaines qui reçoivent des enfants de toute la France. Les 10-12 ans se sont lancés sur la piste des hérons, alors que les plus petits ont suivi les traces du renard par le biais de questions d'ordre naturaliste.

« Avant d'être lâchés dans la nature, les uns et les autres doivent d'abord obtenir leur passe-

port Brière, précise Yann Gourraud. Il ne s'agit évidemment pas d'un examen, mais d'une initiation. Les enfants doivent apprendre à manier un chaland à la perche, à faire du vélo en groupe, apprendre à porter et se servir de jumelles, savoir s'orienter à l'aide d'un plan et d'une boussole ».

Une fois en possession du précieux sésame, les jeunes gens se voient proposer un large panel d'activités : réalisation d'un aqua-

rium d'eau douce, recherche d'empreintes et de traces d'animaux, observations des pelotes de réjections, etc.

Forts de tous ces enseignements, les participants aux camps nature disposent alors de l'éducation nécessaire à une protection réaliste et durable de l'environnement.

Christian ROBERT.

Un camp nature international en août

La maison de la nature qui s'est agrandie et où on vient d'achever la rénovation du manoir du XV^e, dispose désormais d'une capacité et d'une qualité d'accueil bien supérieure.

C'est ainsi que le domaine du Bois-Joubert a été retenu dans le cadre de la session « Connaissance de la France », proposée par le ministère de la Jeunesse et des Sports. Ce camp nature qui s'adresse aux personnes âgées de 18 à 30 ans, a été organisé autour du thème « Découverte du pays blanc (les marais salants) et du pays noir (la Brière) ». Le groupe sera composé d'une dizaine de français et

d'une autre dizaine de ressortissants de la communauté européenne et des pays du Maghreb. Il reste encore trois places de disponibles pour le public français. Renseignements à la maison du Bois-Joubert (40 91 01 10) ou à la direction départementale Jeunesse et Sports (40 52 44 19).

Enfin, on retiendra que Yann Gourraud et son équipe, mènent une réflexion et travaillent à la création de camps nature pour les vacances de la Toussaint, de février et de Pâques. Affaire à suivre.

C.R.



Les 12-14 ans reçoivent également une formation à la vidéo animalière.

SOMMAIRE

BILAN ACTIVITE 1993

- *Fréquentation de Bois-Joubert 1993*
 - . Tableau Hébergement/Restauration
 - . Tableau Animation
- *Bilan Pédagogique 1993 - C. MILCENT*
- *Bilan Réserve de Bois-Joubert 1993 - M. GARNIER (Cf. Compte-Rendu Réserves SEPNB)*
- *Bilan Vaches Nantaises 1993 - R. FRESNEAU*

FREQUENTATION BOIS-JOUBERT 1993

		NB PERSONNES	NB DE JOURNEE/PARTICIPANT	NB REPAS
Maison de la Nature	Gestion libre	588	2 072	244
	Pension complète	497	1 515	4 440
	Accueil journée	570	570	590
	Centre aéré	100	1 260	/
GITE		648	895	123
POINT ACCUEIL JEUNES		254	1 484	/
TOTAUX		2 657	7 796	5 397

ANIMATION BOIS-JOUBERT 1993

	Nombre de Personnes	Journée Participant
Pour séjour Pension Complète	497	1 515
Pour séjour en Gestion libre ou ponctuelle	1 628	3 915
TOTAUX	2 125	5 430

Rencontre-découverte très internationale au Bois Joubert

Dix jours entre sel et tourbe

La Maison de la nature du Bois-Joubert, à Donges, héberge jusqu'au 15 août des représentants de sept nationalités. Programme du séjour : découverte du « pays blanc » (Guérande) et du « pays noir » (Brière).

Il y a belle lurette que le ministère de la jeunesse et des sports organise des camps « connaissance de la France ». Dans le droit fil, souligne Christian Le Moigne, expert naturaliste à la direction départementale, de l'esprit de coopération internationale qui prévaut depuis l'après-guerre. Ces rencontres permettent la découverte d'une région française et favorisent les échanges culturels - et amicaux - entre les divers peuples d'Europe.

La direction jeunesse et sports de Loire-Atlantique avait déjà organisé des rencontres inspirées de ce noble idéal. Mais il s'agissait essentiellement de campus européens ciblés sur l'environnement, destinés à des étudiants étrangers et français de niveau bac + 5. L'an dernier, de jeunes Russes de Léningrad vinrent ainsi plancher sur le thème de « l'eau dans la ville ».

« Vacances intelligentes »

Le stage qui s'est ouvert vendredi au Bois-Joubert est bien plus ouvert, plus grand public, si l'on veut.

Il s'adresse à des adultes de 18 à 30 ans qui veulent, selon la formule de Yann Gouraud, directeur de la Maison de la nature, « passer des vacances intelligentes ». C'est l'objectif du programme concocté par les animateurs de la société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne (SEPNB), gestionnaire du Bois-Joubert.

Les quatorze stagiaires, qui viennent d'Allemagne, de Roumanie, de Pologne, d'Albanie, de Russie, de Tunisie et, bien entendu, d'autres régions françaises ont été choisis. Au menu de ce périple entre sel et tourbe : découverte de l'environnement - ça va de soi avec la SEPNB - mais aussi des arts et traditions populaires du « pays noir » et du « pays blanc ».

Dès hier matin, démarrage plein cadre avec l'observation de la faune ornithologique, suivie d'une balade en chaland sur le marais briéron. Mais il y aura aussi des activités de canoë-kayak, des randonnées pédestres



Les oiseaux de Brière dans l'objectif des jumelles.

et du VTT. Et encore, pour la partie ludique, des festou-noz, des veillées avec des conteurs guérandais et briérons, des joueurs de veuze. Avec, en prime, un voyage d'une journée à l'île de Houat, dans le Morbihan.

De quoi nourrir un bel album-souvenir et noircir des kilomètres de pellicule, sur fond d'amitié cueilli quelque part entre Guérande et Brière.

Marcel RIOU.

ACTIVITES 1993 EN BREF

- 18 séjours scolaires
- 8 séjours IME / IMP
- 4 séjours sportifs
- 2 stages Jeunesse et Sports
- 1 stage CEMEA
- 20 groupes de randonneurs
- 15 séjours Centres de Vacances
- 5 groupes SEPNB (Formation 44, section Saint-Cast, commission réserve, commission animation, AG 1993)
- 4 camps Nature SEPNB (Affût Guiffettes, Piste Hérons, Objectif Nature, Envol Guépriers)

24 JUIN 1993

A L'ÉCOLE DU MONDE VIVANT

Le marais de Liberge est un site quasi unique en France pour l'éducation à l'environnement. Grâce à la S.E.P.N.B. 250 élèves du primaire dont 11 classes de CE 2 au CM 2 ont ainsi pu découvrir ce lieu vivant

Un marais n'est pas un trou d'eau stagnante mais un lieu vivant comme le savent les anciens Briérons. Une réserve d'oiseaux n'est pas un lieu entouré de grillage, de miradors mais un lieu naturel où les oiseaux s'y trouvent bien pour se nourrir ou y nicher.

Le marais de Liberge est en effet une réserve naturelle d'oiseaux dont on a dénombré 79 espèces dont 44 spécifiques aux zones humides. 21 d'entre elles ont trouvé l'endroit idéal pour y nicher comme la sarcelle d'été, le busard des roseaux, l'échasse blanche, le chevalier gambette et la guifette noire. Des noms qui sonnent bien mais que peu d'humains sont capables d'attribuer à leurs légitimes propriétaires.

Aussi, la Société pour l'étude de la nature en Brière a permis de faire découvrir les habitants de ce site au grand public lors de la journée de la planète et depuis auprès de 250 élèves du primaire dont 11 classes de CE 2 au CM 2 grâce au concours financier de la DIREN (Direction régionale de l'environnement) dans le cadre des journées de l'environnement.

Les élèves ont pu observer



À deux pas des écoles, les enfants peuvent apprendre la nature

avec les animateurs des des plus importantes colonies spatules blanches qui fréquentent ce marais pour se réunir et

qui ont la particularité de se reproduire uniquement dans le département. Ils n'ont pas vu la mouette melanocéphale, la saison étant passée mais les ornithologues considèrent que cette espèce rare faisant de courtes apparitions au printemps en est aux prémices de la colonisation d'un nouveau site de reproductions.

Il y en a moins d'une vingtaine en France. « À deux pas des écoles, entre ville et site industriel, les 22 hectares du marais de Liberge sont un havre de paix pour les oiseaux et un terrain pédagogique formidable. Un projet va en ce sens pour l'année prochaine où les écoles pourront passer sans transition de la théorie à la pratique », confient les animateurs de la S.E.P.N.B.

Recensé par le ministère de l'Environnement via les DIREN comme une zone naturelle d'intérêt écologique pour la faune et la flore, une étude écologique menée à la demande de la municipalité sont les atouts du marais de Liberge face au monde moderne et bétonné qui l'entoure.

Jean-Yves Le Guennec

P.O = 14/15/08/93

Saint-Nazaire

« VACANCES INTELLIGENTES »

Depuis Bois-Joubert quatorze stagiaires de sept nationalités à la découverte de la Brière et des marais salants



Sur le départ pour une randonnée V.T.T.-chaînés

« Vacances intelligentes » par le ministère de la Jeunesse pays en prenant prétexte de la Super !

de Catherine, la Picarde. Fran-

t-Franc

Donges

Du cidre fabriqué avec les écoles à Bois-Joubert Les enfants manient le pressoir d'antan

Plusieurs classes dongeoises sont déjà venues à la maison de la nature de Bois-Joubert pour y découvrir la fabrication du cidre. Le pressage des pommes en étonne plus d'un. Et quel plaisir de boire le jus tout juste produit.

En cette fin de novembre, il faut être persévérant pour trouver encore des fruits sous les pommiers de Bois-Joubert. Le verger

situé à deux pas de la maison de la nature retentit des cris de joie des CE 2 de l'école Honoré-de-Balzac. « Ici, encore une ! » Les enfants parviennent à remplir quelques bassines, qui regrouperont les quelques dizaines de kilos nécessaires. Christian Milcent entraîne le groupe vers les bâtiments rénovés. D'abord, on reste dans la cour pour un lavage indispensable des fruits. Puis la classe pénètre derrière la superbe salle à manger. Là se dresse le pressoir. Mais avant d'accomplir la presse, on jette un œil aux panneaux accrochés au mur et on écoute les explications de Christian. Broyage et pressage des pommes, fermentation, soutirage et mise en bouteilles, la fabrication du cidre est résumée en quelques mots. On retiendra aussi que c'est le chant du coucou qui autorise à goûter la production de l'année. Et sans se faire prier, les enfants passent à la pratique. C'est à qui se saisira de la grande pelle pour charger les pommes broyées. Et quand le « mouton » comprime les fruits sur la « chèvre » le jus blond s'écoule enfin. De quoi remplir quelques bouteilles qui ne le resteront pas longtemps. Est-ce cela que l'on appelle la pédagogie active ? En tout cas, comme la cuisson du pain, la fabrication du cidre à Bois-Joubert passionne les enfants.



Du ramassage au pressage, les élèves participent au travail.

BILAN PEDAGOGIQUE 1993

*Equipe d'animation de Bois-Joubert :
1 animateur permanent et 2 animateurs "objecteurs" (1 durant six mois)*

I - LES ANIMATIONS SCOLAIRES

1.1. Les classes de découverte de 1993

Avec la réalisation du fichier "Centre de classes de découverte de la SEPNB" reprécisant les objectifs et les propositions d'animations développées à Bois-Joubert, les programmes des séjours 1993 ont pu démarrer sur des bases plus concrètes.

Cinq thèmes de séjours (fiches vertes) ont ainsi pu être proposés aux enseignants pour 17 séjours de 2 à 5 jours : "Le marais, un écosystème à découvrir" - "Etude écologique de la presqu'île guérandaise" - "Découverte Nature et Activités traditionnelles" - "Brière - Briérons" - "Pays Noir - Pays Blanc" - "L'Estuaire de la Loire" - Animations ponctuelles sur séjours en gestion libre

Suite aux propositions de l'équipe d'animation, nous avons mis en place cette année des séjours avec des thèmes plus diversifiés (cinq au lieu de deux en 1992) avec notamment la possibilité de réaliser un séjour plus lié au domaine de Bois-Joubert, avec ses activités traditionnelles et ses potentialités naturalistes.

Améliorations à prévoir pour 1994 - Documentation naturaliste et pédagogique insuffisante notamment avec les groupes doubles.
- Réalisation de fiches pédagogiques (suite).

Perspectives 1994 - En 1994, nous repartons sur des bases similaires mais avec un accueil régulier de groupes scolaires et une équipe d'animation plus importante (quatre animateurs).

1.2. Animations scolaires ponctuelles

Suite à la diffusion de notre brochure et aux contacts poursuivis avec les écoles de Donges, un certain nombre de projets ponctuels (ex : "Du verger au cidre") ou programmés sur l'année scolaire (suivi des oiseaux du verger aux différentes saisons) ont été mis en place : Animations au Marais de Liberge - Sensibilisation Nature et découverte du Domaine (animations maternelles) - "Les oiseaux de l'hiver" - "Les Marais Salants" - "Sensibilisation Nature et Boulange Traditionnelle" - "La Brière et les Marais Salants" - "Du Verger au Cidre" - "Découverte des oiseaux".

Perspectives 1994 - Un projet plus conséquent avec les écoles publiques de Donges est actuellement en cours de réalisation et va permettre de développer quelques actions d'Education à l'Environnement sur des sites banals (cours de l'école) ou plus remarquables (Bois-Joubert, Marais de Liberge) de la commune.

II - LES ANIMATIONS EN SEJOURS DE VACANCES

Nous avons réalisé également cette année, un fichier "Animations Nature" destiné aux groupes en séjours de vacances sur Bois-Joubert (camps, mini-camps, centre de loisirs, I.M.P., I.M.E...).

Celui-ci présente concrètement quelles sont les animations que nous pouvons développer à Bois-Joubert en fonction de l'âge des enfants, la saison (vacances d'hiver ou d'été...).

Du fait de ce public en vacances, nous avons davantage misé sur des propositions d'animations à la demi-journée qui sont intégrées aux séjours en fonction des projets de leurs animateurs (Eveil à la nature, Boulange traditionnelle, Traces et indices, La Brière...) : "Découverte des oiseaux du marais" 1/2 journée - "Eveil à la nature" 1/2 journée - "Petite faune aquatique" 1/2 journée - "Marais Salants" 1/2 journée ou journée - "Découverte de Bois-Joubert-Grand jeu Nature" 1/2 journée ou journée - "La Brière" 1/2 journée ou journée - "Boulange traditionnelle" 1/2 journée.

N.B. : Certaines de ces animations sont associées à d'autres sur le même séjour.

III - LES ANIMATIONS ADULTES

3.1. Les adultes en formation

- | | |
|---|---|
| - BAFA | Spécialisation Nature (CEMEA) - Intervention durant le stage BAFA vacances de printemps |
| - CERIJ 44 | Formation d'Animateurs pour des classes de découverte - 2 journées sur 2 stages (avril et décembre) |
| - Session Connaissance de la France DDJS 44 | Séjour International - 4 journées d'intervention |

3.2. Groupes naturalistes et randonneurs

Différents groupes en week-end ont bénéficié d'animations de découverte des marais de Brière ou des marais salants d'avril à octobre :

IV - LES CAMPS NATURE

4.1. "A l'affût des guifettes" du 25 avril au 1er mai

- Direction : Christian MILCENT + 2 animateurs et 1 animateur stagiaire
- Séjour axé sur la découverte de la flore et de la faune printanière à Bois-Joubert et en Brière : ornithologie, randonnées, modelage, boulange...
- 11 enfants de 10 à 15 ans pendant 7 jours (7 filles et 4 garçons)

4.2. "Sur la piste des Hérons" du 11 au 25 juillet

- Direction : Yann GOURRAUD + 3 animateurs
- Découverte nature des marais briérons et des marais salants guérandais. Séjour d'initiation naturaliste
- 13 enfants de 10 à 12 ans pendant 15 jours

4.3. "Objectif Nature" du 21 juillet au 1er août

- Direction : Christian MILCENT + 2 animatrices et 1 animateur technicien vidéo
- Séjour présenté sous forme de stage d'initiation à la vidéo et photo "nature" à partir de Bois-Joubert
- 14 jeunes de 12 à 14 ans pendant 12 jours

4.4. "A l'envol des guêpiers" du 15 au 28 août

- Direction : Christian MILCENT + 2 animateurs (trices)
- Séjour basé à Tréguenec en Baie d'Audierne proposant 3 projets de suivi naturaliste sur le séjour (Trunvel, Nérizellec, Station de baguage)
- 12 jeunes de 14 à 16 ans pendant 16 jours

BILAN : Participation totale légèrement inférieure à 1992 sur 4 camps au lieu de 3 en 1992 (644 j. E en 1992, 608 j. E en 1993)

- | | |
|------------------------------------|---|
| - <i>Camp de Pâques</i> | Maintenu en 1993 grâce à la tranche d'âge élargie |
| - <i>"Sur la piste des Hérons"</i> | Remplissage faible cette année (25 enfants sur 2 séjours en 1992) |
| - <i>"Objectif Nature"</i> | Formule de stage qui plaît bien aux jeunes mais rythme soutenu du fait des activités techniques (vidéo, photo) |
| - <i>"A l'envol des Guêpiers"</i> | Rebaptisé "Après l'envol des Guêpiers" ! La plupart des jeunes de ce séjour étaient très motivés bien qu'ayant peu de connaissances naturalistes au préalable |

PROJETS 1994

- "A l'affût des guifettes" du 1er au 7 mai - 10/12 ans et 13/15 ans à Bois-Joubert
- "Sur la piste des Hérons" du 10 au 24 juillet - 10/12 ans à Bois-Joubert
- "Belle-Ile : L'île aux trésors" du 14 au 27 août - 13/14 ans et 14/17 ans à Belle-Ile

V - REALISATIONS EN COURS

- Amélioration de la documentation
- Fiches et questionnaires pédagogiques destinés aux enfants sur les séjours
- Affûts sur les marais autour de Bois-Joubert
- Expositions présentant les potentialités naturalistes du Domaine
- Expositions sur les oiseaux des jardins et des marais

200 000 F pour la maison de l'environnement du Bois-Joubert

GDF déclare sa flamme à la nature

La Société d'étude et de protection de la nature en Bretagne (SEPNB) qui, depuis 10 ans, gère la maison de la nature du Bois-Joubert à Donges, achève la restauration des bâtiments de l'ancien domaine seigneurial. Une opération réalisée avec le partenariat de Gaz de France qui a remis, lundi, un chèque de 200 000 F.

Avec ses 55 hectares de terres et de marais aux confins de la Brière, le domaine du Bois-Joubert constitue le cadre idéal pour une association comme la SEPNB qui mène une politique éducative de gestion naturelle de l'environnement. « Quand la propriété nous a été confiée en 1982, nous nous sommes fixé un triple défi, rappelle Michel Garnier, administrateur de la SEPNB. Assurer la protection des prairies inondables ; créer un conservatoire, mais surtout pas un zoo ou un musée, des espèces animales et végétales menacées ou en voie de disparition ; permettre un accueil et développer une activité de découverte de la nature pour

un public de scolaires, d'étudiants et d'adultes ».

Dix ans plus tard, on peut dire que le pari est gagné. La maison de la nature du Bois-Joubert est devenue un centre de découverte du milieu et d'éducation à l'environnement, agréé par les ministères de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse et de Sports.

1 200 m2 de bâtiments restaurés

D'année en année, avec le concours de bénévoles, d'adhérents de la SEPNB et d'objecteurs de conscience, les bâtiments qui menaçaient ruines, ont été rénovés. « Aujourd'hui, avec la restauration du manoir, nous sommes dans la ligne droite finale, observe Yann Gourraud, directeur de la maison de la nature. En juillet, nous disposerons de 1 200 m2 habitables, avec une capacité d'hébergement de 80 lits, trois restaurants, des salles de cours et une médiathèque ».

C'est précisément dans la restauration du manoir que Gaz de France s'est investi à hauteur de 200 000 F sur une enveloppe totale de 500 000 F. « GDF développe le mécénat dans trois di-



Signature du protocole, lundi midi, au Bois-Joubert : (de gauche à droite) Pierre Guérin, Jean-Claude Barataud, Yann Gourraud et Michel Garnier.

rections, souligne Pierre Guérin, chargé de mission à Paris : l'environnement, l'insertion des jeunes défavorisés et la prévention des accidents domestiques. L'opération du Bois-Joubert s'apparente d'ailleurs plus à du partenariat qu'à du mécénat, et nous

en attendons des prolongements ». Un espoir partagé par Jean-Claude Barataud (GDF Pays de Loire). « Nous avons été conquis par la flamme qui se dégageait de ce projet ». Quoi de plus naturel pour un gazier !
Christian ROBERT.

Saint-Nazaire

Ouest-France
15 juin 1993

200 000 F pour la maison de l'environnement

GDF déclare sa flamme à la nature

(Lire page 11)

Démarrés il y a 10 ans, la restauration et la remise en exploitation du domaine du Bois Joubert sont en cours d'achèvement, avec le concours de Gaz de France qui subventionne l'opération à hauteur de 200 000 F. La maison de la nature de la SEPNB, qui accueille des classes vertes, des classes rousses, des randonneurs dans son gîte d'étape, des séminaires scientifiques et autres campus européens sur l'environnement, disposera désormais d'une capacité d'hébergement et d'équipements beaucoup plus complète.

Reconstruit sur les ruines du manoir du Chevalier Joseph-Claude-Jean de l'Estourbeillon, le centre de découverte du milieu et d'éducation à l'environnement accueillera le 26 septembre prochain. L'assemblée générale de la Société d'étude et de protection de la nature en Bretagne. « Un



Les représentants de Gaz de France et de la SEPNB devant le manoir restauré.

rendez-vous inaugural où nous célébrerons le bi-centenaire d'un manoir incendié par les Bleus en 1793 et restauré en 1993 ».

LE POINT SUR L'AVANCEMENT DES TRAVAUX 1993

FERME

- Achèvement des travaux de restauration de l'aile Sud pour habitation (buanderie, sas, salle de bains, WC, 2 chambres).
- Pose d'un réseau d'assainissement complet pour l'aile Nord : future laiterie du fermier (bac dégraisseur, fosses toutes eaux, plateau épandage).

LOGEMENT DU GARDIEN (Fin de réfection)

ETAGE DU MANOIR

Création des chambres, dortoir, 1 bloc sanitaire, 1 salle de projection, 1 bibliothèque

BUREAU SECRETARIAT - DIRECTION : Début réfection

CUISINE MANOIR : Réfections complémentaires

INFIRMERIE - CHAMBRE DE GARDE - KITCHENETTE

PRESSOIR - SALLE EXPO : Début réfection

ALLEE COUVERTE DU PARC : Lancement des travaux

PEINTURES EXTERIEURES

- . Moitié gauche, façade manoir côté parc
- . Façade réfectoire / pressoir parking

DIVERS CHANTIERS

Réserve de Bois-Joubert

Plantation d'une chênaie (100 chênes) sur la colline avec section SEPNEB Nantes.

Chantiers Jeunes (Scouts de France)

- Débroussaillage du Vieux Verger
- Début de réfection du mur d'enceinte

Production diverses

- 200 fagots pour boulange
- 210 bouteilles de cidre
- 412 litres de jus de pomme
- 60 kg de miel

TROUPEAU NANTAIS DE BOIS-JOUBERT - VELAGES 1993

Nom Vache	Numéro	Date Vêlage	Sexe	Destination
Ficelle	259	08/02/93	M	Boucherie
Rhum	218	28/02/93	F	Elevage
Forte	255	03/03/93	M	Mort
Esther	249	15/03/93	M	Boucherie
Déjà	245	15/03/93	M	Boucherie
Chaste	236	11/04/93	M	Boucherie
Racouet	264	11/04/93	M	Boucherie
Réglisse	266	30/04/93	F	Elevage
Divine	239	27/06/93	F	Elevage
Tabou	295	Pas pleine	/	/

Remarques

- La vache 259 a fait un mâle croisé normand (escapade à travers les douves)
- La vache 295 n'était pas pleine suite à des problèmes de métrite en 1992
- La vache 255 a perdu son veau mâle au printemps (noyé dans une douve)

Bilan vêlages 1993

6 mâles et 3 génisses nés vivants

Descriptif du troupeau

- 10 vaches pleines
- 2 génisses - 2,5 ans pleines
- 1 génisse - 1,5 ans
- 3 génisses - 9 mois
- 1 taureau - 3 ans (582 - Guérouet)

Infos

Une génisse pleine a été vendue le 20/11/93 à l'Association "La Rochette" (commune de Vue - 44 en Sud Loire) qui tente de réexploiter un marais abandonné mais intéressant au niveau faunistique et floristique.

Le taureau devrait en principe participer au Salon Agricole de Paris en mars 1994 (1ère apparition race Nantaise depuis 40 ans).

EXPOSITIONS

*** Les espaces protégés de Bretagne - Expo SEPNB**

Du 11.02 au 15.03 - Section de Morlaix (29)
Du 21.06 au 26.06 - Mairie d'Elliant (29)

*** Les orchidées - Expo SEPNB**

Du 27.03 au 23.04 - Cinénature de la ville de Guingamp (22)
Du 22.03 au 26.03 - Fac des Sciences de Brest (29)
Du 01.05 au 02.05 - Conservatoire National Botanique de Brest (29)
Du 05.06 au 12.06 - Section de Vannes (56)
(Journées Nationales de l'Environnement)
Du 17.06 au 23.06 - Section de Châteaubriant (29)

*** Les Réserves de Bretagne - Expo SEPNB**

Du 01.06 au 15.06 - Section de Douarnenez (29)
(Journées Nationales de l'Environnement)

*** Connaître pour protéger - Expo SEPNB**

Le 20.06 - Animation, Comité de soutien à Diwan-Plougastel (29)
Du 01.07 au 31.08 - Mairie de Mesquer (44)

*** Le vent et les oiseaux de mer - Expo SEPNB**

Du 01.07 au 31.08 - Mairie de Mesquer (44)

*** N'en jetez plus - Expo ANRED**

Du 28.05 au 05.06 - Lycée P. Guéguen de Concarneau (29)

*** "Groix, l'île aux Grenats - Variations" - Expo SEPNB**

Printemps-Eté 1993 - Maison de la réserve F. Le Bail - Groix (56)

*** Un ensemble dunaire dans le Finistère : Keremma et la Baie de Goulven**

Exposition permanente à la maison des dunes de Keremma-Goulven (29)

EDITIONS

Plougastel-Daoulas

Penn-ar-Bed mercredi

Présentation d'une étude géologique de la presqu'île

Présentation ce mercredi, en mairie, du numéro de Penn-ar-Bed consacré à la « géologie de la presqu'île de Plougastel » par l'auteur, M. Yves Plusquellec et M. Max Jonin, président de Société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne (SEPNB).

« Pour beaucoup, Plougastel est synonyme de fraises, de costumes, de coiffes, de calvaire... mais pour certains, c'est aussi la géologie. » Tels sont les termes utilisés par l'auteur dans son introduction. Plougastel présente les caractéristiques géologiques uniques avec ses plis et ses failles, une roche, la kersantite, ses intrusions de microgranite dans les roches sédimentaires, des stalactites et des stalagmites, des fossiles et surtout la présence d'un récif corallien qui aurait situé notre commune par 30° de latitude sud au bord d'un lagon. Telles sont les richesses que nous livre Yves Plusquellec, chercheur à l'Université de Bretagne occidentale (UBO), qui a réalisé panneaux et plaquettes géologiques du musée, dans cette publication abondamment illustrée, réalisée grâce à une participation communale.

Max Jonin a rappelé que la géologie fait partie de notre patrimoine naturel au même titre que la faune ou la flore. « Elle constitue une ressource qui doit être valorisée et protégée. Sa rareté mérite une pro-



L'auteur, Yves Plusquellec, en compagnie de Max Jonin, présentant son ouvrage aux élus de la commune.

tection. » Cette publication est une invitation à observer, comprendre cet ensemble vieux de 350 à 500 millions d'années et surtout « ne pas casser. » Les détériorations sont malheureusement définitives alors qu'il a fallu des millions d'années pour leur mise en place. Pourquoi pas, des circuits organisés au même titre que celui des chapelles ? Quant au maire, M. Le Gac, « nous sommes toujours prêts à ai-

der des mises en valeur comme celle-ci, tout ce qui est naturel est notre, sous nos pieds, existe une richesse » et à M. Jacob de préciser : « C'est un placement dans la vieille pierre. »

Rendez-vous est pris pour une visite sur le terrain au mois de juin. Le livre, 60 F, est disponible à la SEPNB et bientôt au musée, à la mairie et en librairie.



* Revue Penn-ar-Bed

Publication des

N° 144-145

"Géologie de la Presqu'île de Plougastel

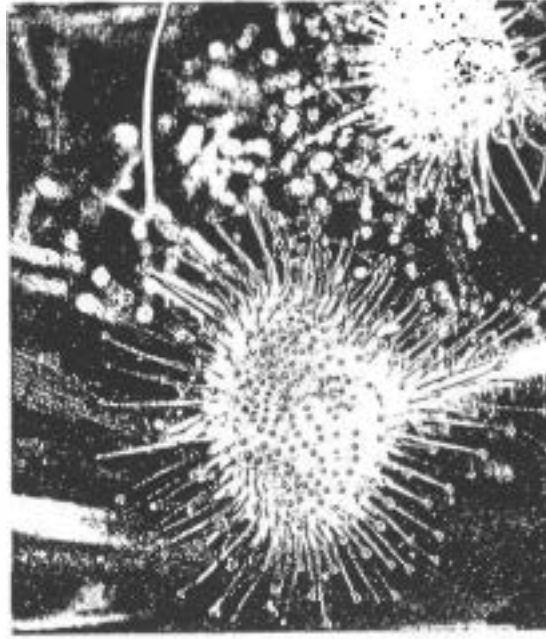
- 2 Avant propos.
- 5 Introduction.
- 6 De l'Elorn à Porsguen ou histoire sédimentaire de la Presqu'île de Plougastel.
- 44 Plis, failles et intrusions ou de la tectonique en Presqu'île de Plougastel.
- 58 Plougastel aujourd'hui.
- 59 Pour en savoir plus si vous en savez trop.
- 62 Le vocabulaire des géologues.

N° 147 "Spécial Réserves"

- 1 Avant-propos.
par Max JONIN
- 2 Quelques images de la nature et de ses défenseurs.
par François de BEAULIEU
- 10 Oiseaux du littoral armoricain.
par Guillemette ROLLAND
- 16 La reproduction du tadorne de Belon.
par Fanch PUSTOCH
- 20 Un mouton pour un crabe
par Pierre LE FLOCH et Max JONIN.
- 29 La saline de Mirebelle dans les marais de Guérande.
par Olivier PLANTARD.
- 35 Les insectes dans les réserves : les diptères syrphidés.
par Didier CADOU.
- 40 Le boisement de crête de la réserve des Landes du Cragou.
par François de BEAULIEU et Alain DONNET.
- 43 L'île au Moine
par Daniel GERLAT.

N° 146

- 1 Le paysage, un patrimoine en grand danger.
par Max JONIN
- 5 Carrières littorales anciennes en baie de Morlaix
par Louis CHAURIS
- 17 Chasser et parler la loutre dans le Finistère.
par François de BEAULIEU
- 22 Les Orchis boucs du nord-est de la Bretagne
par Patrick LE MAO et Daniel GELA
- 27 Reminiscences
par Alain THOMAS
- 31 Vie associative.
- 34 Courrier.
- 36 Notes de lecture



*** Edition de quatre timbres premier jour**

Plantes des zones humides : Nénuphar jaune, Rossolis, Orchis des marais, lys de mer.

(édités en collaboration avec les Sociétés de Protection de la Nature et les Sociétés Philatéliques du District Nantais).

*** Une nouvelle série de dix cartes postales :**

. Sables à grenats, Tas de Pois, Glaucophanite - Ile de Groix, Marais salants de Guérande, Réserve de Falguérec-Séné, Campagnol roussâtre, Lézard, Rainette verte, Petite tortue, phoque gris

*** Une nouvelle série de six cartes de correspondance,** gouaches originales de Madeleine Moreau "Fleurs des Landes" : la bruyère cendrée, la gentiane pneumonanthe, l'asphodèle d'Arrondeau, l'ajonc d'Europe, la bruyère ciliée, la serratule des teinturiers.

*** Edition d'un autocollant castors**

*** Une affiche "Groix, L'île aux grenats"** a été éditée à l'occasion de l'exposition des photographies de René-Pierre Bolan à la Maison de la Réserve de Groix au cours du printemps et de l'été 1993.

*** Le premier poster "Baie d'Audierne"** de François Bourgeon, épuisé depuis quelques années, a été réédité.

*** Dépliant couleurs** "La réserve Michel-Hervé Julien de Goulien/Cap Sizun", en partenariat avec le conseil général du Finistère.

LE CENTRE DE
DOCUMENTATION
ET LA PHOTOTHEQUE

Le Centre régional de documentation

Adresse : SEPNB
186 rue A. France - B.P. 32
29276 BREST CECEX

Responsable bénévole : Brigitte GUISNEL

* Condition d'accès :

Ouverture à tout public
Chaque jeudi de 15 heures à 19 heures
Prêt gratuit pendant 4 semaines
Photocopies payantes
Demandes (précises) par correspondance acceptées

* Le centre de Brest est une vraie bibliothèque spécialisée sur la nature et l'environnement en général.

Même fréquentation qu'en 1993 (140 personnes environ) avec toujours un public à majorité universitaire (enseignants et étudiants). En plus des adhérents, des membres d'associations et d'un petit groupe d'habitues, on répond occasionnellement à des demandes pour la préparation d'examen de reconversion et même à des visiteurs inattendus : un gendarme intéressé par la législation sur la flore et la faune protégées afin de former ses collègues ; un ingénieur des Télécoms venu se renseigner sur les zones sensibles du littoral du Nord-Finistère pour prévoir l'enfouissement des lignes dans cette région.

Un allègement de la gestion des périodiques sera à envisager éventuellement pour suppression d'échanges ou accès possible par l'intermédiaire d'une banque de données.

L'index des articles de Penn-ar-Bed mis à jour (n°1 1953 à n°147 1992) paraît en 1994 (l'index par mots-clés est impossible actuellement).

Brigitte Guisnel
21 janvier 1993

Photothèque Régionale

Adresse : René-Pierre BOLAN
Photothèque SEPNB
6 rue Guérin - 35470 BAIN DE BRETAGNE

Conditions : Se renseigner au 99.43.88.09

I - EDITIONS SEPNB - PENN-AR-BED

* La photothèque a collaboré à la recherche de documents photographiques pour l'édition de la nouvelle série de cartes postales "Bretagne Vivante" et à l'illustration de la revue Penn-ar-Bed.

II - SECTIONS SEPNB - ANIMATIONS - RESEAU DES RESERVES

* Illustration de la plaquette en cours sur la réserve M.H.Julien-Goulien

* Participation à des montages de diapositives pour des animations sur la réserve naturelle de Groix, sur la réserve de Goulien et sur les sites de Trévignon-Glénan.

* Exposition "Groix, l'île aux grenats. Variations"
24 photographies de R.P. Bolan, montée avec le soutien de la Fondation Electricité de France, comité régional de Bretagne.

*, Divers prêts de documents pour interventions et illustrations.

III - PRET HORS SEPNB

La photothèque a répondu à des demandes parfois lointaines.

- Centre d'initiation à la nature montagnarde de Sallanches (74) pour banque d'images sur vidéodisque.
- Publication nationale sur les ZICO.
- Centre ornithologique de Picardie.
- Banque de données du Muséum d'Histoire Naturelle de Paris.
- Divers pour animations, expositions...
- Editions DORIGNY pour ouvrage sur le martinet.
- Editions x (Monsieur SAUNIER) pour ouvrage scolaire (narcisse des Glénan)
- Revue Aber/association ETRE DAOUVOR

IV - COUVERTURE PHOTO DES RESERVES

* Sites couverts cette année : réserves de Glénac, Corbinières, Goulien, Vennec-Brennilis, St-Nicolas-des-Gléan, Trévignon, Baie d'Audierne, Baie de Morlaix, Ile Notre-Dame, Grand Chevret
817 diapositives entrées.

V - DONS DE PHOTOGRAPHES

- . Luc Mellin (insectes - papillons - araignées) - 34 diapositives
- . Daniel Lesparre (salamandre) - 10 diapositives
- . Philippe Prigent (oiseaux de mer, canards, foulque, poule d'eau, paysages réserves) - 115 diapositives
- . René-Pierre Bolan (flore, paysage, oiseaux de mer, roches,...)
160 diapositives

Bien sûr, René-Pierre BOLAN a participé à l'assemblée générale des réserves avec une sélection d'images toujours appréciées.

CONNAITRE
POUR PROTEGER

ETUDES

- * Délimitation des espaces naturels littoraux remarquables sur diverses communes du Finistère (contrats DDE et DIREN) voir chapitre Eco-conseiller
- * Expérimentation pour la revégétalisation du site de la Pointe du Raz voir chapitre Eco-conseiller
- * Suivi de la migration post-nuptiale des fauvettes paludicoles et suivi de la biologie de reproduction de la rousserolle effarvate en Baie d'Audierne
- * Inventaire des sites géologiques d'intérêt patrimonial de Bretagne

SUIVIS - PARTICIPATION

- * Etude "chevêche"
- * Recensement national des crustacés décapodes
- * Recensement régulier des mammifères marins échoués
- * Recensement national annuel des oiseaux échoués sur les grèves
- * Comptage des hivernants en Baie du Mont St-Michel
- * Comptages annuels pour le BIROE
- * Suivi des héronnières pour L. Marion, chercheur
- * Enquête sur le corbeau freux en Ille-et-Vilaine
- * Suivi de la colonie urbaine de goélands de Brest
- * Suivi ornithologique des sites naturels sensibles départementaux d'Ille-et-Vilaine

etc..

dans l'activité ordinaire des sections et des adhérents de la SEPNEB, l'activité naturaliste demeure une constante et cela est autant de contributions à la connaissance et au suivi du patrimoine naturel régional

ACTIONS
DE PROTECTION
DE LA NATURE

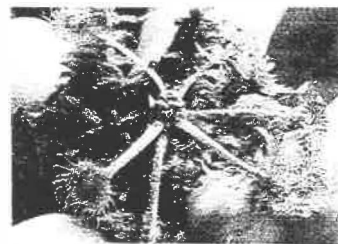
Il occupe plusieurs hectares promis à l'urbanisation

Le drosera embarrasse la ville de Quimper

Le drosera est cette petite plante carnivore, protégée par la loi, dont la découverte à Quimper a retardé les débuts des travaux du futur institut de formation de la chambre de commerce. Le feu vert vient à peine de se rallumer pour ce chantier que d'autres zones risquent d'être gelées : une cinquantaine d'hectares de tourbières, en bordure de l'Odé, qui constituent un milieu idéal pour le développement du drosera. Étude

de scientifiques à l'appui, la SEPNB (Société d'étude et de protection de la nature en Bretagne) a tiré la sonnette d'alarme mais la municipalité de Quimper, qui envisage de construire sur ces tourbières un technopôle, trouve que la fameuse plante carnivore commence à avoir vraiment trop d'appétit.

Il appartiendra au préfet de prendre ou non un arrêté de protection du biotope.



AFP

Le « *drosera rotundifolia* » : petit mais les dents longues...

Ouest-France
18-19 septembre 1993

A Quimper, la plante carnivore ira à la fac

Le drosera sauvé des bulldozers

En septembre dernier, à Quimper, le chantier d'une université avait été stoppé par une petite plante carnivore protégée. Un an après, on a trouvé une place à ce drosera préhistorique dans le campus de l'an 2000. Et on lui dit merci !

QUIMPER. — Le drosera, le maire et l'université. Ce pourrait être, à la manière d'Éric Rohmer, le titre de cette histoire qui a pour décor les rives de l'Odé, à Quimper. Là, en septembre 1992, des militants de la Société d'étude et de protection de la nature en Bretagne (SEPNB) redécouvrent une tourbière autrefois répertoriée mais depuis longtemps oubliée.

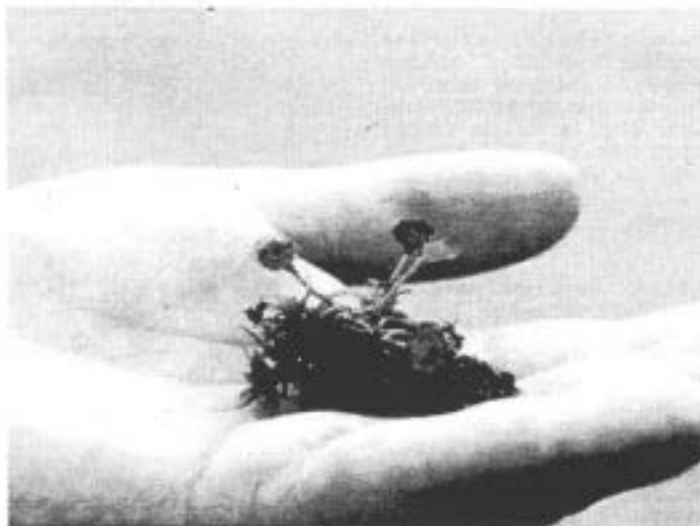
L'herbe à rosée

Ce n'est plus qu'un impénétrable roncier que la ville s'apprête à dévorer. Car le maire, Bernard Poignant, a de grands projets pour cette zone agréable où ont déjà trouvé place une piscine et une patinoire. C'est là qu'il construira la future université de Quimper, à laquelle viendront s'ajouter ces laboratoires et autres organismes de recherche qui vous transforment une banale zone industrielle en prestigieuse technopole.

D'ailleurs, quelques jours auparavant, les bulldozers ont entrepris d'ouvrir les routes qui irrigueront le campus et ses satellites.

Pourtant, ce bel esprit de conquête sera stoppé pendant près d'un an. Par une petite plante carnivore — répondant au nom savant de « *drosera rotundifolia* » ou à celui, plus poétique, d'herbe à rosée — que les fouineurs écologistes ont déniché au cœur de la tourbière.

Ignorée de tous, elle ne l'est



Patrice Le Grand

Une plante carnivore sur le campus : le drosera, espèce protégée, a sa place à l'université de Quimper.

pas de la loi qui l'a classée parmi les plantes protégées. Pas touche, préviennent les écologistes, prêts à un Verdun du drosera. « **Le drosera ne mangera pas l'avenir de Quimper** », leur répond Bernard Poignant qui sort grands principes et petites phrases. « **Entre la protection d'une petite plante et celle de l'Homme, je choisis l'Homme.** »

Coexistence pacifique

L'émotion passée, le maire de Quimper préférera la négociation à l'affrontement devant un tribunal administratif. Il commande une étude à la société rennaise Ouest-Aménagement, spécialiste des questions d'environnement.

Cet été, elle a rendu sa copie. Une série de recommandations et d'interdits qui ont été approuvés, en juillet dernier, par la commission départementale des sites. Un

ruisseau sera détourné pour alimenter la petite tourbière qui sera, de plus, protégée par une zone-tampon non constructible. Une seconde tourbière, située plus en aval de la rivière et beaucoup plus vaste, sera classée zone naturelle à protéger, sans que pour autant l'ensemble de ce secteur de la ville soit fermé à toute urbanisation.

« **Même si ça a été une mauvaise surprise au départ, on pourrait presque dire merci au drosera !** », reconnaît aujourd'hui Bernard Poignant. « **Sa redécouverte nous a amenés à revoir tout notre projet qui concilie désormais la protection d'un milieu sensible et le développement de la ville. L'un ne peut plus aller sans l'autre.** »

Avec de tels talents pédagogiques, le drosera mérite bien sa place dans une université...

Jean LALLOUËT.

Il s'agit là bien sûr du travail quotidien de tous et de chacun

*** Des sujets bien classiques, pour des interventions répétées :**

- Protection du littoral

. Baie du Mont St-Michel : St-Benoît-des-Ondes et Le-Vivier-sur-Mer, protection des cordons de sables coquilliers

. Dunes de St-Cast (22) de Guidel (56)

. Littoral de Landunvez (29) :
aménagements le long de la route touristique

. Poulhier de Landévennec (29)

. Projet de Golf de Plomeur (29)

. Caravanage sauvage sur le Cap de la Chèvre (29)

. Travaux illégaux sur la falaise littorale de Morgat (29)

. Protection de la vallée de la Rance (dossier La Richardais)

. etc....

- Décharges et déchets

. Action tous azimuts mais particulièrement sur les communes de Fréhel (22), Morlaix, Roscanvel (29), Nantes (44), en Ille-et-Vilaine, sur la déchetterie de Daoulas (29), sur le projet d'usine de Briec (29), Lannion (22)

. Action au sein du comité d'information de l'usine d'incinération de Brest, du SICOM du Sud-Est Finistère, du SMICTOM des Côtes-d'Armor....

- Porcheries et environnement

Dossiers suivis en Ille-et-Vilaine, à Taupont (56) et à Morlaix (29)

. P.O.S.

Travail sur les POS de Brest, Trégunc, Porspoder, Lannion...

Opération relogement pour l'escargot de Quimper



L'Elona Quimperiana dans les mains de Luc Guichard et d'André Le Gac.

Des chauffeurs d'engins de terrassement menant la chasse aux escargots pendant leurs heures de travail, sous l'œil de leur patron, des élus, de la DDE et d'un représentant de la SEPNB : c'est la scène quelque peu surréaliste à laquelle il était donné d'assister, hier matin, dans une ancienne carrière de Plougastel-Daoulas qui va être remblayée.

Les professionnels des travaux publics ne ramassaient pas de vulgaires « petits gris » de nos vieux murs pour les faire revenir avec une pointe d'ail mais uniquement le gastéropode de l'espèce « Elona Quimperiana » qui n'aura aucune place dans leur casse-croûte.

« Comme l'ours des Pyrénées »

L'escargot de Quimper appartient, en effet, à une espèce protégée qu'il convient donc de traiter, comme l'a dit André Le Gac, le maire de Plougastel-Daoulas, « avec la même attention que

celle que l'on porte à l'ours des Pyrénées ».

Depuis l'épisode de la « Drosera », cette plante carnivore dont la présence sur un terrain à défricher a retardé des travaux à Quimper, les autorités locales sont très sensibilisées à la sauvegarde du patrimoine biologique.

La mairie a été saisie, par l'entreprise Marc, de Brest, de la demande d'autorisation de remblayer une ancienne carrière au dessus du lieu-dit Le Passage. Cette carrière a servi, il y a plus de 60 ans, à l'approvisionnement en gravillons du chantier du pont Albert-Loupe. Par un curieux clin d'œil de l'histoire, c'est maintenant les déblais du chantier de la voirie d'approche du nouveau pont, environ 50.000 m³, qu'il faut épandre quelque part. L'entreprise Marc, co-propriétaire de la carrière, trouve donc là, à deux pas de son chantier, un volume disponible adapté à ses besoins.

Un bilan écologique

Avant de permettre ce remblai, la mairie de Plougastel a fait procéder à un inventaire floristique et faunistique du lieu. Ce bilan écologique dont le maire voudrait bien qu'il ait valeur d'exemple sur d'autres sites, a été mené par le cabinet Géolitt et le



Gros plan sur l'escargot Elona Quimperiana.

conservatoire botanique du Stangalard à Brest.

Aucune espèce de plante particulièrement rare ne s'est développée en 60 ans dans cette zone humide qui, par la densité de sa végétation, fait penser à une forêt tropicale. En revanche, les scientifiques ont trouvé de nombreux spécimens de cet escargot de Quimper. Alertée, la SEPNB, (Société pour l'Etude et la Protection de la Nature en Bretagne) a écrit au Préfet du Finistère pour suggérer qu'avant tout comblement, on procède au ramassage de la colonie de gastéropodes dont les individus seront relâchés sur des sites voisins favorables et notamment au bois de Kereraut.

Scène de chasse

Munis de gants pour remuer les blocs de quartzite plutôt coupants (les doigts de l'animateur de la SEPNB, Luc Guichard, en ont fait les frais) et de la carte de visite de l'Elona Quimperiana (diamètre d'une pièce de deux francs, couleur brun ocre renforcé, moucheté de points noirs, ombilic prononcé, forme générale aplatie), les ouvriers de l'entreprise ont lancé leur raid de chasse, hier, dès les premières heures de la matinée.

Pas question, en effet, d'attendre la chaleur de l'après-midi car amateur de fraîcheur et d'humidité, l'escargot s'enfonce dès que le thermomètre monte.

Leur sens de la tactique a été récompensé puisqu'à midi, ils avaient ramassé plus d'une centaine de spécimens qui s'amusaient à remonter le long des parois des seaux de collecte.

L'escargot de Quimper va continuer de prospérer à quelques centaines de mètres de là, tout en fournissant de solides protéines aux grives et autres blaireaux qui en sont friands. A moins que le nouvel équilibre écologique ne soit mis en péril par l'apparition d'une Drosera mutante, qui s'attaquerait à l'Elona quimperiana...

Hervé Quémener

. Bouchage de poteaux téléphoniques creux :

Ille-et-Vilaine, Côtes-d'Armor, Finistère et Morbihan.

. Des routes, encore des routes, toujours des routes...

Actions en Pays Fouesnantais (29), à Plougonvelin (29), à St-Herblain (44) et, bien sûr, pour le projet de "route des estuaires"

. Stations d'épurations de Josselin (56) et de Lannion (22) :

Déposition à l'enquête.

. Intervention sur le dossier du port de Piriac (44)

. etc...

* Actions plus spécifiques

. Défense du bocage de Saint-Broladre (35)

. Lignes EDF :

- lutte dans le Finistère nord pour l'impact paysager
- collaboration dans le Finistère sud pour enterrement et protection des orchidées

. Suivi du dossier de protection de La Loire

. Tourbière, drosera et piste d'essais de moto à Brennilis (Finistère)

. Protection concrète de la nidification de la Cigogne à Pleine Fougères (29) en relation avec la mairie

. Action juridique pour la protection de la tourbière de Logné (44)

. Création de la réserve d'orchidée de Saffré (44)

Leur avenir est lié à celui des zones humides

Les cigognes blanches aiment l'Ouest

Les cigognes blanches nichent chaque année plus nombreuses dans l'Ouest. Le gros des troupes se concentre entre Loire et Gironde. Mais les zones humides de Normandie et de Bretagne leur sont également accueillantes.

MÉNIGOUTE. — L'Alsace héberge encore plus de cent couples de son oiseau-symbole. Mais le maintien de ce grand échassier blanc aux pattes et au bec rouges n'a été acquis qu'au prix d'une "sédentarisation" artificielle de l'espèce. En revanche, la cigogne est revenue d'elle-même dans l'Ouest. Après une éclipse d'un siècle.

Un couple nicheur en 1978, quatre en 1984, dix en 1989, vingt-six en 1993... La Charente-Maritime accueille la plus forte population au nord de la Gironde. « Les cigognes réclament une nourriture abondante, un climat favorable, des sites de nidification adaptés et un minimum de tranquillité », résume Marc Duquet, coordinateur du dossier "Cigognes" à la Ligue pour la protection des oiseaux (1). Les zones humides du littoral atlantique satisfont aux deux premières exigences. Les hommes se chargent du reste.

Plates-formes séduisantes

La LPO, aidée par la charte intercommunale du pays rochefortais, a planté des dizaines de robustes plates-formes sur des sites bien choisis. Elles séduisent les oiseaux, souvent découragés par l'effondrement des arbres morts sur lesquels ils édifiaient habituellement leurs lourds nids. La méthode est efficace : 83 jeunes se sont envolés cette année de Charente-Maritime.

Plus au nord, l'association pour la défense de l'environnement en Vendée (ADEV) poursuit une politique identique. Avec des résul-



tats plus modestes : trois couples et une dizaine de jeunes en 1993.

Pas de cigogne blanche cette année en Loire-Atlantique ni en Maine-et-Loire. Mais l'Anjou recèle plusieurs couples de sa cousine forestière, la cigogne noire. Rarissime en France.

Au printemps, le marais de Sougeal, en Ille-et-Vilaine, a vu revenir un couple de cigognes blanches, veillé par la Société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne (SEPNB). Mais les mauvaises conditions at-

mosphériques n'ont permis l'envol que d'un seul jeune.

La Manche (5 couples, 16 jeunes) et le Calvados (8 nids, 7 cigogneaux) ont été plus heureux. Là aussi, les militants du Groupe ornithologique normand (GON) ont planté de nombreuses plates-formes à proximité des marais-garde-manger.

La dynamique, désormais bien lancée, devrait s'affirmer encore : les jeunes oiseaux nés dans l'Ouest y reviennent volontiers pour fonder une famille. Chaque printemps, le passage de nombreuses cigognes est noté en Bretagne, Normandie et Pays-de-Loire. Et les zones humides de l'Ouest sont encore loin d'afficher complet.

Les grands oiseaux, qui jouissent d'une image très favorable dans l'opinion, ne craignent guère que l'assèchement des marais, un coup de fusil imbécile ou l'électrocution. Mais Électricité de France s'active à rendre son réseau moins meurtrier.

Les cigognes du XXI^e siècle ont de l'avenir à l'Ouest !

André FOUQUET.

(1) Le prochain numéro de "L'Oiseau magazine", la revue trimestrielle de la LPO, présentera la synthèse annuelle de la nidification des cigognes en France.

* Partenariat associatif :

- Collectif "eau pure" dans le Finistère
- Assises du remembrement, 22 février, Rostrenen

* ECLAIRAGE SPECIAL

- Protection d'un tourbière à Quimper
- Protection de l'escargot de Quimper à Plougastel Daoulas

Voir articles de presse ci-joint.

Ouest-France
27 janvier 1993

Axe central : les protecteurs de l'environnement veulent un débat

Coup de sang de Jean Hourmant

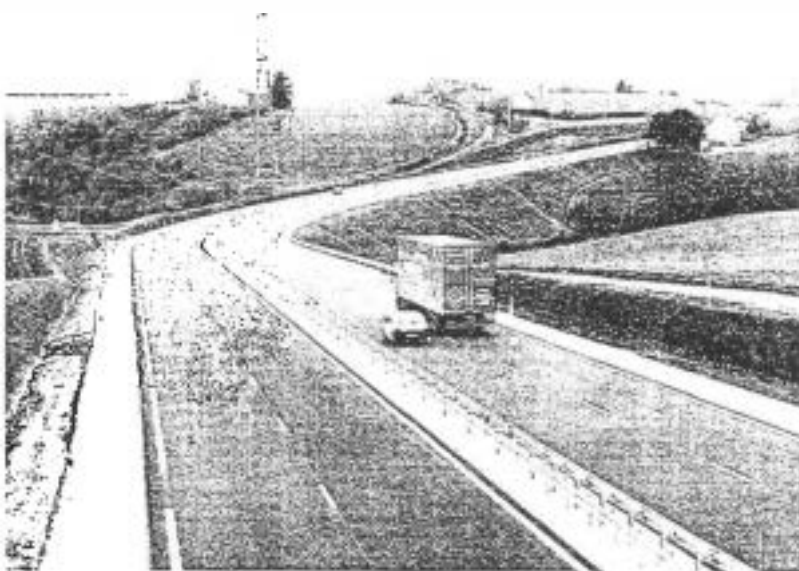
Nouveau coup de sang de Jean Hourmant, le maire de Plonévez-du-Faou dans le débat sur l'axe central à deux fois deux voies. Dans le collimateur du patron du comité de défense, les protecteurs de l'environnement et « certains » présidents de chambres consulaires.

Suite du débat sur la route Châteaulin-Montauban à deux fois deux voies. C'est Max Jonin, secrétaire général de la société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne (SEPNB) qui a ouvert le bal. Dans une lettre à Ségolène Royal, ministre de l'environnement, il explique « que les routes modernes contribuent largement à l'altération des paysages. Or, lorsqu'on y regarde plus près, on se rend compte que « faire des routes », les « moderniser »... fait partie de la culture ancestrale des élus et que bien des programmes sont surdimensionnés par rapport aux réels besoins ».

Les questions de la SEPNB

Max Jonin se fait plus précis : « en Bretagne, la mise à deux fois deux voies de Châteaulin-Montauban n'a, selon les spécialistes, aucune justification économique... Une route ne constitue pas un projet économique en soi. Nous souhaiterions une réflexion libre sur ce projet, indépendante des souhaits non justifiés des élus locaux ».

Cette lettre ouverte reste au travers de la gorge de Jean Hour-



La route Châteaulin-Montauban. La SEPNB réclame un débat.

mant, le remuant président du comité de défense de l'axe central. D'où son coup de sang. « Certains préfèrent aujourd'hui, la survie du corbeau freux, de la pie criarde et de la mésange à tête bleue à notre économie ». Un « faux débat », selon Jean Hourmant. Devant « la désertification de nos campagnes et le manque d'emploi à nos jeunes, il faudra choisir. Les habitants du Centre-

Bretagne attendent avec impatience la décision de la Région concernant le onzième plan et l'axe central ». C'est lui, selon Jean Hourmant, qui peut sauver l'économie du secteur.

Le maire de Plonévez-du-Faou en profite pour critiquer l'attitude de « certains présidents de chambre consulaire départementale et régional ». Et de s'étonner que

ces « anti-axe central, qui possèdent bien sûr l'aéroport et le TGV à leur porte, souhaitent que les crédits prévus pour les travaux de la route centrale soient reportés sous d'autres clefs... Nous ne sommes pas contre les travaux engagés dans le Nord et le Sud du département, mais la comédie a assez duré et il faudra bien que les élus sachent ce jour que le Centre-Bretagne existe... »

Décapage d'une falaise classée : le préfet engage des poursuites

19/11/03
Télé

CROZON (29). Il y a quelques semaines, à l'initiative de la mairie de Crozon, des travaux étaient engagés sur la falaise de Morgat. Motif officiel : réduire à néant les risques d'éboulement. Aujourd'hui, ces travaux ne sont pas du goût du préfet qui a décidé d'engager des poursuites contre la municipalité.

L'instabilité de la falaise de Menez-Kador avait été remarquée cet été. Des rochers de faible volume tombaient régulièrement entre le centre nautique et le centre de plongée. La saison estivale passée, Jean Cornec, le maire de Crozon, avec l'assentiment unanime de ses conseillers, opposition comprise, décidait d'effectuer des travaux sur les hauteurs de la falaise, afin d'éviter tout incident. Le décapage est aujourd'hui pratiquement terminé.

Parallèlement à ce dossier, la mairie recevait une demande de permis de construire pour l'installation d'un chantier de réparation navale, à l'endroit même où le décapage a eu lieu. Flairant le mauvais coup, la SEPNB est alors montée au créneau. Selon elle, « le but inavoué des travaux est de permettre l'installation du chantier. Et ce sans demander d'autorisation préalable ». Et de dénoncer l'infraction : « Le décapage a été entrepris sur un site classé. La municipalité a fait fi de la loi littoral ».

Un communiqué à la presse

Saisi du dossier, la préfet demandait, le 4 novembre, au maire d'arrêter les travaux. En réponse, Jean Cornec, lui faisait

savoir « qu'il avait l'intention de les mener à terme pour cause de sécurité ».

Hier, le ton entre les deux parties est monté d'un cran. Ainsi, au travers d'un communiqué adressé à la presse, le service de l'environnement de la préfecture faisait savoir que « Ces travaux ont gravement endommagé le site classé de Menez-Kador. Ils ont été réalisés sans l'avis de la commission départementale des sites et l'autorisation du ministre de l'Environnement. De plus, présentée à l'origine par la commune pour mettre fin à des risques d'éboulement, cette intervention paraît justifiée par la recherche de place pour implanter un bâtiment de réparation navale. Compte tenu de ces éléments, le préfet engage aujourd'hui la procédure judiciaire que cette affaire appelle ». En clair, le préfet demande à la DDE de dresser un procès verbal des travaux et de transmettre le dossier au procureur qui décidera des suites à donner à cette affaire.

Jean Cornec n'a pas tardé à réagir. « J'ai été reçu hier matin, à ma demande par le sous-préfet de Châteaulin dans le but d'examiner la suite à donner à ce dossier. Il m'a remis une lettre du préfet et m'a indiqué que dans les jours à venir, la DDE prendrait contact avec la commune afin d'examiner le problème sur place. Ma stupéfaction a été grande d'apprendre que la préfecture avait décidé de publier ce communiqué ». Et il conclut : « Est-il admissible qu'un préfet adresse un communiqué à la presse à l'encontre d'un maire en vue de régler des affaires administratives, dussent-elles comporter des suites judiciaires ». Pour résumer, on n'a pas fini d'entendre parler de la falaise de Morgat.

Yann Le Scornet

ACTIONS EN JUSTICE

La SEPNB et la chasse jusqu'au 28 février : « Écologiquement bête »



Les vanneaux (limicoles) font partie des espèces migratrices sur lesquelles la SEPNB voudrait que les chasseurs arrêtent de tirer en février.

(Photothèque SEPNB)

Déboutée d'une action juridique entreprise afin d'obtenir une fermeture anticipée de la chasse au gibier d'eau et à la bécasse, la SEPNB monte à nouveau au créneau pour demander d'arrêter de tirer, en février, sur les espèces migratrices de retour vers leurs lieux de nidification.

Un récent arrêt du conseil d'Etat a provoqué un « étonnement » au sein de la SEPNB (Société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne). La SEPNB, qui s'était opposée à la fermeture au 28 février de la chasse à la bécasse, aux canards et aux limicoles (vanneaux...), avait obtenu gain de cause, en fin d'année 92, devant le tribunal administratif de Rennes. Mais le conseil d'Etat, saisi par les chasseurs, a ordonné le 20 janvier, un sursis à exécution, si bien que la date du 28 février est maintenue.

Flux migratoires fin janvier

Se défendant de faire de « l'anti-chasse primaire », la SEPNB, qui indique que des chasseurs eux-mêmes abondent dans sons sens et que certains de ses membres sont également des pratiquants, entend rappeler qu'une fermeture tardive est contraire au droit européen et à une approche scientifique du problème. « Fermer fin février c'est écologiquement bête, et cela ne va pas dans l'intérêt de la chasse », déclare Max Jonin.

La SEPNB explique que la directive européenne du 2 avril 1979 a force de loi, dans la mesure où les espèces migratrices (principalement pour la Bretagne, les canards et la bécasse) sont européennes, voire internationales, car elles ignorent les frontières. Or cette directive interdit la chasse pendant les périodes de retour vers les sites de nidification, de manière à préserver le

renouvellement d'un patrimoine commun. Et il se trouve que février correspond, selon les affirmations de la SEPNB, à cette période. « Une étude du Museum d'histoire naturelle et de l'Office national de la chasse nous apprend que les flux commencent fin janvier », dit Max Jonin.

Le capital et les fruits

La problématique scientifique est celle-ci. Ces oiseaux, après avoir niché au printemps dans les régions nordiques, descendent progressivement vers le sud, de manière à passer les mois d'hiver au chaud, puis se remettent à remonter à partir de la fin janvier pour assurer leurs devoirs conjugaux. En les éliminant au moment où ils s'apprêtent à se procréer, on en réduit les populations. « C'est empêcher un capital de fructifier, le prélèvement devrait au contraire se faire sur les fruits du capital », commente Max Jonin. Pour preuve du passage des migrateurs, à cette époque-ci, la SEPNB a fait procéder à des observations dans le golfe du Morbihan, haut lieu de transit de la sauvagine. Elles attestent de la présence d'oiseaux retournant au bercail ou en cours de reproduction.

Le secrétaire général de la SEPNB ajoute au dossier une pièce, reçue par le courrier, d'un responsable même de la chasse, destinée à apporter de l'eau au moulin des partisans d'une fermeture précoce. Il s'agit d'une recommandation cosignée par les ministères de l'environnement danois et français, et adressée en fin d'année dernière à toutes les fédérations de chasse pour demander de réduire les prélèvements en 1992-1993. Les effectifs de bécasse des bois sont à un stade alarmants, y est-il précisé. La chasse n'est compatible avec la protection de l'environnement « que si elle est fondée sur le rythme biologique des espèces », conclut la SEPNB, en réclamant une « vraie gestion de la faune sauvage ».

CHASSE A LA BÉCASSE AUTORISÉE AU-DELA DU 31 JANVIER

22/1/93 Tdeq

Un arrêté du 16 juillet 1992 du préfet du Finistère, autorisant la chasse au gibier d'eau et à la bécasse au-delà du 31 janvier, vient d'être remis en vigueur par le Conseil d'Etat.

Un tel arrêté avait pourtant été suspendu le 18 novembre 1992 par le tribunal administratif de Rennes, à la demande de la Société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne (SEPNB). Ce jugement est désormais annulé.

Le Conseil d'Etat a estimé en effet qu'aucun des arguments avancés par la SEPNB, du moins en l'état présent de l'instruction, « ne paraissait de nature à justifier l'annulation de l'arrêté contesté ». Effectivement, cette période ne correspond pas au début du retour de ces espèces vers leur lieu de nidification.

* La chasse, encore la chasse, toujours la chasse....

La SEPNEB conteste les dates de fermeture de la chasse au gibier d'eau et à la bécasse. Se fondant sur le calendrier biologique des espèces et sur la directive "Oiseaux" de la CEE (1979), la SEPNEB demande la fermeture de la chasse au 31 janvier.

Le TA de Rennes nous a donné raison pour la saison 92-93 mais le conseil d'Etat a cassé le jugement.

Le dossier, porté devant la cour européenne par la TA de Nantes, est jugé en janvier 94.

* Déviation de la RD 10 à Goulven 29)

Dossier exemplaire, au fond

Excellent recours rédigé par Erwann... mais déposé trop tard !

* Autres dossiers en cours, sans nouvelles

* Plaintes déposées pour :

- atterrissage d'un hélicoptère sur les Moutons (29) à côté d'une colonie de sternes
- travaux de remblais sur une zone humide à Gesures (44)
- travaux sur la tourbière de Logné (44)

* Immobilier littoral à La Richardais (35)

- Sursis à exécution sur le permis de construire obtenu en attendant le jugement au fond

LA PARTICIPATION
INSTITUTIONNELLE

I - AU NIVEAU DEPARTEMENTAL

La SEPNB travaille au sein des :

*** Commissions départementales des sites**

- Finistère : Max JONIN et Gilbert BACLET
- Morbihan : Louis FLAHAUT
- Ille et Vilaine : Franc'h PUSTOC'H
- Côtes-d'Armor : Max JONIN et Gilbert BACLET
- Loire-Atlantique : Yves CHEPEAU

*** Commissions départementales des carrières**

- Finistère : Jacques GARREAU
- Ille-et-Vilaine : Henri LE LOUARN

*** Conseils départementaux de la chasse et de la faune sauvage**

- Finistère : Jacques GARREAU
- Morbihan : Jacques ROS
- Ille-et-Vilaine : Bernard GUILLEMOT
- Côtes-d'Armor : Jacques PETIT
- Loire-Atlantique : Jean-Paul BOUGANNE

*** Groupes de travail divers :**

- SMVM Pointe du Raz-Odet : Gilbert BACLET, Bruno BARGAIN,
Alain THOMAS
- SMVM Baie de Lannion : Joël GUERIN
- Observatoire de l'environnement du Finistère : Jean SALAUN
- Observatoire de l'eau du district de Rennes : Jean DENIER
- Comité de suivi de l'usine d'incinération de Concarneau :
Michel BEUCHER
- Comité de suivi de l'usine d'incinération de Rennes :
Jean DENIER
- Schéma départemental des déchets ménagers du Finistère :
Jean SALAUN

*** Dans le Finistère :**

* P.O.S. : Communauté Urbaine de Brest, membre du groupe de Travail

* Comité consultatif de l'environnement de l'agglomération brestoise

- Eau, assainissement : Jean SALAUN
- Déchets : Jean SALAUN
- Espaces Urbains Naturels : Max JONIN

* Contrat de Baie de la rade de Brest : Jean SALAUN

- * Réserve de la biosphère de l'Iroise : membre du comité de gestion et présidence du conseil scientifique
Maurice LE DEMEZET et Max JONIN
- * Conservatoire botanique national de Brest, membre du conseil scientifique
Albert LUCAS
- * Comité technique de l'opération de réhabilitation de la Pointe du Raz :
Max JONIN
- * Comité de pilotage du parc national de l'Iroise
Maurice LE DEMEZET et Max JONIN
- * Dans le Morbihan :
- * Instance départementale de concertation mise en place par EDF
Jean-Paul AUCHER
- * Conseil d'administration de l'association pour l'animation nature de la base de loisirs de Kerguelen
Jean-Paul AUCHER

II - AU NIVEAU REGIONAL

- * Réserve de la biosphère de l'Iroise, MAB-UNESCO/Parc Naturel Régional d'Armorique.
Maurice LE DEMEZET - Max JONIN
- * Collège régional du patrimoine et des sites
Max JONIN - Gilbert BACLET
- * Institut régional du patrimoine
Max JONIN (vice-président)
- * Comités de gestion de terrain du Conservatoire du Littoral :
Etang de Trévignon, Baie d'Audierne, Etang de Kerloc'h, etc...
(sections locales)
- * Commission régionale de la forêt et des produits forestiers
Daniel CHICOUENE
- * Comité technique de l'eau
Jean SALAUN
- * Comité consultatif de la réserve naturelle des Sept-Iles
Jean-Yves MONNAT
- * Groupe de travail "déchets industriels" - Préfecture de Région
Jean SALAUN, Jean DENIER, Max JONIN

- * Jury au prix industriel de l'environnement
Jean SALAUN
- * Conférence permanente de l'environnement au Conseil Régional de Bretagne
Bernard GUILLEMOT et Max JONIN
Sous-Groupe de travail "Patrimoine naturel, paysages, cadre de vie" :
Max JONIN, animateur
- * Conseil scientifique du patrimoine naturel régional de Bretagne
Maurice LE DEMEZET, Max JONIN
- * A.D.E.M.E. (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie)
Jean SALAUN

III - AU NIVEAU NATIONAL

- * Comité MAB France de l'UNESCO
Maurice LE DEMEZET
- * Conférence Permanente des Réserves Naturelles CPRN
Max JONIN (commission des réserves géologiques)
Frédéric BIORET (commission scientifique)
Guillemette ROLLAND (commission pédagogique)
- * Espaces Naturels de France
Max JONIN

IV - PAR CONVENTION

- Avec l'Etat, la SEPNB gère les réserves naturelles de l'Ile de Groix (56), St-Nicolas-des-Gléan (29) et d'Iroise (29)
- Avec le Conseil Général du Finistère, la SEPNB gère les réserves biologiques de Goulien-Cap Sizun et de l'Iroise
- Avec le Conseil Général des Côtes-d'Armor, la SEPNB gère les réserves biologiques de la Colombière et du Grand Rocher
- Avec le CG 44, la SEPNB gère l'espace naturel "La Grande Drouine" sur la commune de Guérande.

COMMUNIQUES
DE PRESSE

LA SEPNB ET LE PROJET POINTE DU RAZ - POINTE DU VAN

La SEPNB est, bien sûr, favorable à un projet de restauration et de réhabilitation de ce grand site national constitué par la Pointe du Raz, la Pointe du Van et la Baie des Trépassés. C'est pourquoi :

1 - Elle a accepté de participer au comité technique de pilotage à la demande du syndicat mixte. Et cela de façon bénévole, il n'est pas superflu de le rappeler, tant il est vrai que beaucoup pensent que nous sommes payés -par qui ?- pour remplir notre mission.

2 - Elle contribue à travers son bureau d'études, dans un cadre contractuel, à l'expérience de revégétalisation.

Après de nombreux mois de collaboration, la SEPNB doit affirmer sa position sur ce projet, tel qu'il lui apparaît aujourd'hui, dans la mesure où il lui semble évident que chez ses partenaires la motivation profonde est plus économique qu'écologique. Il s'agit plus de savoir comment on pourra vendre aux touristes le patrimoine du Cap Sizun que de mettre en oeuvre une protection-gestion qui le préservera tout en le valorisant.

Ainsi, la SEPNB sera opposée :

- à tout projet tendant à augmenter la fréquentation des sites, notamment de la Pointe du Van ;
- à tout aménagement rendant plus facile l'accès à la côte nord de la Pointe du Raz, site écologiquement sensible, notion inscrite dans la loi mettant en place la servitude littorale ;
- à toute infrastructure permanente sur la Pointe du Van, site actuellement libre de toute construction ;
- à toute construction d'une nouvelle structure hôtelière dans le site classé en dehors du bâtiment prévu pour l'accueil.

La SEPNB regrette que la commission des sites n'ai pas eu connaissance des diverses propositions d'aménagement de la Pointe du Raz. La solution retenant pour les bâtiments d'accueil, l'effet de porte du site, à cheval sur la route d'accès actuelle, est un choix qui privilégie l'approche économique du projet au détriment de la réhabilitation du site naturel mieux servie par une autre proposition, faite par le bureau d'étude, intégrant mieux le bâti dans l'espace. La SEPNB n'est pas favorable à l'affirmation d'un bâtiment érigé en porte de la Pointe du Raz.

Le problème des aires de stationnement est insoluble sur les sites. C'est là un constat d'une banalité universellement reconnue que chacun peut trouver à travers une abondante et ancienne bibliographie. Déjà, il apparaît que la seule publicité faite à la Pointe du Raz par l'information sur le projet a augmenté très sensiblement la fréquentation du site cet été, rendant le projet de parking insuffisant.. Le cas de la Baie des Trépassés est encore plus criant : il est strictement impossible d'y

prévoir un stationnement des voitures compatibles avec l'importance de la fréquentation et les exigences de qualité du site. Sur un site naturel, on ne peut qu'accepter une joyeuse pagaille saisonnière gérée au mieux durant la période de crise ou rechercher une solution hors site avec un (ou des) système de navettes performant.

En ce qui concerne le cas de l'hôtel de l'Iroise, la solution nous semble simple et facile... Le problème peut être dissocié de celui de la cité commerciale si chacun recherche l'intérêt général et non pas la course d'obstacles systématique. Madame LE COZ est âgée... Il suffit de mettre un droit de préemption sur l'hôtel et d'interdire la cession du droit commercial. A la disparition de Madame Le Coz, ou lorsqu'elle cessera son commerce, le conservatoire du littoral, dont c'est le rôle, raser la bâtisse. Solution la moins coûteuse en argent, la moins douloureuse socialement. En revanche, si l'objectif non avoué est de profiter de cet hôtel dans le site pour justifier une reconstruction dans le site d'un hôtel plus chic et plus cher, nous comprenons les propositions formulées les jugeant bien sûr inacceptables.

Enfin, la SEPNE depuis le début dit que le projet de la Pointe du Raz ne peut qu'être dérogatoire par rapport à la loi de 1930 sur les sites classés et par rapport à la loi "littoral" de 1986. La délimitation par les services de l'Etat des espaces littoraux remarquables (art. L 146-6) proposée à la commission des sites est une stratégie malhabile et qui ne devrait pas abuser le tribunal administratif si on lui propose de superposer la carte d'aménagement des sites et celle de la délimitation des espaces remarquables... Les zones concernées font à l'évidence partie des "parties naturelles du site classé" et contribuent à la dimension paysagère du site sauf à admettre que les limites du site classé ne sont pas bonnes.

C'est pour toutes ces raisons et parce que le secrétaire général de la Préfecture, président de la CDS, a imposé un vote bloqué sur le rapport de l'inspecteur des sites, sans discussion point par point des éléments du projet dont certains sont bons, que la SEPNE a émis un avis défavorable sur le projet. Ce dossier qui a été présenté comme "le dossier du Préfet" dans le département devrait, dans sa forme actuelle, être soumis au tribunal administratif, pour éviter qu'il fasse école...

La SEPNE est favorable à la réhabilitation du grand site naturel mais défavorable au projet présenté en C.D.S.

P.S. 1 - La Bretagne compte dans son patrimoine rare 25 à 30 couples - seulement- de Cravec à bec rouge, espèce protégée par la loi, le Cap Sizun en abrite 5 couples dont 1 sur la Pointe du Raz et 1 sur la Pointe du Van. Il y a là un élément essentiel à prendre en compte dans le projet.

P.S. 2 - La SEPNE n'a pas autorisé le comité syndical à utiliser la mention "avec le concours de la SEPNE" pour les dépliants et exposition. Il y a là un abus. La SEPNE est partenaire comme d'autres d'un certain côté, critique mais peu entendu, comme d'autres d'un autre côté, rémunéré pour un travail réalisé. Cette mention suppose une adhésion au projet qui est loin d'être une réalité.

La SEPNE demande à ce que cette référence soit effacée.

Pour la SEPNE
Max JONIN, 17 janvier 1993

La SEPNB s'élève ^{27/1/83} contre un projet de piste ^{Tel.} de moto à Brennilis

Dans une lettre au sous-préfet de Châteaulin, la société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne s'élève contre le projet de piste d'essai de moto sur la commune de Brennilis. Voici d'ailleurs le passage essentiel de cette missive :

« Il ressort des études menées par les scientifiques sur la cuvette du Yeun depuis plus de cinquante ans, qu'il s'agit d'un secteur où sont présentées trois espèces végétales protégées (*lycopodium inundatum*, *drosera intermedia*, *drosera rotundifolia*) qui seraient détruites par tout aménagement. Plusieurs espèces d'oiseaux protégés, dont le rare courlis cendré, y nichent. La première nidification du busard des roseaux (*circus aeruginosus*) dans les Monts d'Arrée, a été

observée dans ce secteur et confirmée au cours des dernières années. Il est certain que la réalisation du projet conduirait à la désertion immédiate du site ».

Dans sa réponse, M. Jacques Lebrot, sous-préfet de Châteaulin, souligne qu'il s'agit d'une initiative liée au développement d'activités industrielles notamment à la fabrication d'une moto de haute technologie et à la transformation de matériaux composite. Il poursuit par ces mots : « Je suis tout à fait intéressé de savoir où vous avez pu consulter le plan d'un circuit qui, à ma connaissance, est effectivement à l'état de projet théorique donc non arrêté. »

Il termina en précisant qu'il reste ouvert au dialogue sur ce sujet.

La SEPNB plaide pour un nouveau modèle économique et social

Pour Max Jonin, de la SEPNB (Société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne), « l'initiative du préfet est sans doute sympathique et courageuse, tout autant que le silence et l'absence de débat dans le monde politique sont angoissants. Mais... Il apparaît que l'on vou-

drait changer les choses, sans, qu'au fond, rien ne change ». Pour Max Jonin, « tout débat qui ne remet pas en cause, au fond, l'agriculture, la politique énergétique, les transports, les BTP... est sans intérêt. Rapidement dans le Finistère, un vrai diagnostic de l'agriculture devrait permettre de

relativiser les choses et un objectif de reconquête de la qualité de l'eau et de gestion de l'espace rural, incluant le volet social, devrait mobiliser les énergies et les moyens collectifs ». Pour lui, « Il y a urgence à redéfinir un nouveau modèle économique et social ».

DF 27.11.83

Monsieur le Sous-Préfet de Châteaulin ayant choisi de rendre public sa lettre à la S.E.P.N.B., celle-ci se doit d'une réponse publique.

Tout d'abord, il convient de faire remarquer que rechercher l'information fait partie du travail de notre association dans la mesure où, dans l'intérêt général bien compris mais pas nécessairement par les représentants de l'Etat, il est préférable d'intervenir le plus en amont possible sur les dossiers.

Ensuite, il semble utile de rappeler à Monsieur le Sous-Préfet que la prise en compte de l'environnement ne saurait se réduire à un coup de peinture verte le jour des inaugurations, mais que cela nécessite une connaissance et un respect des textes et réglementations par tous et dans tous les cas.

Il est regrettable que ce soit la S.E.P.N.B. qui donne l'information en matière d'environnement et non pas l'administration lorsqu'il s'agit d'appliquer des lois.

La S.E.P.N.B. est attachée tout autant que le Sous-Préfet à l'avenir économique et social de Brennilis et des Monts d'Arrée. Mais cela ne peut se faire que dans le respect d'un patrimoine naturel remarquable, support lui-même d'une activité économique majeure en Bretagne, et dans l'application des textes officiels. Il est du rôle de la S.E.P.N.B. d'informer que le site choisi pour cette piste est incompatible avec les protections en vigueur de la faune et de la flore et qu'il convient d'en rechercher un autre.

Il est heureux que la S.E.P.N.B. ait trouvé l'information car des achats de terrains sont déjà en cours.

29 janvier 1993

La SEPNB tient à souligner un étrange paradoxe : le statut de "catastrophe naturelle" est demandé par certaines communes et le Conseil Général afin de compenser les pertes agricoles causées par des inondations dans une zone pourtant naturellement inondable: les marais de Dol - Châteauneuf !! (cf Q-F du 20 janvier)

Or, ce sont les choix de politique agricole qui ont provoqué depuis de longues années un drainage systématique de ces zones basses, afin d'y implanter des cultures productives mais inadaptées à ces zones naturelles. Le maïs en particulier y a connu une progression étonnante, encore favorisée par les années récentes de sécheresse. Ces choix ont causé des préjudices énormes à l'écosystème de la baie du Mont St Michel, car non seulement ils ont fait disparaître les richesses du marais (oiseaux d'eau, frayères à poissons, espèces végétales protégées, ...) mais également un des maillons indispensables à l'équilibre écologique de la baie (relations entre la mer et les marais pour les oiseaux, zone de dénitrification, ...). En outre, cette intensification agricole fait courir un risque de pollution puisque le maïs est cultivé quasiment sur l'eau. Celle-ci étant drainée le plus rapidement possible vers la baie, les polluants le sont aussi. Qu'en pensent les ostréiculteurs ?

L'inondation des marais n'est donc pas un "accident", mais bien un phénomène naturel saisonnier, évacué à grands renforts de fossés, vannes, pompes et ... d'argent. Une fois la période récente de sécheresse passée, cet événement a des chances de se renouveler en période pluvieuse: quoi de plus naturel qu'un marais inondé ? La SEPNB pense donc que la véritable catastrophe naturelle, c'est l'assèchement des marais.

Bien sûr, la maïsiculture dans ces zones tourbeuses est productive, mais à quel prix ? Dans certains sites français, l'homme a su réconcilier l'équilibre écologique et les revenus agricoles. Des fonds, en particulier européens, peuvent être dégagés dans ce but plutôt que pour réparer des "dégâts" dus à des choix eux-mêmes coûteux pour la collectivité. Le Conseil Général a d'ailleurs envisagé leur mise en place sur les marais de Dol et Redon, mais dans le même temps il soutient le drainage en subventionnant les travaux du syndicat des digues et marais !

L'agriculture de demain sera-t-elle capable d'utiliser les techniques modernes au service de productions adaptées au sol, à l'écosystème, et respectueuses de l'environnement collectif ?

SEPNB 35, MCE - 48, bd Magenta 35000 RENNES .
10 février 1993

La SEPNB, dans un premier temps, ne peut que souligner et regretter le manque total de cohérence dans la gestion du territoire de la part des différents acteurs et l'absence de concertation. Est-il sérieux de voir depuis 1977 un P.O.S., dans un aménagement majeur, non conforme à la protection d'un site classé depuis 15 ans ? Est-il sérieux de voir la même année 1992 le même espace être d'une part inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques et d'autre part être confirmé lors de la révision du P.O.S. dans sa vocation de passage de la rocade ? Est-il sérieux d'une part de mettre en oeuvre une voie express entre Guingamp et Lannion, d'autre part de demander l'électrification de la ligne SNCF correspondante ? La route faite ruinera la voie ferrée, nous en faisons le pari.

Cela étant dit, et au-delà du principe qui veut qu'on ne déclasse pas des sites selon les volontés de tel ou tel en fonction de projets mal planifiés, la SEPNB juge que le projet touchant au site classé reste globalement d'un impact moindre sur le paysage qu'une autre solution passant plus à l'Est en zone rurale boisée et vallonnée.

En conséquence, si le ministre transige à la règle, la SEPNB demande que le projet soit refusé en l'état et remis à l'étude afin d'être examiné dans ses moindres détails permettant la prise en compte du site, de l'impact et des mesures compensatoires indispensables. La CDS en serait de nouveau saisie pour avis.

Max JONIN
1er mars 1993

Nos associations de protection de l'environnement et de défense des consommateurs invitées par le Comité Régional Porcin à participer à l'inauguration d'une porcherie à CREHEN ont décidé de ne pas participer à cette manifestation.

Les organisateurs ont en effet, malgré notre demande, refusé que les associations puissent lors de cette inauguration exprimer leur point de vue sur le développement régional de la production porcine. Dans ces conditions, le soi-disant "dialogue" souhaité ne pouvant avoir lieu, les associations ne voient pas l'intérêt de cautionner par leur présence une démarche qui finalement n'est rien d'autre qu'une banale opération de communication. Nos associations restent cependant disponibles, dans d'autres occasions, plus sérieuses, à engager le dialogue avec le Comité Régional Porcin, comme elles le font habituellement avec les autres acteurs du monde agricole et économique.

Dans le contexte d'une dégradation croissante de l'environnement (algues vertes, nitrates, agressions des paysages) causée notamment par la concentration excessive des ateliers hors sol porcins et leur extension démesurée, nos associations auraient pourtant souhaité pouvoir exprimer l'urgence d'une redéfinition des conditions de développement de la production porcine. Car hormis les efforts pour mieux stocker les effluents, le problème de l'élimination correcte des lisiers reste entier, et leur épandage constitue encore une source importante de pollution des eaux.

Il y a urgence en matière d'environnement, mais urgence également au regard de l'avenir du monde rural breton : le processus de concentration de la production porcine au sein d'un nombre restreint d'exploitations va contribuer à aggraver la situation de l'emploi régional et la dévitalisation de nombreuses communes rurales. La poursuite de l'industrialisation de l'élevage est, aujourd'hui plus qu'hier, une hérésie au plan de l'emploi et de l'aménagement équilibré du territoire régional, et nos associations ne peuvent que souligner l'incohérence des discours et des actes des responsables du Comité Régional Porcin.

A cet égard, nos associations n'en sont pas dupes : l'installation à CREHEN d'un jeune éleveur sur un atelier de 90 truies et bien l'arbre qui cache la forêt.

Sans doute, cette inauguration en fanfare donnera-t-elle bonne conscience à tous les responsables professionnels qui chaque mois, lors des conseils d'hygiène des quatre départements bretons, donnent des avis systématiquement favorables à toutes les importantes extensions d'élevages industriels.

A chacun d'apprécier la cohérence de leur attitude ...

Rennes, le 16 juin 1993

Fédération des Associations de Protection
de la nature des Côtes-d'Armor

Groupement pour l'Etude et la Protection
de la Nature en Baie de St-Brieuc

Société pour l'Etude et la Protection de
la Nature en Bretagne (SEPNB)

Eau et Rivières de Bretagne

Union Fédérale des Consommateurs

Confédération Syndicale du Cadre de Vie

Association des Consommateurs CFDT

Ploudalmézeau Fête de l' « Amoco » : la SEPNB indignée

Dernière page

AU SECOURS !

Fête de l'Amoco, ce soir à Ploudal. Beaucoup d'animation au programme. Et on entendra même, autour d'Alphonse Arzel (alias « Pépé l'Amoco »), 70 maires chanter le Bro-Goz.

Pauvres mouettes. Pauvres goélands. Pauvres cormorans. Jusqu'au bout, rien ne leur aura été épargné....



AU CHOIX

A la place du Bro-Goz, on se demande si la troupe ne devrait pas plutôt chanter « Les maires », version Charles Trénet.

Ca pourrait donner à peu près ceci :

Les maires,

Qu'on voit chanter

Le long des golfes clairs

Ont des rentrées d'argent

Les mairrres

Des rentrées d'argent

Sous la luuuuu-ne... »

A moins qu'ils nous chantent « la Belle de Cadiz ». Celle qui a épousé l'Amoco. Ca ferait sûrement marrer les mouettes.

En bref

Fête de l' « Amoco » : la SEPNB indignée

La Société pour l'Étude et la Protection de la Nature en Bretagne, par la voix de son secrétaire général, M. Max Jonin, a fait entendre hier soir son indignation devant la manière avec laquelle a été organisée la manifestation qui doit célébrer, ce samedi sur la plage de Tréompan près de Ploudalmézeau, la victoire sur la société Amoco.

« Outre le fait que des milliers de personnes vont fouler les dunes de Tréompan, appartenant au conseil général et classées « Espace naturel sensible », nous avons appris, dit M. Jonin, que les organisateurs ont installé sur l'île Enez Goz, face à la plage, un portique et toute une ingénierie destinée au spectacle. Or cette île est une propriété privée et fait partie, par convention avec la SEPNB, d'un réseau de réserves biologiques destinées à accueillir les sternes, actuellement en période de nidification. Je précise que nous n'avons pas été consultés, pourtant la fonction de ce site est indiquée sur des panneaux...

« L'Environnement, dont les élus se font les chantres, est toujours, en réalité, aussi peu considéré. M. Alphonse Arzel, qui a reçu du Sénat une Marianne d'Or pour son action en faveur de l'Environnement, nous joue là une véritable farce ! »

Nous n'avons pu joindre hier soir M. Arzel pour connaître son point de vue.

Fête de l'Amoco : la SEPNB porte plainte contre X

A la suite du déroulement de la fête de l'Amoco-Cadiz, samedi dernier à Ploudalmézeau, la SEPNB a décidé de porter plainte contre X.

Max Jonin, secrétaire général de l'association, explique les raisons :

Le maire de Ploudalmézeau a fait installer, sans autorisation, sur une propriété privée, Enez-Cros, portique, panneaux tournants, groupe électrogène... Cet îlot est une réserve biologique du réseau régional de la SEPNB, signalé comme tel par un panneau indiquant sans ambiguïté l'interdiction d'accès du 15 mars au

31 juillet. La SEPNB est gestionnaire de ce site par convention avec le propriétaire. Ce site est protégé et géré, dans le cadre d'un réseau régional de sites pour la nidification des sternes, avec le soutien du ministère de l'environnement. La période de nidification n'étant pas terminée, le site restait potentiellement attractif, élément d'une stratégie régionale cohérente.

« Pour accueillir le public sur la plage, les dunes de Tréompan, pour partie acquises par le département pour leur protection, ont été offertes à 15.000 personnes, avec la réouverture à cette occasion de passages que l'on croyait fermés pour toujours.

Inviter le bon peuple à la fête est une habitude déjà ancienne qui permet, un moment, d'oublier les problèmes. Pour faire son show publicitaire, le maire de Ploudalmézeau a fait installé, sans autorisation, sur une propriété privée, Enez Cros, portique, panneaux tournants, groupe électrogène, etc... Cet ilot est une réserve biologique du réseau régional de la SEPNB, signalé comme tel par un panneau indiquant sans ambiguïté l'interdiction d'accès du 15 mars au 31 juillet. La SEPNB est gestionnaire de ce site par convention avec le propriétaire. Ce site est protégé et géré, dans le cadre d'un réseau régional de sites pour la nidification des sternes, avec le soutien du ministère de l'environnement. La période de nidification n'étant pas terminée, le site restait potentiellement attractif, élément d'une stratégie régionale cohérente.

La sensibilité à l'environnement de Monsieur Le Maire de Ploudalmézeau semble nettement moins forte qu'il ne le dit.

Pour accueillir le public sur la plage, les dunes de Tréompan, pour partie acquises par le département pour leur protection, ont été offertes à 15 000 personnes, avec la réouverture à cette occasion de passages que l'on croyait fermés pour toujours.

Au lendemain de cette ouverture, le site a été occupé par des nomades.... avec la bénédiction de la mairie.

De qui se moque-t-on ? Qui peut croire les discours démagogiques de ceux qui ne parlent d'environnement que pour mieux cacher la vérité de farce publicitaire ? Ne nous trompons pas : l'environnement n'est reconnu que dans la mesure où il est rentable ! La SEPNB a déposé une plainte contre X.

Pendant ce temps, la municipalité de Trédrez décide de consacrer l'argent reçu du procès de l'Amoco Cadiz à restaurer un marais littoral détruit alors par les travaux liés au nettoyage de la côte. Sans bruit.

Max JONIN

9 juillet 1993

* Les incohérences et les inconséquences constatées dans le dossier présenté,

* La faiblesse des arguments, économiques ou portant sur le trafic routier qui sont avancés pour justifier les solutions proposées,

* Le choix malheureux du tracé soumis à l'enquête, qui, combiné avec celui de la Rcade Autoroutière de l'Est de Rennes, celui, en 2 x 2 voies, de la route Antrain-Rennes (RN 175) et ceux des voies de desserte que ces autoroutes impliquent amputeraient et endommageraient de façon définitive, dans son intégrité et sa fonction l'un des derniers ensembles forestiers de la Région.

* Le fait qu'il existe pour cette Route des Estuaires, si elle est jugé indispensable, des solutions alternatives, moins pénalisantes pour la population de l'agglomération rennaise et la nature, mais qui n'ont fait l'objet d'aucune étude précise.

Toutes ces raisons conduisent la SEPNB à émettre un avis entièrement négatif sur le projet d'Autoroute des estuaires tel qu'il est présenté aujourd'hui.

Le Président,
Bernard GUILLEMOT

Rennes, le 15 juillet 1993

A PROPOS DU PORT DE CLEDER

Il apparaît - selon la rumeur- que la municipalité de Cléder et notamment son maire feraient état d'un avis favorable de la SEPNE pour le projet de port et de marina sur le littoral de la commune. Il est vrai que cela fait suite aux conclusions curieuses du commissaire enquêteur qui -lui aussi !- n'a pas su lire la déposition de la SEPNE et a acté son avis favorable.

La SEPNE se voit donc dans l'obligation de dénoncer ces pratiques malhonnêtes et de faire savoir à la population de Cléder son total désaccord avec ce projet de port incompatible avec l'esprit de la loi "littoral". Le zonage retenu au POS n'est pas celui proposé par le chargé d'étude mais celui imposé par la municipalité. Nuance ! Le maire de Cléder s'est d'ailleurs comporté de manière peu élégante vis-à-vis de la SEPNE passant d'une phase de séduction, pour nous faire travailler bénévolement sur une réflexion pour la gestion du littoral, à une phase inadmissible de détournement de cette collaboration au bénéfice des projets communaux contre l'intérêt et l'image de la SEPNE.

La SEPNE dénonce ces pratiques indignes d'un élu du suffrage universel

Max JONIN

8 décembre 1993

Eau et santé : demande de moratoire

La « coordination eau pure en Finistère » (25 associations) maintient la pression. Après le débat sur le projet de barrage, elle vise aujourd'hui les élevages hors-sol expansionnistes en réclamant un moratoire de santé publique. Objectif : la reconquête de la qualité de l'eau menacée par les « pollutions agricoles ».

Ce moratoire, présenté hier au secrétaire général de la préfecture, demande en effet qu'on « interdise jusqu'à nouvel ordre toute création ou extension d'élevage hors-sol sur callebottis intégral ». Autrement dit, les élevages sur paille ou litière bio-maîtrisée ne sont pas concernés. « Jusqu'à nouvel ordre », parce que le principe du traitement de lisier n'est pas évacué.

Dans cette optique, elle demande en effet la création d'une cellule de crise. « Pour définir, explique Youenn Landrein, les solutions à mettre en œuvre en vue d'éliminer les excédents agronomiques de fertilisants d'origine animale ».

Troisième étage du dispositif : le conseil départemental d'hygiène. « Il convient de lui redonner sa vocation de protection de

la santé publique », exprime la coordination. Sous-entendu : ce comité a une vocation exclusivement économique. « Il convient de lui redonner sa véritable finalité », commente Jean Salaün.

Poursuites engagées

« Notre patience a des limites », ont clamé en préfecture les cinq représentants de la coordination eau pure. Des recours juridiques sont dès à présent envisagés. D'abord devant le tribunal administratif, où il est prévu de demander l'annulation d'arrêtés préfectoraux d'autorisation d'exploiter de certains élevages hors-sol. « Pour insuffisance dans les études d'impact ».

Sur ce registre, la coordination fait valoir que « les bilans de fertilisation sont purement théoriques et que les limites maximum de fertilisation sont largement excessives ». (200 unités d'azote par hectare sur terre labourable et de 350 sur pâture).

Il est également envisagé des poursuites pénales à l'encontre d'éleveurs « dépassant les capacités d'élevage et ne respectant pas leur arrêté d'autorisation d'exploiter ». Très prochainement, la coordination devrait se manifester sur ce terrain.



Christine Le Guillou (CSCV), Youenn Landrein (Eaux et rivières), Jean Salaün (SEPNB), Roger Abiven (CSF), Bernard Dechosa (UFC) : « Notre patience a des limites »

Mais les éleveurs ne seront pas seuls concernés. Des poursuites pourraient également être engagées à l'encontre de responsables de la distribution de l'eau (société ou collectivité) si l'eau du robinet ne correspond pas à des « critères minimaux de potabilité ». Poursuites également pour le cas de non respect, des conditions dérogatoires (règlement CEE) qui permettent le prélèvement d'une eau brute contenant

plus de 50 mg de nitrates par litre.

« Il faut de véritables plans de reconquête de la qualité de l'eau », s'exclame Youenn Landrein. « La priorité, c'est la reconquête de la ressource locale ». Vu le contexte actuel de crise porcine, cette offensive risque de faire des vagues dans certains milieux agricoles.

Pierre TANGUY.

Rectification des virages de la RD 783 La SEPNB et les Verts réagissent aux déclarations de Gilbert le Bris

Les déclarations de Gilbert le Bris qui, dans notre édition de vendredi dernier, dénonçait le « saccage écologique » que provoquerait la rectification des virages de la RD 783 au lieu dit Moulin-Chef-du-Bois, provoquent des réactions de la SEPNB et des Verts.

Si la SEPNB (Société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne) note que c'est « à juste titre » que le maire parle de « saccage écologique », elle tient cependant, « dans un souci d'objectivité », à apporter des précisions et répondre aux critiques « d'immobilisme, d'absence de réactions et d'inefficacité des associations de protection

de la nature et de l'environnement. »

« Mieux vaut tard que jamais »

« Le projet incriminé, souligne la SEPNB, concerne en partie le territoire de la commune de Concarneau au lieu dit Lesnevar. Or, le conseil municipal de cette commune a adopté à l'unanimité moins une voix le 2/07/92 la révision du POS en zone rurale qui prévoit un emplacement réservé de 5.000 m² pour la réalisation d'un tronçon de cette voie dans une zone NDS (zone de protection maximale). »

« Lors de l'enquête publique relative à ce projet, des associations de protection de la nature et de l'environnement se sont manifestées pour dénoncer le caractère néfaste de l'opération sur le site. Dans son rapport en date du 22 avril 93, le commissaire enquêteur souligne que « le projet a rencontré l'accord de la municipalité de Concarneau qui a récemment modifié son POS en conséquence ».

« Une intervention du maire de Concarneau, observe la SEPNB, aurait été plus efficace à ce stade du processus qu'elle ne l'est aujourd'hui. »

L'association indique par ailleurs qu'elle a manifesté son opposition à cette opération en temps utile et à trois reprises avec les moyens dont elle dispose : lors de l'enquête publique relative à la révision du POS de Concarneau en zone rurale ; lors de l'enquête publique concernant l'opération elle-même ; en émettant un avis défavorable à la commission des sites.

En accord avec l'adage qui dit « mieux vaut tard que jamais », la SEPNB « se félicite de la prise de position du maire ; elle apporte par avance son soutien à toute personnalité politique ayant des responsabilités locales, cantonales ou départementales qui interviendrait pour faire avorter un projet inutile et destructeur d'une partie du patrimoine naturel breton. »

L'étonnement des Verts

Quant au groupe local des

Verts, il se demande « s'il s'agit de la part de Gilbert le Bris d'une crise d'amnésie ou d'une provocation ».

« Le maire de Concarneau n'aurait aucun pouvoir juridique pour empêcher le saccage écologique ! Mais que n'a-t-il utilisé son pouvoir de maire quand il en a eu l'occasion », s'interrogent les Verts.

« Qui a en effet proposé, lors de la dernière modification du POS de sa commune, une zone réservée pour la rectification de ces virages en pleine zone NDS ? ».

Le groupe local s'étonne aussi du « manque de réaction » ; que « personne ne bouge » ; « que les associations arrivent trop tard ».

« Mais que n'a-t-il tenu compte alors des réactions des associations et des Verts déposées dans le cadre de l'enquête publique, premier moyen légal d'intervention, avant de faire adopter le POS par le conseil municipal ? Et pourquoi n'a-t-il pas tenu compte de la position des socialistes de Fouesnant ? ».



COMMUNIQUE DE PRESSE de la section locale Concarneau-Trégunc

12 décembre 1993

RECTIFICATION DES VIRAGES DE LA RD 783 au lieu-dit Moulin Chef du Bois

Dans une précédente édition de la presse locale, le maire de Concarneau dénonçant, à juste titre, le saccage écologique que provoquerait la rectification des virages du Moulin Chef du Bois sur la RD 783 a déploré l'immobilisme général, l'absence de réaction et l'inefficacité des associations de protection de la Nature et de l'Environnement.

Dans un souci d'objectivité, la SEPNEB tient à apporter les précisions suivantes :

- Le projet incriminé concerne en partie le territoire de la commune de Concarneau au lieu-dit Lesnevar. Or, le conseil municipal de cette commune a adopté à l'unanimité moins un, le 2 juillet 1992, la révision du POS en zone rurale qui prévoit un emplacement réservé de 5 000 m² pour la réalisation d'un tronçon de cette voie dans une zone NDS (Zone de protection maximale).
- Lors de l'enquête publique relative à ce projet (mars-avril 1993), des associations de protection de la nature et de l'environnement se sont manifestées pour dénoncer le caractère néfaste de l'opération sur le site. Dans son rapport, en date du 22 avril 1993, le commissaire enquêteur souligne que "le projet a rencontré l'accord de la municipalité de Concarneau qui a récemment modifié son POS en conséquence".

Une intervention du maire de Concarneau à ce stade du processus aurait été plus efficace qu'elle ne l'est aujourd'hui.

La SEPNEB a manifesté son opposition à cette opération en temps utile et à trois reprises avec les moyens dont elle dispose :

- lors de l'enquête publique relative à la révision du POS de Concarneau en zone rurale (le 25 mai 1992),
- lors de l'enquête publique concernant l'opération elle-même (le 31 mars 1993),

Les arguments développés dans sa déposition correspondent à ceux avancés par le Maire de Concarneau aujourd'hui.

- en émettant un avis défavorable à la commission des sites.

En accord avec l'adage qui dit "mieux vaut tard que jamais" la SEPNEB se félicite de la prise de position du Maire de Concarneau. Elle apporte par avance son soutien à toute personnalité politique ayant des responsabilités locales, cantonales ou départementales qui interviendrait pour faire avorter un projet inutile et destructeur d'une partie du patrimoine naturel breton.

COMITE DE SUIVI DU SICOM DU SUD-EST FINISTERE
BILAN APRES DEUX ANS ET DEMI DE FONCTIONNEMENT

* Michel Beucher, représentant
la SEPNEB et président du CS.

En Juillet 1991, une convention pour la mise en place d'un comité de suivi était signée entre le SICOM (Syndicat Intercommunal pour les Ordures Ménagères) et les associations de protection de l'environnement. En Janvier de cette même année, une Assemblée Générale du SICOM avait également décidé la création de commissions pour aborder avec rigueur tous les aspects de la filière : collecte, tri, traitements, décharges... Le SICOM, comme nous le réclamions depuis deux ans, prenait enfin lui-même en charge les problèmes dont il était responsable. Après la période de procédures judiciaires qui avait suivi l'affaire des "cendres toxiques" (Cf Combat-Nature n°98) la signature d'une convention relevait de la part des élus d'une volonté d'aborder désormais les dossiers sur le fond, par la collaboration et dans la transparence

Quel bilan pouvons-nous tirer de cette signature après plus de deux ans, tant sur le plan du respect de la convention que sur celui du traitement des déchets ?

Les objectifs de la convention étaient :

* La transparence :

Nous n'avons rencontré aucun problème concernant notre invitation aux réunions du Comité Syndical et aucun refus n'a jamais été essuyé concernant l'accès aux différents sites mais notre participation aux contrôles et prélèvements et la communication des résultats des analyses se sont avérées plus difficiles.

En ce qui concerne le comité proprement-dit, nous regrettons l'absentéisme important des riverains qui devaient être les premiers à profiter de la transparence.

* La collaboration :

Les réunions du Comité de Suivi ne voient que s'accroître l'absentéisme des élus. Les engagements pris en réunion ne sont en général pas tenus sans un harcèlement constant du président du comité. Nous n'avons, d'autre part, jamais été invités (sauf deux réunions) à participer aux travaux des commissions créées en Janvier 91. Nous n'avons pas eu connaissance de la contribution du syndicat au Plan Départemental de Traitement et d'Élimination des déchets.

* Le travail sur le fond :

L'absence d'invitation aux réunions des commissions correspond en fait à une absence de travail technique. Les quelques réunions qui se sont tenues ont été consacrées à régler des problèmes administratifs et de gestion.

Seuls le président et le directeur du SICOM participent, et ce dans la mesure où leur emploi du temps le permet, à l'élaboration du Plan Départemental. D'une façon générale les associations comme les services du préfet regrettent la passivité (quand ce n'est pas l'absence) des élus dans ce travail.

Si nous devons nous féliciter du recrutement de deux permanents répondant ainsi à notre demande de création d'un service technique propre au SICOM, nous déplorons le fait qu'il soit plus administratif que technique.

Nous regrettons enfin la difficulté qu'il y a encore à faire admettre à des élus (y compris à ceux qui les élaborent) que les réglementations doivent être respectées et que les déchets ne se traitent plus comme au moyen-âge.

Sur le plan du traitement des déchets, quels ont été les changements depuis deux ans ?

Pour les déchets (industriels eux) de l'usine d'incinération, contrairement à ce que l'on essaie de faire croire, la situation n'a pas évolué depuis 89 :

- . nous n'avons toujours pas de solution satisfaisante pour l'évacuation des mâchefers. Ils servent ici ou là pour des remblais ou la constitution de plateformes ou talus.

- . pour les "cendres toxiques" nous avons passé deux ans à essayer de combler le retard pris depuis 89, c'est à dire à évacuer les sacs accumulés, depuis l'affaire des cendres, autour de l'usine. La solution trouvée est de les envoyer désormais en Centre Technique d'Enfouissement de classe I à plusieurs centaines de kilomètres, dans l'attente de la future décharge de classe I en Bretagne qui fait l'objet de travaux interminables et maintenant interrompus du comité régional des déchets.

Reste toujours le problème du traitement des cendres promis depuis 1989.

En revanche, la seule décharge contrôlée (les seules autorisées mais toutes dans l'illégalité chez nous) qui essaie de se rapprocher de la légalité est celle du SICOM. Cependant elle est à saturation, sa fermeture et son remplacement sont prévus depuis deux ans mais le SICOM recule devant les comités de défense pour l'ouverture d'un nouveau site. Il envisage l'utilisation provisoire d'une autre décharge du secteur, utilisation qui nécessitera la mise en conformité préalable. Cela peut finalement être une bonne opération pour les maires défaillants si le SICOM a l'intention d'utiliser toutes les décharges du secteur puisqu'elles devront toutes être mises aux normes, selon la loi de juillet 92, sous peine de fermeture.

Concernant les déchetteries, à l'exception des déchets verts, aucune volonté de mise en place ou de demande de mise en place de filières de recyclage ne s'est manifestée. Nous déplorons le fait que les élus n'aient pas saisi l'occasion de l'élaboration du XIème plan pour exposer les problèmes auxquels ils sont confrontés en matière de déchets et réclamer la prise en compte de ce nouveau secteur industriel dans les contrats Etat-Régions. Nous nous félicitons en revanche de l'utilisation d'un broyeur qui doit permettre ultérieurement la fabrication de compost et éviter le "gaspillage" des décharges de classe II désormais rares.

Concernant l'usine proprement-dite, le cahier des charges n'est toujours pas respecté pour le bruit et les écrans de verdure.

Le premier comité de suivi mis en place en 1990, présidé par le SICOM, était plutôt une chambre de justification. Le deuxième, présidé par les associations, devait permettre à la population d'accéder aux informations et aux associations de collaborer avec les élus à un travail de fond sur la gestion des déchets. Devant l'absentéisme des riverains comme des élus et le manque de travail technique au niveau du SICOM, il ne se justifie plus, les associations pouvant très bien assurer la surveillance sans cette structure. Notre innovation de 91 a d'autre part été reprise dans la loi du 13 juillet 1992 sous la forme de Comités Locaux d'Information et de Surveillance (CLIS), comités placés sous l'arbitrage d'un représentant de l'état et ouverts aux élus, aux gestionnaires des installations et aux représentants de toutes les associations représentatives. En conséquence, nous avons proposé au SICOM de demander au Préfet la mise en place, à l'échéance de la présente convention (juillet 94), d'un CLIS pour notre secteur, conformément à la loi. Une nouvelle convention, s'intégrant au règlement intérieur de la CLIS, pourra être signée entre les associations et le syndicat pour permettre une éventuelle collaboration technique. Le président du SICOM en a accepté le principe.

OBJECTIFS DU COMITE A MOYEN TERME

* Faire le point de la réglementation sur les déchets et la diffuser à tous les membres du SICOM.

* Ecrire (ou demander au SICOM d'écrire, ce qui aurait plus de poids) au Ministre de l'Environnement, au Préfet de Région, au Président du Conseil Régional pour décrire la situation dans laquelle les élus locaux se débattent et dénoncer l'inertie administrative concernant le traitement des "cendres", pour demander l'accélération du plan régional d'élimination des déchets ultimes, une politique volontariste de réduction de la production de déchets et d'aide au développement du secteur industriel que représente le recyclage de façon à pouvoir mettre en place la collecte sélective dès l'application des schémas départementaux et avoir des déchetteries dignes de ce nom.

* Demander au SICOM de participer activement à l'élaboration du schéma départemental de traitement et d'élimination des déchets.

* Confronter les chiffres du SICOM (OM et déchetteries) avec ceux de l'enquête réalisée par le Comité de Suivi de façon à déterminer les flux de tous les déchets sur l'aire du syndicat. Affiner éventuellement avec une nouvelle enquête.

* Inciter le SICOM à devenir l'initiateur, sur notre secteur, d'une politique volontariste globale de gestion d'un maximum de déchets de façon à aboutir :

- au traitement de tous les déchets (y compris les DIB) comme le prévoit la loi de juillet 92.

- à la diminution des flux (donc du coût) par habitant par une sensibilisation du public, en particulier pour les déchets verts.

- à l'amélioration du traitement de ces déchets verts.

- à l'éradication de toutes les décharges sauvages.

- à la remise aux normes de toutes les décharges contrôlées en attendant leur fermeture.

- à la fermeture de la décharge de Trégunc et à sa réhabilitation.

Ce n'est qu'à ce prix que nous pourrions reconquérir une eau de distribution potable et des eaux littorales saines, facteur essentiel de qualité de vie comme de redéveloppement économique.

LES RAPPORTS
D'ACTIVITE
DES SECTIONS

Section Ille-et-Vilaine

* Adresse

Maison de la Consommation et de l'Environnement (MCE)
48 Bd Magenta - 35000 RENNES
Tél. 99.30.35.50

* Responsables

Responsable de section	: Joël LAMOUR
Secrétaire	: Laurent HELBERT
Trésorier	: Jean DENIER

* Réunions de section : Tous les premiers mardis de chaque mois
à 20 h 30 à la MCE

* Permanences :

Lundi	: 14 h	- 18 h 30	- Mercredi	: 16 h 30	- 18 h 30
Vendredi	: 10 h	- 12 h			

I - COMMISSION "ROUTE DES ESTUAIRES"

Critique du tracé de l'autoroute dans sa traversée de l'Ille-et-Vilaine qui affecte gravement des ensembles forestiers. Travail au sein d'un collectif regroupant des scientifiques de l'université de Rennes-Beaulieu. Déposition au cours de l'enquête publique. Aucune prise en compte administrative de cette action. Le collectif est structuré en association loi 1901 qui a saisi le ministère.

II - COMMISSION "CHASSE"

Travail au sein du conseil départemental de la chasse et de la faune sauvage.

* Dates de fermeture de la chasse : SEPNE non suivie. cf. Affaires juridiques

* Liste départementale des nuisibles : la belette et le corbeau freux ont été sortis de la liste traditionnelle ce qui, concrètement sur le terrain, se traduira par la suppression des belettiers et du tir autour des corbeautières.

III - COMMISSION "POLLUTION - EAU - DECHETS" - ILLE-ET-VILAINE

*** Thème 1 : Créations ou extensions d'ateliers porcins**

4 dossiers suivis ayant fait l'objet d'observations remises aux commissaires enquêteurs : deux sur Betton, un sur Montauban de Bretagne, un sur Pipriac.

Pour trois dossiers, les communes ont émis des avis réservés mais deux ont reçu une autorisation préfectorale...

*** Thème 2 : Comité de suivi du centre technique d'enfouissement de**

catégorie 2 des Hautes Gayeulles, créé et géré par la ville de Rennes

Travail sur la convention entre la ville de Rennes et un collège d'associations, dont la SEPNE, et sur le fonctionnement du comité.

La SEPNE assume la présidence du comité de suivi.

*** Thème 3 : Participation à la commission départementale chargée de l'élaboration du plan de gestion des déchets ménagers et assimilés.**

IV - GROUPE ORNITHOLOGIQUE

- Recensement des oiseaux hivernants de la Baie du Mont Saint-Michel

Des opérations de comptage, en concertation avec le groupe ornithologique normand, sont effectuées sur les oiseaux hivernants dans la baie, de décembre à mars puis à partir de septembre

Notre démarche est d'aboutir à une protection de la baie du Mont-Saint-Michel.

- Enquête Corbeau freux

Une recherche des corbeautières au cours du printemps a permis de mieux connaître le statut du corbeau freux en Ille-et-Vilaine.

- BIROE

Comme chaque année, le comptage des oiseaux d'eau hivernant en Ille-et-Vilaine a eu lieu mi-janvier

31 personnes ont participé à l'opération. Plus de 100 000 oiseaux ont été dénombrés.

- Opération suivi ornithologique pour le conseil général

Suite à un accord avec le conseil général d'Ille-et-Vilaine, un suivi ornitho a été réalisé sur huit sites importants du département au cours de l'année 1993:

- | | |
|-------------------------------------|---------------------------|
| . La Rance maritime | . La forêt de Rennes |
| . L'étang de Châtillon en Vendelais | . Les landes de Cojoux |
| . L'étang de Marcillé-Robert | . L'étang de Paintourteau |
| . Le marais de Gannedel | . Le marais de la Folie |

Les opérations de comptage ont mobilisé 41 ornithologues pendant 327 journées.

Le document réalisé suite aux résultats obtenus doit susciter une réflexion sur la gestion de l'ensemble des sites et déboucher sur une protection accrue de certains d'entre-eux.

- **Nidification de la Cigogne Blanche**

La collaboration entre la SEPNB, le Conseil Général et la municipalité de Pleine-Fougères a permis à un couple de cigogne de nicher en toute quiétude.

Un jeune s'est envolé au cours du mois de juillet.

- **Les goélands à Rennes**

Participation, à la demande de la municipalité, à une réflexion sur la dynamique des goélands et les moyens de limiter les gênes qu'ils occasionnent.

- **Z.P.S. et Z.I.C.O.**

Participation à l'inventaire des sites à protéger prioritairement

V - GROUPE MAMMALOGIQUE

- **Campagne S.O.S. Chauve-souris**

Le répondeur, mis à la disposition des particuliers, nous a permis d'intervenir et d'informer à 48 reprises les hôtes de colonies de chauves-souris.

- **Autres activités**

La prospection continue dans les sites d'hivernage, de reproduction. Des captures au filet ont été réalisées ainsi qu'une animation nocturne. Une demande d'arrêté de protection de biotope a été déposée à la Préfecture pour protéger une colonie de mise-bas de grands murins.



**Animaux sauvages
en ville: on recense.**

La SEPNB (Société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne) recense actuellement la présence des espèces animales sauvages en milieu urbain à Rennes. Des oiseaux nichent dans votre jardin, vous êtes familiers d'une mare où vivent des reptiles, votre grenier abrite une famille de chauves-souris : faites part de vos observations par écrit. SEPNB 48, bd Magenta 35000 Rennes.

le Rennais oct. 93

Vingt-huit associations interpellent le Département

Les remembrements en ligne de mire

Voilà près d'un an, le conseil général adoptait douze mesures en faveur de remembrements moins dévastateurs. Ce qui n'a pas empêché le « désastre » de Plélan-le-Grand. Vingt-huit associations en appellent à Pierre Méhaignerie, pour qu'il relance la dynamique.

Elles sont vingt-huit, liées d'une manière ou d'une autre à la nature. Des associations de protection de l'environnement, de randonneurs, d'étude des animaux ou des sociétés d'horticulture. Des groupes qui se limitent au territoire de leur commune ou de grands organismes comme la Fédération des associations agréées de pêche et de pisciculture.

Tous ont signé une lettre de deux pages, envoyée au président du conseil général d'Ille-et-Vilaine. Avec un immense sujet de préoccupation : les remembrements. Et un appel : plus jamais Plélan !

« L'Ille-et-Vilaine compte actuellement une quarantaine de communes en cours ou en projet de remembrement, constatent toutes ces associations. Si nous ne constatons pas l'évidente nécessité du regroupement des parcelles à des fins agricoles, force est de constater que cette opération s'accompagne de travaux trop souvent dommageables pour les paysages et l'environnement ».

En outre, font-elles remarquer, « ces remembrements coûtent cher aux contribuables : ils sont financés par le conseil général, pour un montant de 31 MF en 1993, ou par l'État quand ils sont liés aux grands travaux ».



Dans la région de Plélan, des centaines de kilomètres de haies ont été coupées.

L'argent public contre... l'argent public

Dans la mesure où « la suppression du bocage bouleverse le cycle de l'eau et accentue la pollution par les nitrates et les pesticides », la lettre ouverte juge économiquement « incohérent de subventionner ces travaux, qui nuisent gravement à la quantité disponible et à la qualité de l'eau, alors que la pollution ne cesse d'augmenter et qu'il coûtera de plus en plus cher de rendre cette ressource potable ».

De même, les arasements incoordonnés de talus condamnent un patrimoine naturel, un cadre de vie et des potentialités de tou-

risme rural. Les inévitables réparations futures nécessiteront de lourdes dépenses.

L'argent public sert ainsi à mener des opérations de remembrement dont il faudra corriger les effets négatifs... avec de l'argent public ».

L'an passé, le conseil général avait voté douze mesures voulant favoriser des remembrements plus « écologiques ». Les associations le rappellent d'autant plus que certaines d'entre-elles avaient participé à la préparation de ces mesures. Aujourd'hui, elles aimeraient être associées à nouveau à une démarche portant sur leur application. « appuyée par un budget conséquent. Une

baisse importante des subventions accordées au drainage, aux arasements des haies et autres destructions de chemins ou bosquets nous paraît indispensable. Les fonds publics ainsi dégagés pourraient dès maintenant être utilisés à la protection, à l'entretien du bocage et des ressources en eau plutôt qu'à leur dégradation ».

Enfin, elles demandent « la reprise d'une information et d'une concertation afin d'assurer le suivi de l'application de ces mesures et permettre une amélioration progressive de la procédure dans un souci à la fois agricole, écologique et touristique ».

Gustave Trunne
19/02/1993

Ille-et-Vilaine

9

Remembrements Méhaignerie répond aux associations

Interpellé sur le « désastre » de certains remembrements, Pierre Méhaignerie n'a pas tardé à répondre à la lettre ouverte des 28 associations (O.F. de lundi). Pour lui, les mesures prises l'an dernier par le conseil général sont bonnes. Mais, pour éviter les abattages intempestifs, il faudra des mesures générales, qui aident les comportements à changer.

Qu'on n'utilise pas l'exemple désastreux de Plélan-le-Grand pour juger les mesures prises, l'an dernier, en matière de remembrement. Tel est le souhait exprimé par Pierre Méhaignerie, dans sa réponse aux vingt-huit associations qui lui ont adressé une lettre ouverte en début de semaine. Il rappelle que, pour l'essentiel, Plélan était déjà un coup parti. Mais le président du conseil général ne ferme pas pour autant les yeux sur « l'attitude irresponsable de certains, en ce qui concerne l'abattage d'arbres ».

Un projet de loi

Quant aux mesures proprement dites, il en tire un premier bilan. « Un an après, souligne-t-il, dix-huit communes possèdent un diagnostic paysager ;

— le contenu des préétudes d'aménagement foncier et des études d'impact a été profondé-

ment romanisé afin de les rendre plus précises, et d'en faire un outil de travail pour la préparation du remembrement ;

— vingt-quatre communes ont bénéficié d'aides pour la création de haies représentant près de 200 km de haies bocagères et 50 ha de bosquets ;

— deux communes ont créé un réseau bocager communal à la suite du remembrement et d'autres l'ont intégré dans leur projet (Tintinniac, Saint-Domineuc et La Mézière) ;

— autour du barrage de Villaurmur, grâce à une étude des sols réalisée sur les communes remembrées, le syndicat des eaux a décidé d'acquiescer une trentaine d'hectares de zones à haut pouvoir de dénitrification naturelle ;

— l'estimation de la valeur des arbres et sa prise en compte dans les échanges a été expérimentée grandeur nature à Saint-Broladre ;

— chaque opération d'hydraulique est analysée compte tenu de ses conséquences sur l'environnement.

Ainsi, en 1993, sur les 33 MF

qui seront affectés à des opérations d'aménagement foncier, 3 MF sont destinés à l'acquisition ou à la création de haies et zones humides et 2 MF seront affectés à des actions expérimentales ».

Pour faire changer les comportements, et éviter ainsi les abattages intempestifs, Pierre Méhaignerie estime toutefois qu'il « faut aller plus loin. C'est pourquoi je vais déposer une proposition de loi visant, d'une part à ce que l'interdiction d'abattage des arbres intervienne plus tôt dans la procédure de remembrement et d'autre part, à la prise en compte de la valeur des arbres ».

D'autre part, afin de faciliter le dialogue, je vais organiser des rencontres entre les maires, les présidents d'associations foncières et les représentants de la profession agricole afin de faire le bilan des nouvelles mesures décidées par le conseil général ».

Les associations ne manqueront sans doute pas d'observer que, malgré leur demande, elles ne sont pas citées.

VI - GROUPE "BOCAGE" ILLE-ET-VILAINE

La Bretagne connaît actuellement une nouvelle vague de remembrements. En Ille-et-Vilaine, quarante-six aménagements fonciers sont en cours ou en projet, qui se solderont par l'arasement supplémentaire de quelques milliers de kilomètres de haies et de talus. Dans ce contexte, nous avons une nouvelle fois interpellé le Conseil Général pour une application rapide et efficace des mesures votées en 1992 (rappel ci-dessous).

R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



DIRECTION GÉNÉRALE
DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX

DIRECTION
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DE L'ENVIRONNEMENT

Les 11 Mesures votées par le Conseil Général pour une meilleure prise en compte de l'Environnement dans les Opérations d'Aménagement Foncier

Session de mars 1992

- ① Lancer une étude d'environnement simultanément à la préétude d'aménagement foncier
- ② Prendre en compte des critères liés à l'environnement dans la programmation des communes candidates à une opération d'aménagement foncier
- ③ Associer le bureau d'études, chargé de l'étude d'environnement, au géomètre et dans les commissions communales lors de l'élaboration de l'avant-projet et du projet d'aménagement foncier.

En matière de protection du paysage (bocage)

- ④ Affecter une valeur au boisement linéaire (haies) pour en tenir compte dans les échanges
- ⑤ Mettre en place une aide du Conseil Général aux acquisitions de haies par les communes
- ⑥ Inciter aux programmes de plantations de haies aidés par le Conseil Général
- ⑦ Veiller au maintien du réseau bocager après une opération d'aménagement foncier

En matière de protection de la ressource en eau

- ⑧ Réaliser une notice d'impact avant la mise en oeuvre de travaux hydrauliques
- ⑨ Revoir les taux de subvention pour les travaux hydrauliques
 - Les travaux hydrauliques jugés nécessaires par la notice d'impact restent subventionnés à hauteur de 60 %.
 - Les travaux hydrauliques, non nécessairement liés à l'opération d'aménagement foncier, mais réalisés en même temps par opportunité, seront subventionnés au même taux que celui octroyé dans les zones hors remembrement, à savoir 30 %.
- ⑩ Mettre en place une aide du Conseil Général aux acquisitions de zones humides par les communes
- ⑪ Lancer un programme départemental d'application de l'article 21 du Règlement Communautaire Européen dans les zones humides du département

« Remembrement reste démembrement »

Le récent débat sur l'aménagement du milieu naturel à la chambre d'agriculture fait réagir les associations d'environnement. Eau et rivières et la Société pour l'étude et la protection de la nature restent hostiles au remembrement actuel des campagnes.

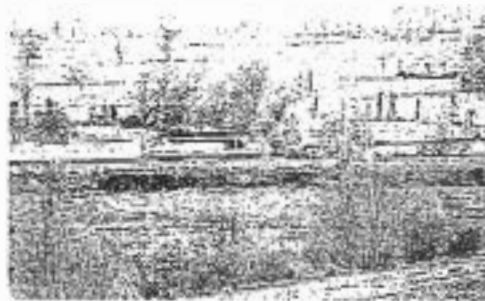
Après la session sur la relance de l'aménagement foncier à la chambre d'agriculture, la réaction des associations d'environnement ne s'est pas faite attendre. Eau et rivières et la Société pour l'étude et la protection de la nature, montent au créneau. Elles ne nient pas les progrès ni la prise de conscience du monde agricole concernant notamment la ressource en eau mais elles restent hostiles au remembrement actuel.

Sans texte législatif

« L'aménagement foncier ne permet toujours pas la gestion des intérêts contradictoires d'un développement durable », affirment-elles dans un texte commun. Elles voient dans le débat consulaire une politique de com-

munication... « Cette politique n'a convaincu personne ! » Eau et rivières et la Société pour l'étude et la protection de la nature fondent leurs réserves sur le cas de Roz-sur-Couesnon. « Le remembrement de la commune n'a laissé que 5 % maximum des boisements prévus à garder dans le site classé de la baie du Mont-Saint-Michel. » Elles craignent maintenant pour les haies sur talus des localités de la vallée du Couesnon et celles de la périphérie des massifs forestiers de Litré et Paimpont.

Pour les écologistes, la chambre d'agriculture « vise surtout, dans la période de crise, à maintenir le niveau des travaux et subventions pour les prochaines discussions sur l'aménagement du territoire ». Les défenseurs de l'environnement regrettent, en particulier, la non prise en valeur des arbres. « Sans nouveau texte législatif, l'aménagement foncier restera une opération autoritaire parfaitement contrôlée par les tenants du modèle intensif. » Ils en déduisent que les personnes qualifiées pour la protection de la nature seront maintenues au rôle de faire-valoir dans les commissions.



La défense du paysage bocager, avec ses haies sur talus, est l'un des objectifs des défenseurs de l'environnement. (Photo Jean-Paul Jaslet)

Aide à la désintensification

« Après le démembrement, assistera-t-on au démenagement du territoire ? Les subventions seraient plus utiles à l'aide à la désintensification ». Eaux et rivi-

res et la Société pour l'étude et la protection de la nature, qui veulent moins d'animaux à l'hectare, considèrent que le modèle de production breton a atteint ses limites.

J.G.L.

Rennes

OF 01.12.93

Débat sur la qualité de l'eau

« La reconquête n'est pas pour demain »

Suite à notre série sur la qualité de la vie (O.-F. des 18, 19 et 20 novembre), deux associations réagissent à propos du volet de l'eau. La SEPNB et « Eau et Rivières » expriment leur inquiétude commune quant au devenir de la retenue de Saint-Thurial.

« Le programme Ferti-Chézecan, lancé pour la reconquête de la qualité de l'eau sur le bassin versant de la retenue « Rennes IV », a, entre autres, le mérite de mettre en évidence le coût de la fertilisation raisonnée », écrivent, dans un communiqué commun, la SEPNB et l'antenne rennaise d'Eau et Rivières. Les deux associations relèvent ainsi le chiffre de « 35 millions de francs pour un peu plus de 6 000 hectares, avec 60 % seulement des agriculteurs. »

Encore ne s'agit-il que de limiter l'apport de pollution. « Ce programme ne prend pas en compte le traitement du phosphore contenu en quantité dans la réserve de Saint-Thurial et du Canut, à la suite des remembrements de Maxent, St-Thurial, Treffendel et Piélan. Il ne remet pas véritablement en cause l'exploitation intensive des sols du bassin versant (maïs, blé, hors-sol). »

En dehors du chiffre lui-même (35 millions), les deux associations attirent l'attention sur une démarche qui leur paraît « paradoxale : la collectivité, qui a payé (subventions du Conseil général) pour contribuer à détruire un maillage bocager et transformer peu à peu un réseau hydrographique en égout, doit financer à nouveau la remise en état de ce réseau. »

Les mêmes erreurs

Alors que se précisent d'autres projets, le communiqué ne laisse aucun doute sur la responsabilité de l'aménagement foncier, dans les communes citées plus haut : « En 1987, avant travaux, les teneurs en nitrates dans les eaux brutes étaient au maximum de 11,5 milligrammes par litre. En 1991, le max a atteint 130 milligrammes. »



Le fond de la retenue de Saint-Thurial. Pour les associations, on n'a pas conservé suffisamment de ces rives boisées. (Photo J.-P. Jaslet)

D'où une sombre prévision pour l'avenir : « La reconquête de la qualité de l'eau sur Rennes IV n'est pas pour demain, puisque les mêmes erreurs sont programmées à St-Méen-le-Grand, Muël, Itendic, St-Péran, tête de bassin

du serain et jusqu'au cœur de la forêt de Palmont (Trédéal, Trudeau, Coganne), véritable châteaueau d'eau de la région. »

Pour les deux associations, il n'y a d'autre solution que « la reconversion progressive, sans

perte de revenu pour les agriculteurs, du mode de production agricole par l'application de plans de développement durables, combinés avec la mise en œuvre de mesures agri-environnementales. »

LETTRE OUVERTE AU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL

Nous, signataires de cette lettre, sommes des associations reconnues et représentatives de la volonté d'une meilleure prise en compte de l'environnement rural.

A ce titre, nous tenons à vous soumettre les remarques suivantes:

L'Ille & Vilaine compte actuellement une quarantaine de communes en cours ou en projet de remembrement. Si nous ne contestons pas l'évidente nécessité du regroupement des parcelles à des fins agricoles, force est de constater que cette opération s'accompagne de travaux trop souvent dommageables pour les paysages et l'environnement.

De plus, ces remembrements coûtent cher aux contribuables: ils sont financés par le Conseil Général, pour un montant de 31 MF en 1993, ou par l'Etat quand ils sont liés aux grands travaux. Cette situation provoque des contradictions économiques.

En effet, la suppression du bocage bouleverse le cycle de l'eau: cette dernière n'est plus retenue, ruisselle directement dans les rivières en entraînant nitrates et pesticides, les talus n'étant plus là pour la freiner et l'obliger à s'infiltrer en terre. Les réserves hydriques des sols peuvent s'en trouver considérablement réduites. Les drainages pour mise en culture des prairies humides accentuent aussi la pollution car, à la première pluie, les "chimiques" se retrouvent dans les cours d'eau.

L'incohérence est donc de subventionner ces travaux, qui nuisent gravement à la quantité disponible et à la qualité de l'eau, alors que la pollution ne cesse d'augmenter et qu'il coûtera de plus en plus cher de rendre cette ressource potable.

De même, les arasements inconsidérés de talus condamnent un patrimoine naturel, un cadre de vie et des potentialités de tourisme rural. Les inévitables réparations futures nécessiteront de lourdes dépenses.

L'argent public sert ainsi à mener des opérations de remembrement dont il faudra corriger les effets négatifs...avec de l'argent public.

En mars 1992, le Conseil Général a pris des mesures qui vont dans le sens d'un meilleur équilibre: réalisation d'une étude d'environnement, aide à la préservation des haies et des bas-fonds, recherche d'une conciliation entre agriculture et environnement...

Elles sont en cours d'application, mais l'exemple récent des effets désastreux du remembrement de Plélan démontre le décalage entre la réalité de terrain, les discours et la nécessaire évolution des procédures et des comportements.

Nous vous demandons donc:

* l'application rapide et volontaire des mesures votées, appuyée par un budget conséquent.

Nous craignons en effet qu'elles souffrent d'un manque de crédits limitant leur portée.

Une baisse importante des subventions accordées au drainage, aux arasements des haies et autres destructions de chemins ou bosquets nous paraît indispensable. Les fonds publics ainsi dégagés pourraient dès maintenant être utilisés à la protection, à l'entretien du bocage et des ressources en eau plutôt qu'à leur dégradation.

* la reprise d'une information et d'une concertation afin d'assurer le suivi de l'application de ces mesures et permettre une amélioration progressive de la procédure dans un souci à la fois agricole, écologique et touristique.

L'avenir de l'agriculture, de l'espace rural, la gestion de l'eau, sont aujourd'hui au coeur des débats. La législation sur le remembrement est en cours de révision.

Les Assises Régionales du Remembrement, le 19 février à Rostrenen, permettront d'avancer dans la réflexion.

Chacun doit y mettre du sien pour aboutir, mais les erreurs reconnues de tous doivent s'arrêter.

Travaillons ensemble pour un espace rural vivant et harmonieux...

LISTE DES ASSOCIATIONS DESTINATAIRES DE CE COURRIER

- ABRI (Association Bretonne des Relais et Itinéraires)
- ACPDE Tinténia (Association Cantonale de Protection et de Défense de l'Environnement du canton de Tinténia)
- Les Amis de la Nature
- Les Amis du cheval
- Association Départementale de Tourisme Equestre
- AFIP (Association pour la Formation et l'Information Paysannes)
- Association pour la Protection de l'Environnement de la Chapelle Thouarault
- Association pour la Protection de l'Environnement de St Grégoire
- Le Béruchot de Nouvoitou
- Cercle Paul Bert Landrel (club de randonnée pédestre)
- CIELE (Centre d'Information sur l'Energie et l'Environnement)
- Conservatoire national botanique de Brest
- Eau et Rivières de Bretagne
- Ecologie et Environnement du pays de Vitre
- ESCALE de Marcillé-Robert
- Fédération départementale des chasseurs
- Fédération départementale des associations de pêche
- FFRP (Fédération Française de la Randonnée Pédestre)
- Feuille d'érable
- France Nature Environnement
- GMB (Groupe Mammalogique Breton)
- GOB (Groupe Ornithologique Breton)
- Horizons Nature
- La Tour d'Auvergne (club de randonnée pedestre)
- Liffre Nature Environnement
- LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux)
- Maison de quartier de la Bellangerais (club de randonnées pedestre)
- MCE (Maison de la Consommation et de l'Environnement)
- Mordus de la pomme
- Mouvement biodynamique d'Ille et Vilaine
- Scarabée association
- Société d'horticulture
- Société de Sciences Naturelles Pays de Rance - Côte d'Emeraude
- Société mordellaise pour la protection
- SEPNE (Société pour l'Etude et la Protection de la Nature en Bretagne)
- Station Biologique de Paimpont
- St Gilles Nature Environnement
- Tiez Breizh
- Université du Temps Libre -randonnée pedestre-

SEPNB - Section de St-Malo

. Responsables :

Pierre MOIGNE, 30 rue du Clos Joli, 35400 ST-MALO - Tél. 99.81.68.06

. Secrétaire : Christian PIAN (Tél. 99.81.65.74)

. Trésorière : Dominique FRAPSAUCE (Tél 99.40.87.68)

. Réunions de la section :

Mensuelles : mardi ou vendredi en fin de mois à la maison des associations, 30 rue Georges Clémenceau, 35400 ST-SERVAN - ST-MALO

I - ANIMATIONS ET SORTIES

- 19 . 02 Exposé de J.L. Toullec: "La Rance et ses problèmes", à Dinan
- 21 . 02 Oiseaux migrateurs et hivernants: anse de Rothéneuf
- 26 . 04 Présentation de la loi littoral par la DDE, mairie de Ploubalay
- 15 . 05 Les landes du Cap Fréhel, avec la Société de Sciences Naturelles
- 23 . 06 Découverte des orchidées, avec Louis Diard, à St-Briac
- 25 . 06 Présentation de diapositives d'un voyage ornithologique en Tunisie, par Véronique Bourgeois
- 04.05. 06 Journées de l'environnement
 - Animation à la pointe du Grouin près Cancale
 - Observation des oiseaux de l'île des Landes
- 21 . 11 Stand au Forum des associations de St-Malo, au Palais du Grand Large, animation par vidéo
- 12 . 12 Les oiseaux hivernants de la Rance, à St-Suliac, avec la section de Rennes

II - PARTENARIAT AVEC D'AUTRES ASSOCIATIONS

Société de Sciences Naturelles "Côte d'Emeraude - Pays de Rance"

GASPPE de Cancale

Hirel force 5

Emeraude Environnement

Comité de défense du bocage de St-Broladre

Extraction « sauvage » de sable sur le littoral de Hirel Les défenseurs de l'environnement sur la brèche

OF 24.04.93

L'ordonnance de Colbert de 1681 et la loi du 3 janvier 1986 (article 27), sur la protection du littoral, prévoient qu'aucune atteinte à l'état naturel du rivage de la mer ne peut être faite sans autorisation. Des agriculteurs sont passés outre jeudi matin, sur la grève de Vildé en Hirel. Levée de boucliers le jour même.

En fait ce n'est pas la première opération du genre. Sera-ce la dernière ? Une réunion à laquelle prendront part toutes les parties concernées, le 10 mai prochain, à la mairie du Vivier-Sur-Mer, sera peut-être avancée les choses et les esprits dans le bon sens. Jeudi matin, dès 8 h 30, vingt-six agriculteurs du secteur, avec leurs tracteurs, venaient prélever du sable sur cette grève de Vildé-la-Marine.

Les auteurs de l'opération d'affirmer, pour se défendre : « On demande un permis depuis des années. » Ils souhaitent être autorisés à faire des extractions payantes. Le sable coquillier, ajoutent-ils, est un amendement employé depuis des siècles pour remédier à la maladie de la racine du chou-lieur.

Le maire de Hirel estime pourtant dommageable pareille opération, alors qu'une grande quantité de sédiments a été retirée du port du Vivier, et que les agriculteurs peuvent s'y approvisionner : « Ils ne se sont pas servis », observe le maire. Il ajoute, concernant l'action de jeudi : « La population d'Hirel-Vildé-La-Marine et Saint-Benoil n'accepte pas ce lording ! »

Un milieu fragile déjà dégradé

Dès 9 h, les gendarmes conduits par le Commandant Séto, commandant la compagnie de l'arrondissement de Saint-Malo, étaient sur les lieux. Et à 14 h, des défenseurs de l'environnement (GASSPE et SEPNE) et des riverains étaient aussi sur les

lieux. Le représentant de la Société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne déclare : « Nous sommes pour la concertation. Nous faisons des études et connaissons ce milieu qui est fragile. Nous avons constaté des dégradations importantes du milieu naturel. »

Défenseurs de l'environnement et riverains barraient la route aux tracteurs, à leur sortie. Petite bousculade entre les deux parties en discussion. Le Commandant Séto, s'interposant, mettait les choses en ordre, alors qu'une manœuvre imprévue d'un tracteur venait de surprendre les opposants, à cette opération « sauvage ».

À 14 h 45, le sous-préfet, Yves Fauqueur, arrivait sur les lieux : « Trop, c'est trop », laissait-il entendre. En ajoutant : « Ces agriculteurs sont en situation irrégulière. La loi doit rester aux élus. » Après négociation, les tracteurs venus à vide repartaient de la même façon : ceux déjà chargés s'en allaient, avec ordre de ne pas revenir. Réunion donc, le 10 mai, à la mairie du Vivier-sur-Mer.

Pour un plan d'aménagement global

L'association Hirel Force 5 déclare dans un communiqué : « Ces prélèvements se reproduiront régulièrement tant que la baie sera laissée à l'état d'abandon et qu'il n'y aura pas un véritable plan d'aménagement global. »

Cette association s'étonne que certains agriculteurs ne tiennent pas compte de l'accord intervenu entre FDSEA, pouvoirs publics et mytiliculteurs sur la possibilité d'enlever la tange entreposée au port du Vivier.

Elle souhaite une autorisation de roulage pour les chars à voile face au bourg de Hirel, du 15 juin au 15 septembre : « Pour donner une animation à cette commune et permettre à une association d'handicapés de pratiquer le char à voile. »



Agriculteurs avec leurs tracteurs et opposants face à face

Ouest-France
4 novembre 1993

Saint-Broladre

Remembrement communal

« Ne pas toucher au plateau ! »

Quel sera le périmètre retenu pour le remembrement en cours quand on sait que plus de 100 signatures ont été apposées sur une pétition marquant leur opposition ? Une opposition qui semble bien se dresser pour éviter que le plateau, les terres bocagères du sud de la commune, ne soient touchées.

La géographie de la commune se dessine bien à l'œil nu pour distinguer les zones des polders au nord et celles du sud qui sont typiquement bocagères. Là les haies succèdent aux chemins et aux vallons. Les cultures, comme celles sur les anciens marais, se sont adaptées à ces géographies bien différentes.

Le conseil municipal a lui aussi, en septembre, émis un vœu de voir protéger ce plateau.

Un comité de défense s'est constitué face au mécanisme administratif en cours du remembrement. Il a recueilli 149 voix. Les associations de protection de la nature comme l'association de la Côte d'Émeraude pour l'Environnement et la Qualité de la Vie a salué par l'intermédiaire de son président, Marcelin Daniel : « le courage d'une majorité d'exploitants de Saint-Broladre qui ont fait circuler une pétition pour s'opposer à un remembrement dévastateur ».

Dernièrement, c'est l'importante SEPNE (Société d'Étude et de Protection de la Nature en Bretagne) forte de ses 3 000 membres bretons qui vient de s'inquiéter de ce dossier de remembrement sur la commune. Son représentant de secteur, Pierre Moigne, prend lui aussi en compte cette spécificité des lieux en vue de protéger le plateau : « Il faut respecter le patrimoine paysager. Veiller à ce que l'équi-



A proximité de l'étang, Serge Bourout transporte ses betteraves dans un tombereau digne d'une autre époque. Indépendamment de cette image bucolique, c'est toute une manière de vivre et surtout une adaptation pour cet exploitant (il tient une ferme équestre) qui peuvent être remis en cause par le remembrement.

libre de tout ce qui est hydraulique soit respecté sur ce plateau dont le sol est granitique donc imperméable. Le danger, c'est le déplacement des nappes phréatiques », dit-il en citant le cas de Hirel « où les plantations attendues n'ont toujours été faites ». L'association va elle aussi écrire au préfet et au sous-préfet pour éviter le remembrement de cette zone.

Un paysage authentique et recherché des touristes

Sur le plateau même, aux alen-

tours de l'étang, un des exploitants, Serge Bourout, de la ferme équestre aux Muriaux, donne clairement son opinion : « Il ne faut pas toucher au plateau. On sait l'exploiter tel qu'il est. Dans les petites parcelles où bien on met une jument et son petit. Là ils sont tranquilles. En tant que représentant des chasseurs, je vais moi aussi envoyer un courrier pour qu'on en tienne compte. Dans le marais on attend de voir relaire des haies alors qu'ici, elles seraient détruites. Ça ne tient pas debout ! »

Son opinion est rejointe par

une nouvelle résidente qui emmène ses enfants dans cette ferme équestre : « Il ne faut pas démolir ce qui est en place. Ici il y a un paysage authentique et recherché. Si on le détruit, alors que penser des aménagements et d'une pollution qui veut attirer les touristes ? »

Aujourd'hui, à la mairie, doit se tenir une réunion de la commission communale de remembrement. Il sera sûrement question de cette protection souhaitée du plateau et du périmètre à définir. Les votes donneront leurs avis...

E.A.

III - ACTIVITES DE PROTECTION DE LA NATURE

- opération obturation des poteaux téléphoniques
poursuivie au cours de l'année dans les secteurs de St-Marcen et Miniac-Morvan
- aménagement rural
remembrement de St-Broladre, commune voisine de la baie du Mt-St-Michel.
Un comité de défense s'opposant aux destructions de haies dans une zone de bocage, la section locale SEPNB soutient son action: participation aux correspondances et rencontres avec les services concernés: DDA, Conseil Général, maire...
- La Richardais
le classement de l'anse des Grandes Rivières est effectif à partir du 16 mai 93 (J.O.) protégeant maintenant cette zone de projets d'urbanisme excessifs.
L'action juridique de la SEPNB et du Préfet contre un permis de construire une résidence hôtelière aux Millièrès reçoit sa conclusion par un jugement du T.A. de Nantes: sursis à exécution.
- Baie du Mont St-Michel, St-Benoît-des-Ondes, le Vivier-sur-Mer
aménagement touristique de la Baie
Suite à un projet de l'association locale "Hirel force 5" qui prévoyait la création d'une piste de chars à voile et un plan d'eau pour planches à voiles, des réunions de travail ont été constituées à la sous-préfecture. Nous avons participé à ces réunions: les 10.05, 18.06, 29.10 et 10.12. 93. Un inventaire de la faune et de la flore est prévu afin de limiter ces activités trop extensives.

Une proposition de projet d'aménagement: maison de la Baie, sentier littoral, animation, sera faite ultérieurement par la SEPNB.
- aménagement du territoire
un colloque sur ce sujet s'est tenu à St-Malo le 4.11.93 à l'initiative de la sous-préfecture. Nous y avons été invités. Des groupes de travail spécifiques sur des thèmes particuliers seront constitués. Une commission Protection de l'Environnement est prévue, à laquelle nous pourrions participer dans les mois à venir.
- projets
 - . zones à protéger:
 - le schorre devant St-Benoît-des-Ondes, Hirel
 - le tertre Corlieu, baie de Lancieux: zone remarquable de marais, landes et dunes

Section Matignon

* Responsables

Délégué : Michel GUET - 4 rue de la Ville Orien - 22380 ST CAST LE GUILDO - Tél. 96.41.73.78

Secrétaire : Alain DEPAYS et Alain SYLVERT

Trésorière : Thérèse BOURDAIS

* Responsables des groupes de travail

* Problème de l'eau : Alain DEPAYS

* Traitement des déchets et obturation des poteaux Télécom :
Nicole et Bernard PERZO

* Sentiers de randonnées : Annie MOTTAIS et Tina GODEFROY

* Aspects naturalistes : Michel GUET et Yves CONSTANTIN

* Réunion de la section

Tous les derniers vendredis de chaque mois à 20 h 30 à l'ancienne mairie de Matignon

* Réunion du bureau

Selon les nécessités du moment, avec les responsables des différentes commissions.

Extrait de la dernière réunion du 17 décembre

"Ici, la SEPNE constitue un maillon essentiel de la vie locale et associative. Elle occupe un espace qui permet une bouffée supplémentaire de démocratie. Préserver la qualité de la vie, protéger l'environnement contre les risques permanents de banalisation du paysage et des bio-diversités, suppose une vigilance constante. Il nous faut continuer l'action entreprise avec toujours plus de rigueur et de compétence. Le leit-motiv "Bien connaître pour mieux gérer et protéger" est toujours d'actualité en 1994".

I - ACTIONS EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT ET DE SA QUALITE...

* Opération Poteaux téléphoniques :

Rendez-vous le samedi à 14 h 00, fonction de la météo, regroupant de 2 à 10 personnes. Opération étalée tout au long de l'année 1993.

Le nombre de poteaux obturés en 1993 sur notre secteur est de 850.

* Sentiers de randonnée

Travail d'une commission en collaboration avec les services du conseil général et la municipalité de St-Cast aboutissant à la mise en place de signalisation G.R. et peut-être sur l'application de la servitude littorale entre le port du Guildo et la plage des Quatre-Vaux.

* Haie

Intervention auprès du maire de la commune de St-Potan et de la conseillère générale du canton pour protester contre l'abattage d'une haie, constituée de feuillus, subventionnée quelques années plus tôt par le conseil général.

Créhen

Exposition « Marais, vasières et estuaires » Les écoliers découvrent le milieu naturel



Les élèves rassemblés autour de Michel Guët, commentateur de l'expo à la salle d'honneur à la mairie.

La mairie a accueilli pendant une semaine une exposition conçue par la SEPNB (Société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne).

L'exposition « Marais, vasières et estuaires » a bien servi ses objectifs de connaissance du milieu et de contribution à former des citoyens respectueux de leur

environnement. « Mieux comprendre pour mieux gérer », a souligné Aïain Silvert, animateur de cette exposition, en compagnie de Michel Guët.

Entre autres visiteurs, les élèves de l'école publique de Créhen, pilotés d'abord sur les rives de l'Arguenon par Michel Guët, ont pu compléter leurs observations sur le terrain en consultant les panneaux explicatifs. Sur les richesses de la faune et flore, les

périls encourus par les milieux naturels des marais, vasières et estuaires.

« Les élèves ont décidé de réaliser un journal sur le sujet afin de transmettre les informations recueillies à leurs correspondants des Eyzies, en Dordogne, qui séjourneront au mois de juin à Créhen », a précisé Jean-Pierre Billois, directeur de l'école publique.

Nos 1993

* Décharge

Courrier et actions pour dénoncer le fonctionnement illégal de la décharge de la commune de Fréhel, située au Port-à-La-Duc en fond de Baie de la Fresnaye. Problème d'infiltration des effluents pollués en zone inondable en grande marée (estuaire) et problème esthétique.

* Dune

Passages répétés d'engins motorisés sur la dune de la plage de Pen Gwen. Contacts pris avec la municipalité et la brigade de gendarmerie de Matignon. Quelques lignes sur le sujet de la protection des dunes dans le bulletin municipal de novembre. Nous envisageons un article pour sensibiliser à l'intérêt de préserver ce patrimoine naturel.

* Loi littoral

Courrier adressé à la préfecture concernant la construction de toilettes publiques au-dessus de la plage des Quatre-Vaux en infraction à la loi "littoral" (zone des 100 mètres).

Prise de déposition par la brigade de gendarmerie de Matignon (affaire à suivre...).

* Courrier de soutien à un comité de quartier s'opposant à la construction d'un immeuble au-dessus du port de St-Cast. Implantation et choix architectural entraînant une banalisation supplémentaire au paysage (21.juillet 1993).

* Intervention auprès du maire de Matignon et de la D.D.E. pour abattage d'une haie et d'un important remblais risquant de compromettre le cours d'un ruisseau. Remblais venant encore enlaidir le site, décharge de l'autre côté de la route, etc.. laxisme !

II - SORTIES NATURALISTES ET LES AUTRES

* Recensement et observation des "hivernants" en Baie de la Fresnaye le dimanche 17 janvier (2 fiches techniques réalisées). Participation de 31 personnes (petit article de Ouest-France).

* Participation aux travaux de nivellement pour réhabiliter la vasière D.P.M. du site départemental du château du Guildo le 6 février - 11 personnes

(Un site historique tel ce château ne prend toute sa signification qu'intégrée dans son environnement naturel...). La notion de patrimoine au sens large a fait son chemin...

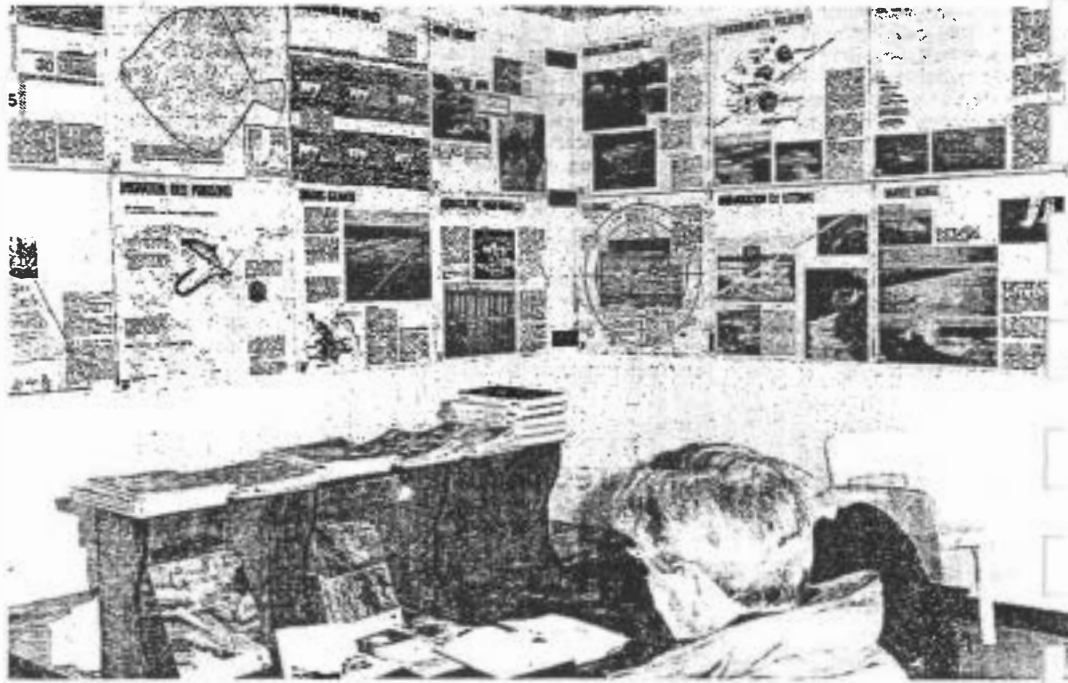
* A la découverte des "fossiles de la mer des Faluns", le 21 mars. Participation de 14 personnes

* Sortie sur le thème de la "géologie" entre les Baies de la Fresnaye et de l'Arguenon avec la participation de Max Jonin le 4 avril. Fiche de synthèse sur la géologie de la Presqu'île de St-Cast réalisée par un adhérent de la section.

* Week-end à Bois-Joubert les 8 et 9 mai. 30 personnes présentes. Animations naturalistes conduites par l'équipe du centre. Au programme, découverte du marais, les marais salants et les oiseaux. Super Bois-Joubert !

Saint-Cast-le-Guildo

Exposition à la maison des artisans de l'Isle Marais, vasières et estuaires



Toute une foule de choses à connaître sur les marais, les vasières, les estuaires.

Du 5 au 11 mars, la SEPNB présente une remarquable exposition en 29 panneaux sur la vie passionnante des marais côtiers, sur la vie animale enfouie, les oiseaux d'eaux migrateurs, les vasières et pré-salés, les oiseaux du littoral, l'aquaculture traditionnelle et toute une documentation

photos et textes d'une réelle qualité. Entrée libre. Accueil qualifié, chaque jour, de 16 h à 18 h.

9.03.93

14.04.93.

Faune et flore du littoral, à la salle polyvalente Deux cents personnes ont visité l'exposition

Trois jours durant, l'exposition « Marais, vasières et estuaires », conçue par la Société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne s'est arrêtée à la salle polyvalente. Une exposition que les enfants des écoles ont bien-sûr visitée.

« Un oiseau migrateur ? C'est peut-être qu'il a la migraine ou

qu'il ne se gratte par tout ! », fait observer un petit de maternelle, devant un des vingt-neuf panneaux de l'exposition destinée à faire découvrir aux visiteurs la faune et la flore du littoral, mais aussi les activités humaines liées à la mer.

« Cette visite aura amené les élèves à s'interroger sur leur environnement proche, fait remarquer Nicole Norie, directrice de l'école publique. Si les petits ont

été plus sensibles aux images portant sur les oiseaux et les fleurs de bord de mer, les plus grands se sont intéressés à la notion de chaîne alimentaire, à l'aquaculture et à la pisciculture ».

Courant juin, les élèves des écoles de Créhen et Saint-Lormel rencontreront, à Saint-Jacut, leurs correspondants jaguens, l'occasion, par une chasse au trésor et un jeu de piste, de montrer, sur

le terrain, la richesse de la vie littorale expliquée par cette exposition itinérante.

● Conseil municipal

Réunion du conseil ce mercredi 14, à 17 h, à la mairie. L'ordre du jour : comptes administratifs 1992, budgets 1993 (commune, camping, mouillages, localement) ; garantie d'emprunt (maison d'accueil pour personnes âgées).

St JACUT

III - PARTICIPATION AUX DIFFERENTES RENCONTRES, REUNIONS, etc. au COURS DE L'ANNEE

- * Observation de l'Environnement du Conseil Général (Gilbert, Nicole) à St-Brieuc.
- * SMICTOM de Planguenoual (Nicole)
- * Colloque sur le thème de l'eau (Alain) à Rennes
- * Projet de Maison de l'Arguenon regroupant 3 associations locales le 20 février à Crehen (Alain S., Gilles et Michel).
- * Rencontre avec l'Inspection des sites de notre secteur à Rennes le 26 février (Michel).
- * Rencontre avec la conseillère général du Canton de Matignon et le responsable des espaces naturels du conseil général 22 pour évoquer les points noirs du canton. Le 2 mars (Michel et Gilbert).
- * Rencontre avec les maires de Matignon et de St-Cast (Michel).
- * Réunion à Dinan sur le thème de la "Rance" - 19 février (Alain et Michel).
- * Participation aux travaux du Groupe Ornithologique des Côtes d'Armor (Michel, Cédric, Maurice, Didier).
- * Réunion du Comité Départemental de la Randonnée le 25 mars à Matignon (Annie, Tina).
- * Rencontre avec les associations des Côtes-d'Armor sous l'égide de la FAPEN au PEP de Fréhel le 5 septembre (Gilbert, Annie, Michel).
- * C.I.E. : La SEPNE affirme sa présence. Le 17 septembre, contact avec Françoise Rozé et le COSINAT de Fréhel (Michel).
- * Travaux préparatoires "Directives Habitats C.E.E." (Alain D.)
- R.E.E.B. (Rencontres Régionales de l'Education à l'Environnement) les 29, 30 et 31 octobre (Yves et Annie)
- Commission Réserves du Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Bretagne le 6 et 7 novembre à Bois-Joubert. (Didier Lamy et Michel Güet).

IV - EXPOS - FETES

- * L'expo "Marais, vasières, estuaires" fut itinérante du 20 février au mois d'avril sur les communes de St-Cast, St-Jacut, Fréhel, Créhen et Matignon. Animations en lien avec le thème de l'expo pour un public de scolaires des écoles primaires de Pluduno et Créhen. Tenue de cette expo par les adhérents de la section à St-Cast (cf. Articles de presse Ouest-France).

* Journées des associations le 14 mars à St-Cast. Stand présentant les activités et les objectifs de la SEPNB.

* "Rance 93" : rassemblement des voiliers traditionnels dans le port de St-CAST le 13 juillet. Stand avec le Centre Nautique présentant le patrimoine maritime, qu'il soit culturel ou naturel. Réalisation d'un panneau d'une falaise maritime en coupe. Information concernant la réserve de La Colombière.

* Participation à la journée cantonale des associations à la salle omnisports de Matignon le 7 novembre. Occasion de rencontre avec le monde agricole.

* Expo SEPNB concernant la richesse du Patrimoine naturel de ce secteur côtoyant le patrimoine maritime au 1er étage de la maison des artisans au Pont du Guildo (à l'initiative d'Alain Silvert).

* Notre participation à ces différentes journées affirme notre présence et notre intégration au tissu local et associatif de ce canton. Que les militants de la SEPNB qui participent à ces temps forts soient ici remerciés pour leur concours actif.

* Participation ponctuelle à des sorties organisées par le groupe "Société des Sciences Naturelles de Dinard".

* Collaboration de la section à la gestion et à la surveillance de l'îlot de la Colombière.

Nettoyage de l'îlot et éradication des goélands avant installation des sternes. Groupe de 5 personnes le 20 avril et le 3 mai.

Puis surveillance de l'îlot en relais avec le garde (Didier Lamy).

* Sorties sur le canton pour obturation des poteaux TELECOM permettant aussi une découverte de certains lieux. Parfois, moments d'explication de notre action aux riverains étonnés de nous voir avec nos perches.

* Sortie le dimanche 17 octobre près de Médrignac à la Corbinière des Landes sur le thème "Arbres et poésie". Participation de 21 personnes. Identification des différentes essences végétales et usages traditionnels.

* Sortie en Baie de la Fresnaye avec quelques adhérents pour un premier recensement des populations hivernantes. Le 12 décembre.

V - ASPECTS NATURALISTES

- * Suivi ornithologique et plus largement naturaliste du secteur avec une participation à la gestion de la réserve de La Colombière.
- * Excellente collaboration avec le SMSM 221, le sémaphore de St-Cast, le centre nautique et la brigade de gendarmerie de Matignon.
- * Convention entre le centre nautique et la SEPNE par la surveillance de l'ilot de la Colombière.
- * Fiche d'information concernant la Colombière réactualisée avec le Bureau des Espaces Naturels (Gilles Camberlain).
- * Collaboration avec le groupe ornitho des Côtes-d'Armor.
- * Travail de formation/information auprès des moniteurs du Centre Nautique.

VI - TEXTES

- * Rédaction d'un texte pour le document de présentation du projet de maison de l'Arguenon.
- * Publication dans le guide touristique 93 de l'Office du Tourisme de St-Cast-Le-Guildo, d'un texte concernant la découverte du littoral à partir du sentier de randonnée.
- * Parution dans les bulletins municipaux du canton d'un texte à l'occasion des grandes marées.
- * Publication de deux textes (un sur la Colombière, un sur les grandes marées) dans la revue nationale de la Fédération des pêcheurs plaisanciers. Revues n°28 et 26.

VII - PRESSE

Articles Ouest-France :

- . Le 29 janvier : suite à la sortie en Baie de la Fresnaye
- . Le 9 mars
- . Le 20 mars expo Marais-Vasière-Estuaire
- . Le 14 avril
- . Le 09 avril Grande Marée
- . Le 20 août Bilan concernant la Colombière

Toujours les mêmes difficultés avec la presse locale. Restitution souvent réductrice doublée d'un manque d'objectivité.

VIII - DIVERS

Pour raisons professionnelles, Michel Güet quitte provisoirement les Côtes-d'Armor pour Crozon-Morgat. Alain Depays reprend la suite dès 1994.



SECTION DE MATIGNON

Tel : 96 41 73 72 .

- LES GRANDES MAREES -

La période des grandes marées (fort coefficient, marnage important) est souvent associée à la pêche à pied. C'est pour beaucoup de nos concitoyens un moment très attendu et donc très apprécié. Pour certains, ce sera un moyen de complément alimentaire, pour d'autres quelques heures de grand air, une découverte pour les plus jeunes, etc...

Cependant, le bord de mer est un milieu vivant, complexe et varié. Cette zone de balancement des marées, sur laquelle nous évoluons, a un équilibre fragile ... Pêcheurs, touristes soyons des utilisateurs raisonnables, non des destructeurs aveugles.

Voici quelques simples conseils permettant d'assurer la continuité de nos activités de pêche en préservant la richesse de ces zones :

Si vous retournez une roche pour en visiter le dessous à la recherche de crabes, d'ormeaux ... ayez bien soin de la remettre où et comme vous l'avez trouvée sans quoi les algues retournées sur le fond périssent, privées de lumière en créant une zone de putréfaction altérant les alentours. Le plus grave est qu'en laissant les roches retournées face aux rayons solaires, on condamne des millions d'animalcules (organismes microscopiques) qui sont nécessaires à la reproduction de l'ensemble des poissons, coquillages et crustacés (base de la chaîne alimentaire). Ces micro-organismes fixés à la face inférieure d'une roche sont là parce qu'ils y trouvent des conditions écologiques favorables : abri des vagues et des prédateurs, nourriture, atténuation de la luminosité, etc...

Abstenons-nous de récolter des individus de petites tailles, laissons-les grandir un peu, et si la zone de pêche est très riche, ne récoltons que ce qui est raisonnablement consommable. Evitons les prélèvements abusifs.

Ces quelques lignes en forme de conseils et de modestes informations ne se veulent pas être "rabat joie" et n'ont aucune prétention scientifique, elles veulent simplement attirer notre attention d'utilisateurs du littoral (qui est notre bien commun) sur le fait que les ressources vivantes de la mer ne sont pas inépuisables.

Bonne pêche à tous !

Pour en Savoir plus :

Nich GÜET

- la pêche à pied de Daniel PRIEUR 1979 Editions Ouest-France
- les coquillages de B. et R. MAHEO 1977 " " "

*

Diffusion : Bulletin Municipal de ST CAST, MATIGNON, FREHEL, HENANSAL, CREHEN
- Ouest France

QUATRE VOIES GUINGAMP-PERROS

La déviation de Lannion en question

Jeudi dernier se tenait dans les bois de Kerivon une réunion de la commission départementale des sites. L'objet de cette réunion sur le terrain : le tracé de la future déviation de Lannion qui prévoit d'écarter le domaine classé de Kerivon, à quelques dizaines de mètres du château du comte Gérard de Carcadec. Un nouveau tracé va être étudié.

La déviation de Lannion est sur les plans depuis plus de trente ans. Suite logique de la mise à quatre voies de l'axe Guingamp-Lannion déjà bien entamée, elle n'est pas encore prête à être réalisée. Dans les services du département, on ne voit pas sa réalisation avant 1995. Il n'empêche qu'on y pense et que les premiers plans sont examinés.

Le premier tracé a été fait pour l'élaboration du Sdau (Schéma directeur de l'Urbanisme) de Lannion, juste après 1970. Il prévoit un passage de cette déviation, à partir du rond-point actuel de Boutil, en arrivant de Guingamp, par la route de Tréguier, juste avant l'actuel magasin du Trieux, pour arriver Rusquet, à l'Ouest de l'école et rejoindre la route de Perros à peu près au niveau du château du Cruguil, après l'Iut.

Ce tracé a fait l'objet d'une première contestation véhémement de la commission départementale des sites, à Saint-Brieuc, il y a quelques semaines. Essentiellement parce que le tracé mord sur une corne du domaine de Kerivon et qu'il s'agit d'un bois classé, sur l'allée menant au château. Le maire Alain Gouriou s'était élevé contre les arguments de la commission, tout l'urbanisme depuis trente ans s'étant conformé à ce tracé fait à l'époque et opposable au tiers. Pour le maire, déplacer la quatre voies apporterait encore bien plus d'inconvénients.

Pour tenter de trouver une solution, un des membres de la commission, M. Fafa, de Trégastel, représentant les pêcheurs, avait proposé cette descente sur le terrain qui a eu lieu jeudi dernier. Une vingtaine de personnes dont le maire et le sous-préfet se sont donc retrouvées sur l'allée du château, sous la conduite de Gérard de Carcadec, maître des lieux.

Un bois décimé

Chacun a pu constater que le bois, à l'endroit où est prévue la déviation est presque vide de ses arbres. D'ailleurs, le comte de Carcadec lui-même ne verrait aucun inconvénient



LANNION . — Le comte Gérard de Carcadec indique sur le plan le passage prévu pour la déviation. Pour lui pas ou peu de problèmes. Ce n'est pas l'avis des écologistes

à ce qu'on respecte le tracé prévu qui ne mord sur sa propriété que de quelques dizaines de mètres. "Sous réserve, a-t-il tout de même expliqué, qu'on enterre suffisamment la voie pour éviter pollution visuelle et phonique. Mais la configuration du terrain le permet tout à fait". Il a par ailleurs fait part de son intention de reconstituer le parc en fonction de ce tracé en reboisant un espace actuellement largement dégarni.

Du côté des défenseurs de l'environnement, certains ne veulent pas transiger sur le respect intégral de ce site classé. Une position d'abord défendue par André Feller, le président départemental de la Fapen : "ce n'est pas aux défenseurs de l'environnement de trouver des solutions. C'est un site classé, respectons-le." "Dans ce cas, ce n'est pas la peine de venir sur place. Ce n'est même pas la peine de créer des commissions si l'on s'en tient à l'application littérale des textes" rétorque Jean-Claude Collet, le directeur des services de la ville.

Position encore plus tranchée de Joël Guérin représentant la Sepnb. Pour lui, c'est le projet même de mise à quatre voies de Lannion-Guingamp qui est à remettre en cause. Fustigeant la position des élus communistes défendant d'un côté la gare de Plouaret et de l'autre, par leur sénateur et président de la commission des travaux du département, Félix Leyzour, engageant cette mise à quatre voies qui, pour lui, videra naturellement et certainement la ligne de chemin de fer Lannion-Plouaret.

Le maire de Lannion, reconnaissant qu'une erreur avait été faite quand ce premier tracé avait été fait, plaide maintenant pour son respect au nom de tous ceux qui s'y sont conformés depuis des dizaines d'années.

Pêcheurs des services du département ont proposé de reprendre le tracé pour qu'il morde le moins possible sur la corne de Kerivon. "Si vous donnez des compensations ailleurs, pour quoi pas ?" finit par répondre André Feller.

Ce n'est sans doute qu'une première contestation à propos d'un tracé qui posera forcément quelques problèmes puisque longeant l'agglomération. Plus loin, vers la sortie de Perros, un comité de défense a aussi été formé pour la quartier du Rusquet. Là aussi, les habitants demandent que le tracé soit davantage écarté de l'agglomération. Il obligerait les usagers de la zone industrielle à venir sur leurs pas vers Lannion. Une variante sera aussi proposée à l'été de 1995.

Même si le début des travaux n'est pas envisagé avant 1995, on va tout de même commencer dans l'année à pencher plus sérieusement sur les plans qui devraient arriver à enquête publique l'année prochaine.

M. Monnerie, l'architecte des Bâtiments de France ne croit pas, lui, que la proposition de tracé actuel passera au niveau du Ministère, un site classé étant particulièrement protégé.

Malgré tout, sur le terrain, les positions se sont un peu rapprochées. M.



LANNION . — Le premier tracé de la déviation de Lannion établi pour l'ancien Sdau.

Le Tréguier 20.2.93

Section du Trégor

* Responsable : Joël Guérin

* Adresse : SEPNEB Trégor
2 rue Frédéric Mistral - Kerligonan
22300 LANNION

* Schéma de mise en valeur de la mer (SMVM)

Participation aux deux commissions :

- Environnement
- Culture marine

. 4 juin 1993 : participation à la réunion de présentation de fin des études scientifiques réalisées dans le SMVM, et de présentation du diagnostic.

. septembre 1993 : réponse écrite au préfet à propos de la réunion du 4 juin (demandée par le SMVM)

. décembre 1993 : avis écrit au préfet sur une synthèse du diagnostic présentant les usages et conflits du SMVM (demandée par le SMVM).

* Participation de la SEPNEB au CLAPE (Coordination Lannionnaise des Associations de Protection de l'Environnement)

- Préparation des réunions avec la CLAPE (8 réunions)

- Participation aux réunions avec les élus municipaux (5 réunions)

Sujets abordés :

- . Rocade Nord-Est de Lannion (conflit)
- . Coordination des déchets du Trégor (SMITRED)
- . Déchetterie
- . Décharge légale, sauvages
- . Stade d'Eau vive (conflit)
- . Reboisement urbain et périphérie
- . Désherbage thermique (essais)
- . Fin des dés herbages chimiques dans tous lieux humides, bords de rivières, fontaines, sites remarquables
- . Qualité de l'eau
(pression exercée pour que le conseil municipal donne des avis défavorables au plan d'épandage sur Lannion)
- . Station d'épuration (remise aux normes)
- . Assainissement
- . Projet de pistes cyclables (proposé par la CLAPE)

- Réponse à l'enquête de révision du POS de Lannion (janvier 1993)

- Négociation pour limitation d'aire de stationnement en site remarquable à Beg Lequer

- Participation à la réunion du comité de gestion du bois de Lann ar Warren en Pleumeur-Bodou géré par le conservatoire du littoral (12 décembre 1993)

- Suivi d'infraction dans les sites remarquables : Pleumeur-Bodou, Penvenan avec courrier au préfet et au sous-préfet.

- Suivi de projets littoraux sur Trégastel (affaire à suivre)

- Réalisation d'une collection de 98 espèces de coquillage du Trégor présentée en trois boîtes de 65 cm par 50 cm

La SEPNB s'élève contre un projet de piste de moto à Brennilis

Dans une lettre au sous-préfet de Châteaulin, la société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne s'élève contre le projet de piste d'essai de moto sur la commune de Brennilis. Voici d'ailleurs le passage essentiel de cette missive :

« Il ressort des études menées par les scientifiques sur la cuvette du Yeun depuis plus de cinquante ans, qu'il s'agit d'un secteur où sont présentées trois espèces végétales protégées (*lycopodium inundatum*, *drosera intermedia*, *drosera rotundifolia*) qui seraient détruites par tout aménagement. Plusieurs espèces d'oiseaux protégés, dont le rare courlis cendré, y nichent. La première nidification du busard des roseaux (*circus aeruginosus*) dans les Monts d'Arrée, a été

observée dans ce secteur et confirmée au cours des dernières années. Il est certain que la réalisation du projet conduirait à la désertion immédiate du site ».

Dans sa réponse, M. Jacques Lebrot, sous-préfet de Châteaulin, souligne qu'il s'agit d'une initiative liée au développement d'activités industrielles notamment à la fabrication d'une moto de haute technologie et à la transformation de matériaux composite. Il poursuit par ces mots : « Je suis tout à fait intéressé de savoir où vous avez pu consulter le plan d'un circuit qui, à ma connaissance, est effectivement à l'état de projet théorique donc non arrêté.

Il terminait en précisant qu'il reste ouvert au dialogue sur ce sujet.

O.F. 28/1/93

La SEPNB défend le droséra de Brennilis

Un projet de piste d'essai de moto est à l'étude à proximité de la tourbière du Vénec à Brennilis. Max Jonin, le secrétaire général de la SEPNB (société pour l'étude et la protection de la nature en

Bretagne) estime que ce projet met en danger le droséra à Brennilis. Cette espèce protégée a fait couler beaucoup d'encre à Quimper.

le télégramme 26/2/93

SEPNB. - Prochaine réunion mercredi 3 mars, à 20 h 30, au local SEPNB. Exposé sur le recensement d'oiseaux hivernaux.

Prochaine sortie, dimanche 7 mars : inventaire crustacés. Rendez-vous à 10 h, à Roscoff, square Veygand, port de plaisance de Roscoff.

af. 22/2/93

Au 23, rue Ange-de-Guernisac

La SEPNB ouvre des permanences

Dorénavant la Société de protection pour la nature en Bretagne a pignon sur rue à Morlaix au 23, rue Ange-de-Guernisac et des permanences auront lieu les samedis et mercredis.

Avec plus de 100 adhérents et 25 membres très actifs la SEPNB de Morlaix est l'une des plus nombreuses sur les 5 que compte le Finistère. Née il y a 6 ans, elle s'est fait connaître par ses sorties naturalistes. Mais ses activités ont aussi consisté à suivre un certain nombre de dossiers tels que le golf de Barnenez, la rocade sud, le problème des déchets, les extensions d'élevage. Dorénavant la section morlaisienne aura donc pignon sur rue grâce à la mise à disposition d'un local par un particulier propriétaire. Geneviève Maoût, l'une des responsables l'a souligné : « Le local servira régulièrement à abriter des expositions à thème telles que l'actuelle sur les sites littoraux. Elle sera aussi point de rencontre pour d'autres associations qui s'occupent de protection de la nature comme les Amis du Menguen ou encore Eaux et rivières de Bretagne. » Samedi, les visiteurs étaient nombreux et non des moindres : Pierre-Jean Le Morvan candidat de Génération écologie aux législatives. Mais aussi Adrien Kervella qui a sursuré un « intéressant intéressant ! » avant que ne commencent les discours. Marylise Lebranchu de son côté a fait montre de bonne volonté en proposant de déposer le dossier



La SEPNB a inauguré samedi son local au 23, rue Ange-de-Guernisac.

du centre d'enfouissement technique de Kerolzec au local avant de s'éclipser en croisant Arnaud Cazin, maire et lui aussi candidat. Qui s'est fait apostropher par François de Beaulieu, conservateur de la réserve du Cragou. Une discussion vive et cocasse sur l'absence de

subventions de la municipalité pour l'association et malgré l'animation de la rue Ange-de-Guernisac, sur la réserve de la baie de Morlaix, sur le problème des déchets, des collectes sélectives et des déchetteries, etc. Rendez-vous a même été pris. Après la période électorale.

D. BOTTE.

● **Permanence de la SEPNB :** le mercredi de 14 à 17 h et le samedi de 10 à 12 h. Elle seront tenues entre autres par Xavier Leproust, objecteur et bénévole. Un numéro de téléphone sera installé ultérieurement.

Section Pays de Morlaix

*** Adresse :**

23 rue Ange de Guernisac - 29600 MORLAIX

*** Secrétaire :**

Corinne DUMAS - Miquaël - 29640 PLOUGONVEN - Tél. 98.78.72.01

*** Réunions de la section**

Chaque premier mercredi du mois à 20 h 30 au local

La section se réunit depuis le début de l'année 93 au local 23, rue Ange de GUERNISAC à Morlaix. Nos réunions, le premier mercredi de chaque mois, accueillent de plus en plus d'adhérents : de 20 à 25 pour les dernières !

Ce local a permis, pendant l'été, d'installer une exposition de coquillages ainsi qu'une superbe maquette de l'Ile aux Dames créée par Ewenn de KERGARIOU.

Une permanence les samedis matins et les mercredis après-midi permet aux morlaisiens et aux touristes de faire connaissance avec la SEPNB. Ces permanences sont assurées les mercredis par l'un des deux objecteurs ; lesquels s'occupent également sur les réserves : Xavier LE PROUST au Cragou, Gaël PORHEL en Baie de Morlaix. Les permanences du samedi matin sont assurées par des bénévoles.

I - ANIMATIONS ET SORTIES

- | | |
|--------------|--|
| 17 janvier : | chants d'oiseaux à Huelgoat |
| 14 février : | ramassage d'oiseaux échoués |
| 7 mars : | les crustacés de l'île Callot avec Franck Gentil |
| 18 avril : | chants d'oiseaux dans la vallée du Menguen |
| 15-16 mai : | stage d'identification et biologie des busards |
| 20 mai : | flore et faune sur les dunes du Dossen |
| 5 juin : | flore et faune autour de la chapelle St Nicolas en Plufur (22) |
| 6 juin : | Le Cragou : Le cloître Saint-Thégonnec |
| 24 octobre : | sur la trace des loups dans les Monts d'Arrée |
| 13 novembre: | initiation au comptage en Baie de Morlaix |
| 14 novembre: | comptage des chauve-souris au Grand Rocher (Plestin) |
| 12 décembre: | reconnaissance ornitho. en Baie de Goulven |

Chaque sortie déplace de 10 à 50 personnes.

L'association "Les amis de la vallée du Menguen" nous invite régulièrement à ses stages et sorties.

Juste avant la 2^e marée du siècle

O.F. 6/3/93

La SEPNB en « sortie crustacés »

Juste avant la grande marée du 10 mars, la SEPNB (société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne) propose une sortie crustacés dimanche matin à 10 h. Lieu de pêche et d'exploration : l'île Callot.

La marée de 119 du 10 mars (la précédente date de 1918), ce sera pour les passionnés, mais aussi pour les « sauvages ». Celle de dimanche prochain, plus modeste sans doute (102), regroupera davantage les curieux et amoureux des petites bestioles. Ou encore ceux qui préfèrent égrener leur temps en s'exaltant sur une espèce rare plutôt que d'en jeter plein le panier. C'est à eux, entre autres, que la SEPNB propose dimanche prochain une sortie pêche aux crustacés. Pour guider et instruire tous ceux qui auront succombé à la tentation d'une « pêche pédagogique », un maître : Franck Gentil. Le cher-

cheur et professeur au laboratoire de biologie marine de Roscoff est un familier des petits habitants des milieux marins et tout autant des « élèves ». Régulièrement il encadre des étudiants venant de toutes les directions et pays. Dimanche, il en profitera, avec le groupe, de collecter des spécimens plus rares de façon à procéder à un inventaire national, démarré sous l'égide du Muséum d'histoire naturelle de Paris qui recense les espèces. « **Evidemment, on ne manquera pas de faire un peu de prosélytisme et d'apprendre aux profanes comment pêcher en limitant les dégâts : remplacer les rochers soulevés, etc.** » Lieu choisi pour l'expédition : l'île Callot. Le rendez-vous est à 10 h square Wegand, à ; 10 h 15 sur le port au parking de la passe aux moutons face au Cabestan. Evidemment les bottes, cirés, paniers, filets à crevettes seront de sortie pour cette équipée gratuite et ouverte à tous.

D. B.



Pour guider et instruire tous ceux qui auront succombé à la tentation d'une « pêche pédagogique » : Franck Gentil.

Un stage ruisseau 3 et 4 avril

Le week-end du 3 et 4 avril Bruno Bargain animateur SEPNB se chargera d'un stage ruisseau rassemblant une douzaine de personnes. Le stage portera sur l'indice biotique. Cet indice qui indique la pureté de l'eau repose sur la déter-

mination des espèces qui vivent dans le milieu étudié. Dans ce cas la pureté n'est plus définie d'après des résultats chimiques. Lieu d'étude le ruisseau du Menguen. Coût : 100 F, tel 98 88 65 99.

O.F. 11/3/93

O.F. 5/5/93

Réunion mensuelle de la SEPNB

« L'homme et les oiseaux de mer »

La SEPNB tient pignon sur rue au 23 rue Ange de Guernisac depuis déjà 3 mois environ. L'association tient sa réunion mensuelle dans ces mêmes locaux ce mercredi. Coup d'œil sur ce rendez-vous mensuel.

Ce soir mercredi la SEPNB tient sa réunion mensuelle. Au programme, des questions habituelles d'environnement et un exposé de François de Beaulieu sur « L'homme et les oiseaux de mer ». La fois précédente, l'association avait fait le point sur la mise en place du sentier littoral de Saint-Jean du Doigt. Des membres, se promenant sur le parcours, avaient constaté à leur grand dam que les points évoqués et acceptés par la direction départementale de l'équipement (DDE) n'avaient pas été appliqués sur le terrain. Le sentier littoral passe notamment au dessus d'un nid de grand corbeau, espèce extrêmement protégée, que la présence humaine dérange. L'association a fait le point sur le service de la déchetterie, sur les possibilités de compostage offertes aux particuliers grâce à des bacs fournissant un compost jardinier de qualité. « **Les actuels systèmes, en trou ou en tas, est loin d'être idéal au ni-**



Au programme des réunions mensuelles SEPNB, des questions habituelles d'environnement et un exposé à thème.

veau performance. A terme nous serions intéressés par des achats groupés, en impliquant — pourquoi pas les municipalités ? — qui peuvent avoir des tarifs privilégiés. En baissant le volume des ordures mé-

nagères à collecter et traiter cela intéresserait certaines communes. » La réunion d'avril s'est terminée par un exposé de M. Fouillet sur les espèces protégées.

D. B.

II - ACTIONS DE PROTECTION DE LA NATURE

En plus des événements locaux que nous suivons :

- Qualité de l'eau
- Sentiers côtiers
- Espèces protégées
- Nuisances (motos vertes ...)
- Déchets : TY NEVEZ : dépôt d'ordures fermé, doit être réhabilité
LE PILODEYER : déchetterie en service
- Transformation des paysages (talus et haies supprimés)

l'actualité locale nous oblige à répondre aux enquêtes publiques :

- à Kerolzec où un centre d'enfouissement, classe II, est prévu
- à Coatilezec (Pleyber-Christ), Kerlaz (Plouigneau), Chapalendery (chez Picart-Le Borgne en Plouvorn), Sant-Alar (Plouigneau), chez Colin (Plouigneau) où sont à l'enquête des extensions de porcheries : en plus de critiques précises sur les plans d'épandage, nous demandons que les élevages industriels aient obligatoirement des stations d'épuration des lisiers.

III - DIVERS

Rencontre avec : * EAUX ET RIVIERES,
* La présidente du SIVOM : Marylise LE BRANCHU.

La caravelle SEPNB "Baie de Morlaix" était en bonne place à la fête des associations le 24 septembre.

Le télégramme

23/12/93

Les lecteurs écrivent

La SEPNB et les porcheries

Les responsables de la section SEPNB de la région morlaisienne viennent de nous adresser une longue lettre sur le problème des porcheries dans la région.

Voici l'essentiel des arguments développés et qui aboutissent à la conclusion suivante : « Aux élevages industriels doivent répondre des traitements industriels de déchets qui passent par la création de stations d'épuration des lisiers ».

« Alors que, soit dit en passant, le SEPNB, le contexte d'élevage est catastrophique pour les éleveurs on assiste à une multiplication de demandes de permis d'extension des porcheries ces six derniers mois ! (Kerlaz en Plouigneau, Coatilezec en Pleyber-Christ, Pen ar Croaz Hent en Plouigneau, Sant Alar en Plouigneau... pour le seul pays de Morlaix).

« Ces élevages veulent, au moins, doubler leur production ! Ces éleveurs se comporteraient-ils de manière suicidaire au vu des appels au secours de leur profession ? Au contraire voudraient-ils absorber leurs « petits concurrents » ?

« Combien d'éleveurs porcins possédant des petites porcheries fermeront leurs portes, victimes de la concurrence et iront pointer à l'ANPE ?

« Combien de PME quitteront le « Pays de Morlaix » ne trouvant plus la qualité suffisante d'eau de traitement de leur production agroalimentaire ?

« N'oublions pas que la transformation des produits est bien plus productrice d'emplois et de richesses qu'une production concentrée de matières premières.

Quel tourisme ?

La SEPNB pose le problème du tourisme : « La baie de Morlaix est déjà suffisamment polluée pour justifier l'interdiction de vente de coquillages durant plusieurs semaines par an. D'où vient cette pollution ? Evidemment des bassins versants des cours d'eau qui alimentent la rivière de Morlaix et qui traversent des vergers où de nombreux talus ont été arasés (Chasselev, Jarlot et Trémargue) ! Que trouve-t-on sur ces bassins versants ? Les plans d'épandage des éleveurs porcins et les autres élevages [...] ».

A la suite de ce constat, le

SEPNB pose la question : « Comment attirer et/ou comment retenir les touristes avec un tel environnement ? »

Du bon usage du lisier

La SEPNB traite ensuite du bon usage du lisier : « Le lisier de porc, riche en azote, peut être utilisé comme fertilisant en remplacement ou en complément des engrais azotés minéraux. Cette utilisation est plus ou moins bien appréhendée par les petits producteurs de porcs qui travaillent souvent en polyculture. Pour eux le lisier est une richesse qu'il ne faut pas gaspiller. A l'inverse, pour les gros producteurs (+ de 800 porcs), le lisier est un déchet qu'il faut absolument éliminer. D'où la recherche de surfaces de plans d'épandage permettant d'être en règle avec l'attribution d'un permis d'exploiter, tout en faisant coïncider de ce fertilisant azoté. La fertilisation azotée est indispensable en agriculture. Mais sont concernées la suralimentation des bœufs, des vaches et les épandages faits sur des terrains aux caractéristiques peu connues.

Conclusions, écrit le SEPNB, les autres surfaces doivent éponger le surplus et recevoir une sur-

dose pour ne pas dire une overdose. D'où écoulements vers les ruis, les ruisseaux, les rivières, nappes phréatiques... La solution, pour éviter tous ces inconvénients, ces risques, ces pollutions, est très simple pour la SEPNB :

« A un élevage industriel doit correspondre un traitement industriel des déchets et des stations d'épuration des lisiers ». Ce qui passe aussi par une réglementation stricte, un contrôle du suivi des plans d'épandage et des sanctions fermes aux contrevenants [...] Dernier point de cette lettre, une réponse à ABCDE qui a pris position en faveur d'un développement de porcherie à Plouigneau : « Quant à « l'assureur » présentée par l'ABCDE qui parle de « pseudo défenseurs de la nature » on se demande au nom de quelles réalisations elle se pose en donneuse de labels de la qualité de la vie. Pour ce qui est des « pseudo défenseurs de l'économie » nous les invitons à consulter les plans d'entreprises qui ont appliqué la valeur économique de l'eau pure (ostréiculture, agroalimentaire, tourisme...) et tous les consommateurs, qui, eux, savent le prix d'une bouteille d'eau minérale ».

FINISTÈRE

Ligne haute tension au Pays des Abers Les opposants remettent la pression

7/12/93
Telef

Depuis un an et demi, un comité de défense tente de s'opposer à la construction, en ligne aérienne, d'une liaison électrique de 63.000 volts entre Saint-Renan et Landunvez.

« Jusqu'à présent EDF nous a traités par le mépris », disent les membres de ce comité qui ont reçu le soutien officiel de la SEPNB, Société pour l'Etude et la Protection de la Nature en Bretagne.

Le comité « Haute Tension au Pays des Abers » a effectué différentes démarches auprès des autorités politiques et administratives. « Mais, même une lettre de Michel Barnier, ministre de l'Environnement demandant au préfet d'examiner la situation n'a pas eu d'effet », constate Mme Jacqueline Rolland qui s'exprimait au nom du comité, hier, au siège de la SEPNB.

Une enquête pour la nouvelle implantation du transformateur

En revanche, le préfet vient de signer l'arrêté d'ouverture de l'enquête pour la construction d'un poste de transformation implanté à Plourin-Ploudalmézeau et non plus à Landunvez, comme prévu primitivement. « C'est déjà un raccourcissement de la ligne de 2 à 3 km mais il en reste 15 ou 16 », note le comité.

Cette enquête publique va se dérouler en mairie de Plourin du 14 décembre au 14 janvier. C'est donc le moment de faire valoir son opposition, estiment les per-



Mme Rolland et des membres du comité hier, au siège de la SEPNB.

sonnes regroupées dans le comité, même si elles se rendent bien compte qu'un avis défavorable ne portera jamais que sur le poste de transformation et non pas sur la ligne elle-même.

« Défiguré »

Pourquoi cette opposition ?

« Nous n'acceptons pas que des dizaines de pylones métalli-

ques de 30 m de haut, sur la ligne de crête, balafrent le paysage et viennent créer des servitudes supplémentaires aux agriculteurs qui ont déjà tant de difficultés », dit le comité.

Celui-ci estime que la pollution du paysage qui en résultera va complètement à l'encontre des possibilités de développement touristique de la région. Il remarque que la côté sauvage est à

« Pas d'enfouissement »

L'affaire a été évoquée, hier au conseil général, à la suite, d'une question de Marcel Le Floc'h, conseiller général de Brest-Saint-Pierre.

Le préfet lui a indiqué que la ligne serait réduite de 3 km. Ce qui confirme ce qu'annonçait le comité. Il a ajouté que la ligne moyenne tension en aval du transformateur serait enfouie. Ce qui est en soi une bonne nouvelle mais ne répond pas à la principale demande du comité qui veut l'enfouissement de la ligne à haute tension. (Les coûts sont différents pour une question de profondeur de la souille).

Sur ce point, le préfet a précisé qu'il s'agirait d'une dépense supplémentaire de 11 MF, qu'apparemment EDF ne veut pas assurer. Marcel Le Floc'h estime que cette somme pourrait être prise sur les 4,5 milliards qu'EDF consacre à l'enfouissement. Mais le préfet lui a indiqué que cette technique est réservée aux zones sensibles au niveau de l'environnement. Ce qui n'est pas le cas, semble-t-il, du Finistère...

deux pas, que de nombreux monuments historiques se trouvent dans le périmètre qui sera gâché par ces pylones, notamment Château de Kergroades qu'un Polonais tente de faire revivre.

« La ligne passera au bout de mon allée de chênes », dit le restaurateur du site qui vient d'obtenir le classement de son château et donc l'interdiction, « théorique » de construire proximité. Mais les lignes électriques ne sont pas concernées par cette interdiction.

Une solution : l'enfouissement

« D'abord, on ne nous a jamais prouvé la nécessité de cette ligne qui doit, semble-t-il, non pas desservir de nouveaux clients mais procurer une alimentation de meilleure qualité aux usagers. Quoiqu'il en soit, la solution technique existe : c'est l'enfouissement des câbles. Cela se fait un peu partout. EDF a même un programme de 900 km sur quelques années.

Nous demandons que la ligne Saint-Renan-Plourin soit bénéficiaire de cette technique et qu'on pratique les tranchées le long des routes », dit le comité qui souhaite une mobilisation des opposants et une pression sur les élus afin que ceux-ci tentent de se faire entendre de l'EDF.

Sur ce dernier point le comité estime que ce n'est pas la prime de 30.000 F annuels, sous forme de taxe professionnelle procurés par la localisation du transformateur, qui doit être déterminant mais l'avenir de la région qui tout le monde fuira lorsque son charme touristique sera rompu par ces « balafres métalliques ».

Hervé Quéméné

Section Nord-Finistère

* Responsables

P. et J. LAMOUR

Coatmeur - 29830 PLOUDALMEZEAU

Tél. 98.48.14.55

La section Nord-Finistère resserre ses activités en 1994 sur le Pays des Abers et ne constituera donc qu'un groupe local de la SEPNB.

I - ANIMATIONS

- * Sortie naturaliste sur le thème des algues en avril, à Plouguerneau.
- * Journée sur le thème des friches à Landunvez pendant les journées nationales de l'environnement.
- * Exposition et démonstration sur le broyage et le compostage des déchets de jardin pendant ces mêmes journées.

II - ACTIONS DE PROTECTION DE LA NATURE

- * Travail sur la révision du POS de Porspoder
Application de la loi "littoral". Gestion du camping sauvage littoral
- * Projet EDF d'une ligne 63 KW à travers le Pays des Abers
Travail au sein d'un collectif d'associations du canton.
Demande d'enfouissement de la ligne. Un déplacement de la ligne localement a été obtenu déjà pour des motifs d'environnement.
- * Gestion de l'eau
Participation aux comités de suivi des bassins de l'Aber Benoît et de l'Aber Ildut
- * Route littorale de Landunvez
Travail auprès de la commune pour la protection de ce secteur côtier.

III - DIVERS

- * Réalisation d'une cassette vidéo "Voyage au pays de l'Oyat"

Section Presqu'île de Crozon

Responsables :

Marie-Thérèse THIERRY, Le Gourest, 29570 ROSCANVEL, Tél. 98.27.48.89
Michel DAVID, 5 rue du Yunic, 29160 CROZON, Tél. 98.27.12.72

Trésorier :

Claude HUMEAU, 23 rue St-Pol-Roux, 29570 CAMARET

I - ANIMATION - SORTIES

- * 24 janvier : Sortie ornithologique à Landevennec - Embouchure de l'Aulne
- * 6 juin : Dans le cadre des journées de l'environnement, sortie découverte à Roscanvel "Des sources de Ragadal à la mer ou l'itinéraire d'un "fleuve" breton".
- * 30 octobre : Sortie mycologie en forêt de Landevennec

II - ACTIONS

- Etude de la restauration du double poulrier en chicane du Loc'h en Landevennec dont le cordon externe s'est rompu suite à des extractions de galets.
Réunion avec des représentants de l'U.B.O., de la D.D.E. et des élus pour remise en état du site.
- Intervention auprès du Sous-Préfet de Chateaulin pour caravanage sur le site classé du Cap de la Chèvre.
Opération "coup de poing" de la gendarmerie au cours de l'été.
- Intervention auprès du Préfet pour dépôts de gravats et comblements illicites en site classé à Roscanvel.
- Intervention auprès du Préfet pour le "sabotage" de la falaise du Kador à Morgat en site classé par la municipalité de Crozon - plainte du Préfet.

Section locale SEPNB : sortie « champignons » à Landevennec

Samedi après-midi, 35 personnes se sont retrouvées à l'invitation de la section locale de la SEPNB de la presqu'île, à une sortie « champignons », dans les bois de la chapelle du Folgoat, à Landevennec.

M. Mornaud, membre de la Société mycologique de France, dirigeait la sortie. Il a été trouvé une centaine d'espèces, qui ont été déterminées. M. Mornaud a invité les consommateurs de champignons à être prudents car au niveau des champignons comestibles, il y a des « faux frères » et l'on peut se tromper.

Le champignon est « une fleur », dira en imageant le spécialiste, on n'en voit qu'une partie qui n'est visible que très peu de temps, mais il y a en permanence tout au long de l'année, les filaments dans la terre ou l'humus. Il faut donc couper le champignon au pied si l'on veut préserver les souches pour les années futures. Par contre, pour la détermination des champignons, il est nécessaire de prendre l'échantillon avec son pied entier.

gnons, il est nécessaire de prendre l'échantillon avec son pied entier.

Le champignon est un végétal très complet, qui vit dans un environnement très précis. M. Mornaud en a inventorié 2.500 espèces en Maine-et-Loire et, tous les ans, il en découvre de nouvelles. Pour lui, l'Anjou est la meilleure région de France en matière mycologique. La Bretagne a une place moyenne dans son classement, car on n'y trouve pas tous les sols, notamment ceux qui contiennent du calcaire. La journée fut très intéressante et les personnes qui y ont participé ont demandé aux organisateurs de la renouveler l'an prochain, avec peut-être une exposition pour mieux apprendre les différentes espèces. A noter que le maire de Landevennec, M. Lers, faisait partie de la sortie.

La section SEPNB va mettre en place une sortie « ornithologique » bientôt. Le date n'est pas

L. Trépoignant 3.11.93

Section de Douarnenez

* Responsables

Jeannette LE BOUEDEC - Lanevry - 29100 KERLAZ - Tél. 98.92.11.37
Jacques GARREAU - 5 HLM de Bréhuel - 29100 DOUARNENEZ
Tél. 98.92.76.79

* Réunions de section

Le 1er vendredi de chaque mois.

I - ANIMATIONS

- Réflexion sur les sources de la pollution de l'eau.
- Accueil de scolaires (400 enfants) dans le cadre des journées de l'environnement : expo - film - visites naturalistes.
- Discussion autour d'une cassette vidéo sur le projet d'un barrage au centre Bretagne.

II - SORTIES

- * 31 janvier : observation des oiseaux du Golfe du Morbihan
- * 20 février : oiseaux marins échoués
- * 14 mars : géologie à Camaret
- * 4 mars : visite des pépinières Ladant à Confort
- * 16 mai : chant d'oiseaux dans la forêt du Cranou
- * 5 juin : l'estran
- * 12 juin : les papillons de nuit
- * 20 juin : orchidées
- * Octobre : champignons
- * 21 novembre : baie de Douarnenez
- * 19 décembre : initiation à la recherche de la présence des loutres

III - ACTIONS DE PROTECTION DE LA NATURE

- * Participation au projet de construction d'un talus avec l'I.M.E de Kerlaz sur la commune de Plogonnec.

Névez

Les sentiers côtiers dérangent les zones sensibles Les oiseaux ont besoin de calme

La Société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne tient à donner sa position sur le sentier côtier qui vient de faire l'objet d'une enquête publique. La SEPNB avait d'ailleurs rencontré en janvier les maires de Névez et Riec, concernés par ces sentiers, pour leur faire part de leurs souhaits et leur faire des propositions concrètes.

Pour la SEPNB, « les sentiers littoraux font partie des atouts

touristiques d'une commune, à condition qu'ils donnent aux promeneurs qui les empruntent l'occasion d'entrer en contact avec un milieu authentique et vivant. »

Or, les défenseurs de la nature constatent que les rias de l'Aven et du Bélon, « par l'importance de leurs vasières, sont pour de nombreux oiseaux, limicoles, échassiers, canards, des milieux propices à l'hivernage, au nourrissage et au repos lors des déplacements migratoires. Leurs berges offrent des anfractuosités favorables à la nidification de plusieurs espèces, dont le tadorne de Belon qui trouve-là un des derniers

sites de reproduction en Cornouaille. » Plus de cent espèces vivent-là. « Cette richesse s'explique par le fait qu'il existe encore des endroits peu ou pas fréquentés. » Les oiseaux n'aiment pas être dérangés.

Inévitablement, pensent-ils, « un sentier continu se traduirait par une régression voire une disparition de certaines espèces. » Notamment le tadorne qui semble menacé. « Il convient de soustraire certaines parties de rives à tout passage régulier. »

La SEPNB demande « de prendre en compte cette situation écologique et de trouver des solu-

tions de remplacement. » Le sentier pourrait, en utilisant des sentiers existants, tantôt longer le rivage, tantôt s'en écarter. » Ce qui, en outre, « permettrait au promeneur de mieux apprécier la diversité des paysages » et même de suivre et regarder les oiseaux à partir « d'observatoires judicieusement placés. »

La SEPNB fait la liste des zones les plus sensibles : à Névez, les vasières de Trémor, le secteur de Kerscaff, l'anse de Poullou et le moulin du Hénan ; à Riec, les anses de Kergourlet Poullanc, Trémor et Kerglaye.

Pays de Concarneau

Trégunc

Découverte de la nature grâce à la SEPNB Tout est prêt pour l'accueil des vacanciers

La SEPNB et la maison du littoral ont préparé de nombreuses activités tout au long de l'été pour permettre à tous la découverte de la nature sous ses nombreux aspects.

Le littoral maritime

A la maison du littoral de Trévignon, une exposition permanente propose information et documentation sur la faune, la flore et les activités humaines. L'entrée est gratuite tous les jours, de 9 h à 13 h et 15 h à 19 h. Des balades nature, tous les lundi et jeudi matin, permettent de partir à la découverte des dunes et des étangs de Trévignon. Il s'agit d'un vaste ensemble naturel protégé de 300 ha. On peut y observer 80 à 90 espèces rares d'oiseaux, migrateurs ou nicheurs, ainsi que la flore caractéristique de la dune. Renseignements, tél. 98 50 00 33.

Une découverte de l'estran, sur les communes de Névez et Concarneau, permet, grâce à une pêche à pied, de découvrir les algues et les animaux du bord de mer. Un aquarium temporaire sera préparé.

Autre balade nature, au large de Trévignon : la réserve naturelle de Saint-Nicolas-des-Glénan. Cette réserve a été créée pour protéger la station d'une plante unique au monde : le narcissus des Glénan, qui fleurit au début du printemps. Rendez-vous le mercredi et vendredi, à l'arrivée du



bateau sur l'île, à 11 h 45 et 15 h 45.

Les enfants ne sont pas oubliés. Tous les samedis matin, à 9 h 30, à la maison du littoral, des animateurs proposent un atelier pour les enfants avec sortie sur le terrain, suivi d'activités en salle (nichoirs, trace en plâtre...).

L'eau douce se mêle à l'eau de mer

La rivière de l'Aven, soumise au rythme des marées, ouvre un espace de vasières où de nom-

breux oiseaux viennent se reposer et se nourrir à marée basse. La visite peut se faire à pied, à partir de l'office de tourisme de Névez, tous les jeudi, à 15 h, ou en kayak une semaine sur deux au départ du port de Pont-Aven.

Une randonnée pédestre le long de l'Aven maritime est aussi proposée, avec aller en bateau au départ de Pont-Aven. La SEPNB propose aussi une découverte du Bois d'Amour, au bord de l'Aven, en amont de Pont-Aven.

Plus loin de la mer, les animateurs nature proposent, au départ de Trégunc, de partir à la découverte du ruisseau.

Une autre manière de découvrir la nature de notre région et ses particularités : deux promenades en VTT. Au départ de Névez pour découvrir le coin de Tréhubert et de Dourveil ou au départ de Melgven le long de l'Aven, jusqu'à Kernével. Renseignements : maison du littoral, tél. 98 50 00 03.

Section Concarneau - Trégunc

Secteur géographique d'intervention : Communes de Fouesnant, La Forêt-Fouesnant, Concarneau, Melgven, Rosporden, Trégunc, Nevez, Pont Aven, Riec-sur-Belon

*** Responsables**

Trésorier : Michel BEUCHER - 10 impasse des 3 mâts -29900 CONCARNEAU
Tél. 98.97.85.30

Secrétaire : Charles LEROUX - Ti Louzouar - Pendruc - 29900 TREGUNC
Tél. 98.97.62.48

*** Local de la section**

8 rue Lapérouse - Concarneau
Permanence le premier vendredi de chaque mois à 18 h

*** Réunions de la section**

Une réunion générale trimestrielle le vendredi à 20 h 30

I - ANIMATIONS ET SORTIES

En cours d'année, collaboration avec Nathalie DELLIOU, sorties - découvertes des milieux naturels : La rivière de l'Aven, les dunes et étangs de Trévignon, la rivière de Pont-L'Abbé, la Baie d'Audierne, la réserve de Falguérec.

- Avril 1993
Stand SEPNB aux journées "Cinature" de Trégunc

- Juin 1993
Dans le cadre des journées de l'environnement, sortie découverte du littoral de Trégunc pour des classes de collège de Concarneau avec nettoyage d'un secteur dunaire de Trévignon.

- 3 interventions sous forme de causeries sur le problème des déchets et leur traitement - Lycée de Concarneau.

- Information des plaisanciers et observation de la nidification des sternes à l'île aux Moutons (Les Glénan) : juin-juillet.

- 11-12 septembre 1993
Participation de la section à une opération inter-associative à Trégunc à but humanitaire (Epicerie du coeur).

Atterrissage d'hélicoptère aux Moutons Nicolas Hulot affole les sternes

08.07.93

Vif émoi dans les rangs de la SEPNB (Société d'étude et de protection de la nature en Bretagne) : la colonie de sternes de l'île aux Moutons (Archipel de Glénan) s'est trouvée en partie décimée par l'atterrissage d'un hélicoptère affrété pour les besoins d'une émission de télévision.

On connaît le succès des émissions de Nicolas Hulot (Ushuaïa). Mais il semble que son équipe ait fait un peu « fort », les lundi 28 et mardi 29 juin derniers, dans le cadre du tournage d'une émission sur Eric Tabarly et, notamment, de son environnement géographique.

Le planning de ce reportage

prévoyait, entre autres, un ou deux survols en hélicoptère de la baie de Concarneau. Par contre, aucun atterrissage n'était prévu.

C'est cependant ce qui a été fait, sur les coups de midi, le 28 juin, au grand détriment de la colonie de sternes établies sur l'île.

160 couples

Depuis quatre ans la SEPNB se consacre à la préservation de deux espèces de ces oiseaux marins qui y ont pris leurs habitudes et y nidifient au point que leur population est passée de 30 couples en 1990 à 160 actuellement.

L'atterrissage intempestif de cet hélicoptère en pleine période

d'éclosion, semble avoir provoqué d'importants dégâts, non encore évalués.

« Outre la perte des poussins, on peut craindre que de nombreux spécimens adultes effarouchés, renoncent à revenir aux Moutons », déplore Charles Le Roux, de la SEPNB, qui conclut : « Une faute sans doute imputable à l'ignorance. Nous préférons croire cela, plutôt qu'en une opération menée au mépris total de la nature et de nos efforts pour la protéger ».

A la suite de l'alerte lancée par le gardien de la réserve, et après constatation des dégâts, les responsables de la SEPNB ont déposé une plainte contre X à la gendarmerie de Fouesnant.

Ushuaïa atterrit en hélicoptère aux Moutons La colonie de sternes en danger

6/07/93

08

Vif émoi dans les rangs de la SEPNB (Société d'étude et de protection de la nature en Bretagne) : la colonie de sternes de l'île aux Moutons s'est trouvée en partie décimée par l'atterrissage d'un hélicoptère affrété pour les besoins de l'émission de télévision Ushuaïa. Une plainte a été déposée par la société, à la gendarmerie de Fouesnant.

On connaît le succès de l'émission de Nicolas Hulot, Ushuaïa. Mais il semble que son équipe ait fait un peu « fort », les lundi 28 et mardi 29 juin derniers, dans le cadre du tournage d'une émission sur Eric Tabarly et, notamment, de son environnement géographique.

Le planning de ce reportage prévoyait, entre autres, un ou deux survols en hélicoptère de la baie de Concarneau. Par contre, aucun atterrissage n'était prévu.

C'est cependant ce qui a été fait, sur les coups de midi, le 28 juin, au grand détriment de la colonie de sternes établies sur l'île.

160 couples

Cette colonie d'oiseaux d'une espèce protégée est particulièrement surveillée depuis 4 ans par la SEPNB. Quatre ans consacrés à la préservation de deux espèces de ces oiseaux marins qui y ont pris leurs habitudes et y nidifient au point que leur population



Charles Le Roux et Michel Beaucher, respectivement président et trésorier de la SEPNB locale.

est passée de 30 couples en 1990 à 160 actuellement.

« Une progression importante, mais l'incident du 28 compromet gravement l'avenir immédiat de la colonie », commente Charles Le Roux, responsable de la section concarnoise.

En effet, l'atterrissage intempestif et sans autorisation préalable, de cet hélicoptère en pleine période d'éclosion, semble avoir provoqué d'importants dégâts, non encore évalués.

« Outre la perte des poussins, on peut craindre que de nombreux spécimens adultes effarouchés, renoncent à revenir aux Moutons », déplore Charles Le Roux, qui conclut : « Une faute sans doute imputable à l'ignorance. Nous préférons croire cela, plutôt qu'en une opération menée au mépris total de la nature et de nos efforts pour la protéger ».

A la suite de l'alerte lancée par le gardien de la réserve, et après constatation des dégâts, les responsables de la SEPNB ont déposé une plainte contre X à la gendarmerie de Fouesnant dont dépend l'île aux Moutons.

De 30 couples en 89 ils sont au-

Vol d'hélico au-dessus d'un nid de sternes : la SEPNB porte plainte

le Tél. 6.0.9

Les 28 et 29 juin les 160 couples de sternes de l'île aux Moutons dans l'archipel des Glénan ont été réveillés par le bruit d'un grand oiseau. De l'espèce hélicoptère, jusqu'à présent quasiment inconnue sur l'île.

De quoi semer la panique dans la colonie qui, paisiblement chaque année, vient se reproduire tout près du phare.

Et panique il y a eu d'autant que le grand oiseau ne s'est pas contenté de survoler l'île : il s'y est posé par deux fois en dépit des gestes du permanent de la SEPNB (Société d'études et de protection de la nature en Bretagne) qui veille à la tranquillité des lieux.

Autant dire que la SEPNB s'est fâchée tout rouge. Depuis quatre années, grâce à de persévérants efforts, l'association qui bénéficie d'aides européennes, a réussi à faire revenir les sternes sur l'île aux Moutons. C'est la dernière île du sud Bretagne à abriter deux espèces rares : la sterne Pierregarin et la sterne Caugek. De 30 couples en 89 ils sont au-

jourd'hui 160 à venir s'y reproduire.

Ce sont des oiseaux particulièrement sensibles au bruit. La SEPNB a obtenu que le site de reproduction soit protégé. Du 18 juin au 20 juillet, date de la fin des petits, un permanent veille le site. Il a aussi pour tâche d'informer les visiteurs.

La présence de l'hélicoptère est vraisemblablement, bien qu'il ne soit pas encore possible de le situer avec précision, provoquée par une importante mortalité. Un comptage sera effectué fin juillet.

La SEPNB a décidé de porter plainte contre X pour destruction d'une espèce protégée.

L'hélicoptère ne disposait pas d'autorisation pour se poser. Il avait été affrété par l'équipe d'Ushuaïa pour les besoins de la préparation d'une émission.

On ne savait pas que l'extinction pouvait aller se nicher si près de paisibles sternes.

Yvon C...

II - ACTIONS DE PROTECTION DE LA NATURE

- Obturation de poteaux téléphoniques creux.
- Suivi et recensement de la nidification du cormoran huppé sur les îlots réserve des Glénan (Brilinc - Quignenec).
- Avril-mai-juin-juillet 1993 : Opération "sterne" à l'île aux Moutons (Glénan) comprenant :
 - . la mise en place d'une clôture et de panneaux d'information
 - . un programme d'éradication du goéland argenté
 - . le débroussaillage d'une partie de l'île prop ice à la nidification
 - . la surveillance permanente de la nidification d'une colonie de sternes Caugek et Pierregarin pendant 6 semaines avec la présence d'un garde (Y. Bénéat).
- Prise de contacts avec de nombreuses associations pour la mise en place d'un collectif "Eau pure" dans le secteur pour 1994.
- Suivi de la filière des traitements des déchets du SICOM du 29 SE (J.C. Nineven - M. Beucher).
- Participation à des réunions de travail du Comité de gestion des dunes et étangs de Trévignon, de la commission Environnement de la commune de Trégunc.
- Interventions et dépôts d'observations dans le cadre d'enquêtes publiques sur les dossiers suivants :
 - . sentier piétonnier le long du littoral sur les rives de l'Aven et du Belon sur les communes de Névez et de Riec sur Belon.
 - . rectification de la RD 783 au lieu-dit "Moulin Chef du Bois", communes de Concarneau et de la Forêt-Fouesnant.
 - . révision du POS de la commune de Trégunc
 - . intervention auprès de la municipalité de Concarneau concernant la destruction d'un espace boisé protégé à Concarneau
 - . étude pour la réalisation d'une mare pédagogique dans un terrain communal de Trégunc (vallon de St-Philibert).

« L'environnement plutôt délaissé ! »

La SEPNB a fait le bilan de l'année 1992, concernant l'environnement sur la commune. Elle note qu'aucune réalisation importante n'a été effectuée. La seule action positive a été le nettoyage de certains espaces naturels, nettoyage qui tient plus de l'entretien normal.

Pourtant, il y avait beaucoup à faire en ce qui concerne le Loc'h, la dune, la station d'épuration du Loc'h, l'aménagement de la route côtière. Chacun de ces points a été considéré comme suit par la SEPNB.

Le Loc'h

En 1991 : la présentation d'un projet d'aménagement du Loc'h en espace naturel et de découverte reçoit l'assentiment de la municipalité, qui promet de saisir le Conseil général pour l'achat des terrains, opération préalable à tout aménagement.

Fin 1992 : aucune décision officielle du Conseil général et du conseil municipal n'est fournie, pas même une indication sur l'évolution de ce dossier.

La dune

En 1983, le Département réalise des travaux de réhabilitation, l'entretien incombant à la commune.

En 1992, le Conseil général prévoit un financement pour conforter cette action. Mais, fin 1991, aucun bilan, ni aucune réalisation n'ont été entrepris.

« La commune n'a peut-être pas su montrer son intérêt et sa détermination pour le maintien du milieu dunaire, unique sur la côte lorientaise ! », dit la SEPNB.

Cependant, un bilan s'avère nécessaire : à certains endroits, les ganivelles ont joué leur rôle, les oyats ont poussé ; à d'autres endroits, il n'y a aucune évolution positive. Une analyse des résultats s'impose, afin d'adapter le dispositif.

De plus, cet hiver est très rude pour la dune à Beg Lenn. Toutes les ganivelles ont été emportées par la mer, ainsi qu'une partie de la dune. Des oyats arrachés sont retrouvés dans toute l'anse. La circulation sur la dune est libre, et il est urgent de prévoir des passages piétons pour prévenir la disparition de toute la dune, qui ne résistera pas à la pression touristique de l'été.

La station d'épuration du Loc'h

Elle est saturée et inefficace de-



Mmes Rio et Crégut sont très inquiètes quant à l'état des dunes.

puis plusieurs années, et sa mise en état de la station est une priorité depuis 1990. Fin 1992, une étude d'impact a été terminée. L'élément principal de cette étude permet de constater que les coquillages sont impropres à la consommation sur le littoral guidelois. Or, cette constatation ressort d'une étude déjà réalisée par Ifremer, en 88-89. Trois années ont été nécessaires pour reconnaître cela officiellement et, à ce jour, aucune interdiction de pêche n'apparaît sur les lieux. « Devant cette lenteur, la SEPNB se demande combien d'années seront nécessaires pour résoudre le problème.

La route côtière

Le quatrième et dernier point est l'aménagement de la route côtière.

Un projet a été réalisé par la commune. Mais le Département, la Région, le Siderel, le Conservatoire du littoral refusent de participer au financement, ce qui fait dire à la SEPNB : « La commune devrait peut-être arrêter de ficeler seule ses projets, et ne devrait pas se tourner vers l'extérieur qu'au seul moment du financement. Un tel projet concerne tout le pays de Lorient dans son financement, mais aussi dans sa conception ».

A noter enfin qu'un recours a été déposé contre le POS (plan d'occupation des sols), afin d'obtenir l'annulation du classement du site en zone constructible à Kerbrest.

Et l'école de voile sur la dune ?

En ce qui concerne 1993, aucun projet concret n'a été annoncé concernant l'environnement, si ce n'est la construction de l'école de voile sur la dune ! « Nécessité fait loi », paraît-il ; une école de voile doit être près de la mer. Cependant, à la contrainte des marées s'ajoute le handicap dû à l'ensablement, spectaculaire cette année. L'aire d'évolution des bateaux est considérablement rétrécie, et il est impossible de naviguer à partir de la plage, en raison de la sécurité.

La SEPNB s'interroge donc pour comprendre quel est l'intérêt de construire à cet endroit et d'imposer aux Guidelois cet effort financier, s'il faut aller naviguer au Fort-Bloqué !

En 1992, la municipalité s'est dotée d'un adjoint à l'environnement, poste certainement nécessaire. La SEPNB trouve regrettable que ce fait n'ait abouti qu'à des actions ponctuelles, et qu'aucune politique d'aménagement à moyen et long termes n'ait été élaborée, afin d'harmoniser les différentes réalisations sur la commune et les communes environnantes.

Corps découvert dans la Laïta La victime était de Lochrist

Lire en dernière page

Sauvegarde de l'environnement Le maire répond à la SEPNB

Nous avons donné, dans notre édition du 19 janvier, le point de vue de la SEPNB sur la façon dont est sauvegardé l'environnement sur la commune, ce qui fait réagir M. A. Kerihuel, le maire de Guidel, qui, à son tour, donne son avis.

La SEPNB, dit le maire, « se contente, comme à l'accoutumée, de faire un constat après chaque tempête, et de formuler des critiques à l'encontre de l'action municipale, sans apporter de solution concrète et réaliste.

« Le conseil municipal s'est déjà prononcé sur certains dossiers évoqués, le moment venu, il le fera sur d'autres.

● **LE DOSSIER D'AMÉNAGEMENT DU LITTORAL.** — Le conseil municipal a donné son accord sur ce projet, et a autorisé le maire à poursuivre les démarches, afin d'obtenir des concours extérieurs. Ce projet a été intégré dans notre plan d'occupation des sols. Ce dossier relève de l'intérêt général ; il consiste à protéger une portion de littoral qui dépasse le cadre de notre commune : c'est un patrimoine national.

« Dans l'immédiat, la commune ne peut assurer que les travaux d'entretien, comme elle a fait dans le passé avec le concours du Département ».

● **LE LOCH.** — « Ces terrains, comme la plupart des dunes, relèvent de la propriété privée. Il est indispensable d'obtenir la maîtrise foncière. Des contacts sont toujours en cours.

« Sur ces deux dossiers, il est hors de question de faire supporter aux seuls Guidelois, la totalité des aménagements et de la charge foncière.

« Dans l'immédiat et suite aux récentes tempêtes, j'ai saisi le président du Conseil général sur les dégâts occasionnés aux dunes et aux abords de la route côtière, et sollicité l'intervention du Département.

● **L'ASSAINISSEMENT.** — « Tout d'abord, l'interdiction de la pêche aux coquillages n'est pas du ressort du maire. Une étude globale prenant en compte les problèmes d'environnement, le recensement des pollutions et les

problèmes économiques, est en cours sur l'ensemble de la commune.

« Le conseil municipal se prononcera sur les différentes solutions proposées ».

● **L'ÉCOLE DE VOILE.** — « Ce projet intégré au centre commercial de Guidel-Plages recevra également notre bureau d'accueil du bureau d'informations touristiques. Quant à l'allusion faite par la SEPNB sur l'opportunité et l'implantation (où faut-il donc la mettre ?) de cette école de voile, ce couplet ne sera sans doute pas du goût des familles et des centaines d'enfants et de jeunes qui la fréquentent. L'animation touristique, l'animation nautique, la proximité et la sécurité du plan d'eau de Guidel-Plages sont des notions qui semblent échapper à nos donneurs de leçons.

« A l'inverse, nous préférons les gens qui agissent comme :

— les Amis des associations de chapelles, qui restaurent, entretiennent leurs chapelles et leur environnement ;

— les volontaires du Club de l'amitié, qui ont fait l'entretien du bois de Kerbigot ;

— les Amis de Lannéac, qui ont entrepris le nettoyage de leur étang ;

— la société de chasse, qui a réalisé l'entretien du chemin piétonnier ;

— les scolaires et nombreux bénévoles anonymes, qui nous apportent leur concours.

« Tous ces bénévoles méritent notre reconnaissance pour l'entretien de notre patrimoine, de notre cadre de vie et de notre environnement, un environnement qui s'est profondément transformé à Guidel-Plages, grâce à l'action de mon adjoint à l'environnement, M. Neveu, mon adjoint aux travaux et nos services techniques, avec l'aménagement du Vallon de Notre-Dame de la Pitié et du Vallon du Pouldu et ceci avec le concours du Conseil général. Ces réalisations sont fort appréciées des Guidelois, comme des nombreuses personnes qui fréquentent notre commune ».

A. KERIHUEL

Section Guidel (Morbihan)

Représentant :
Annie RIO, 1 rue Roz Avel, 56520 GUIDEL

Trésorier :
Daniel ESVAN, lotissement Fur Locmaria, 56520 GUIDEL

Réunion : Premier mercredi du mois à 20 h 30 au centre de génie industriel à Guidel-plage

I - ANIMATION

* Sorties :

- Comptage des oiseaux échoués.
- Nettoyage du Dourdu avec Eaux et Rivières.
- Balade naturaliste "Si la route côtière n'existait plus"
- Sorties ornitho sur le petit et le grand Loc'h

* Stands :

- Sur la déchetterie, lors des journées de l'environnement.
- A Kerprat, lors de la fête des associations.
- Au centre Brizeux, lors de la Fureur de Lire

II - ACTIONS DE PROTECTION DE LA NATURE

* Obturation des derniers poteaux de téléphone.

* Pression sur le conseil général, la municipalité pour que de nouveaux travaux soient réalisés pour protéger la dune sur la commune.

* Aménagement du Grand Loc'h : suivi du dossier.

* Journées de l'environnement :

- . suite de l'opération de broyage des déchets verts, de compostage
- . réflexion et diffusion d'un tract au sujet de l'aménagement de la route côtière et organisation d'une balade naturaliste intitulée : "Et si la route n'existait pas".

OF 8/12/93

Gestion tripartite pour une valorisation de l'environnement Le secteur du Loc'h, espace protégé

Les zones humides du Loc'h, en bordure du littoral, vont devenir un espace protégé. Le dossier a pu être traité grâce à la collaboration du département, de la Fondation nationale pour la protection des habitats de la faune sauvage, et de la commune. Le projet a fait l'unanimité, lundi soir, lors du conseil municipal.

La réunion, du fait des travaux de la mairie, se déroulait à la salle de Kerprat. L'aménagement de la place Louis-Le Montagner était également à l'ordre du jour.

François Besnard, propriétaire de la ferme du Loc'h (environ 70 ha), envisage la cession de son bien, « en souhaitant conserver le caractère naturel du site ». En effet, l'ensemble est formé surtout par des zones humides qui constituent « un élément du patrimoine naturel du plus grand intérêt ».

Différentes études ont déjà été réalisées sur ce site. « On y recense 135 espèces pour la faune et 70 pour la flore ».

Le projet reprend l'idée émise par la SEPNB voilà deux ans (O.F. du 15 février 92) : faire de ce secteur un espace préservé et valorisé, de telle sorte que le public ne perturbe pas le site.

Les terres vont être acquises à part égale par le Conseil général du Morbihan (au titre de la protection des espaces naturels) et par la Fondation pour la protection des habitats de la faune sauvage. Celle-ci a été créée par les chasseurs, et s'est déjà investie sur une centaine de sites en France.

Certes, la réalisation complète du projet demandera plusieurs années. « A terme, l'opération pourrait couvrir une centaine d'hectares ». Une trentaine de



Le Loc'h va devenir espace protégé.

propriétaires sont concernés sur la périphérie du Loc'h.

Un comité de gestion va être mis en place. Les trois partenaires seront représentés. Ensuite, un groupe de travail sera chargé de fixer les orientations futures du projet.

La participation de la commune se limitera aux travaux réalisés par les équipes techniques. « Le département assurera 30 % des frais correspondants ».

Jean-Jacques Quémener, comme l'ensemble des élus, se réjouit de ce projet. Il n'a pas manqué de demander au maire quel serait le rôle de la SEPNB. « La porte ne leur est pas fermée ». Mais il n'a pas été dit pour autant qu'elle était ouverte.

Place de la Poste : suite

L'aménagement de la place de la Poste était à l'ordre du jour. Le maire a présenté les « aménagements légers » qui vont être réalisés dans un premier temps. Paul Le Roy (PS) s'est abstenu, préférant que ce délicat sujet soit enfin traité une fois pour toute. « C'est un pansement dans une jambe de bois ».

Même réaction de Jean-Jacques Quémener, qui pourtant vote « pour, avec réticence », car cela correspond à une demande. « Le fond du problème n'est pas là. Les riverains préféreraient qu'on leur dise quel projet va redonner vie à cette place ».

Le maire a confirmé qu'une étude allait être menée, afin de voir la possibilité de construire des logements, « avec des baux commerciaux ». Le débat en est resté là. Les remarques entendues à la sortie du conseil confirment que ce sujet est loin d'être clos. D'autant que les réponses au sondage organisé par l'UIG semblent affluer.

A suivre.

● Matinée dansante

Le club de l'Amitié guidéolaise organise une matinée dansante, dimanche 12, de 15 h à 19 h, à la « Maison des anciens », stade de Polignac. Animation assurée par l'orchestre « Ambiance 3 ». Entrée 25 F.

La SEPNB espère participer au projet Le Loc'h : un milieu fragile

OF 28/12/93

La SEPNB (société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne) de Guidel se réjouit de l'aménagement envisagé sur le secteur du Loc'h. L'association espère que l'on fera appel à son expérience pour la réalisation. « Il s'agit de milieux fragiles qui nécessitent des précautions ».

« La SEPNB, elle aussi, se réjouit de l'aménagement aménagé

sur le secteur du Loc'h qui est reconnu par tous comme un élément du patrimoine naturel guidéolais ». Halte pour les oiseaux migrateurs, zone de nourrissage, reposoirs pour les limicoles, les anatidés, mais aussi « observatoires, sentiers de découverte le long de ce site un espace protégé de nature et de découverte remarquable, interdit de chasse et de pêche ».

L'association rappelle qu'en décembre 1991, nous avions pré-

senté un avant projet similaire envisageant, cependant, une remontée contrôlée de l'eau salée.

Il ne faut pas oublier que le grand Loc'h a été poldérisé et qu'avant, « la mer remontait jusqu'aux contreforts de Quevert. La présence, aujourd'hui encore, de plantes halophiles dans le grand Loc'h, en atteste et contribue à la richesse floristique du site ».

Pour la SEPNB, si l'on em pêche l'eau de mer de remonter, « l'eau douce risque de profiter à

la rosellère et de banaliser considérablement le milieu. Il s'agit de milieux fragiles qui nécessitent des précautions et une expérience que la SEPNB a déjà acquise sur des sites remarquables : Falguérec, étangs de Trunvel... ».

Écartée dans un premier temps du comité de gestion, l'association espère bien, cependant, « participer à cette réalisation d'un intérêt touristique et pédagogique certain ».

Section Pays de Lorient

* Adresse

Section Pays de Lorient
1 avenue de la Marne
56100 LORIENT
Tél. 97.21.41.94

* Responsables

Responsable : Yvon GUILLEVIC
Trésorière : Paulette CHAMPION
Secrétaire : Jean-Paul AUCHER

I - ANIMATIONS ET SORTIES NATURALISTES

- . 10 janvier : sortie sur le marais du Dreff
- . 17 janvier : sortie étang de Trévignon - sous la pluie (12 personnes)
- . 21 février : comptage des oiseaux échoués
- . 26 février : sortie sur le marais du Dreff avec Guillaume Gelinaud pour évaluation des travaux
- . 25 avril : sortie botanique à Languidic (Bord du Blavet) (25 personnes)
- . 5 juin : Journées de l'Environnement : connaissance des chants d'oiseaux, camping de la Fontaine (Larmor-Plage) (50 personnes)
- . 6 juin : Journées de l'Environnement : ferme du Cosquer (Landau) (15 personnes)
- . 13 juin : Journées de l'Environnement : Marais de Kerguelen (Larmor Plage - 20 personnes)
- . Mi-août : Participation au festival de Lorient (stand)
- . 2/3 septembre: Forum des associations (stand)
- . 5 décembre : Golfe du Morbihan (20 personnes)

II - ACTIVITES DIVERSES

. Participation de Jean-Paul AUCHER à la commission départementale EDF/GDF Services, les 5 février et 30 septembre.
Compte-rendu aux sections du Morbihan et au siège courant février.

. Participation de Jean-Paul AUCHER à l'association Animation Nature de Kerguelen (Larmor-Plage) le 11 février.

. Déménagement dans de nouveaux locaux sur le centre ville.

. Aide à la réalisation de dessous de verre avec la Jeune Chambre Economique de Lorient et la CCI Morbihan, ayant pour thème les oiseaux.

O-F-27-65-93

La vie en ville

Apprendre la nature

Découverte des oiseaux du bocage



Une trentaine de personnes ont écouté attentivement les explications de Bernard Iliou à cette sortie-découverte des oiseaux proposée par la Société pour l'Étude et la Protection de la Nature en Bretagne.

« Les oiseaux, c'est comme les gens. Lorsqu'il fait beau, ils sont de bonne humeur et le font savoir en chantant ». Captivant le guide de cette sortie-découverte des oiseaux, Bernard Iliou. Incollable surtout. Par cette magnifique journée, les chants de rouge-gorge, mésange, troglodyte, pouillot vélocé... n'ont pas manqué. Ce qui ne simplifiait pas

toujours la tâche des participants pour distinguer plusieurs mélodies se chevauchant.

« Vous l'entendez là le pinson des arbres ? » Hochement de tête de certains. Silence d'autres, l'oreille tendue. Pas toujours facile l'apprentissage de la nature lorsque l'on a perdu l'habitude de l'écouter...

SECTION Ploërmel

Adresse

B.P. 47 - 56802 PLOERMEL

* Responsable

Secrétaire : Nicole MABILAIS

Trésorier : Paul MAUGIN

* Réunions de la section

Le premier jeudi de chaque mois à 20 h 30 à la mairie de Ploërmel

I - ANIMATIONS

- 14 février : Sortie découverte de l'Etang au Duc de Ploërmel
(25 personnes)
- 15 février : Foyer club de Taupont, soirée cinéma animalier
(Jeux Olympiques des oiseaux, la Montagne aux Ours)
(45 personnes)
- 18 avril : Sortie découverte, "Les Oiseaux du bocage."
(40 personnes)
- 30 mai : Mini-croisière autour des Sept Iles,
sortie ornithologique
(12 personnes)
- 19 juin : Nuit à la belle étoile chez les castors
(17 personnes)
- 27 juin : Visite de la Tourbière de Sérent
(20 personnes)
- 10&20 octobre : Sortie découverte des champignons
(25 personnes)
- 5 décembre : Sortie ornithologique, golfe du Morbihan
(10 personnes)

II - ACTIVITES DIVERSES

- Intervention à l'I.M.E. de Plumelec 56, dans le cadre d'une journée "portes ouvertes" le 19 juin (montage diapos) - 100 personnes
- Intervention dans les écoles de Caro, Taupont, La Chapelle Caro, Sérent, Josselin (Ecoles publiques).
- Animation scolaire, école de Josselin (école publique), classe de CM2, sensibilisation à l'environnement et à la découverte de la Nature, tous les samedis matins.
- Représentation au sein de l'association Yvel-Yvet.
- Etude de divers dossiers d'enquêtes publiques.
- Gestion de la Tourbière de Sérent.

IV - PROJETS

- Poursuite des actions d'information et de découverte de la nature.
- Suivi des projets ayant une incidence sur le milieu naturel.

Défense du milieu naturel

Les oiseaux, les ours...et le reste

Deux films naturalistes, l'un sur les oiseaux, l'autre sur les ours, ont été présentés vendredi soir par la Société pour l'Étude et la Protection de la Nature en Bretagne (SEPNB) à Taupont. Une façon d'illustrer le débat très actuel sur la défense de la nature, débat qui amène cette association à intervenir sur tous les fronts.

Le premier film « L'envolée vers l'or », montre comment les oiseaux dans leurs domaines respectifs méritent des médailles d'or. Le second « La montagne aux ours », reportage réalisé au cœur du territoire des ours des Pyrénées plaide pour le maintien de cet animal dans ce site. Les animateurs de la section SEPNB du pays de Ploërmel, section

créée depuis dix ans, ont rappelé à l'auditoire qu'ils se préoccupaient aussi de la sauvegarde d'espèces animales comme végétales menacées, une action de protection sans doute moins médiatisée mais tout aussi importante pour l'équilibre écologique. « Nous avons en charge le suivi de la tourbière de Kerfontaine à Sérent et nous organisons des animations-nature au niveau des écoles. La SEPNB est là également pour veiller à ce que l'écologie soit prise en compte face aux intérêts économiques. Elle s'oppose donc à tout aménagement susceptible de porter gravement atteinte au milieu naturel », explique Nicole Mabilais, la secrétaire de la section. Parmi les dossiers suivis par l'association, la qualité de l'eau, l'étang au Duc « pour lequel une procédure d'arrêt de biotope est toujours en suspens », le projet intercantonal de centre d'enfouissement d'ordures...

Programme des animations : Le 14 février : sortie-découverte de

l'étang au Duc. Pour se familiariser avec les résidents aquatiques de l'hiver. Rendez-vous à 14 h au lieu dit « Le Pardon ». Le 18 avril : découverte des oiseaux du bocage. Rendez-vous à 14 h sur la place de la mairie de Ploërmel. Le 30 mai : mini-croisière autour des Sept Îles. Départ à 7 h à la mairie de Ploërmel. Inscription obligatoire. La nuit du samedi 19 au 20 juin : nuit à la belle étoile chez les castors. Rendez-vous devant l'office de tourisme de Brennilis. Le 27 juin : visite de la tourbière de Sérent. Rendez-vous à 14 h à la tourbière ou à 13 h 45 devant la mairie de Sérent.



Après la projection des deux films le public a pu consulter ouvrages spécialisés et revues exposés par la SEPNB.

Section Golfe du Morbihan - Pays de Vannes

* Adresse

SEPNB - Bretagne Vivante
Résident H. Dunant -
Sous-Sol du bâtiment F1 - Kercado
B.P. 209 - 56006 VANNES CEDEX
Tél. 97.40.92.95

I - ACTIONS DE PROTECTION DE LA NATURE

- Projet sur les marais du Hézo
- Projet du Conseil Général concernant la démoustication des marais littoraux, abandonné suite à notre intervention (réunion publique, communiqué de presse commun avec d'autres associations) et à l'avis défavorable de l'Observatoire Départemental de l'Environnement.
- Réactualisation en cours de la liste des ZNIEFF
- La section s'oppose, avec 17 associations, au projet d'usine de traitement du lisier du Conseil Général à St-Jean-Brévelay. Communiqué de presse commun.
- Prise de position face aux extensions d'élevage hors-sol. Participation à une manifestation à la préfecture.
- Participation au comité de suivi Ramsar-Golfe du Morbihan
- Participation au comité de pilotage des marais du Duer en Sarzeau. Protection et gestion.
- Propositions de sites à protéger dans le cadre de l'application de la Directive Européenne "Habitats".

II - ANIMATIONS

- Journées de l'environnement en juin. Thème général : les friches. Sorties de découverte des friches, réunion publique à Séné, expositions Orchidées et Flaguérec
- Sortie ornithologique à Banastère en février et Bénance en Novembre.

III - DIVERS

- Projet E.F.E. (Emploi, Formation, Environnement) sur la rivière de Noyal. Dossier suivi par la section
- Participation au groupe de travail sur les marais de Redon. Devenir des marais, problème du barrage d'Arzal.
- Représentation de la SEPNE à la Commission des Sites. 47 affaires traitées, 30 % concernent la loi littoral, 30 % des projets ou constructions immobilières.
- Dépôts lors d'enquêtes publiques (stations d'épuration de Penven en Sarzeau et de Le Bronzais en Pénestin, intervention auprès de la Préfecture en amont du dossier dans ce dernier cas).

Section St-Nazaire - Presqu'île Guérandaise

* Adresse

Ecole Paul Miniot

44500 LA BAULE

Tél. 40 24 42 68 - 40 24 96 99 - 40 24 42 55

Fax : 40.24.59.68

* Local

17 Bd du Nord - 44350 GUERANDE - Tél. 40.62.16.37

* Permanences

Mercredi 10 h à 12 h et 15 h à 18 h

Samedi 10 h à 12 h

I - ANIMATIONS - CONFERENCES - SORTIES NATURALISTES

Au cours de l'année la section a organisé, encadré, ou participé à 29 sorties d'initiation, conférences, expositions et autres manifestations publiques.

- . Février : Recensement des oiseaux échoués
- . Mars : Ornithologie à Sissable
- . Avril : Faune - flore Etang de Vioreau
- . Mai : Traces et empreintes Forêt du Gâvre
- . Juin : Ile de Groix avec la délégation roumaine
- . Juin : Avifaune des îles de la Loire
- . Juillet : Visite des marais salants avec la délégation roumaine
- . Sept. : Sortie nocturne brème du cerf en forêt du Gâvre
- . Oct : Champignons des dunes

Sorties et conférences ont rassemblé 312 personnes.
Les sorties s'adressent aux membres de la section et à leurs invités. Les conférences sont ouvertes au public.

- . 29/05 : Traces et empreintes à Guérande (50p)
- . 18/06 : Alerte aux termites en Presqu'île à La Baule (40p)
- . 7 /11 : Flore et Faune des dunes de La Baule-Escoublac (85p)

* En partenariat avec d'autres associations

- . Janvier : Opération " Marais Propres " avec Eaux-Mères
- . Juin : Recensement faune littorale et crustacés avec APLC
- . Juin : Forum des associations d'environnement
- . Juin : Conférence Projection Delta du Danube
- . Août : Voyage au coeur de la Loire Vivante
- . Oct. : Rencontres Ecole et Nature Mayenne
- . Oct. : Stand Marais salants à l'A.G. Sepnb
- . Oct. : Arbres remarquables avec APLC

Environnement

S.E.P.N.B. : d'un coup d'aile en Presqu'île

A l'ouverture de l'assemblée générale, 31 membres étaient présents ou représentés par des pouvoirs.

Rapport d'activités

Rémy Gautron fait la lecture et commente le bilan des activités 92.

Au cours de la discussion, avec les membres présents, l'accent est mis sur des problèmes d'actualité concernant la Presqu'île Guérandaise :

- Application de la loi littoral sur les côtes, illustrée par les événements de Pénestin. La S.E.P.N.B. renouvelle son soutien, comme elle l'avait déjà fait par le passé, à l'association de Défense des sites entre Mès et Vilaine et à sa présidente, M^{me} Echard.

Il ne saurait y avoir deux justice et la S.E.P.N.B. attend avec intérêt la décision du tribunal, concernant un immeuble illégalement construit, le Garden Beach, à La Baule.

Autre problème lié au littoral : la Pénetrante « Route-Bleue Pornichet », dont le dossier semble avoir négligé l'intérêt de son site d'implantation. Il s'agit d'une zone humide à proximité du littoral qui mérite un classement en zone ZNIEFF classe 1 (Zone naturelle d'importance écologique, floristique et faunistique) puisqu'elle abrite de nombreuses espèces végétales et animales protégées dûment repérées

et signalées dans diverses études.

La loi du littoral signale dans l'un de ses articles ces zones comme sites remarquables à protéger et un autre réglemente la création de nouvelles routes à moins de 2 000 m de la côte. Ces articles de la loi ne semblent pas avoir été pris en considération, la commission des sites a-t-elle été consultée pour ce projet ?

Il semblerait que l'on soit pressé de réaliser les travaux ; déjà de nombreux arbres ont été abattus. Cela rappelle d'autres réalisations qui ont rayé du paysage des sites de valeur comme celui-ci, sacrifié sur l'autel du « tout automobile ».

D'autres solutions ont-elles été étudiées ? La section, en collaboration avec les associations locales concernées interviendra auprès des administrations compétentes pour obtenir des explications claires sur ces dossiers qui est actuellement l'objet d'un examen juridique de conformité avec la loi.

Autres problèmes évoqués, la qualité des eaux, des plages (propreté), des coquillages ainsi que leur pillage éhonté sur certains gisements au cours de fortes marées. Une réglementation existe bien sûr autant pour les amateurs que pour les professionnels. Les services compétents ont-ils des moyens suffisants pour faire appliquer la réglementation en vigueur ?

Plusieurs témoignage de la part de membres résidents en Presqu'île Guérandaise depuis de nombreuses années confirment si besoin était la dégradation de certains milieux et la disparition d'espèces autrefois mieux représentées. Un inventaire des crustacés des côtes est en cours de réalisation.

Les problèmes posés par les décharges qui existent toujours en Presqu'île Guérandaise seront encore la préoccupation au cours de l'année 93. Des déchetteries et centres d'enfouissement technique ont été réaménagés ou sont projetés. Les solutions sont évidemment à trouver en amont par la réduction du volume des emballages et par le tri et le ramassage sélectif des déchets ménagers. De nouveaux comportements seront nécessaires et l'école à un rôle important à jouer : les enseignants et les structures de l'éducation doivent en être convaincus.

Toujours d'actualité, la décharge illégale d'Ermur, sur la commune de Pornichet, a fait l'objet de plaintes et de constitution de partie civile par Christian Collas. Aujourd'hui, la décharge est fermée et conformément à la loi en vigueur, elle doit être réhabilitée par des travaux prévus précisément dans les textes, ce qui ne semble pas être le cas. De plus, on aménage une déchetterie au sommet de ce tas de déchets sans précaution particulière adaptée au site. Affaire à suivre...

Gilles Mahé représente la section aux réunions du C.I.L. (Collectif Inter Associatif Loire) et à la commission « Industrie et Environnement en Basse Loire » du S.P.P.I. (Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles sur l'Estuaire de la Loire). Des actions de préventions sont projetées et la section y fera de nouvelles propositions notamment en ce qui concerne analyses et mesures de pollutions chroniques.

Local : des contacts fructueux avec la municipalité de Guérande ont permis d'obtenir satisfaction et la section dispose aujourd'hui d'un local situé 17, boulevard du Nord, face aux remparts, dans les locaux situés derrière l'Office de Tourisme. Salle de réunion, bureau d'accueil, dégagements vont permettre à la section de mieux remplir son rôle d'information et d'éducation du public.

La section envisage la création d'une bibliothèque spécialisée Nature-Environnement mise à la disposition des jeunes et des adultes intéressés.

La section, dont les activités se sont nettement intensifiées ces deux dernières années a décidé d'engager un permanent pour pouvoir répondre de façon satisfaisante à une demande de plus en plus importante. Elle lance donc un appel aux personnes motivées et intéressées qui se trouvent dans la situation d'ob-

jecteur de conscience désirant effectuer leur service civil à la S.E.P.N.B. à Guérande. Prendre contact le plus rapidement possible (40.24.42.68.).

Françoise Gobaille fait le point sur les adhésions. 138 adhérents fin 92 dont 20 nouveaux enregistrés cette année.

Animation

Au cours des mois à venir, la section organisera des sorties avec de nouveaux thèmes afin de répondre aux demandes des membres qui se sont exprimés. Un calendrier des prochaines animations a été réalisé.

Bilan est fait de l'animation de l'été 92 à la Porte Saint-Michel. Devant le succès remporté par cette opération, la section décide de la reconduire en 93.

Formation

A noter l'organisation par la S.E.P.N.B. régionale de plusieurs sessions de formation pour les cadres et les militants des associations. Ce programme a recommencé en 93 par une journée sur le thème « Loi littorale », d'autres seront programmées au cours de l'année.

Ces sessions de formation se déroulent dans la région à la Maison de la Nature de Bois Joubert à Donges et sont ouvertes à tous.

Fonctionnement

Les réunions du bureau ont vu

leur fréquentation augmenter sensiblement au cours de l'année (10 à 15 personnes). Les tâches sont nombreuses et les bénévoles sont les bienvenus. Par contre, une formule de réunion sera émise à l'assemblée de l'année prochaine des thèmes précis d'initiation théorique faune, flore, milieu suivies de sorties pratiques sur terrain. Elles seront dans la mesure du possible ouvertes au public avec un nouveau bureau.

Calendrier des sorties

21 mars : sortie d'initiation ornithologique. Rendez-vous Sissable.

25 avril : randonnée pédestre naturaliste étang et canal Vioreau (pique-nique) : rendez-vous : 9 h, Maison du Peuple, Saint-Nazaire. 10 h place l'Eglise Joué-sur-Erdre.

30 mai : sortie naturaliste levée d'empreintes - Forêt de Gâvre (pique-nique) : rendez-vous 10 h, Rond-Point.

5 au 10 juin : Journées de l'Environnement sur le thème « geste concret, une action concrète pour l'environnement ».

6 juin : fête de la Planète.

26-27 juin : sortie conviviale la section à l'île d'Yeu s'inscrivent Renseignements suivront.

18 septembre : sortie nocturne Brame du cerf en Forêt du... Rendez-vous : 22 h Rond-Point.

Étude et défense de l'environnement dans la Presqu'île

o.F. 26/03/93

Pied à terre à Guérande pour la SEPNB

1991 et 1992 ont marqué une nette intensification des activités de la section Presqu'île de la SEPNB (Société d'étude et de protection de la nature en Bretagne). Un impact qui a justifié l'attribution d'un local par la commune de Guérande.

Avec salle de réunion, bureau d'accueil, dégagements, au 17, boulevard du Nord, derrière l'office de tourisme, la section pourra mieux remplir son rôle d'information et d'éducation du public. Elle souhaite recruter un permanent « dans la situation d'objectif de conscience motivé, pour effectuer son service civil à la SEPNB, à Guérande. » (Prendre contact au 40 24 42 68).

Pénetrante de Pornichet

L'assemblée générale, sous la présidence de Rémy Gautron, a permis de faire le point sur les actions dans le domaine de l'en-

vironnement : respect de la loi littorale à Pénestin, Garden Beach à La Baule...

La section suit particulièrement de près le problème de la « pénetrante route Bleue Pornichet », elle estime que son projet n'a pas pris en compte certains articles de la loi littorale. Elle traverserait « une zone humide qui mérite un classement en ZNIEFF classe 1 (zone naturelle d'importance écologique, floristique et faunistique), puisqu'elle abrite de nombreuses espèces végétales et animales protégées. » La section suit de près ce dossier et interviendra auprès des administrations compétentes.

Autres préoccupations sur lesquelles la SEPNB reste vigilante : qualité des eaux, des plages, des coquillages... Les décharges en Presqu'île, spécialement « la décharge illégale d'Ermur, sur Pornichet... qui doit être réhabilitée ».

Animations

Pour 1993, diverses animations sont prévues, en particulier le



Au premier plan, Rémy Gautron, animateur de la section presqu'île guérandaise de la SEPNB.

point-info de la porte Saint-Michel, en été. Prévu aussi des sessions de formation et des réunions sur différents thèmes : loi littorale, faune, flore, milieux... et sorties sur le terrain.

Dans son local de Guérande, avec la collaboration de la fédération « Presqu'île environnement »

(25 associations), la SEPNB envisage la création d'une bibliothèque spécialisée nature environnement, à la disposition des jeunes et adultes intéressés.

A noter enfin que l'assemblée générale départementale se tiendra cette année à Guérande.

II - FORMATION

- . Janvier : Protection du littoral Sepnb Bois Joubert
- . Mai : Agriculture et environnement "
- . Juillet : Club-Presse " La France bronze-t-elle écolo ? "
- . Juillet : Les pollutions accidentelles par le CEDRE
- . Sept. : Assises des déchets industriels
- . Nov. : Colloque Education à l'environnement
- . Nov. : Conf. " Paléontologie " en Brière
- . Nov. : Conf. Déchets ménagers
- . Nov. : Bouée off-shore terminal pétrolier

III - ANIMATION ESTIVALE DE LA PORTE ST-MICHEL

. Cette année encore la manifestation la plus marquante a été l'exposition " Portraits Nature " créée par la section et qui a occupé, pendant plusieurs mois, le lieu le plus original et le plus visité de la ville de Guérande : la porte St Michel, entrée de la ville close. Plus de 27 000 personnes y ont été accueillies par les deux personnes (C.E.S.) engagées à cette occasion et par les bénévoles qui y ont assuré des permanences. Elle a surtout été créée aussi pour servir de point d'information relai pour l'animation et les visites guidées organisées par la S.E.P.N.B. et le G.P.S. à Pradel dans les marais salants pour la troisième fois cette année.

. La formule expérimentée l'année dernière avec une salle de projections permanentes a été reconduite avec succès.

. Une exposition d'aquarelles sur le Delta du Danube y a été accueillie pendant 15 jours en Juillet.

IV - ACTIONS DE PROTECTION DE LA NATURE

- * Récupération et soins de la faune en difficulté
- * Gestion des réserves et sites protégés en Presqu'île guérandaise
- * Travaux d'entretien sur le réseau des réserves.
- * Recensement des oiseaux nicheurs dans le réseau des réserves ornithologiques.
- * Suivi de la réserve botanique "Orchidées"
- * Recensement des oiseaux marins échoués.
- * Participation au recensement des mammifères marins échoués.
- * Suivi des nouvelles héronnières à la demande de L.Marion.
- * Participation à l'étude " Chevêche "
- * Participation au recensement des crustacés

A la porte Saint-Michel Une exposition sur la nature



Depuis samedi dernier, la S.E.P.N.B. (Société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne) expose à la porte Saint-Michel. L'objectif de cette boutique d'information : sensibiliser les résidents et les touristes aux richesses et à la fragilité de notre environnement (écosystèmes, faune, flore), et les alerter quant à la nécessité de les préserver.

On peut trouver sur place : livres, brochures, posters, cartes postales, et une exposition photographique de Rémy Gautron, président de la S.E.P.N.B.

Une vidéo est diffusée en permanence. Les films abordent les

sujets suivants : marais salants, oiseaux, estuaires, vasières et marais. A l'accueil, un membre de l'association est disponible pour répondre à vos questions.

Voici les horaires d'ouverture : tous les jours de 10 h à 13 h et de 15 h à 19 h. Après les congés pascals, ces horaires seront modifiés, l'expo n'étant tenue que par des bénévoles. Elle sera néanmoins ouverte tous les week-ends (10 h-13 h et 15 h-19 h), et en principe, en semaine, les après-midi. Une information que nous vous confirmerons dans une prochaine édition.

O.F. 19/11/93

Recensement ornithologique de la Presqu'île L'Aigrette garzette se développe

Lors de l'assemblée générale des conservateurs des réserves du réseau SEPNB, qui s'est tenue dernièrement à Bois Joubert, Rémy Gautron, chargé de la coordination des réserves biologiques et sites protégés de l'association, a fait le point sur la situation ornithologique en presqu'île guérandaise.

Contrairement à une idée qui se répand, le héron cendré est toujours loin de pulluler. 271 couples ont été recensés sur quatre sites. En revanche, les aigrettes garzettes sont de plus en plus nombreuses. Les 321 couples comptés en 1992 sont aujourd'hui 390, également sur quatre sites. La plus grosse concentration (301 couples) se trouve sur le site désormais protégé de Guérande.

Le goéland, en baisse d'effectif, pose quelques problèmes de nuisances dans les sites urbains ou sensibles où il s'est implanté. Au Croisic, la municipalité a sollicité la SEPNB (société d'étude et de protection de la nature en Bretagne) pour rechercher des solutions.

L'eider à duvet, espèce nicheuse rare, a de nouveau fait une tentative de reproduction dans la baie de La Baule. Sans

succès : le dérangement est trop grand pour pouvoir mener une couvée à terme. Des nids et œufs ont même été volontairement détruits sur l'île des Evens.

Mêmes regrets au sujet des nichoirs implantés par les membres de la SEPNB en plusieurs sites et qui ont disparu ou ont été détruits. C'est d'autant plus dommage que ces nichoirs obtiennent un certain succès : l'un d'eux a, par exemple, été utilisé par un couple de tadornes. « Beaucoup de travail reste à faire, résume Rémy Gautron, pour que le public, de plus en plus nombreux sur nos sites, soit correctement informé et encadré afin que le dérangement pour la faune et la flore soit le moins important possible. »



Exemple d'attitude à proscrire : prendre en mains un jeune goéland argenté.

* En relations avec d'autres associations

La section entretient des relations suivies avec de nombreuses associations locales de défense de l'environnement.

- * Dossier Port en eau profonde de Pors er Ster à Piriac avec les ass. locales " Pen Kiriak " et " Sauvegarde de Pors er Ster " toujours d'actualité.
- * Dossier Zone Humide : la Pénétrante " Route Bleue- Pornichet " est en cours de réalisation. Suivi des travaux et de ce qui reste du site.
- * Dossier Marais salants
 - . suivi du schéma de mise en valeur des marais salants avec les professionnels.
 - . animation estivale à Pradel et présentation du projet Maison du sel et des marais avec le G.P.S.
 - . collaboration : projet de Film avec La Maison des Paludiers de Saillé et l'ass. La Paule Images.
 - . collaboration critique pour le Film du syndicat mixte du Pays blanc et l'expo de la Porte Calon.
- * Dossier déchets
 - . Suivi du dossier avec l'ass. " Boomerang "
 - . récupération des journaux, piles, plastiques avec le groupe éco. et une coop scolaire.
- * Dossier Loire
 - . représentée au sein de SPPPI un projet d'étude sur les conséquences de la pollution atmosphérique est en cours.
- * Soutien à l'APLC pour une demande d'arrêté de biotope
- * Participe aux travaux de l'association " Culture et Loisirs "

La section participe régulièrement aux activités de la Fédération " Presqu'île Environnement " Fédération des ass. pour la protection de l'environnement et du cadre de vie de la Presqu'île guérandaise.

Environnement

Marais salants : Valorisation en marche

Le Comité de pilotage des marais salants a lancé à l'automne dernier, une opération de mise en valeur aux objectifs multiples : l'ACNAT, Action Communautaire pour la NATURE. Accepté par Bruxelles, au mois de septembre, le programme engagé porte déjà des fruits. Le point...



Des membres des conseils techniques et scientifiques ont apprécié les premiers résultats.

Les marais salants ne sont pas seulement le lieu de travail des 80 paludiers des Bassins de Guérande et du Mès. L'originalité de leur écosystème en fait une réserve exceptionnelle pour la faune et la flore qui se plaisent en milieu salin.

Cette prise de conscience a amené le Comité de pilotage - constitué par les élus locaux et régionaux -, à lancer une ACNAT sur les marais salants.

Les ACNAT sont des mesures financières d'accompagnement des lois sur la conservation des oiseaux et de leurs habitats. La prise en charge est due pour 50 % à des fonds européens, et pour 50 % à des fonds français (25 % Etat, 25 % collectivités locales). Les objectifs définis pour l'ACNAT de Guérande sont de maintenir, voire d'améliorer, la valeur biologique des marais, par une gestion de l'eau appropriée, mais aussi d'éviter la dégradation de l'outil de travail des paludiers. Ces deux aspects sont le plus souvent intimement liés. Les paludiers sont donc totalement partie prenante dans la réalisation du projet. Sur le bassin de Guérande, 54 paludiers, et sur le bassin du Mès 9 paludiers, ont souscrit des contrats de gestion. Ainsi, 2800 œillets incultes (il faut savoir qu'actuel-

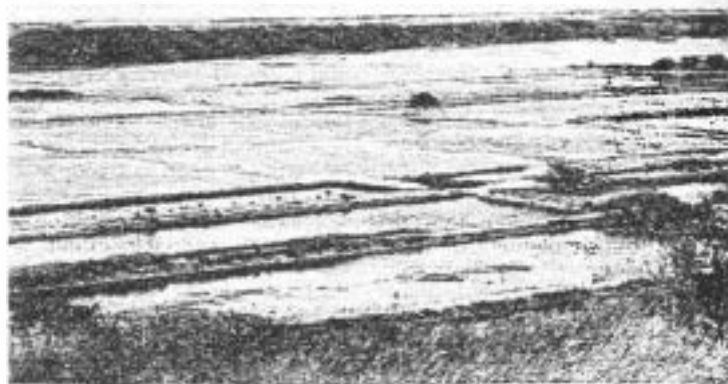
lement seulement 30 % des marais sont exploités) seront réhabilités, afin de devenir des lieux propices au développement de la faune et de la flore.

Ainsi, la nidification des oiseaux tels que l'avocette, la sterne pierregavin et l'échasse blanche seront favorisés, l'assèchement irrémédiable des salines incultes sera évité, l'aspect esthétique du site sera amélioré, car il est vrai que le mot « marais » évoque immanquablement l'« eau », et que l'absence de celle-ci dénote.

Connaissance et savoir-faire

Le Comité de pilotage a pour rôle principal de coordonner les opérations. Il s'est entouré de conseils techniques et scientifiques.

Les premiers regroupent les associations de professionnels, telles Eaux Mères, Aprosela, ou encore Le Groupement des Producteurs de Sel de Guérande, mais aussi la démoüstication Interdépartementale, la Chambre d'Agriculture... Des interlocuteurs très divers, mais tous concernés par le projet. Côté scientifique, on trouve des spécialistes en ornithologie, faune paludicole, flore et également archéologie, histoire-ethnologie...



Les marais incultes ont trouvé une belle reconversion : réserves d'oiseaux rares.

En bref, l'alliance des connaissances scientifiques avec le savoir-faire des hommes de terrain passionnés par le site dans lequel ils évoluent doit permettre d'atteindre peu à peu les objectifs.

Le SIVOM, maître d'œuvre du projet, a passé une convention avec la SEPNEB (Société d'Etude et de Protection de la Nature en Bretagne) pour le suivi scientifique.

L'ACNAT des marais salants (il n'y a qu'une dizaine d'opérations de ce type menées en France) a commencé par le recensement de toutes les salines. Celles qui sont exploitées, celles qui ne le sont plus depuis peu (paludiers partis en retraite) mais demeurent rentabilisables, celles que l'on peut réhabiliter en réserves d'oiseaux, et celles qui sont excessivement asséchées. Il faut savoir qu'une saline non entretenue risque de devenir définitivement inculte : privé d'eau trop longtemps, l'argile qui constitue le fond se décompose.

Les paludiers qui ont signé le contrat de gestion se sont engagés à entretenir dans les salines déterminées un niveau d'eau propice à la nidification, la circulation de l'eau utile aux salines productives restant bien sûr prioritaire.

Cette gestion de l'eau est très précise, car, si quelques espèces (héron cendré, mouette rieuse...) tolèrent bien les variations hydrologiques, certaines y sont sensibles (canard colvert, échasse...) et d'autres ne les supportent pas (avocette, gravelot, fauvette des rosières...).

Ce premier printemps a pourtant déjà donné des résultats satisfaisants dans plusieurs salines : preuve que cette ACNAT a parfaitement sa raison d'être et que le milieu a une très bonne valeur biologique. Les sternes pierregavin en particulier (une espèce qui n'est présente que dans trois ou quatre régions françaises) ont trouvé là un milieu à leur convenance, et s'y sont établies presque au delà des espérances. Un résultat plus qu'encourageant, que différents membres des conseils techniques et scientifiques ont pu apprécier mardi dernier.

A votre tour de prendre les jumelles pour aller observer les oisillons, et leurs parents qui tenteront de détourner votre attention en volant au dessus des bassins voisins... Sans oublier qu'un marais inculte n'en est pas moins fragile : le respecter c'est aussi, maintenant, respecter ses gracieux habitants ailés.

Florence LE ROUX

V - PARTICIPATION INSTITUTIONNELLE ET AUTRES

La section est représentée dans plusieurs structures officielles, est membre de plusieurs associations, et entretient des relations régulières avec des organismes chargés de l'environnement et des municipalités.

En 1993 la section a entre autres:

- * travaillé sur plusieurs projets en collaboration avec plusieurs communes :
 - La Baule : journée du pin
 - Guérande : film et expo "Pays Blanc" et projet H2O
 - Mesquer : Musée des oiseaux
 - Le Croisic : Prolifération des Goélands
- * participé à plusieurs enquêtes publiques :
 - station d'épuration des eaux usées et rejets en mer
 - projet immobilier " Les Bêles de St Goustan "
 - pénétrante Pornichet
 - classement des marais salants
- * est intervenue pour attirer l'attention des pouvoirs publics sur plusieurs projets en demandant des contrôles de légalité :
 - construction d'un hangar sur le marais salant
 - Pos et projet immobilier en coupure verte à Mesquer
 - Projet " Baleine surf " restaurant et base de loisirs dans site protégé à Assérac.
 - clôture illégale dans la dune du Palendrin
- * participé aux travaux de la commission " Milieux naturels " du Parc régional de Brière".
- * a été associée au lancement de l'Opération WWF Zone Humide Marais salants.
- * a accueilli Mme Borde membre de la commission supérieure des sites pour une visite des marais salants dans le cadre de leur classement.
- * a participé aux réunions d'information sur l'aménagement du territoire à l'invitation de la sous-préfecture.
- * assisté régulièrement aux réunions de conseils municipaux de plusieurs communes.

VI - DIVERS

Une dizaine de personnes se réunissent régulièrement chaque 3e jeudi du mois au local de la section 17 Bd du Nord à Guérande (20h30) où une bibliothèque-vidéothèque est à la disposition des membres.

La présence d'une personne sous contrat CES pour un an renouvelable permet la mise à l'étude de nouveaux projets pour l'année à venir.

La section a participé aux réunions départementales à Bois-Joubert et a accueilli cette année l'A.G. départementale à Guérande.

L'Assemblée Générale de la section s'est tenue à Guérande le 13/02.

Expos et visites

A la découverte des marais salants

Le Groupement des Producteurs de Sel et la société pour l'Étude et la Protection de la Nature en Bretagne se sont donnés la main afin d'organiser conjointement, sous un même toit, deux expositions gratuitement ouvertes au public.

L'ensemble est situé à Pradel, près du G.P.S.

Côté salines...

L'expo comporte un grand nombre de panneaux richement illustrés de photos superbes. Les commentaires, clairs et concis, informent les visiteurs avec précision.

Les thèmes abordés couvrent l'ensemble des questions se rapportant aux marais salants : l'opération grand site classé, l'avenir des marais salants guérandais, devenir et être paludier aujourd'hui, les qualités du sel, l'action des paludiers guérandais au Bénin.

En effet, depuis l'automne 88, un certain nombre d'entre eux se sont investis dans le Pirattes, Projet Intégré de Recherche sur l'Amélioration des Techniques Traditionnelles d'Extraction du Sel. Une collaboration qui ne cesse de porter des fruits... salés.

L'exposition est complétée par un stand auquel vous pouvez vous procurer : sel, salicornes, souvenirs artisanaux, affiches, livres, brochures, plaquettes informatives.

Les personnes qui tiennent ce stand sont d'ailleurs là pour vous accueillir que pour vendre. Leur souci premier est d'ordre pédagogique, et si vous leur posez des questions, elles seront heureuses de satisfaire votre curiosité.

La visite vous donnera sans doute envie d'en savoir plus encore, et surtout d'aller voir sur place ce qui se passe dans une saline : c'est tout-à-fait possible



puisque trois fois par semaine, une visite guidée est organisée.

Un paludier vous emmène dans la saline et répond à toutes vos questions sur son métier et l'ensemble du site. Cette promenade instructive dure 1 h à 1 h 30 environ selon l'intérêt du public. Il est conseillé de s'inscrire à l'avance, lundi, mercredi et vendredi matin à 10 h.

... Et côté nature

La SEPNE propose également un stand avec cartes postales – magnifiques –, revues, brochures, affiches.

Les panneaux s'intéressent à des sujets très variés : oiseaux (hivernage, vie quotidienne), la chaîne alimentaire, la vie animale dans les marais, la migration des poissons, la pêche côtière, l'aquaculture, la chasse, la marée noire, l'urbanisation côtière, les espèces végétales, etc.

Comme le GPS, la SEPNE a conçu une formation attrayante, complète, agréablement enrichie de nombreuses photos.

Là encore, vous pouvez compléter votre première approche par

films vidéo en alternance, l'un concernant les marais salants, l'autre les oiseaux des marais et vasières. A la demande du public, un film présentant l'action au Bénin peut également être projeté. Les expositions sont ouvertes tous les jours jusqu'au 12 septembre, de 10 h à 13 h et de 15 h à 19 h. L'entrée est libre, la participation aux visites est modique (5 F et 15 F). Elles sont organisées jusqu'au 30 août.

Section Pays Nantais

*** Adresse**

La Manu, 10 bis bd de Stalingrad - 44000 NANTES

*** Responsables**

Délégué local: Jean-Pierre GOURET

Trésorier: Anne-Marie CHEPEAU; Raymond SIBILEAU.

Membres du Conseil d'Administration: Michel GARNIER; Raymond SIBILEAU.

Objecteur: Pascal LEVEQUE

Réunions de la section:

Réunion mensuelle: premier vendredi de chaque mois à 20h 30.

Réunion ouverte à tous les adhérents, avec un thème annoncé à l'avance.

Réunion de bureau: troisième vendredi du mois à 19h.

I - ANIMATIONS - FORMATIONS

A - Réunions mensuelles

- 15 Janvier: "Les zones humides en Loire-Atlantique": projection diapos et vidéos. Commentaires et discussion animés par Yves Chépeau. 35 personnes.
- 29 Janvier: "Les plantes et la médecine" par Alain Tessier. 32 personnes.
- 02 Avril: "La métamorphose des papillons" par Maryvonne Martin. 20 personnes.
- 04 Juin: Dans le cadre des journées de l'environnement: "Les tourbières de Mazerolles" par Lionel Visset, écologue, Université de Nantes et M. Alix, hydrogéologue au Conseil Général L.A. 50 personnes.
- 01 Octobre: "Arbres des villes et arbres des champs" par Michel Garnier et Michel Mayol. 25 personnes.
- 05 Novembre: "Archéologie du bocage" par Christian Perrein. 30 personnes.
- 03 Décembre: "Le sol, source de vie" par Michel Garnier, J.Pierre Gouret et Michel Mayol. 25 personnes.

La Société d'étude et de protection de la nature en Bretagne prend position

Inscrit à l'ordre du jour du conseil municipal de ce soir, le projet d'aménagement du secteur du Pont-Truin suscite une vive réaction de la Société d'étude et de protection de la nature en Bretagne (SEPNB) qui, dans un communiqué, proteste contre les risques de défiguration de la vallée de la Chézine. Une vallée qui selon la SEPNB, « a payé depuis quelques années un lourd tribut à un urbanisme de plus en plus oppressant ». « Malgré les déclarations de bonnes intentions des élus concernant la préservation du patrimoine naturel et notamment celui de cette vallée, les projets routiers n'ont cessé de la lacérer en de nombreux endroits », poursuit l'association.

« Chaque fois qu'une route s'est avérée trop étroite pour absorber le trafic croissant, on n'a jamais choisi d'utiliser les emprises existantes : toujours de nouvelles routes, de nouveaux ponts qui à chaque fois empiètent sur le milieu naturel et enlaidissent le paysage ». Et de citer les cas du CD75, près de la Goumerie, du boulevard Marcel-Paul et de la rocade ouest de Nantes qui va bientôt enjambrer la Chézine à hauteur de l'Essongère, « dans un secteur très sensible car très riche sur le plan écologique ».

Pour la SEPNB, « le grignote-



La parcelle de prairie où doit être édifié le nouveau pont

ment insidieux du milieu naturel continue. La municipalité de St-Herblain propose de réitérer le processus au Pont-Truin ». L'association argumente en expliquant que le projet prévoit la construction d'un nouveau pont dans une zone encore intacte comprenant d'une part une parcelle boisée « où poussent des plantes assez rares

comme la muscatelle, l'ornithogale en ombelle et l'ornithogale des Pyrénées », et d'autre part « une parcelle occupée par une prairie alluviale dans laquelle l'emprise d'une future esplanade serait loin d'être négligeable ».

En contradiction avec le nouveau POS

Rappelant que le nouveau plan d'occupation des sols, révisé en

1992, classe ce secteur en zone NDa, c'est à dire en zone de protection des espaces naturels, la SEPNB estime qu'à travers ce projet, « la municipalité annonce déjà son intention de transgresser ce plan ». D'où la surprise de l'association, qui souligne que le projet présenté est « en contradiction totale » avec les engagements pris lors de l'examen du principe d'aména-

ment de la vallée de la Chézine.

« L'idée de garder intacte la petite route qui traverse le village de la Hérisnière nous paraît intéressante, mais la préservation du caractère rural de ce secteur ne doit pas se faire au détriment du patrimoine naturel », poursuit la SEPNB. De plus, un élargissement du lit de la Chézine au droit du futur pont « va à l'encontre du fait que les eaux de la Chézine ont plus besoin de couler que de stagner afin qu'elles soient mieux oxygénées ». Enfin, « un cheminement piétonnier passant sous le nouveau pont et traversant la parcelle 40 déjà évoquée précédemment, serait un coup mortel porté à la flore originale qui s'y développe ».

Pour toutes ces raisons, la SEPNB propose « de repenser le projet dans le secteur du Pont-Truin », en tenant compte des richesses du patrimoine naturel, et en réfléchissant sur la nécessité de la conservation du Pont-Truin. « L'aspect massif d'un ouvrage en béton en proximité annihilerait son esthétisme actuelle ». Quant à l'esplanade prévue dans le projet, la SEPNB se demande « elle ne pourrait pas plutôt s'insérer à l'angle du boulevard du Pont-Truin mordant ainsi sur une zone déjà aménagée ».

Ouest-France
30-31 janvier 1993

Saint-Herblain

Selon la Société pour l'étude et la protection de la nature (SEPNB)

Pont-Truin : la nature menacée

Le projet de doublement du Pont-Truin et d'aménagement d'une nouvelle voie dans la Bégraisnière au quartier nord (OF des 21 et 24 janvier) n'a pas que des adeptes. La Société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne (SEPNB) désapprouve le projet.

Pour la SEPNB : « La vallée de la Chézine a déjà payé un lourd tribut à un urbanisme de plus en plus oppressant ». Chaque fois qu'une route est devenue trop étroite pour absorber le trafic croissant, la municipalité a choisi de réaliser « toujours de nouvelles routes, de nouveaux ponts qui empiètent sur le milieu naturel et enlaidissent le paysage » souligne-t-on à la SEPNB. Ce « grignotement insidieux » va donc se poursuivre avec ce nouveau projet qui prévoit la construction d'un pont et d'une route « sur un secteur boisé, où poussent des plantes assez rares, comme la muscatelle et l'ornithogale, et sur une prairie alluviale dans laquelle

l'emprise d'une future esplanade serait loin d'être négligeable ».

Ce projet étonne d'autant plus la société, que ce secteur a été classé en zone NDa, soit de protection des espaces naturels pour la faune et la flore, dans le Plan d'occupation des sols révisé de 1992. « Dès le début 93, la municipalité annonce déjà son intention de transgresser ce plan, en présentant un projet en totale contradiction avec ses engagements », poursuit la SEPNB.

Même si « l'idée de garder intacte la petite route qui traverse le village de la Hérisnière paraît intéressante, la préservation du caractère rural de ce secteur ne doit pas se faire au détriment du patrimoine naturel » dit-elle encore. En conclusion, les défenseurs de la nature proposent de repenser le projet, « en tenant compte cette fois des richesses du patrimoine naturel ». « La conservation du Pont-Truin s'impose-t-elle ? L'esplanade prévue ne pourrait-elle pas s'insérer à l'angle du boulevard du Val-de-Chézine et de la rue du Pont-Truin, mordant ainsi sur une zone



« Il faut tenir compte du patrimoine naturel de ce secteur » affirme la SEPNB.

déjà aménagée ? » s'interrogent-ils, en soulignant pour l'exemple que l'édification d'un campus universitaire à Quimper avait été modifié, compte tenu de la pré-

sence d'une petite plante carnivore, la drosera !

Contact : Jean-Pierre Gouret, 6, impasse de la Dixertrie, Saint-Herblain, tél. 40 86 60 14.

B - Sorties

- 24 Janvier: "Baie de l'Aiguillon" et "réserve de St Denis de Peyré"(Vendée). Animation Yves Chépeau. 27 participants.
- 04 Avril: sortie botanique "Flore du Val de Loire: vallée de la Divatte (Barbechat); Val Manteau (Mauve/Loire); prairies humides (Ste Luce/Loire)" Animation Michel Garnier. 20 participants.
- 13 Juin: sortie botanique à Saffré. Animation Michel Garnier. 15 personnes présentes. Inventaire des Orchidées du bois de peupliers (parcelle 216).
- 12 Septembre: "Etang de Vioreau" animation Michel Garnier. 10 participants.

C - Autres activités

- Exposition sur les "Marais de Mazerolles":

- 05 et 06 Juin: Mairie de Petit-Mars: Dans le cadre des journées de l'environnement, exposition sur les "Marais de Mazerolles" (voir article de presse); 11 panneaux entièrement pensés et conçus par les membres de la section, réalisés par Micheline Schreiber, présentant les intérêts écologiques, hydrogéologiques et les dangers d'une exploitation éventuelle du sable présent sous la tourbe.

bilan: - 200 visiteurs et trois classes des écoles de Petit-Mars

- 3 sorties dans les marais animées par Lionel Visset, Pierre Monnier et Yves Chépeau: 100 participants.

- 11, 12 et 13 Juin: exposition à la Mairie de Sucé/Erdre

Bilan: - trois classes des écoles de Sucé

- une centaine de visiteurs

- Novembre: exposition à la Mairie de St Mars du Désert.

- Agriculture et environnement

15 Mai: journée de formation sur le thème "Agriculture et environnement" au Bois-Joubert avec les participations de:

- Mme Tessier de la Chambre d'agriculture de Loire-Atlantique
- M. Jacques Bernard, écologue, Université de Nantes.
- M. Pichon Direction départementale de l'agriculture et de la forêt.
- M. Naud Jeunesse et Sport
- M. Michel Mayol SEPNE
- M Clouet FDSEA Loire-Atlantique

A découvrir, ce week-end : les marais de Mazerolles

Une grande tourbière près de Nantes

Dans le cadre des « Journées de l'Environnement », la Société pour l'Étude et la Protection de la Nature en Bretagne (SEPNB) propose la découverte des marais de Mazerolles. Une grande tourbière aux portes de Nantes et un milieu naturel exceptionnel.

Situés à 18 kilomètres au nord de Nantes, sur la rive gauche de l'Erdre, les marais de Mazerolles s'étendent sur trois communes, Petit-Mars, Saint-Mars-du-Désert et Sucé-sur-Erdre, et occupent 1250 hectares.

La tourbe constitue sur 6 à 7 mètres la couche supérieure du marais. La tourbière a commencé à se constituer il y a environ 7 000 ans et le barrage de l'Erdre édifié à Nantes par Saint Félix au 6^{ème} siècle a relancé et accentué le processus ! Son volume est estimé à 9 millions de mètres cubes. Elle repose sur un lit de sable d'environ 100 millions de mètres cubes. Cette couche sableuse renferme une nappe d'eau bien filtrée.

Cette richesse naturelle a fait l'admiration des botanistes qui l'on découverte à la suite d'un congrès à Nantes en 1861. Mais elle a suscité aussi bien des convoitises !

Plantes carnivores

Depuis trente ans, de grands travaux ont été entrepris pour



Les marais de Mazerolles, objet de bien des convoitises.

transformer le marais en zone de culture intensive, en l'endiguant et en l'asséchant sur les deux tiers de sa surface. Mais le maïs, plante d'origine tropicale, supporte mal le froid « glacial » des marais la nuit. Le résultat n'étant pas concluant, on s'oriente au début des années 80 vers l'extraction de la tourbe. C'est aujourd'hui le second site français de production de terreau. Cette exploitation très « cadrée » permet la régénération du marais.

Ce micro-climat défavorable au maïs convient par contre très bien à des plantes qui poussent plus au nord en Europe. La flore de ce marais comporte ainsi une bonne dizaine de plantes qui font l'objet d'une protection nationale et régionale. Parmi elles, le *Rossolis* intermédiaire, petite plante carnivore, caractéristique des tourbières. Pour la faune, on note la présence de nombreuses espèces d'oiseaux, dont les plus assidus sont le héron, le colvert et le

busard.

Sable, eau, tourbe, maïs aussi la pêche, la chasse, l'agriculture : les enjeux d'un milieu aussi complexe sont multiples. Pas toujours compatibles avec sa protection, bien qu'une exploitation mesurée et traditionnelle de ses richesses soit une garantie pour la survie du marais. Aussi la SEPNB plaide la concertation et joue la sensibilisation.

J.B.

Une exposition et des sorties-découvertes

Une exposition de la SEPNB, « **Les Marais de Mazerolles, une zone humide à préserver** », présente la tourbière, milieu original d'une grande richesse ; sa gestion, sa protection.

Samedi 5 et dimanche 6 juin, on peut la voir à la mairie de Petit-Mars, point de départ d'une sortie-découverte du marais sous la conduite de Lionel Visset, spécialiste des tourbières, samedi à 14 h 30. Deux autres sorties sont prévues également au départ de la mairie de Petit-Mars dimanche à 9 h 30 et 14 h 30.

La semaine suivante, les vendredis 11, samedi 12 et dimanche 13 c'est à la mairie de Sucé-sur-Erdre que sera présentée l'exposition.

Il faut aller à la découverte du milieu humide tout aussi remarquable ce week-end. Dimanche 14 et 15 juin, sortie guidée du marais avec... (text partially obscured)

Le Rossolis intermédiaire, petite plante carnivore



40 91 01 10). Sur la côte, dimanche également, rendez-vous à 9 h 30 sur le parking de la presqu'île de Pen Bron à La Turballe pour une promenade dans la saline de la Grande Paroisse, réserve de la société des sciences naturelles de l'Ouest (tél : 40 41 28 42).

Sans oublier le tour du lac de Grandlieu samedi et dimanche, les neuf communes riveraines proposent une foule d'animations : randonnées (tél : 40 78 73 88), promenades en barque à Saint-Aignan de Grandlieu et Port Saint Père (dimanche après-midi), spectacle « les bateaux de Grandlieu » samedi soir à Pont Saint Martin, portes ouvertes à la Maison du lac de Saint Philbert de Grandlieu, et à la Maison des pêcheurs de La Chevrolière dimanche, à Bouaye la visite guidée sur l'architecture traditionnelle d'un village du lac à l'Étier (samedi 14 h 30 et 15 h).

II - ACTIONS DE PROTECTION DE LA NATURE ET DE L'ENVIRONNEMENT

A - Protection des milieux et des espèces

- Création de la réserve des Perrières à Saffré

- ~ Janvier: accord verbal de vente avec le propriétaire de la parcelle 216 XP (bois de peupliers).
signature d'un bail de location sous seing privé pour les parcelles 215 et 217 XP (prairies).
- ~ 13 Février: débroussaillage de l'angle N-E de la parcelle 215.
- ~ 20 et 21 Mars: débroussaillage fin parcelle 215 puis parcelle 217.
- ~ 07 Avril: signature de l'acte de vente de la parcelle 217.
- ~ 23 Mai: Confection de piquets et balisage de la parcelle 217
- ~ 30 Mai: Début balisage de la parcelle 215
- ~ 31 Mai: fin du balisage de la parcelle 215.
Inventaire exhaustif des Orchidées dans la parcelle 217.
Inventaire général de la flore par M le professeur Dupont.
- ~ 10 Juin: inventaire des Orchidées dans la parcelle 215
- ~ 13 juin: inventaire des Orchidées dans la parcelle 216
Bilan des inventaires:
Orchidées: 8 espèces répertoriées, plus de 3100 pieds dénombrés
ensemble de la flore: 159 espèces répertoriées.
- ~ Juillet: aménagement par la mairie de Saffré d'une entrée pour engins agricoles.
- ~ 18 Septembre: mise en place du bornage définitif par des poteaux métalliques et numérotage
- ~ Septembre: fauchage des prairies par un agriculteur de Saffré.
- ~ 27 Novembre: début du débroussaillage du sous-bois de la parcelle 216.

- Val de chézine (St-Herblain):

- ~ 29 Janvier: prise de position dans la presse contre un tracé de route et projet de pont (Pont Truin) ayant emprise sur une zone intéressante au plan botanique, déjà signalée à la mairie de St-Herblain. Autre proposition de tracé (voir article de presse).
- ~ Décembre: réaction au moment de l'enquête publique pour contester ce tracé et l'emplacement du pont dont le projet empiète toujours sur les parcelles intéressantes alors qu'une alternative existe ... mais elle aurait le grand inconvénient de faire disparaître quelques ares de pelouses et quelques arbres introduits bien banals.

- Tourbière de Logné (Sucé/Erdre):

- ~ Juin: inventaire et repérage en prévision de travaux de décapage et de débroussaillage pour la régénération de la flore originale mais menacée par l'envahissement de la flore arbustive.

Deux associations se mobilisent pour préserver l'environnement

« La terre, c'est notre affaire ! »

La Confédération syndicale du cadre de vie (CSCV) et la Société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne (SEPNB) participent au comité de consultation de l'environnement au sein du district. Ils ont informé de leur travail et de leur action auprès des décideurs, lors d'une réunion publique à la Manu.

Ils se veulent les relais du quotidien, et ont expliqué à une assemblée attentive, leur action entreprise au sein du district, où précisent-ils, « ils n'ont qu'un rôle consultatif, mais ils y sont ».

Quelques chiffres : Nantes et son agglomération c'est 180 000 t par an d'ordures ménagères, plus de 100 000 t de déchets industriels et commerciaux, boues d'épuration. La « monlagne » croît de 2 % par an.

110 000 t sont incinérées à l'usine de la Prairie de Mauves (une seconde usine entrera en fonction sur le site de Couëron en juillet 1994 : ils n'y étaient pas favorables).

Une correspondance d'une famille demeurant rue du Moulin-Neuf, à Doulon, montre « que les

fumées et odeurs ne disparaissent pas comme par enchantement ». 3 000 t sont récupérées dans une dizaine de déchetteries et trois « éco-points », en vue d'un recyclage.

« La terre, c'est notre affaire ». Alors ils sensibilisent. Ils sont entrés comme « consultant auprès des instances du district ». Ils connaissent les coûts et le projet dit « Arc-en-ciel » est un élément, « il y a encore beaucoup à faire... et beaucoup de couleurs à harmoniser ».

Jean-Pierre Gouret (SEPNB), Bernard Foucher, Monique Richard (CSCV), Alain Poulard, Maurice Liscouet de (Clementine à Sainte-Luce) veulent que le problème soit pris « à poubelle le corps » et que l'on trie, sélectionne, et explique à tous, ce que chacun peut, à son niveau, apporter à la dépollution. Car brûler est une solution, mais l'air rejeté pollue l'atmosphère. Il reste sur terre un tiers de macher.

La loi de juillet 92 régissant les déchets (réglementation, comité de suivi...) entre tout doucement dans les bureaux des décideurs institutionnels. Un document-brochure que le grand public peut obtenir (au 23^e étage de la tour



Informé, éduquer, sensibiliser tels sont les maîtres-mots de ceux qui tentent de résoudre les problèmes que posent les déchets.

de Bretagne) permet de se faire une idée de ce qu'il reste à faire. Des progrès ont été réalisés, comme en témoigne la progression de la sensibilisation au quotidien : déchetterie en 1990, 700 t ; en 91, 1 100 t ; huile en 1990,

87 t ; en 91, 102 t ; verre, en 1990, 500 t ; en 91, 685 t.

Une pédagogie de longue haleine permettra à chaque résident de l'agglo de se sentir concerné. « La terre est vraiment notre affaire ».

Nord-Loire

Carquefou

Ouest-France
27 octobre 1993

La tourbière de Ligné illégalement remblayée : plainte des protecteurs de la nature

La tourbière de Ligné, située à la limite des communes de Sucé-sur-Erdre et de Carquefou, est un type de tourbière très peu répandu puisqu'il n'en existe que trois de cette sorte dans tout le Grand-Ouest de la France. Sur la tourbe qui a mis des siècles à se former, aux dépens de sortes de mousses appelées sphagnum, se développe une flore remarquable. Or des riverains la remblaient, au mépris des interdictions.

La SEPNB (Société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne) a l'intention de porter plainte. La tourbière de Ligné est le dernier refuge de plus d'une dizaine de plantes qui figurent aujourd'hui sur la liste des espèces protégées. L'arrêté pris le 16 février 1987 stipule : « Sur l'ensemble de la tourbière... Il est interdit d'abandonner ou de déverser des matériaux de quelque nature que ce soit ; de modifier l'état ou l'aspect des lieux par des travaux de drainage, de terrassement, d'assainissement, de plantation, de brûlage... ».

Or ces prescriptions pourtant claires sont transgressées par des riverains qui remblaient cette tourbière dans le secteur de la

Boire de Launay. La SEPNB demande que cessent immédiatement ces travaux et que réparation soit faite. Elle entend porter plainte pour que soit appliqué l'arrêté en vigueur.

MERCREDI 27 OCTOBRE 1993

Presse - Océan

Tourbière de Ligné demande d'arrêt des travaux

La tourbière de Ligné, située à la limite des communes de Sucé et de Carquefou, est un type de tourbière très peu répandu puisqu'il n'en existe que trois de cette sorte dans tout le grand ouest de la France. Sur la tourbe qui a mis des siècles à se former aux dépens de sortes de mousses appelées sphagnum, se développe une flore remarquable. Ceci est dû aux conditions écologiques très originales du milieu, la nature du sol et le microclimat en particulier. Ainsi la tourbière de Ligné est-elle le dernier refuge de plus d'une dizaine de plantes qui figurent aujourd'hui sur la liste des espèces protégées, comme le Rossolis ou la Grassette du Portugal qui sont des petites plantes carnivores ou encore le Malaxis des tourbières, l'une des orchidées les plus rares de France.

La richesse écologique exceptionnelle de ce site est connue depuis longtemps des naturalistes, mais les pouvoirs publics en ont reconnu le bien fondé en 1987, en prenant un arrêté de biotope, devant en assurer la protection. Il s'agit d'un arrêté préfectoral qui fixe les limites géographiques de protection et qui définit les interdictions ou les activités possibles dans ce périmètre. L'arrêté pris le 16 février 1987 concernant la tourbière de Ligné stipule dans son article 2 : « Sur l'ensemble de la tourbière, il est interdit : d'abandonner ou de déverser des matériaux de quelque nature que ce soit. De modifier l'état ou l'aspect des lieux par des travaux de drainage, de terrassement, d'assainissement de plantation, de brûlage ». Or pour la société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne (SEPNB) ces prescriptions, pourtant claires, sont transgressées par des riverains qui remblaient cette tourbière dans le secteur de la boire de Launay. La société demande que cesse immédiatement ces travaux et que réparation soit faite. Elle entend porter plainte pour que soit appliqué l'arrêté préfectoral en vigueur.

B - Déchets

- février: prise de position au moment de l'enquête publique sur l'ouverture d'une décharge de classe 2 à Tréffieux; projet prématuré en raison de la mise en place prochaine du plan départemental pour l'élimination des déchets.
- 03 Février: réunion publique avec les associations siégeant au Comité Consultatif pour l'Environnement du District. Compte rendu des travaux du Comité sur la politique des déchets dans l'agglomération
- 19 Novembre: conférence sur les déchets à l'invitation de l'association le Hérisson (Sautron).
- 26 Novembre: participation à conférence-débat sur le recyclage des déchets à l'invitation d'Orvault-Ecologie-Solidarité.

C - Eau

Participation aux travaux du collectif d'associations regroupées pour la défense du Gesvres; Michel Mayol représente la SEPNB.

D - Loire

- Janvier : édition par le CIL (Comité interassociatif pour la Loire) d'une plaquette sur l'estuaire.
- Participation active de Gilles Mabon aux travaux du CIL.

E - Actions juridiques

- Plainte a été déposée pour remblaiement d'une partie de la tourbière de Logné, tourbière faisant l'objet d'un arrêté de biotope. Constat a été dressé par huissier.
- Plainte a été également déposée pour remblaiement de zones humides dans la Vallée du Gesvres.

Section de Chateaubriant

* Adresse

15 bis rue de la Libération
44110 CHATEAUBRIANT

* Responsables

Secrétaire : Françoise LACHERON
Trésorier : Madeleine LE BORGNE

I - RAPPEL - PRESENTATION DU PAYS DE LA MEE

Le pays de la Mée est un carrefour de trois, voire quatre départements (Loire-Atlantique, Ille-et-Vilaine, Maine-et-Loire et Mayenne) ; à la fois proche et éloigné des trois grands centres : Nantes, Rennes, Angers.

Il ne dispose pas d'unité naturelle importante et caractéristique mais d'une diversité de sites naturels (bocages, étangs, petits massifs boisés, privés pour la majorité). C'est une zone agricole avec les problèmes d'environnement consécutifs à cette activité. C'est une région peu peuplée, à l'économie en régression, peu dynamique, encore tournée vers le passé et la tradition (vit encore sous la coupe de "dynasties" politiques). C'est donc un lieu propice pour l'accueil des déchets. Les projets sont encore anarchiques. Un plan de gestion départemental devrait apporter un peu de cohérence mais la voix des associations telles la SEPNE aura-t-elle un poids susceptible de faire évoluer les mentalités ?

II - LA SECTION LOCALE

C'est une petite section, totalisant une douzaine de membres, sollicités par d'autres engagements. Le tiers environ assiste aux réunions (composé de membres différents d'une fois sur l'autres) n'a guère de disponibilité pour soutenir activement la section.

Nous disposons donc de peu de moyens tant matériels que humains mais comme c'est un pays où les choses vont lentement, nous ne désespérons pas de nous développer avec le temps.

Nous avons décidé de porter nos efforts sur l'information et la convivialité par le biais des sorties "nature" et espérons motiver plus de gens à s'intéresser à notre milieu environnant et venir dynamiser ceux qui ont répondu dès la création de la section.

III - SORTIES

- * 25 avril : Ecoute des chants d'oiseaux
Animé par Pierre Monnier, membre de la Section Nantaise
(Etang de Chohure - St-Aubin-des-Châteaux)
- * 9 mai : Découverte des reptiles et batraciens
Nous étions une vingtaine (dont une dizaine d'enfants)
malheureusement le froid exceptionnel de ce jour-là n'a pas
permis de rencontres vraiment intéressantes.
- * 13 juin : Réserve d'orchidées de Saffré
avec la section nantaise
Journée animée par Michel Garnier, nous avons participé au
comptage des différentes espèces.
- * 17 octobre : Sortie champignons en Forêt de Juigné
(Maine-et-Loire/Loire-Atlantique) animée par Gilles Mabon

IV - EXPOSITION

Exposition SEPNE sur "Les Orchidées de Bretagne" du 17 au 23 juin à la
Maison de l'Ange de Châteaubriant.

Cette exposition a eu une centaine de visiteurs, quelques acheteurs mais
n'a pas entraîné de nouvelles adhésions.

L'ASSEMBLEE GENERALE
DE BOIS-JOUBERT

Sur la plage de La Baule, la fête du cerf-volant

(Lire page 11)

Un outil pédagogique à Donges : la maison de la nature au Bois-Joubert

(Lire page 14)

O.F. 27.9.93

Un nouvel outil pédagogique de la SEPNB Une "Maison de la nature" près de Donges

La Société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne a tenu son assemblée générale, dans sa toute nouvelle "Maison de la nature" de Bois-Joubert, près de Donges en Loire-Atlantique. Tout un symbole.

get de 7 millions de francs par an. Fini l'amateurisme des années soixante ! A 35 ans, la SEPNB est devenue adulte et travaille en partenariat tant avec des collectivités territoriales qu'avec l'Éducation nationale.

Les bons points et les mauvais

Pas question pour autant de devenir une banale institution en prenant de l'âge : « Nous gérons ce qui, hier, paraissait à beaucoup du domaine de l'utopie. La SEPNB n'est pas près de devenir une structure administrative », indique Bernard Guillemot.

Avec ses amis, selon l'habitude, il a distribué bons et mauvais points : une « hermine » à la municipalité de Trédrez-Locquemeau (Côtes-d'Armor) qui a investi l'indemnité perçue après le procès de l'« Amoco-Cadiz » pour restaurer le marais du Vorlenn ; une « volée de bois vert » à celle de Ploudalmézeau (Finistère) qui, elle, a dépensé une bonne partie de cette même indemnité dans une fête qui — la faute aux 15 000 participants — a contribué à dégrader la dune de Tréompan ! Mauvais point également au port autonome de Nantes-Saint-Nazaire accusé de « déprécier la qualité de l'eau de l'estuaire en poursuivant sa logique infernale d'aménagement ». Ici ce sont les zones humides de Brière qu'il s'agit de protéger.

Alain GUELLEC.

COTES-D'ARMOR

Du bon usage de la manne de l'« Amoco »

TRÉDREZ-LOCQUEMEAU. La Société pour l'Étude et la protection de la Nature en Bretagne (SEPNB), a décerné son prix « Hermine 93 » à la municipalité de Trédrez-Locquemeau (Côtes-d'Armor) qui a « investi l'argent reçu à la suite du procès Amoco-Cadiz, dans la restauration d'un marais mis à mal par les travaux de nettoyage du littoral au moment de la catastrophe ».

En revanche l'association a attribué sa « Volée de bois vert » au port autonome de Nantes-Saint-Nazaire qui « poursuit sa logique infernale d'aménagement, au mépris de la prise de conscience internationale sur la nécessité de préserver les zones humides ».

La SEPNB indique que le port de Nantes, après avoir « depuis 20 ans, contribué largement à la dégradation de la qualité de l'eau de l'estuaire de la Loire » veut à présent « remblayer les dernières grandes roselières et vasières de l'estuaire et projette l'achèvement de sa canalisation ».

Ils étaient une bonne centaine d'adhérents, dimanche, venus des cinq départements de la Bretagne historique afin d'assister à l'assemblée générale de la SEPNB. Une réunion qui coïncidait avec l'inauguration de sa "Maison de la nature" de Bois-Joubert, près de Donges. Magnifique domaine de 60 hectares, où des classes et des centres aérés de toute la France se succéderont au fil des mois. Une réalisation véritablement exemplaire, permise par des soutiens financiers à la fois privés (Elf) et publics (région des Pays de la Loire, département de Loire-Atlantique).

« Voilà un outil pédagogique extraordinaire pour l'éducation à l'environnement. Il aura fallu attendre douze ans pour le mettre au point », dira le président Bernard Guillemot.

C'est dans ce cadre enchanteur, avant de consommer à déjeuner du poulet élevé sur place, que les congressistes ont fait le point. Aujourd'hui, la SEPNB représente près de 2 800 membres, emploie 19 salariés, a la responsabilité d'une quarantaine de réserves naturelles et gère un bud-

ASSEMBLEE GENERALE DE BOIS-JOUBERT
(DONGES - LOIRE-ATLANTIQUE)

14-15 MARS 1992

COMPTE-RENDU

ATTRIBUTION DES PRIX HERMINE ET VOLEE DE BOIS VERT

PRIX HERMINE - 1993

à la municipalité de TREDEZ-LOCQUEZEAU (Côtes-d'Armor) qui a décidé d'investir l'argent reçu à la suite du procès Amoco Cadiz dans la restauration du marais du Vorlenn, milieu naturel mis à mal par les travaux de nettoyage du littoral au moment de la catastrophe de l'Amoco Cadiz.

Bravo pour la cohérence de la démarche et l'exemplarité.

Dans le même temps,

la municipalité de PLOUDALMEZEAU (Finistère) a dépensé une quantité importante de l'argent reçu... (1 MF dit-on !) à organiser une fête (1?)... sur les dunes et la plages de Tréoupan entraînant de nouvelles atteintes au milieu naturel dunaire, donnant le mauvais exemple d'un rassemblement de 15 000 personnes sur un site sensible et installant du matériel sans autorisation sur un espace protégé clairement identifié.

La municipalité de Ploudalmézeau et son maire offrent un contre-exemple qui justifie une mise à l'index.

PRIX VOLEE DE BOIS VERT - 1993

La SEPNE a décidé de décerner sa "Volée de bois Vert" au Port Autonome de Nantes-St-Nazaire, qui, après avoir, depuis 20 ans, détruit une grande part des milieux naturels et contribué largement à la dégradation de la qualité de l'eau de l'estuaire de La Loire, poursuit sa logique infernale d'aménagement au mépris de la prise de conscience internationale sur la nécessité de préserver les zones humides, en voulant remblayer les dernières grandes roselières et vasières de l'estuaire et en projetant l'achèvement de sa canalisation.

Il aggrave son cas en exerçant des pressions pour empêcher la communication d'un rapport d'experts concluant à la nécessité de préserver certaines zones comme DONGES EST, qui constitue un maillon fondamental par la préservation de l'écosystème estuarien.

La maison de la nature de Donges inaugurée

Bois-Joubert : un outil pédagogique

Centre de découverte du milieu et d'éducation à l'environnement, la maison de la nature de Bois-Joubert à Donges, a été inaugurée vendredi matin. En dix ans « et avec une grande économie de moyens », la SEPNB en a fait un outil pédagogique remarquable pour les enfants, comme pour les adultes.

L'histoire de Bois-Joubert et de la SEPNB commence par un article publié dans Ouest-France du 18 juin 1980 : « Un domaine à donner à Donges ». Un appel qui, à l'époque, avait été entendu fort et clair par Jean-Claude Demaure, alors responsable de l'association en Loire-Atlantique.

Et c'est ainsi que la Société pour l'Étude et la Protection de la Nature en Bretagne a hérité du manoir et des 55 hectares de terres et marais du marquis de l'Estourbeillon, par la volonté et la donation de Pierre Dulaure, dernier propriétaire des lieux et ancien ingénieur-chimiste à la raffinerie.

Un héritage de choix mais dans un triste état, comme l'a rappelé hier Jean-Claude Demaure, devenu entre-temps, adjoint à l'environnement à la mairie de Nantes. A force de bricolage, d'astuces, de bénévolat, de partenariats financiers et de la solidarité d'antiquaires locaux, l'équipe animée par Yann Gourraud a véritablement fait renaître le manoir et le domaine de Bois-Joubert.

Jumelage

En dix de travaux et de la-beurs, la SEPNB a transformé Bois-Joubert en un centre d'éducation à l'environnement « d'une capacité d'accueil de 80 places



Les invités de la SEPNB (Diren, Jeunesse et Sports, EDF, élus, parrains financiers, responsables associatifs) devant le manoir rénové.

en chambres ou dortoirs confortables, doté de trois salles de restaurants, d'une salle de projection, de salles de conférence et d'un important matériel pédagogique » a souligné Bernard Guillemot, président de la SEPNB. Mais Bois-Joubert, a-t-il enchaîné, c'est aussi des classes vertes, des classes environnement, un centre aéré, un gîte d'étape, des zones de camping, un conservatoire d'espèces domestiques (70 vaches nantaises), un verger conservatoire (64 variétés de pommes) ou encore une ferme agrobiologique.

La maison de la nature de demain, ce sera encore « l'espace conservatoire qui regroupera les espèces domestiques en voie de disparition et un nouveau bâtiment d'hébergement pour l'accueil des familles en séjours de découverte ».

Et puis Bois-Joubert devrait prochainement se jumeler avec la ferme de Bonneveau, toute proche du mont Gerbier-de-Jonc. On pourra alors créer un réseau de maisons de la nature, de l'amont à l'aval de la Loire.

Christian ROBERT.

Ouest-France
25-26 septembre 1993

La maison de la nature de Bois-Joubert inaugurée

Une vitrine pour la SEPNB

A l'occasion de l'inauguration de sa maison de la nature, la SEPNB avait notamment invité les partenaires financiers qui l'ont aidé à faire passer le Bois-Joubert de l'ère rustique à l'ère du confort, tout en conservant le charme et la qualité de l'environnement.

Partenariat. Le président Bernard Guillemot a remercié la Fondation Elf Aquitaine et la raffinerie de Donges, qui ont permis l'acquisition du matériel pédagogique. Remerciements aussi pour la fondation EDF-GDF qui a apporté 200 000 F dans la corbeille de la rénovation du manoir ; à la fondation Langlois qui a permis la restauration du four à pain, du pressoir et d'une partie de la ferme ; au conseil général et au conseil régional ; à la direction régionale de la Jeunesse et des Sports, représentées par son directeur M. Marcé qui a également signé un chèque de 200 000 F et qui a soutenu l'organisation des chantiers de jeunes ; enfin à la direction régionale de l'environnement, dont le patron M. Moisan, était également présent.

Formation. La restauration des bâtiments, voire leur reconstruction ou leur transformation, ont été facilitées par l'aide efficace et concrète du centre de formation professionnelle de l'AFPA de



Yann Gourraud, (au premier plan) directeur de la maison de Bois-Joubert, a fait découvrir tous les bâtiments restaurés, comme ici cette ancienne étable en dortoir.

Saint-Nazaire, ou encore le LEP Bouloche qui a notamment installé la chaufferie et qui en assure l'entretien.

Assemblée générale. L'assemblée générale régionale de la Société d'étude et de préservation de la nature en Bretagne (SEPNB) regroupant les cinq

départements bretons dont la Loire-Atlantique se tient ce week-end à Bois-Joubert. Les travaux statutaires sont programmés dimanche matin.

Défi. Le directeur de la DIREN a émis le vœu que la SEPNB et tout particulièrement, la maison de la nature du Bois-Joubert, pro-

pose un, voire plusieurs projets, dans le cadre de l'opération « 1000 défis pour la planète », organisée par le ministère de l'Environnement. « Parti tenu » ont lancé simultanément Bernard Guillemot, Jean-Claude Demaure et Yann Gourraud.

C. R.

ELECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tous les candidats sont élus :

Jacques GARREAU	183 voix
François GENDRE	147 voix
Prigent LAMOUR	177 voix
Michel TREUSSIÉ	189 voix
Raymond SIBILEAU	191 voix

203 votants (présents et pouvoirs)

RAPPORT D'ACTIVITE DU SECRETAIRE GENERAL

A l'assemblée générale de Carantec, l'an dernier, nous avons annoncé le projet d'audit de l'association décidé par le conseil d'administration. Aujourd'hui, nous y sommes, "le diagnostic" -car c'est ainsi qu'il faut dire !- est en cours. Bien sûr, le bulletin de liaison vous tiendra informés. Mais n'oublions pas que s'il est possible de construire une maison -même solide et belle- sans architecte, un architecte, aussi brillant soit-il, ne suffit pas à faire une construction. Il faut encore une volonté, des moyens, des matériaux, des hommes... Il nous reste et nous restera à travailler sur ce problème que -rassurons-nous- connaissent la plupart des associations. Eternel couplet...

Eternel, sans doute pas, fort heureusement, mais tout de même voici le treizième rapport d'activités que je fais devant l'assemblée générale annuelle de la SEPNE. Beau bail !

Pour les tristes qui pensent que "ça ne va pas bien", je leur dis de prendre le temps de découvrir ce qu'est, ce que fait et ce que représente la SEPNE. Si le journal "Le Monde" a consacré un encart à la SEPNE dans sa série d'articles sur l'Ecologie en juin 1992, si le nouveau guide bleu "Bretagne" juge utile de souligner de manière flatteuse l'action de la SEPNE, c'est bien le reflet d'une réalité et une reconnaissance encourageante. Cette bonne image a sans aucun doute été confortée par notre campagne d'affichage "Bretagne Vivante," dans les sucettes J.C. Decaux au printemps-été, qui n'est pas passée inaperçue... Pour les optimistes irréfléchis, je soulignerai la fragilité de la structure et de son fonctionnement. Elle est historique et sans gravité, mais attention, il y a la lassitude des uns, les agacements des autres, l'érosion des relations humaines, l'usure du temps, le manque d'enthousiasme, l'absence de projets mobilisateurs, le risque pénible de la routine, le reflux de l'engagement militant généreux... Il y a des sièges libres au conseil d'administration, il est urgent que des candidatures se manifestent pour prendre une part active dans la gestion de l'association.

J'ai -à ce moment précis- peur d'être hors sujet et de faire un rapport moral... ! Revenons donc, au concret du bilan.

LA STRUCTURE ASSOCIATIVE

2 807 adhérents au 31 décembre. C'est une satisfaction car la tendance à la progression est forte. Dix-neuf sections avec la nouvelle section de Chateaubriant en Loire-Atlantique mais une activité très variable de l'une à l'autre. Nathalie Delliou, Christian Milcent et Jean-Luc Toullec, en animation, Danièle Pesquer sur la réserve du Cragou, Guillaume Gélinaud, sur la réserve de Falguérec, sont venus renforcer l'équipe permanente, sous des statuts divers.

Les commissions mises en place ont toujours du mal à fonctionner, les commissions "chasse" et "éditions" travaillent régulièrement. La commission "réserves" gère le réseau d'espaces naturels, devenu CREN-Bretagne et tient une assemblée générale annuelle. La commission "eau, déchets, pollutions" a produit des documents pour toutes les sections et nourri plusieurs communiqués de presse. En revanche, les commissions "communications" "animations-formation", "juridique" ne se sont pas (ou peu) réunies.

ANIMATION

Secteur d'activités toujours prioritaire qui devrait se développer si nous prenons le temps des contacts indispensables à la réalisation de projets.

L'année 1992 a vu le développement de l'action pédagogique sur la Communauté Urbaine de Brest, la création de lieux d'animation avec créations d'emploi sur Concarneau-Trégunc, sur Keremma (Finistère) et sur Rennes. Le plus souvent cela se fait en partenariat, la compétence de la SEPNE étant reconnue et recherchée. Ainsi, c'est la SEPNE qui anime désormais les maisons du conservatoire du littoral à Keremma et à Trévignon. Des expositions y présentent le milieu naturel en faisant de vraies maisons de site à vocation pédagogique.

Bois-Joubert poursuit son chemin. Nous y sommes pour cette assemblée générale 1993. Chacun peut se rendre compte et certains mesurent, je pense, le chemin parcouru. En 1992, Bois-Joubert équilibre son budget de fonctionnement et le recrutement d'un animateur a permis de conforter le projet pédagogique. La SEPNE peut être fière de la réussite de sa "maison de la nature" qui doit beaucoup, il faut le dire, à son directeur et à son équipe.

LES RESERVES,

"CONSERVATOIRE REGIONAL D'ESPACES NATURELS DE BRETAGNE"

Le réseau se renforce : trois arrêtés préfectoraux de protection de biotope pris sur des sites à chauves-souris, de nouvelles acquisitions foncières sur la saline de Mirebllelle pour mieux gérer l'hydraulique, le statut de réserve naturelle pour l'Iroise, un nouveau site de mobilisation : la tourbière du Vergam dans les Monts d'Arrée.

Les problèmes de gestion deviennent essentiels sur la majorité des sites. Après Groix, la réserve du Cragou s'est dotée d'un plan de gestion. Le réseau s'est adjoint une "commission scientifique" dans laquelle une douzaine de spécialistes de diverses disciplines apportent leurs critiques et leurs propositions pour la gestion et la valorisation des milieux naturels. Le CREN s'ouvrira aussi à d'autres partenaires associatifs qui le souhaiteraient.

La SEPNE a accueilli le séminaire européen annuel des spécialistes de la Sterne de Dougall à Carantec. Réunion très riche pour tous. Notre travail, l'importance de notre bénévolat ont été remarqués. Les échanges sont maintenus. Enfin, on peut souligner l'ouverture d'une "maison de la réserve" sur l'île de Groix, outil pédagogique, atout touristique illustrant la convergence d'intérêt et la bonne collaboration entre la SEPNE et les collectivités locales.

L'ACTION DE PROTECTION

Il n'est guère possible de résumer tout le travail fait ici et là à travers les nombreuses activités de tous.

Retenons sur le littoral quelques dossiers mobilisateurs : les projets immobiliers près du port de la Richardais (35), le projet de golf sur l'arrière-dune de Plomeur (29), la gestion du Loc'h de Guidel (56) et celle du marais de Pen an Toul (56), etc...

Le problème des déchets a fait l'objet d'un travail régional et la SEPNE s'est impliquée dans la commission mise en place par le Préfet de Région.

La protection des paysages qui font l'authenticité d'une région doit nous préoccuper. Nous sommes intervenus en ce sens pour dénoncer la fuite en avant des projets routiers et autoroutiers (RN 164 et autoroute des estuaires, notamment), pour redire la sottise du remembrement dans le contexte agricole actuel, pour lutter contre la publicité sauvage et illégale qui envahit l'espace rural.

La section de Quimper a remarquablement joué de la "Drosera" pour montrer l'erreur d'un POS déjà ancien. Le dossier a été très médiatisé mais il est exemplaire et nous y reviendrons.

Les lauriers de l'environnement du journal Le Point ont pré-sélectionné le dossier de protection de l'*eryngium viviparum* présenté par la section du Morbihan.

Enfin, nous pouvons souligner notre action dans le cadre des élections de mars 1992. Le questionnaire adressé à tous les candidats a permis de montrer qu'une politique régionale de l'environnement était possible dans un bel oecuménisme politique... Nous attendons encore !

ACTIONS JURIDIQUES

L'année a été dominée par deux dossiers :

1 - Ploubazlanec : le conseil d'Etat a, comme nous, considéré que le littoral devait être préservé et que le POS montrait d'évidentes carences.

2 - Dates de fermeture de la chasse au gibier d'eau et à la bécasse

Le tribunal administratif de Rennes dans un premier temps nous a donné raison pour suivre la directive européenne et pour une fermeture au 31 janvier. Le Conseil d'Etat a décidé le contraire. Grosse déception.

LES ETUDES

Dans les études, je tiens à souligner l'importance du suivi naturaliste globalement assuré par la SEPNE et qui représente un travail considérable. A cela, s'ajoutent ici et là diverses et nombreuses petites études.

Au niveau régional, la SEPNE a été impliquée dans deux recherches importantes :

1 - La mise en place du décret de 1989 de la loi "littoral" et la délimitation des espaces naturels littoraux remarquables en relation avec la DDE-29 et la DIREN.

2 - La revégétalisation des Pointes du Raz et du Van et le travail de réflexion sur la restauration des sites.

EDITIONS - EXPOSITIONS

Penn-ar-Bed n'a peut-être pas rattrapé son retard mais la maquette est encore plus belle et la qualité des fascicules reste grande. Des titres qui resteront : la qualité de l'eau en Bretagne, l'Oiseau qui n'existait pas, l'Atlas des Orchidées de Bretagne.

Nous avons aussi édité en 1992 une série d'épinglettes et une série de cartes de correspondances illustrant la flore et la faune de Bretagne.

La maison des dunes de Keremma (29) a ouvert au public une exposition sur le patrimoine historique, archéologique et naturel du site.

Enfin, la SEPNE a co-organisé une nouvelle grande exposition des oeuvres de Robert Hainard. Pour ceux qui ont fait le déplacement de Brest, ce fut une belle émotion.

Voilà un tour d'horizon de notre activité rapidement -trop rapidement- fait car chacun ne s'y retrouvera pas. Je vous demande pardon. L'exercice est difficile et me pèse de plus en plus.

En revanche, précipitez-vous au local de votre section la plus proche, vous y prendrez connaissance du rapport d'activité 1992, exhaustif, qui dépasse encore cette année les 200 pages...

C'est aussi un sacré boulot !

Merci à tous

Merci à l'équipe permanente...

Max JONIN

Approuvé à l'unanimité.

RAPPORT MORAL DU PRESIDENT

Cette année, notre assemblée générale a été reculée au mois de septembre pour marquer, après onze années de gestation, l'inauguration officielle du domaine de Bois-Joubert.

Je ne reviendrai pas sur l'historique de ces onze années qui ont été retracées avant-hier devant les représentants des institutions qui nous ont aidés par leur subvention ou leur partenariat, mais je voudrais souligner l'opiniâtreté de l'équipe de Bois-Joubert et des bénévoles de Loire-Atlantique qui n'ont jamais cessé, même dans les pires moments de doute, -il y en a eu- de soutenir le projet. Qu'ils en soient tous remercier. Cette inauguration de Bois-Joubert doit nous inciter à nous interroger sur le chemin parcouru par la SEPNE depuis ses origines, car il n'y a pas que Bois-Joubert qui s'est développé.

Il y a un peu plus d'une décennie, la SEPNE était avant tout un "creuset d'idées" que nous essayions de faire passer auprès du public et des décideurs.

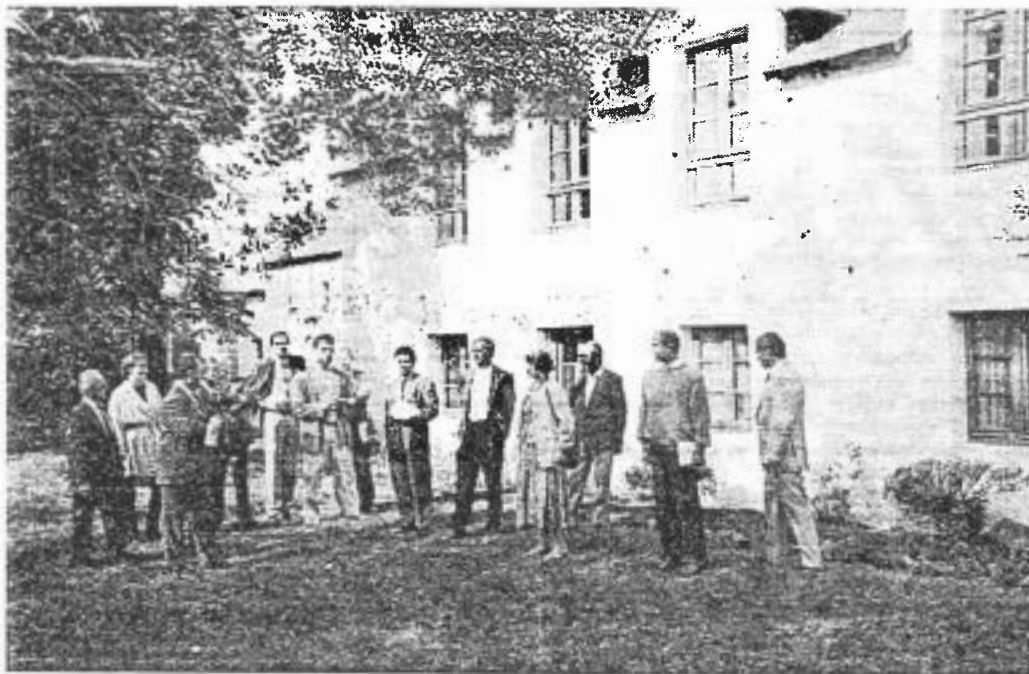
Aujourd'hui, preuve que nous avons vu juste, ces idées sont à la mode : le public est acquis aux grandes causes "écologiques" et toutes les institutions, ou presque, ont inscrit un volet "environnement" dans leurs activités.

Devons-nous en déduire que nous avons fini notre mission et prendre notre retraite ?

DONGES

La Maison de la Nature de Bois-Joubert inaugurée

Prene Oclan
25.9.93



Visite des lieux sous la conduite de Yann Gourraud, directeur de la Maison

Saint-Nazaire.— Deux cents ans, jour pour jour, après l'incendie du manoir de Bois-Joubert par les Bleus, la Maison de la Nature a été inaugurée hier en présence de plusieurs personnalités. « Une date non pas pour exprimer une nostalgie mais pour marquer une renaissance » a souligné Jean-Claude Demaure, maire-adjoint de Nantes chargé de l'environnement, qui fut l'un des artisans de la reprise du domaine par la SEPNB (Société pour l'Etude et la protection de la nature en Bretagne).

C'est à la suite d'un article de presse paru en juin 1980 que la SEPNB s'est intéressé à cette propriété de 58 ha, dont la moitié de prairies inondables, qui était à donner. « Nous avions là l'occasion de réaliser quelque chose qui soit le témoignage de notre philosophie : connaître pour comprendre la nature ; informer et former au-delà de la nécessaire protection de la nature les citoyens de demain » ex-

plique J.-C. Demaure. Ce projet associatif fut monté avec une grande économie de moyen : on retroussa ses manches, on usa de l'huile de coude, des universitaires troquèrent la blouse blanche contre la truelle...

Aujourd'hui, la Maison de la Nature est devenue un outil pédagogique essentiel permettant l'accueil d'enfants et d'adultes durant toute l'année, comme l'a souligné hier Bernard Guillemot, président de la SEPNB.

Bois-Joubert est un centre d'éducation à l'environnement, elle est agréée Centre de Classes de découvertes et accueille des groupes venant de toute la France tout en donnant la priorité au public local. C'est aussi un gîte d'étape sur le GR 3, trois zones de camping destinées aux centres de loisirs. C'est également un conservatoire d'espèces domestiques comprenant une réserve biologique intégrée au Conservatoire régional d'espaces naturels de Bretagne, un verger conservatoire,

un troupeau de vaches nantaises et un troupeau de vaches bretonnes pie-noire, etc...

Cette inauguration ne signifie pas que le projet de Bois-Joubert est achevé. Les cartons de l'association recèlent d'autres équipements pédagogiques comme l'espace conservatoire qui regroupera des espèces domestiques régionales en voie de disparition.

Bernard Guillemot a tenu à mettre l'accent sur le partenariat public et privé qui a permis de mener à bien ce projet : d'Elf à GDF en passant par la Fondation Langlois, le Conseil général, le Conseil régional, Jeunesse et Sports, la DIREN (Environnement), sans oublier les salariés, les bénévoles et objecteurs de consciences, « grâce à qui le domaine a pu être relevé de ses ruines. Bois-Joubert est aussi devenue une petite entreprise qui occupe une douzaine de personnes et participe au développement rural de la commune de Donges ».

En fait, la situation est beaucoup moins idyllique qu'elle ne le paraît :

* D'une part, cet engouement soudain de certains décideurs (politiques, administratifs ou industriels) tient d'avantage à une conjoncture favorable, à une pression du public, qu'à des convictions profondes. Quelques-uns espèrent que cet engouement du public ne sera qu'un feu de paille, d'autres essaient de le récupérer à leur avantage dans des opérations où nous avons beaucoup de mal à nous reconnaître.

Cette absence de conviction sur la nécessité de la protection de la nature est mise en évidence par cette petite phrase que nous entendons encore régulièrement à chaque conflit : "entre la protection d'une petite plante (ou d'un oiseau, ou d'arbres,...) et celle de l'homme, j'ai choisi"

Or, à ma connaissance, dans aucun de ces projets, l'homme n'est menacé, il peut tout au plus -ou certains d'entre eux- être contrarié dans des projets de développement économique très souvent au seul profit d'un groupe -ou de quelques-uns- en dehors des autres.

Cette comparaison a donc quelque chose d'indécemment et sa traduction profonde, celle sur laquelle devraient s'interroger les auteurs est : "entre une petite plante, et ma représentation du monde que je veux imposer, j'ai choisi"

* D'autre part, nous sommes de plus en plus sollicités pour donner notre avis dans les commissions chargées de préparer les décisions.

Nous nous devons de répondre à ces demandes pour démontrer que nos idées d'hier peuvent aujourd'hui être transformées en pratiques quotidiennes aux bénéfices de la protection de la nature, et veiller à ce qu'elles ne soient pas "dénaturées".

Cette situation nous conduit de plus en plus à être accaparés pour des activités de gestion (constitution de dossier, participation à des commissions, rencontres avec les responsables politiques ou administratifs...) et à nous éloigner, faute de disponibilité, de ce "creuset d'idées" que fut la SEPNE.

Aujourd'hui, notre travail de gestionnaire, en partenariat avec d'autres groupes sociaux, est obligatoire. S'y soustraire serait refuser de prendre nos responsabilités dans une dynamique à laquelle nous avons contribué.

Mais, il serait tout aussi dangereux de se laisser enfermer dans ce rôle para-administratif.

Il importe donc que nous sachions nous donner les moyens pour assumer nos responsabilités vis-à-vis de nos nouveaux partenaires, qui furent parfois nos adversaires, et conserver nos capacités d'innovations, rester ce "laboratoire d'idées" qui avait été évoqué à l'assemblée générale de Rennes en 1990.

Nous donner les moyens, c'est d'abord mesurer ceux dont nous disposons et évaluer nos forces et nos faiblesses.

C'est dans cette perspective que s'inscrit le "diagnostic" que nous avons demandé à ASSAI, lancé au début de l'été. Plusieurs d'entre vous ont déjà été entendus et les auditions doivent se poursuivre aujourd'hui.

Avec le prochain bulletin de liaison, vous allez tous recevoir un questionnaire qui complètera le travail, obligatoirement limité, des auditions. De la qualité de vos réponses, dépendra la qualité du "diagnostic" qui sera réalisé par ASSAI.

Après la remise du rapport d'ASSAI et ses propositions, il nous reviendra alors la lourde responsabilité de transformer celui-ci en décisions concrètes pour la SEPNE. Pour cela, il devra être soumis à la critique intense, mais constructive de tous ceux qui participent à la vie de l'association : salariés, sections, membres du conseil d'administration.

Dans chacun de ces collèges, quelques uns pourraient se charger de la synthèse afin de soumettre au CA, et éventuellement à l'AG, des propositions réalistes qui fonderont notre évolution sur des bases solides.

Mais quelle que soit la qualité du travail d'ASSAI et la pertinence des décisions qui pourront être prises, la SEPNE ne sera que ce que tous les adhérents veulent qu'elle soit, c'est pourquoi, je vous invite tous à militer d'avantage dans les sections locales ou au conseil d'administration.

Il y a encore du travail et des idées à débattre pour tous.

Dernière remarque : cette assemblée générale et l'inauguration de Bois-Joubert correspondent au bi-centenaire de l'incendie du manoir de Bois-Joubert par les armées révolutionnaires.

Aujourd'hui, je suis persuadé que la SEPNE est à un tournant et qu'elle doit évoluer et se positionner, mais attention, malgré le mythe du phénix, je crains qu'elle ne saurait résister à un incendie ou une révolution.

Bernard GUILLEMOT

Approuvé à l'unanimité

RAPPORT FINANCIER DU TRESORIER

Quitus est donné à l'unanimité au trésorier

* Commission édition (Michel GARNIER)

Une dizaine de personnes s'est réunie pour faire le bilan des activités de la commission depuis la dernière assemblée générale, envisager les projets pour l'année à venir et débattre de la politique des éditions de notre association.

BILAN 1992-1993

1 - Editions générales

* Deux séries de cartes postales nouvelles

L'accent a été mis sur la publication de clichés illustrant les paysages de nos principales réserves, leur faune et leur flore ayant déjà fait l'objet de nombreuses cartes. Des thèmes moins grand public, concernant la géologie de Groix, n'ont pas été écartés pour autant, eu égard à l'importance et à l'originalité de cette réserve.

Nous disposons maintenant d'une collection très complète de modèles (57 disponibles) sur la Nature en Bretagne grâce aux photos de grande qualité des meilleurs photographes de nature de notre région.

Depuis quelques années déjà, de nombreux modèles, épuisés, doivent être réédités.

Les cartes postales représentent incontestablement le produit vedette de nos éditions :

- . par l'importance de nos ventes, pourtant uniquement artisanale - sur nos seules réserves, il est vendu bon an, mal an, environ 30 000 cartes par saison,
- . par leur qualité -notre collection n'a pas d'équivalent chez les éditeurs professionnels-
- . par la marge bénéficiaire que nous réalisons.

* Une série de cartes de correspondance illustrées de gouaches originales sur la flore du littoral.

* Un nouveau dépliant, en couleurs, de présentation de l'association,

* Des épinglettes (pin's) : le tadorne, le narcisse des Glénan, l'oeillet des dunes

Les ventes, en particulier du 1er modèle cité, ont connu un beau succès.

* Un agrandissement de l'affiche consacrée aux réserves a été réalisé pour une campagne de promotion de l'association sur les "sucettes" des principales villes de Bretagne.

* L'émission 1er jour de quatre timbres, en collaboration avec la Poste, la Société des Sciences Naturelles de L'Ouest de la France (SSNOF) et les Sociétés Philatéliques de Nantes.

Cette production, qui a mobilisé en fait toute la section du Pays Nantais, et dans laquelle la SEPNE a joué un rôle déterminant, du montage du dossier de demande auprès du Ministère jusqu'à la conception des cartes 1er jour d'émission et à leur vente, a été innovante à plus d'un titre :

- . Première édition de 4 timbres de Nature dans la même ville (un seul habituellement)

- . Occasion pour les expositions (au jardin des Plantes de Nantes) et des projections de diapos sur les zones humides (au Museum) de sensibiliser le public...

- . Succès des ventes : les plus importantes réalisées à ce jour pour ce genre d'émission

- . Utilisation enfin des bénéfices pour l'achat d'un terrain à orchidées, à Saffré, au Nord de Nantes.

Globalement, tous les produits nouveaux ont été rapidement amortis, et des bénéfices réalisés dans le ou les mois qui suivent la parution.

La commission a cependant exprimé sa grande déception devant le peu d'impact de la tentative de mise sur pied d'un réseau de vente "Bretagne Vivante". Les 5 000 F de ventes réalisés la 1ère année, après son lancement à l'AG de Carantec, sur huit points de ventes disséminés dans six villes étaient un début encourageant. Non seulement, ce chiffre d'affaires n'a pu être maintenu en 1993 et de loin, mais encore les points de vente déjà prospectés - sans parler de la recherche de points nouveaux- non plus. Les causes en sont très diverses, les unes tenant à la disparition de certains détaillants ou à la faiblesse de certaines de leurs commandes ; il faut bien le dire, au peu de motivation de beaucoup de sections pour ce genre d'activité, malgré l'existence d'un outils livré "clé en main" la valise du VRP (beaucoup et non des moindres n'y ont jamais touché...) ou encore à une insuffisance du suivi. Le bon travail fait en certains endroits (ex: Ploermel, Nantes) montre pourtant que la démarche est viable. Il ne faut pas les laisser tomber même si l'opération n'a de sens que si elle est généralisée.

Cette tentative a au moins le mérite de mettre en évidence l'inadaptation de nos produits à une diffusion de masse (voir plus loin) et c'est là une dernière cause d'échec.

2 - PENN AR BED

Les n° 139 à 147 ont offert au lecteur des articles très diversifiés parmi lesquels les sujets purement naturalistes ont fait place à des thèmes plus environnementalistes voir franchement artistiques.

- n° 139 : la qualité de l'eau en Bretagne

- n° 140 : hétérogène

- n° 141 : l'art et la Nature : l'oiseau qui n'existe pas

- n° 142-143 : Orchidées de Bretagne

- n° 144-145 : Géologie de la Presqu'île de Plougastel

- n° 146 : Hétérogène

- n° 147 : Réserves 1993

Les numéros spéciaux constituent plus que jamais des références reconnues par la qualité des textes et celle de leur iconographie.

Grâce aux efforts de l'équipe de rédaction, une bonne partie du retard a été comblée ou est en passe de l'être. A la suite du départ de Loïc Quintin, une redistribution des tâches a été effectuée dans la perspective d'une plus grande efficacité (relecture des textes, mise en forme : F. de Beaulieu, relation avec les auteurs : Daniel Malengreau, Maquettage : Yves Plusquellec) et d'une plus grande ouverture : à ce noyau dur, basé à Brest pour des raisons pratiques évidentes, qui assure la coordination indispensable peuvent s'adjoindre, et beaucoup le font déjà, toutes les personnes compétentes pour assurer, par exemple, la réalisation d'un numéro spécial.

PROPOSITIONS ET PROJETS

1 - Publications prévues

* Penn-ar-Bed

- n° 148-149 : Archéologie du paysage
- n° 150 : Numéro hétérogène anniversaire
- n° 151 : Numéro hétérogène
- n° 152-153 : Les talus
- n° 154 : Pollutions urbaines et littorales

Le n° 148-149 correspondra aux numéros 1 et 2 de 1993. Le rythme des prochaines parutions et la programmation permettent d'envisager la résorption très prochaine du retard accumulé jusqu'ici.

* Autres publications

- . Nouvelle série de cartes de correspondances illustrées sur le thème : les fleurs des landes
- . Nouvelles cartes postales : l'illustration des biotopes est envisagée
- . Magnets : les successeurs des pin's
- . Autocollants,
- . Etc.

2 - Gestion

La commission a constaté une fois encore, à quels problèmes était confronté le siège dans la gestion des éditions, plus précisément dans celle du stock.

Ce stock, s'il représente un volume important, a aussi une valeur insuffisamment exploitée. Il ne doit donc pas être considéré comme un objet encombrant mais comme un objet à valoriser.

La commission a déjà fait des propositions en ce sens, jamais réalisées (exemple lots de CP, les étuis ont été fabriqués mais jamais utilisés...). Il est donc proposé de délocaliser (au Bois-Joubert où des structures et du personnel peuvent être prévus) pour alléger les charges du siège.

La commission déplore que le bilan des ventes n'apparaisse toujours pas clairement dans le compte de résultat annuel. Il est actuellement dilué dans différentes rubriques.

Les bénéfices importants tirés de la vente de certains produits passent ainsi en grande partie inaperçus, en particulier les produits à forte valeur ajoutée comme les cartes postales.

Un débat s'est enfin engagé sur PENN-AR-BED avec la participation d'un universitaire nantais. Une volonté de grande rigueur dans la gestion future de la revue a été exprimée. Elle passe par une programmation plus efficace

Une meilleure mobilisation des ressources humaines, en particulier en ce qui concerne les photographes ou dessinateurs et les auteurs d'articles potentiels. L'équipe de Penn-ar-Bed s'efforcera d'élargir le cercle de ses collaborateurs.

. Une meilleure utilisation de la matière première. Il est suggéré de mieux exploiter ce gisement que représente les mémoires soutenus dans différentes facultés et d'en faire un recensement systématique avec l'aide des enseignants.

. Le maintien d'un contenu de qualité qui reste accessible au lecteur moyen et qui évite toute dérive vers un style trop ésotérique. Une évolution vers un contenu plus environnementaliste, d'avantage tourné vers l'aménagement du territoire est suggéré, sans que pour autant l'aspect naturaliste soit bien sûr abandonné.

Si la SEPNE peut être fière de sa revue, elle doit cependant avoir conscience que sa présentation en fait uniquement une revue d'association à diffusion limitée. L'éventualité d'une large diffusion a été abordée mais elle impliquerait une modification de sa couverture, inadéquate dans cette perspective, et une parution plus régulière. Cette solution serait de nature à résoudre les problèmes financiers. Mais notre association le peut-elle et le souhaite-t-elle ?

*** A propos du débat sur l'aménagement du territoire**

La SEPNE n'a pas nécessairement tendance à parler d'aménagement du territoire. Pourtant, dans le débat qui s'amorce, présenté par la brochure de la DATAR "Débat National pour l'Aménagement du Territoire" prendre la parole amène trois types de questions : d'abord sur les propositions de priorités présentées, ensuite sur la situation actuelle, enfin sur le respect des mesures existantes ou qui seraient prises.

Les priorités générales emportent aisément l'adhésion parce que leur caractère général ne met pas en avant les conséquences concrètes de ces apparentes "bonnes paroles". En revanche, lorsque l'on regarde au niveau des propositions concrètes pour notre région, les réserves sont nombreuses et les désaccords évidents. Il devient dès lors nécessaire de faire savoir ce que pense l'association.

Ensuite lorsque l'on voit la presse titrer "Aménagement : l'Ouest rate le train" (OF du 24 septembre 1993), on peut s'interroger sur l'utilité d'un tel débat qui arrive alors que bien des erreurs sont déjà faites. Sauf à en profiter pour crier tout haut ce que de nombreux Français pensent tout bas.

Enfin, confrontés aux réalités locales, nous sommes bien au regret de constater que respecte la loi qui veut, et seulement celui qui veut. Deux exemples récents : l'ouverture de la chasse anticipée dans certaines zones du département qui n'entraîne aucune conséquence pour les contrevenants et cette situation récente d'un particulier qui détruit sans autorisation une zone protégée, en la comblant avec un remblai sauvage. Les choix politiques entraînent des règles légales que les pouvoirs publics eux-mêmes doivent faire respecter.

Sur les choix nationaux, l'assemblée générale affirme quatre convictions :

1 - Les politiques d'aménagement du territoire auront des conséquences concrètes sur notre environnement pour les années à venir, comme l'absence de politique cohérente en a eu pour les années passées. Il n'est que de voir les conséquences des bétonnages, des aménagements de ces vingt dernières années qui aboutissent à des impasses de plus en plus dramatiques (pillage de l'environnement, désertification des campagnes, hypertrophie des centres urbains...). Il devient donc urgent d'avoir en la matière une politique volontariste qui s'impose à tous.

2 - Il est temps de penser l'aménagement en termes de moindre coût direct et social et d'économie de l'espace naturel. Les solutions doivent chercher à modifier d'une manière minimale l'environnement en intégrant enfin cette idée que la nature n'est pas une ressource inépuisable.

3 - Parler d'aménagement pose nécessairement aussi de nombreuses questions liées à la gestion de l'espace rural. Créer les conditions pour une revitalisation des campagnes (en tout cas un arrêt de leur désertification) passe d'abord par le maintien des services publics en zone rurale.

4 - L'intercommunalité est un des outils dont l'utilisation influera sur les choix d'équipement et d'aménagement, comme sur leur utilité économique et sociale. Les pouvoirs publics ont la responsabilité de mettre en oeuvre le cadre juridique existant, voire de l'améliorer en développant les mesures et les aides incitatives.

En ce qui concerne la façade atlantique, nous parlerons des zones qui sont connues : Bretagne et Loire-Atlantique.

1 - Les transports

Il faut, bien sûr parler des ports des routes et des aéroports. Mais il faut inclure dans les programmes d'action les transports collectifs dont chacun connaît l'aspect économique en énergie et le caractère de service public. Les liaisons transversales, notamment par fer, doivent être améliorées et valorisées.

L'équipement routier doit évoluer mais, par exemple le réseau de quatre-voies breton ne demande pas nécessairement à être renforcé, ni sur le site existant ni par le développement d'une troisième liaison intérieure.

Pour la région nantaise, la fuite en avant du Port autonome vers toujours plus de béton et de béton ne nous paraît justifiée ni par les perspectives économiques, ni par le plein emploi des installations actuelles. Plusieurs centaines d'hectares déjà aménagés à grand frais restent encore inutilisés. Il n'est donc pas nécessaire de condamner définitivement les dernières zones intéressantes qui restent encore sur l'estuaire.

En ce qui concerne le transport aérien nous considérons que ses perspectives actuelles ne justifient pas le maintien de ce projet d'aéroport à Notre-Dame-des-Landes. Les investissements réalisés sur Nantes-Atlantique lui laissent encore un bel avenir en termes de développement. La région rurale concernée par le projet du Nord peut retrouver du dynamisme si les mesures conservatoires qui paralysent son activité et contribuent à sa désertification sont levées et ce projet démesuré abandonné.

2 - Les zones humides

Notre région en est riche : l'estuaire, la Brière, les marais de Guérande, le lac de Granlieu... Valoriser les zones humides, comme proposé dans le dossier introductif ne peut emporter notre adhésion que si valorisation égale protection. Une zone humide est valorisée quand elle est protégée.

Dans ces zones, il est possible et nécessaire de développer des activités qui par leur nature contribueront à l'entretien du patrimoine. Dans les marais de Guérande, nous avons l'exemple de professionnels (les paludiers) qui, par leur action, entretiennent le milieu et le protègent. Les prairies humides de l'estuaire peuvent aussi faire l'objet d'une exploitation agricole extensive qui permettrait une gestion adaptée d'un milieu original.

Il faut maintenant éviter de détruire les zones humides parce qu'elles se rétrécissent et que leur disparition serait un dommage irréparable pour la faune et la flore, sans nécessairement être profitable à l'homme, autrement qu'à courte vue. C'est pourquoi, les projets destructeurs (remblais, routes...) doivent à tout prix être remplacés par des solutions alternatives, plus respectueuses et souvent, d'ailleurs, plus économiques.

Les choix, dans ce domaine sensible, seront vraiment significatifs de la crédibilité que l'on pourra accorder aux conclusions de ce débat.

3 - Le littoral

Dans l'ouest, comme dans d'autres endroits, il devient urgent d'arrêter le bétonnage. Pour cela, le conservatoire du littoral est un excellent outil. Il doit voir ses moyens accrus et il doit chercher des partenaires capables d'assurer une gestion naturaliste des terrains qu'il acquiert.

4 - Le tourisme

Le développement du tourisme n'est pas en soi un outil de protection de la nature. Il peut même être destructeur. Son intérêt n'est réel que lorsqu'il met en jeu des équipements légers, dispersés. Si ces derniers se situent en milieu rural, ils peuvent générer une activité économique complémentaire qui contribue à maintenir en vie des zones qui se vident et en même temps devenir facteurs d'une gestion judicieuse de zones naturelles vastes.

5 - Les produits de la mer

Sur le thème de l'aquaculture, la SEPNE a pris une position (B.L. n° 48 d'Octobre 1991) et qu'aucun élément nouveau ne permet de modifier.

6 - Les îles

Le projet parle de désenclavement. On ne peut qu'être d'accord si... certaines précautions sont prises. Des mesures préalables doivent être prises pour éviter un surcroît de pression des aménageurs.

7 - L'agriculture

L'activité agricole est un facteur essentiel d'influence sur les milieux naturels. Les pratiques de l'agriculture intensive nous ont souvent conduit à porter un regard critique sur cette gestion de la nature. La fonction des agriculteurs est pourtant un élément d'équilibre du milieu naturel qui, sans eux, tendrait à se banaliser et à se dégrader.

Le maintien d'un tissu de petites ou moyennes exploitations doit être une manière de maintenir, dans le monde rural une activité économique significative qui restera un outil d'entretien du milieu. Outre la désertification économique, l'abandon de nombreuses zones rurales provoquera, à terme, un changement fondamental de nos paysages et des milieux naturels ruraux.

Pour conclure, nous dirons que cette contribution modeste et concrète est certes un moyen de faire connaître notre point de vue mais aussi un outil pour engager un dialogue à poursuivre. La suite des échanges, la prise en compte de ces points de vue permettront de savoir si l'on peut miser encore sur la concertation.

* Commission chasse

Au cours de l'année passée, la commission chasse s'est réunie 2 fois (le 27 février à Vannes et le 25 septembre à Bois-Joubert) plus quelques réunions par téléphone.

Parmi les principales actions, il faut citer notre participation dans les conseils départementaux de la chasse et de la faune sauvage (CDCFS) et, à défaut, d'avoir pu faire avancer nos conceptions sur la gestion de la faune sauvage, nos requêtes auprès des tribunaux administratifs sur les dates de fermeture.

Il faut croire que notre interprétation des textes étaient parfaitement défendables puisque 4 années consécutives nous avons eu gain de cause au tribunal administratif de Rennes, comme d'ailleurs d'autres associations en France.

La surprise vint cette année du Conseil d'Etat. Tout d'abord, par une procédure tout à fait exceptionnelle et discrétionnaire, les décisions du tribunal administratif de Rennes sont gelées, puis le jugement encore plus surprenant, après une audience dont nous n'avons pas été informée, alors que les représentants des chasseurs y assistaient :

- pour le gibier d'eau, le commissaire du gouvernement réinvente la notion de "début du maximum" de la migration, déjà rejetée pour la Cour Européenne !!

- pour la bécasse, il s'appuie sur le fait qu'il n'existerait pas de document incontestable : tous les documents que nous avons produits proviennent de l'ONC ou des fédérations de chasseurs.. et aucun ne nous contredit !!!

Devant d'aussi piètres arguments avancés par la plus haute autorité en France pour le droit administratif, nous avons proposé au conseil d'administration de poursuivre encore cette année les arrêtés et d'aller jusqu'à demander l'arbitrage de la Cour Européenne s'il le faut.

Certes nous déplorons la radicalisation des positions, mais nous sentons nettement de la part des chasseurs, au-delà d'une défense de quelques jours supplémentaires de loisir, le refus viscéral de voir s'insérer dans la gestion de la faune sauvage des acteurs qui ne seraient pas des chasseurs.

Un autre point évoqué concerne la préparation des arrêtés "nuisibles", puisque la liste doit être arrêtée chaque année par le Préfet après avis du C.D.C.F.S.

Le grand cormoran peut maintenant aussi, comme le goéland argenté, être détruit mais dans des conditions très strictes, arrêtées par une commission départementale. A noter que seule la sous-espèce "continentale" (*phalacrocorax carbo sinensis*) est concernée et les cormorans atlantiques (P.C.A Carbe) qui peuplent nos côtes, mais aussi les cours d'eau et les lacs bretons restent intégralement protégés. Comme les deux sous-espèces sont indiscernables sur le terrain, cette nouvelle réglementation ne trouvera probablement pas d'application en Bretagne.

Quoiqu'il en soit, et la SEPNE a écrit une lettre dans ce sens au Ministère de l'Environnement, si des destructions doivent avoir lieu, elles doivent répondre à des problèmes bien identifiés et utiliser des méthodes appropriées mises en application par des personnes spécialement formées pour cela.

Pour le fonctionnement, nous avons reconduit le principe d'un correspondant par département.

- . Morbihan : Jacques ROS
Kernaud - 56450 SURZUR
- . Finistère : Jacques GARREAU
Brehuel, Bât. 5 - 29100 DOUARNENEZ
- . Ille-et-Vilaine : Bernard GUILLEMOT
18 allée Nominoé - 35235 THORIGNE FOULLARD
- . Côtes d'Armor : Jacques PETIT
Le Petit Clos - 22800 ST BRANDAN
- . Loire-Atlantique : un observateur pour l'instant

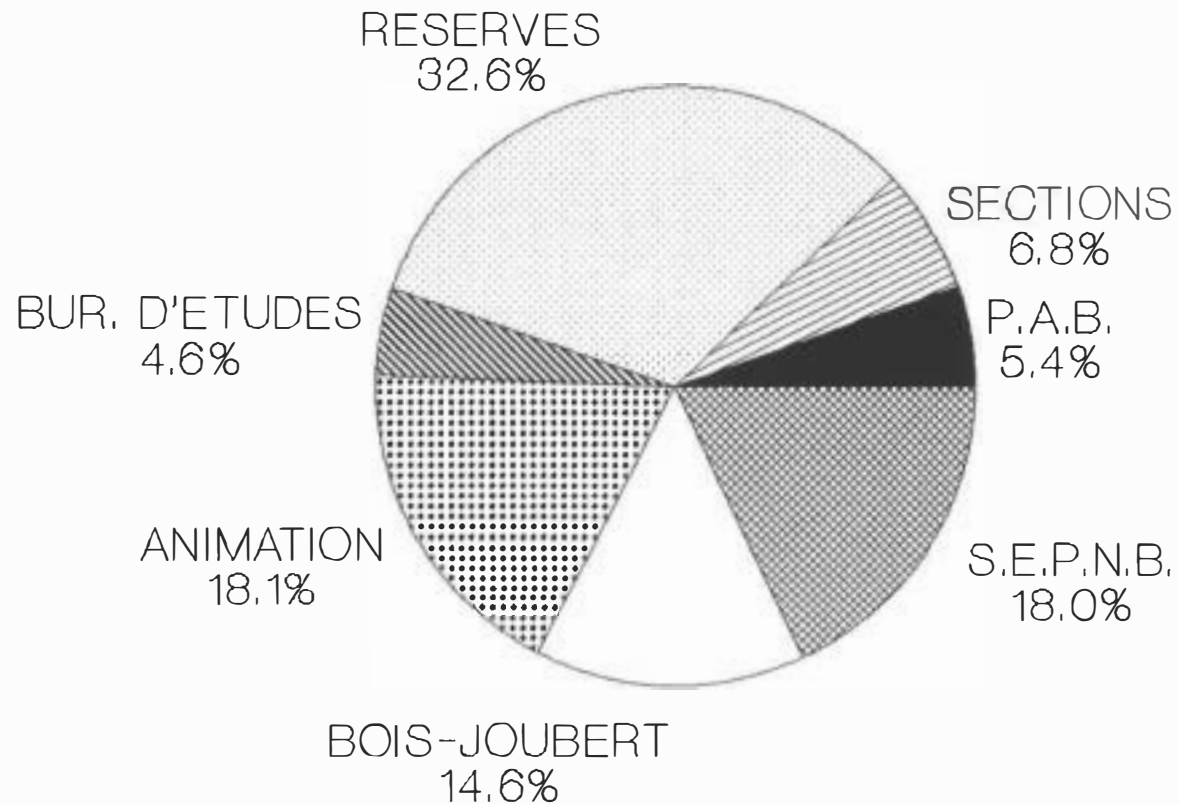
Les informations et documents sont transmis aux 5 correspondants qui se chargent de les diffuser dans leur département auprès des membres de la commission. Si vous souhaitez participer aux travaux de celle-ci, contacter l'un des correspondants désignés ci-dessus ou Raymond Sibileau (14 rue de Provence - 44115 BASSE-GOULAIN).

Chaque groupe départemental est autonome dans son organisation et ses relations avec les associations et scientifiques en CFCFS.

Pour l'avenir, il est convenu d'une réunion par semestre (et d'une réunion-téléphone par trimestre).

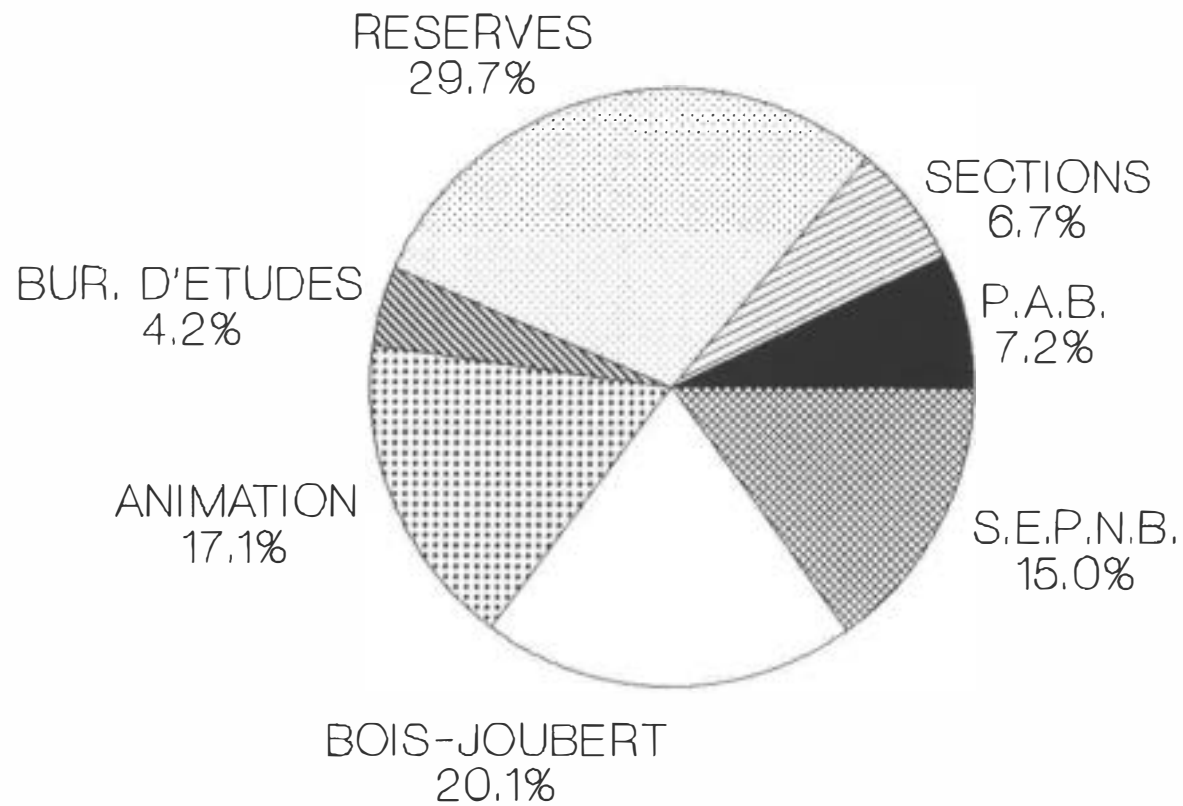
S.E.P.N.B. 1992

PRODUITS

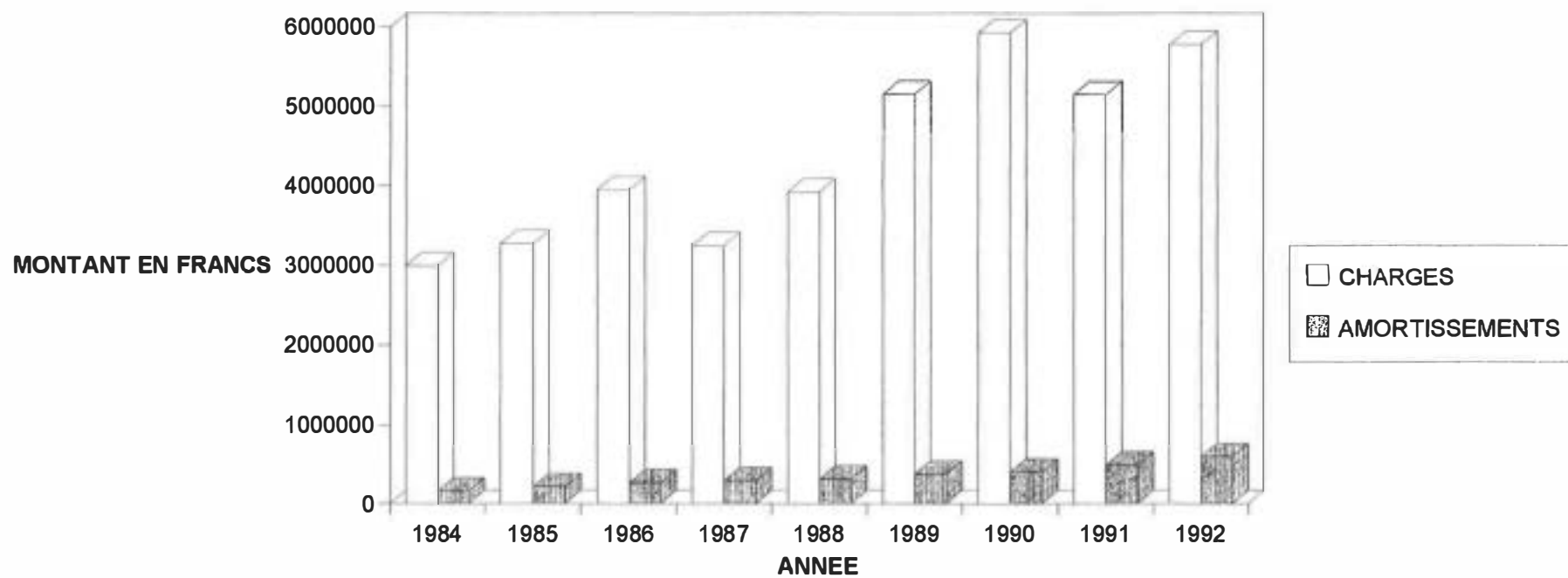


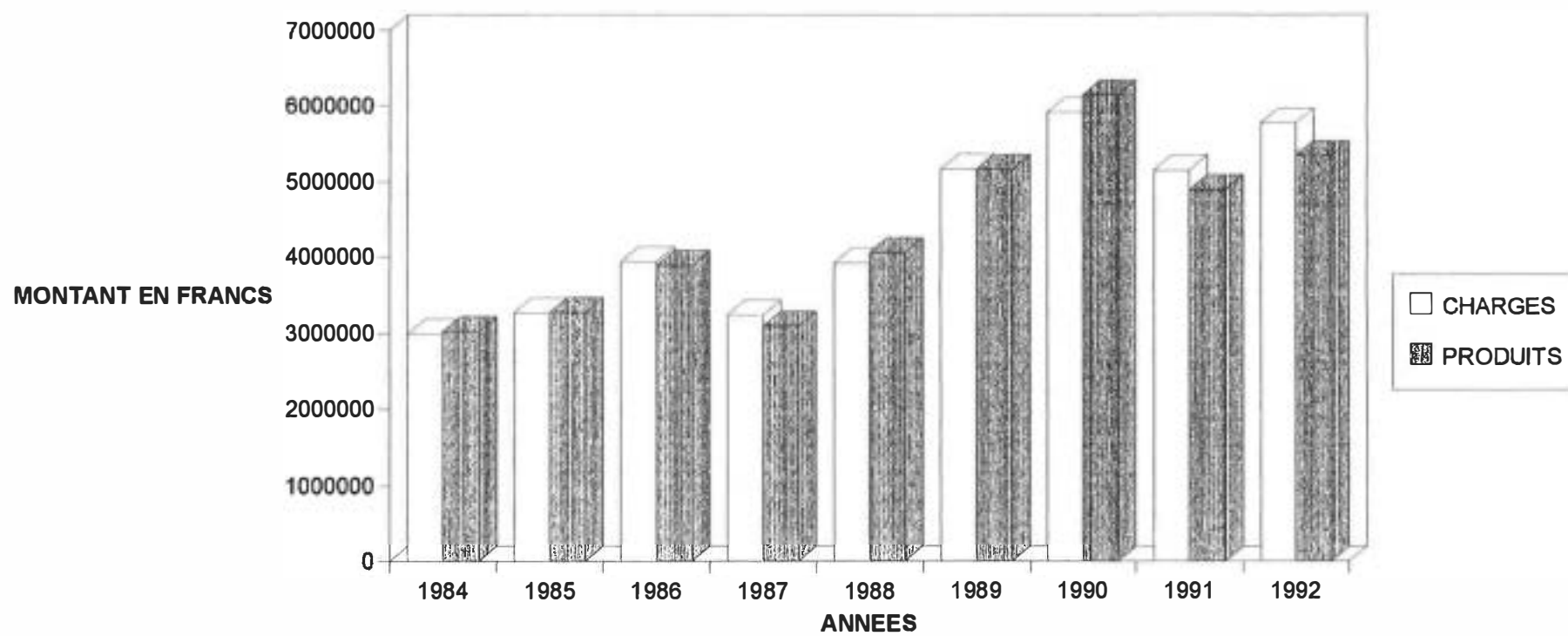
S.E.P.N.B. 1992

CHARGES

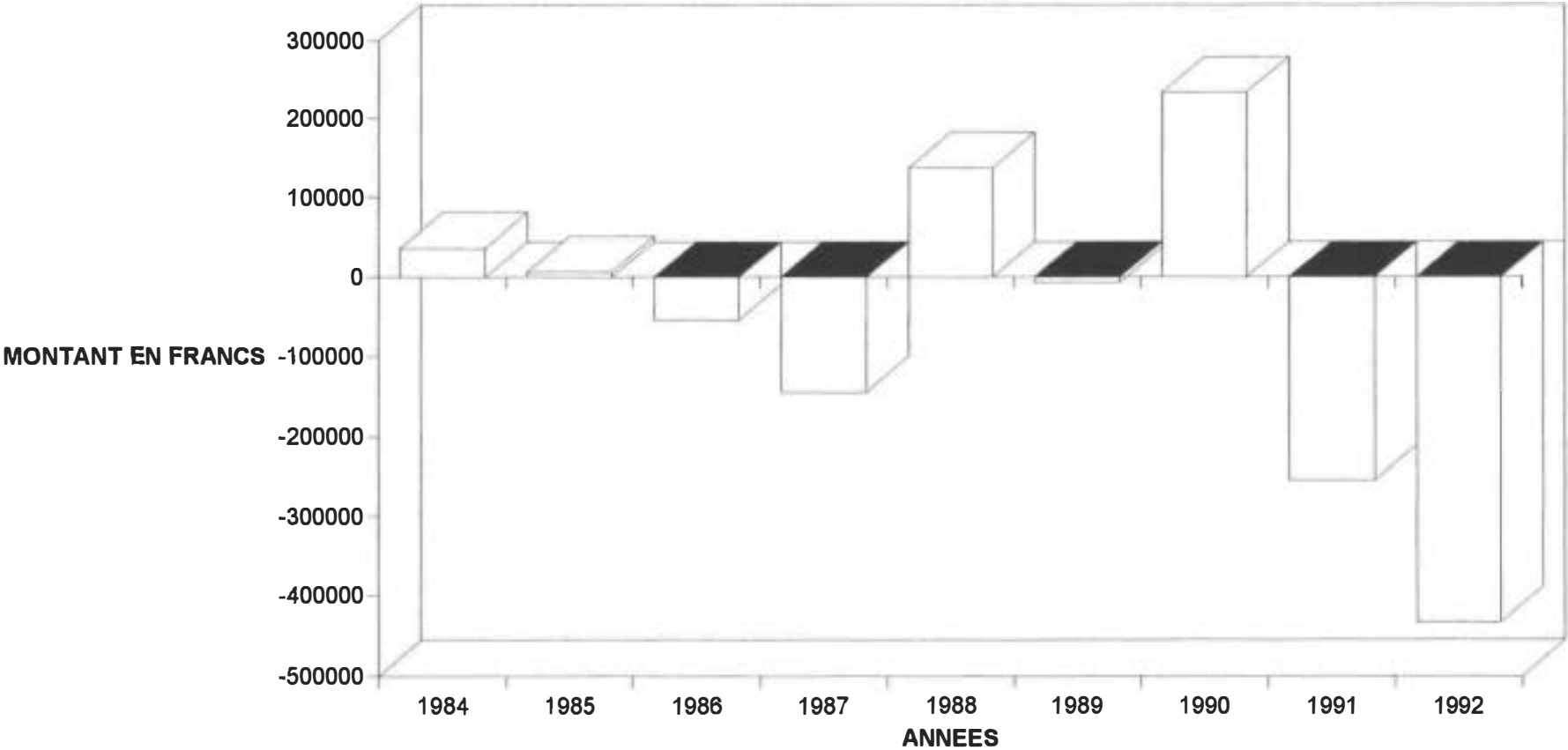


A.G. S.E.P.N.B. 1993



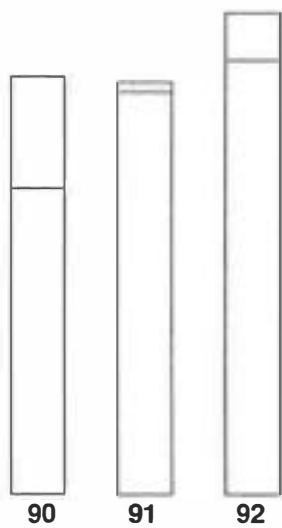
A.G. S.E.P.N.B. 1993

EVOLUTION DU RESULTAT

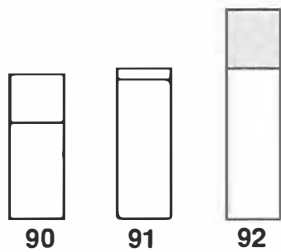


S.E.P.N.B. 1992

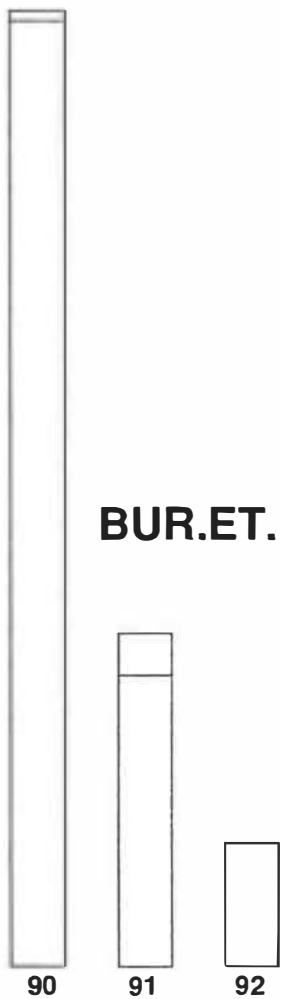
SEPNB



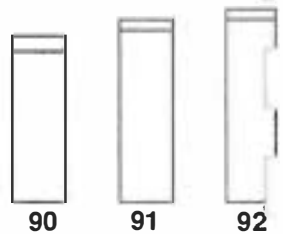
PAB



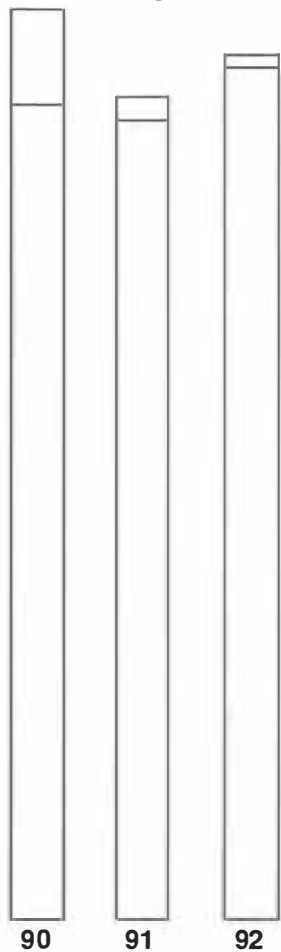
BUR.ET.



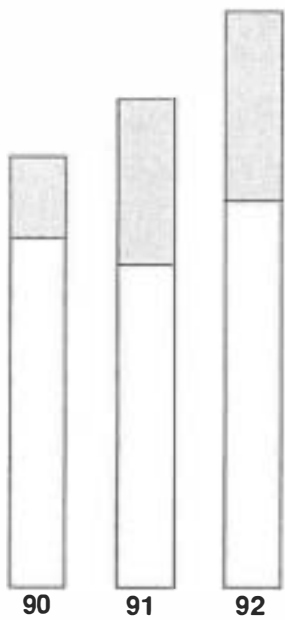
SECTIONS



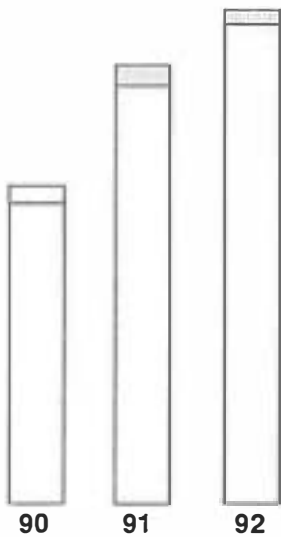
RESERVES



B.JOUBERT



ANIMATION



S.E.P.N.B.

BILAN 1992

ACTIF

IMMOBILISATIONS 67,40 %
Perte de l'Exercice 7,24 %
REALISABLE A COURT TERME 14,44 %
DISPONIBLE 10,92 %

PASSIF

CAPITAUX PROPRES 79,58 %
DETTES A COURT TERME 20,42 %

Immobilisations:	4.033.781
Réalisable à court terme:	864.017
Disponible:	653.257
Perte de l'exercice:	433.592
	5.984.647

Capitaux propres:	4.762.820
Dettes à court terme:	1.221.827

5.984.647

S.E.P.N.B.

COMPTE DE RESULTAT 1992

